

ANNALES DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE.

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

TOME SIXIÈME.



ANVERS,

CHEZ FROMENT, MARCHÉ-AUX-SOULIERS, 665.

1849.

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 12 DÉCEMBRE 1848.

Président : M. le Vicomte DE KERCKHOVE ;

Secrétaire : M. Félix BOGAERTS.

(Extrait du rapport de M. le Secrétaire.)

Je suis heureux, Messieurs, de pouvoir vous dire que depuis sa dernière séauce, et malgré les événements politiques qui sont venus affliger tous les honnêtes gens, et porter dans tous les pays une atteinte fatale aux lettres, l'Académie a pourtant poursuivi sa tâche avec le même zèle. Je n'ai pas besoin de vous énumérer ses travaux ; ils vous sont connus : outre les mémoires qui ont été publiés dans nos Annales, nous en avons plusieurs encore qui seront à leur tour livrés à l'impression. La première livraison du sixième volume va être mise sous presse, et vous la recevrez sous peu.

L'Académie a reçu de nouvelles lettres de félicitation de la part de plusieurs institutions scientifiques et de différents savants étrangers. Une chose bien digne de remarque et bien honorable pour nous, c'est que nonobstant les préoccupations actuelles des souverains, ceux d'entre eux auxquels nous avons fait hommage de nos publications, nous ont fait exprimer toutes leurs sympathies, par des lettres flatteuses adressées à M. le

Président. Parmi ces princes, je me plais à citer le St.-Père Pie IX, le Cardinal Soglia, l'Empereur du Brésil, le Roi des Pays-Bas, ceux de Danemarck et de Wurtemberg; le Cesarévitch, Grand-Duc héritier de Russie, et son auguste beau-frère le Duc de Leuchtenberg. Je ne puis m'empêcher de rapporter ici la lettre que le Prince-Souverain d'Anhalt-Dessau nous a fait l'honneur de nous écrire : je le fais d'autant plus volontiers que ce prince est un homme d'un mérite éminent et d'un noble caractère. Voici sa lettre :

« A Monsieur le vicomte de Kerckhove, président de l'Académie d'archéologie, etc.

« C'est avec une vive reconnaissance que j'ai obtenu par vous, Monsieur le vicomte, de nouvelles livraisons des Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. Je vous prie instamment de vouloir bien en exprimer à l'Académie, mes grands remerciements.

« En même temps je vous suis bien redevable de la bonté que vous avez eue d'y joindre un exemplaire de votre Notice à la mémoire de son altesse royale le Grand-Duc de Hesse, que j'ai lue avec beaucoup d'intérêt.

« Je saisis avec bien du plaisir cette occasion pour vous renouveler l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le vicomte,

« Dessau, le 22 Août 1848.

Votre dévoué serviteur,

(Signé) LÉOPOLD. »

— Notre savant confrère M. Charma, professeur à l'Académie de Caen, l'un des principaux membres de la Société des antiquaires de Normandie, nous a proposé, au nom de cette compagnie savante, de l'associer avec l'Académie d'archéologie; et pour cimenter cette association, il nous a prié de conférer le titre de membre correspondant à M. de Formeville, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, auteur de plusieurs ouvrages archéologiques qui vous sont connus. Vous avez accueilli avec un bienveillant empressement la proposition de M. Charma. D'autres sociétés

savantes se sont également associées avec notre Académie : je ne citerai ici que l'académie d'archéologie d'Athènes, qui compte au nombre de ses membres, quelques-uns de nos confrères, notre président, M. de Witte et M. Eugène de Kerckhove.

Vous avez conféré le titre de membre correspondant à un savant recommandable, M. Louis Galesloet, archiviste de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances du royaume. M. Galesloet nous a fait parvenir, outre deux ouvrages fort intéressants, un travail manuscrit que vous avez jugé digne d'être inséré dans vos annales.

Sur la proposition du Président, M. de Kerckhove, l'un des plus anciens membres étrangers de l'Académie nationale de médecine de France, vous avez établi des rapports de confraternité avec cette illustre compagnie, et donné une marque de votre haute estime au célèbre docteur Dubois, d'Amiens, secrétaire-perpétuel, dont le nom rappelle tant de services rendus par lui à la science médicale et à l'humanité souffrante. Vous l'avez admis, conformément à l'art. 6 du Règlement, au nombre de vos membres honoraires. Ce titre, vous l'avez décerné encore, et avec non moins d'empressement, à M. Bosch-Spencer, chargé d'affaires, consul général et plénipotentiaire du roi des Belges près les républiques du Chili, de la Bolivie, du Pérou, etc. M. Bosch nous a fait parvenir un ouvrage extrêmement important sur ces contrées, et nous a promis, pour être inséré dans nos Annales, un travail manuscrit sur les antiquités péruviennes.

— Tous les diplômes que vous avez délivrés, ont été acceptés avec plaisir et reconnaissance.

— L'Académie a perdu, depuis sa dernière séance générale, quatre de ses membres qui lui étaient chers. Ce sont MM. Pezeux, membre correspondant, le baron de Westreenen de Tiellandt, le baron de Berzelius et le docteur Bosch, membres honoraires.

— M. Pezeux était un archéologue distingué, un écrivain élégant et l'un des hommes politiques les plus profonds de notre pays. Pendant environ un demi-siècle, il a défendu constamment dans

les journaux, la cause de l'ordre et du véritable progrès. Il était l'adversaire décidé des doctrines révolutionnaires qui, nées en France, ont porté de là dans l'Europe entière, l'effroyable bouleversement dont nous sommes témoins aujourd'hui. Appréciant tout d'abord la gravité de la maladie à laquelle il a succombé, M. Pezeux en calcula les progrès avec une fermeté d'âme extraordinaire, puisant, au milieu de ses souffrances, son courage et sa résignation, dans les sentiments d'une religion dont la voix peut seule consoler l'homme dans ses derniers moments. Il était intimement convaincu du bonheur réservé dans l'éternité, à ceux qui savent s'en rendre dignes ici-bas. Au moment où la vie allait abandonner ses organes, on le vit, dans un pieux recueillement, confondre cette conviction consolante avec les derniers témoignages d'amour pour sa famille. Ami dévoué, écrivain désintéressé, honnête homme par excellence, Pezeux a laissé à Anvers, des souvenirs qui honorent sa mémoire, et qui feront longtemps regretter sa perte.

M. le baron de Westreenen de Tiellandt rappelle à tous ceux qui l'ont connu, un talent distingué et un noble caractère. Il possédait une très-grande érudition, ainsi que l'attestent les mémoires qu'il a publiés sur les ordres de chevalerie, sur le forum Adriani, et sur l'origine de la typographie. Il était regardé comme l'un des plus habiles numismates de notre époque. Sa bibliothèque, qu'il a léguée à l'état, ainsi que ses riches collections de manuscrits, de médailles et d'antiquités, est une des plus précieuses que l'on connaisse.

M. de Westreenen était directeur-général de la Bibliothèque nationale et de celle du roi de Hollande. Généalogiste distingué, il faisait partie du conseil suprême de noblesse des Pays-Bas, et dès la création de ce conseil il en fut nommé archiviste. M. de Westreenen était membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, commandeur de l'ordre noble du Phénix et de l'ordre de St.-Anne de Russie, chevalier des ordres de Malte, de St.-Jean de Prusse, de Guelphes d'Angleterre, de Dannebrog de Danemarck, du Faucon-blanc

de Saxe-Weimar, grand'croix de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre Empereurs d'Allemagne (il était membre du Chapitre de la langue germanique de cet ordre), grand'croix de l'ordre de mérite du Lion de Holstein-Limbourg. Il faisait aussi partie de l'ordre équestre de la Hollande-Méridionale, et il était conseiller d'État et chambellan du roi Guillaume II.

D'après une lettre qu'il a écrite récemment à notre Président, avec lequel il était lié d'amitié depuis près de trente ans, il paraît que les événements politiques exercèrent une influence fatale sur l'état de sa santé. Dévoué de cœur à la maison d'Orange, M. de Westreenen souffrait profondément à la vue des rudes assauts qu'à peu d'exceptions près, essuient depuis quelque temps, les trônes en Europe. Il mourut à La Haye, en novembre 1848.

Le baron de Berzelius, dont j'ai également à vous entretenir, MM., fut, comme vous le savez, l'une des plus brillantes illustrations de notre siècle. La plupart des académies du monde le comptaient avec orgueil parmi leurs membres. Depuis Linné, aucun savant Suédois n'était parvenu à jouir d'une aussi immense réputation.

J. J. Berzelius naquit le 29 août 1779, à Linköping, chef-lieu de la province d'Ostragothie, royaume de Suède. Son père qu'il perdit fort jeune, occupait la place de professeur au collège de cette ville. Sa mère se remaria avec le docteur Elmarck, pasteur et savant théologien, qui forma la première éducation du jeune Berzelius. Après la mort de sa mère, ses études furent dirigées par son tuteur M. Sjosteen, officier pensionné. Arrivé à l'âge de 14 ans il fut inscrit au collège de Linköping. Dès lors il se voua à l'étude de l'histoire naturelle avec toute l'énergie de son esprit. Le professeur Hornstedt qui occupait alors la chaire de cette science, chargea son disciple du soin de recueillir toutes sortes de productions naturelles, d'empailler des quadrupèdes, des oiseaux, etc. Cette occupation lui fit un peu négliger ses autres études. A l'âge de 17 ans, il se rendit à l'université d'Upsal, où il se livra avec passion aux études de la médecine et de la chimie. Après avoir fait

plusieurs analyses, il subit en 1801 les examens de licencié en médecine. L'année suivante il publia une dissertation pour l'obtention du grade de docteur en médecine; il fut immédiatement nommé à la place, qui fut spécialement créée pour lui, de professeur adjoint de médecine et de pharmacie à Stockholm.

Outre les leçons publiques, Berzelius donna encore dans la grande maison des nobles, un cours de chimie expérimentale. En 1804, il fut reçu docteur en médecine: il avait déjà fait alors un grand nombre d'expériences, sur lesquelles se fondait le système électro-chimique, qui éveilla tout d'abord l'attention toute particulière des hommes de l'art. En 1805, il fut nommé médecin des pauvres à Stockholm, et l'année suivante il fut appelé à la chaire de chimie et de physique de l'école militaire de Carlberg. Nommé en 1807 professeur de médecine et de pharmacie à Stockholm, il fut un des fondateurs de la célèbre société royale de médecine de Suède, qui compte parmi ses membres les principales illustrations médicales de l'époque ¹.

En 1808, Berzelius fut nommé membre du collège royal de médecine et secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des sciences de Stockholm. En 1815 le roi Charles-Jean, juste appréciateur des sciences et des arts, lui conféra la croix de chevalier de l'ordre de l'étoile polaire, et trois ans après, des lettres de noblesse. En 1821, il fut créé commandeur, et en 1829, grand'-croix de l'ordre de Waza. En 1832, Berzelius visita Carlsbad, Teplitz et Kœnigswart, dont il analysa les eaux minérales. Un dépôt de ces eaux, artificiellement préparées, fut établi à Stockholm sous sa direction, et cette entreprise fut couronnée d'un plein succès.

¹ C'est sur la présentation de Berzelius et des docteurs de Schulzenbeim et de Traffenfelt que notre président, M. de Kerckbove, fut nommé membre de cette société en 1815, pour son *Histoire médicale des campagnes de Russie en 1812 et d'Allemagne en 1813*. Il a continué d'entretenir une correspondance avec l'illustre chimiste, duquel, son fils M. Eugène de Kerckbove, étant attaché à la légation belge près la cour de Suède, n'a cessé de recevoir l'accueil le plus cordial pendant son séjour à Stockholm.

Le 19 décembre 1855, il épousa Mademoiselle de Poppius, fille du conseiller d'état de ce nom, jeune personne remarquable par son mérite, son éducation, sa beauté et les qualités de cœur les plus distinguées. Pendant la maladie de son mari elle lui prodigua ses soins avec un dévouement au-dessus de tout éloge. A l'occasion de ce mariage, le roi écrivit à Berzelius une lettre de félicitation et lui décerna en même temps le titre héréditaire de baron. C'est vers la même époque qu'il fut nommé conseiller d'état.

Berzelius était en relation avec les principaux savants du monde; il composa de nombreux ouvrages scientifiques. Les services qu'il a rendus à la science sont considérables : il doit être regardé, nous semble-t-il, comme le premier chimiste de notre siècle : c'est à ses découvertes et à ses théories que l'on doit en grande partie le développement actuel de la chimie. Il fut le créateur du système électro-chimique : il a établi avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'alors, les rapports stoécho-métriques des corps simples (poids atomistiques) en prouvant contre l'opinion de quelques savants, que ces corps n'étaient pas des multiples exacts du poids atomistique de l'hydrogène. Parmi les substances simples, Berzelius a découvert le sélénium et le thorium. Il a prouvé que le calcium, le barium, le strontium, le tantale, le silicium et le zirconium devaient être rangés parmi les métaux : il découvrit et définît encore plusieurs autres grandes classes de combinaison dans la nature. Il s'est également signalé par ses recherches dans la chimie animale. Il a fait faire un pas immense à l'analyse chimique et proposé une nouvelle nomenclature et un nouveau système de minéralogie chimique. Il n'y a pas une branche de la science qu'il n'ait traitée; outre ses études de prédilection, Berzelius cultivait encore les lettres, et possédait de vastes connaissances archéologiques. On ne comprend pas comment la vie d'un seul homme ait pu suffire à tant de travaux, surtout quand on considère l'exactitude que Berzelius apportait à ses recherches. Sa maison d'ailleurs était ouverte à tous les savants. Le roi le visitait souvent. Depuis son mariage, il donnait

des soirées magnifiques où se rendaient la cour, le corps diplomatique et la haute aristocratie de Stockholm. Madame de Berzelius faisait les honneurs de ses salons avec une amabilité et une grâce infinies.

Les nombreux ouvrages de l'illustre chimiste, et dont lui-même surveillait l'impression, ont été traduits dans toutes les langues vivantes, et ont reçu partout le plus brillant succès : ils lui ont valu un grand nombre de décorations étrangères.

J'ai à vous entretenir encore, Messieurs, d'un autre membre honoraire que l'Académie vient d'avoir la douleur de perdre; je veux parler de M. Henri Bosch, qui vient de mourir, le 7 décembre 1848, à Bruxelles, à l'âge de 82 ans. M. Bosch était docteur en médecine, ancien médecin en chef des hôpitaux civils et militaires de Maestricht, membre du jury médical du département de la Meuse inférieure sous le régime impérial, président de la commission de surveillance médicale du duché de Limbourg, etc. M. Bosch était un savant distingué, un médecin de grand mérite; c'était un de ces hommes dont on peut dire que les qualités du cœur égalait celles de l'esprit. Tous les instants de sa vie furent consacrés à l'humanité souffrante et au bien public. Il est mort, comme il avait vécu, en véritable chrétien, au milieu de son estimable famille; on sait que ses fils occupent en Belgique des positions sociales honorables ¹.

La constante réélection, pendant 30 ans, de M. Bosch, comme président de la commission médicale du Limbourg, suffit pour prouver le zèle et le talent qu'il a toujours déployés dans l'accomplissement de ses importantes fonctions; aussi les différents gouvernements qui se sont succédés dans ce duché actuel ont-ils rendu hommage à son mérite et à son dévouement, en le plaçant

¹ Un d'eux est colonel du génie; un autre est chargé d'affaires du roi Léopold au Mexique; un troisième greffier en chef de la haute-cour militaire, et le quatrième a embrassé la carrière médicale: c'est un des médecins les plus distingués de Bruxelles.

successivement à la tête du service médical du département ou de la province

Conformément à l'art. 23 du Règlement de l'Académie, il a été procédé à l'élection des membres du conseil d'administration dont le mandat expire au bout de six ans. Ont été réélus à l'unanimité M. le vicomte de Kerckhove-Varent comme *président*; M. Du Mont comme *vice-président*; M. Vanden Wyngaert, comme *Trésorier*; M. Broeckx comme *bibliothécaire-archiviste*.

QUELQUES MOTS

SUR LES

MONUMENTS PRIMITIFS,

PAR

M. DU MONT,

Vice-Président de l'Académie, etc.

Ç'a toujours été pour moi une jouissance indicible d'étudier l'histoire des peuples, leurs mœurs, leurs caractères, leurs religions, leurs monuments. Et quand je croyais avoir rencontré quelque partie qui semblait avoir échappé à l'attention ou du moins aux réflexions des écrivains, je ne manquais pas de m'en occuper spécialement, espérant en voir jaillir quelque lumière nouvelle, qui pourrait me conduire dans cet inextricable dédale. Car j'ai toujours cru, et je crois encore, que les éléments qui nous restent de l'histoire ancienne sont extrêmement defectueux, et qu'il serait besoin d'une refonte générale, que je regarde, au reste, comme à peu près impossible. Bien souvent sans doute, j'ai fait de vains efforts, pour atteindre à un but, mais enfin c'était pour moi un exercice, qui avait aussi son côté agréable, et quelquefois même utile, quoique différent pour

le résultat. C'est ainsi que la véritable science a profité des travaux des alchimistes , dont on sait que le but était une chimère.

Dès le commencement de ces études , je m'étais aperçu que l'on nous présentait les peuples , en quelque sorte , tout faits , précisément comme Minerve sort toute armée du cerveau de Jupiter. Ma curiosité n'en était que plus aiguillonnée ; et je me répétais sans cesse la question : mais d'où viennent-ils ? Le pays était-il habité avant eux , et par qui ? La plupart des anciens écrivains , quand ils ne pouvaient résoudre ces questions , en apparence si simples , avaient tranché le nœud gordien , en disant qu'ils étaient *autochthones*. A cela il n'y avait rien à répondre. On prenait les peuples le plus haut que l'on pouvait ; puis on descendait jusqu'à l'époque où l'on écrivait ; on débitait mille fables entremêlées de quelques vérités ; on donnait cela en pâture au crédule lecteur , et tout était dit. Vous n'avez qu'à prendre Hérodote , ce prétendu père de l'histoire , et vous trouverez que je dis vrai. Plus tard , on voulut pénétrer dans ces arcanes ; on découvrit des faux manifestes ; on les élagua successivement , et l'on fit disparaître de l'histoire certains faits , qui sautaient aux yeux des gens même à la foi la plus robuste. On voulut aller plus loin ; mais plus on avançait , plus l'objet des recherches semblait se dérober aux curieux , semblable à la source du Nil , chez les anciens , qui avait l'air de se jouer des voyageurs , et disparaissait chaque fois qu'ils croyaient l'avoir découverte.

Lorsque les livres saints vinrent servir de guides aux historiens , ce fut le fil d'Ariadne mis dans les mains de nouveaux Thésées ; mais ce fil même n'empêcha pas le grand nombre de se perdre. Mille systèmes nouveaux se firent jour , en s'appuyant sur des probabilités , qui n'étaient elles-mêmes appuyées que sur les mensonges des anciens , que l'on voulut faire concorder avec les sources pures que l'on avait sous la main. Ces probabilités , on les soutint avec force , à tort et à travers ; et cela alla si loin que les savants en us se dirent , à cette occasion , plus d'une fois des injures.

Après ce début , on s'imaginera , peut-être , que je vais , à mon

tour, indiquer, développer un système nouveau, que je prendrai et donnerai pour la vérité, et qui, en définitive, ne vaudra pas mieux que les autres. Si les lignes qui précèdent ont pu inspirer de pareilles idées, on se trompe du tout au tout. Les résultats des méditations que j'ai faites sur les migrations et les filiations des peuples ne valent guères mieux, selon moi, que ce qui a été ressassé mille fois : à quoi bon venir rajeunir des opinions usées, en prenant à droite et à gauche, chez d'autres, ce que j'y aurais remarqué de plus raisonnable ? Ce serait l'histoire du geai paré des plumes de différents oiseaux. — Je serai plus modeste.

Voici tout simplement ce qui m'a engagé à publier ce travail. En lisant dernièrement un article du *Magasin Pittoresque*, sur les pierres druidiques, je me suis rappelé que j'avais pris des notes, il y a plusieurs années, sur les principaux monuments, dont les anciens nous ont transmis le souvenir, et les réflexions dont je les avais accompagnées. Ce sont ces notes et ces réflexions, que j'ai tirées de la poussière où elles reposaient mollement, et dont je me propose de faire connaître ici le résumé. Elles rentrent, je pense, dans nos études archéologiques.

Que de milliers de volumes n'a-t-on pas écrits, pour nous donner une idée des monuments que nous ont laissés les anciens ! que de raisonnements sur leur destination, leurs beautés, leur perfection ! que d'éloges aux peuples qui les ont élevés ! Mais — ainsi que je le disais, il n'y a qu'un instant, pour les peuples, — croit-on que ces monuments soient les premiers qui aient été construits ? Croit-on que ceux qui les précèdent ont atteint, sur le champ et de prime abord, à la perfection ? Personne n'oserait le dire. Il y a donc eu des degrés ; tout le monde le reconnaît. Et dans nos siècles même, malgré toutes les ressources dont nous pouvons disposer, malgré tous les modèles qui nous ont précédés, nous avons encore eu besoin de longs tâtonnements, pour nous conduire au point où nous sommes arrivés. Et qui aurait assez d'orgueil pour prétendre que nous sommes parvenus à n'avoir plus de progrès à faire ?

Ainsi les monuments grandioses de l'Égypte, les obélisques et

les Pyramides, que je cite de préférence, parce qu'ils existent encore; le temple de Jérusalem, le tombeau de Mausole, les jardins suspendus de Babylone, et en général, ce qu'on appelle les merveilles du monde appartiennent certes à un monde déjà civilisé.

— Qui me dira ce que les hommes ont élevé auparavant, pour transmettre à la postérité leurs noms, leurs hauts faits, tout ce qui enfin pouvait les intéresser? Les historiens, les amis des arts se taisent, et les monuments eux-mêmes ont disparu, avec ceux dont ils étaient chargés de nous rappeler l'existence. — Il serait pourtant absurde de penser que ces mêmes hommes, ces mêmes peuples ont été assez négligents de leur renommée, pour ne rien dire, ne rien faire, qui la transmet à la postérité. Le caractère de l'homme, en général, a toujours été de chercher à étendre sa mémoire au-delà des bornes resserrées de la vie; il l'a fait, il le fera toujours, parce qu'il ne changera pas de nature.

Si donc on ne trouve rien, ou s'il n'y a que peu de chose dans l'intervalle, qui s'est écoulé entre les premières époques qui suivirent la création, et le temps qui a produit les merveilles que je viens de signaler; il ne faut pas l'attribuer à la négligence des peuples qui étaient déjà répandus dans les diverses contrées, mais au peu de solidité des monuments qu'ils auront construits, ou au long espace de temps que ces monuments ont dû traverser, pour parvenir à des âges aussi reculés que les nôtres.

Franchissons donc cet espace, et voyons si, dans les siècles plus rapprochés de l'origine du monde, nous ne trouverons point quelques vestiges, qui confirment mon assertion.

On ne s'attend pas, sans doute, que je parle de ces configurations singulières de certains rochers, dues à la nature, et connues sous le nom de *monuments cyclopiens*. Je me borne à ce qui est véritablement sorti de la main de l'homme.

Faute d'écrits que nous puissions suivre assez loin, dans l'histoire des peuples divers, nous sommes forcés de nous borner à ce que nous lisons dans le plus ancien livre, qui nous soit parvenu, je veux parler de la Sainte Écriture. Ce livre remonte sans

hésitation aux premiers jours de la création, qu'il nous fait connaître, sans entrer dans des détails, qui s'écarteraient de son but, et ne feraient qu'entraver sa marche si rapide, eu égard au grand nombre de siècles et aux objets importants qu'il embrasse. Et cependant il nous donne des renseignements suffisants sur la partie dont je m'occupe.

La simplicité du monde primitif se borna uniquement aux besoins matériels du moment ; et nous ne trouvons dans la Bible aucune trace de monuments érigés avant Noé. Lorsqu'Adam, Abel ou quelqu'autre fait un sacrifice, c'est sans aucun préparatif particulier ou préliminaire. On prend une victime, on l'immole, et c'est tout. Mais, après le déluge, on voit s'élever des autels ; et c'est là l'origine des premiers monuments. C'est ainsi que Noé, au sortir de l'arche, voulant témoigner sa reconnaissance au Seigneur, pour l'avoir sauvé lui et les siens de la destruction universelle, construisit un autel, en l'honneur de Jehovah, et prenait des victimes dans ses troupeaux et les oiseaux mondes, il les offrit en holocauste sur cet autel ¹. Mais était-il d'une seule pierre, ou bien était-ce une construction plus compliquée ? C'est ce qu'il serait difficile d'affirmer ici. Cependant les monuments, dont je parlerai tout à l'heure, pourraient faire supposer qu'il ne s'agit réellement que d'une pierre étendue sur la terre, sur laquelle on déposait la victime. D'un autre côté, le mot construit (*ædificavit*) indique une réunion de pierres jointes et superposées, et semble devoir nous faire pencher vers l'opinion contraire. Au reste ceci n'infirmé en rien mon système.

Il s'écoule un temps assez long, pendant lequel tout se borne à cette construction si simple. Ainsi, après la promesse faite à Abram de lui donner la terre sur laquelle il se trouve, il construit un autel à Jehovah ². Quand il passe sur la

¹ *Ædificavit autem Noe altare Domino, et tollens de cunctis pecoribus et volucris mundis, obtulit holocausta super altare. GENES. C. VIII. 20.*

² *Apparuit autem Dominus Abram, et dixit ei : Semini tuo dabo terram banc. Qui ædificavit ibi altare Domino. GEN. Cap. XII.*

montagne ¹; quand il arrive à Hebron ²; quand il vient avec Isaac au lieu que Dieu lui avait indiqué ³, il ne manque pas d'y construire un autel; et l'Écriture emploie constamment les mêmes termes, qui laissent la même incertitude, dont j'ai parlé plus haut.

On conçoit que ces constructions aient été extrêmement fragiles, et par conséquent de peu de durée. Aussi n'était-ce pas l'intention de ceux qui les élevaient de les faire passer à la postérité. Cela était au matériel ce que sont les élans du cœur, élans momentanés, dont la trace ne subsiste qu'autant qu'on s'occupe de l'objet qui en a été la cause, et qui disparaissent avec lui.

Mais revenons sur nos pas, en reprenant de plus haut. Voici surgir un monument réellement destiné à la postérité. Certain temps après le déluge, les hommes, toujours rapprochés du berceau de la création, s'étant multipliés d'une manière étonnante, et dont il serait difficile de se rendre compte aujourd'hui, sentirent qu'il devenait impossible de se maintenir dans ces lieux resserrés, et qu'il fallait songer à gagner des contrées plus étendues. Ils commencèrent par s'avancer un peu vers l'occident, et ils s'arrêtèrent dans les vastes plaines de Sennaar, que nous connaissons mieux sous le nom de Mésopotamie; et ils y séjournèrent quelque temps. ⁴ Mais ils s'aperçurent qu'ils ne pourraient y rester fort long-temps, sans éprouver les mêmes inconvénients. Ils résolurent donc de se disperser définitivement dans des terres plus éloignées. Ils s'entendirent entr'eux sur le premier projet de colonisation. Ils désignèrent, sans doute, ceux qui resteraient dans les lieux qu'ils occupaient; quant à ceux qui devaient quitter la patrie, ils furent destinés les uns pour l'Orient, les autres pour l'Occident, ceux-ci

¹ Et inde transgrediens ad montem, ... ædificavit quoque ibi altare Domino. GEN. C. XII, 7, 8.

² Movens igitur tabernaculum suum Abram, venit... in Hebron, ædificavit que ibi altare Domino. GEN. C. XIII, 18.

³ Et venerunt (Abram et Isaac) ad locum quem ostenderat ei Deus, in quo ædificavit altare. GEN. C. XXII, 2.

⁴ Cumque proficiscerentur de Oriente, invenerunt campum in terrâ Sennaar, et habitaverunt in eo. GEN. C. XI; 2.

pour le Nord, ceux-là pour le Midi, afin d'éviter pour toujours les inconvénients qui résultaient d'une agglomération trop nombreuse, et qui, malgré la fertilité d'un pays, menacerait les habitants de la famine.

Ce projet était sage, et inspiré, sans doute, par la divinité elle-même. Mais avant de l'exécuter, ils crurent devoir laisser un monument qui rappelât à leurs descendants le lieu de leur origine, et le point du départ. Ils se décidèrent donc à construire une tour avec une ville, qui serait, en quelque sorte, la capitale de toutes les nations. Voyons, établissons-nous une ville, avec une tour dont le sommet touche le ciel, et rendons notre nom fameux, avant de nous disperser sur toute l'étendue de la terre ¹.

Par suite de cette résolution unanime, des briques furent préparées, et l'on se mit à l'ouvrage. La tour commençait à s'élever à une hauteur prodigieuse. Mais Dieu qui, sans doute, ne voulait pas que l'homme, qui n'est déjà que trop disposé par lui-même à matérialiser son existence, regardât la terre comme son unique patrie, et oubliât le ciel pour lequel il est créé, mit la confusion parmi tous ces ouvriers. Non seulement la mésintelligence, mais encore le bouleversement dans leur langage, les empêcha de poursuivre leur entreprise, qui resta ainsi inachevée.

Voilà certes un des souvenirs de ces temps reculés que l'on peut regarder comme un véritable monument. Mais le temps a tellement agi sur ses débris, que l'on n'a jamais pu en retrouver la moindre trace, et que l'on ignorera probablement toujours l'emplacement, bien loin de pouvoir déterminer quelle était la nature de l'édifice. — Quelques voyageurs, rencontrant des morceaux de briques, le long du Tigre, ont cru que ce pourraient bien être des restes de la tour de Babel; mais leurs suppositions n'ont pas été ratifiées par les voyageurs qui sont venus après eux. Il est plus probable que ce sont des décombres provenant des grandes

¹ Venite, faciamus nobis civitatem et turrim, cujus culmen pertingat ad cælum; et celebremus nomen nostrum, antequàm dividamur in universas terras.

GEN. C. XI. 4.

villes, qui se sont élevées dans ces contrées, telles que Ninive, Babylone et d'autres. D'un autre côté, ces villes elles-mêmes ne se sont formées, peut-être, qu'avec les briques de la tour. — Qui pourrait affirmer le contraire?

On s'en est tenu généralement à ce récit ; et qu'y avait-il à faire de plus à l'homme qui accepte l'Écriture Sainte, sans discussion ? Mais les raisonneurs ont, selon leur coutume, persifflé ce langage si simple ; ils ont cherché à le renverser, sans toutefois rien mettre à sa place, pour expliquer la dispersion du genre humain, et l'origine des diverses langues.

Eh bien, je vais braver de nouveau leur persifflage, en tentant d'ajouter au récit de la Bible une idée qui pourra paraître singulière, au premier coup-d'œil ; mais qui, en même temps, pourra servir de monument complémentaire à la construction de la tour de Babel et à la dispersion des hommes, monument d'autant plus frappant, qu'il existe toujours comme une preuve vivante, qu'il n'est au pouvoir d'aucun homme d'anéantir. Ce monument n'est rien d'autre que la manière de diriger l'écriture. — Si cette idée n'est pas admissible, (ce qui est une question que je veux laisser de côté pour le moment) du moins je pense qu'elle aura le mérite de la nouveauté ; car je ne l'ai rencontrée nulle part. Et puis, comme système, elle fera rire quelques philosophes. Or, déridier un philosophe n'est pas chose à dédaigner, par le temps qui court. — Voici donc ce système.

Il n'est guère possible de douter que ce n'est qu'après la confusion des langues et la dispersion des peuples que naquit l'écriture. Or, on sait qu'il y a trois genres principaux d'écritures. La première va de la gauche à la droite ; c'est celle des peuples du nord-ouest, ou ce qu'on appelle la race caucasienne. La seconde va de la droite vers la gauche ; c'est celle des peuples du sud-ouest, les Arabes, leurs milles branches, et leurs descendants. La troisième descend du haut en bas ; c'est celle des peuples qui habitent le nord-est, les Chinois et leurs nombreux voisins, connus sous cent noms divers. — Voyez maintenant comment s'est opérée

la séparation primitive. Les hommes se sont formés en trois groupes principaux, représentant les trois fils de Noé et leur postérité, dont les uns se dirigèrent vers le nord-ouest, les autres s'étendirent vers le sud-ouest, les autres enfin vers le nord-est. Quoique différant de langage, chaque groupe adopta le même système d'écriture, que l'on peut figurer de la manière indiquée dans le tableau placé en regard.

On me demandera, sans doute, quelle conclusion je veux tirer de ce que j'avance ? Le voici : c'est que chacun a dirigé les caractères qui représentaient ses pensées, vers le lieu d'où il était venu, de manière à indiquer, par la marche de l'écriture elle-même, vers quel endroit les hommes devaient se diriger, s'il leur prenait fantaisie de chercher le point du départ, et retrouver le berceau de la multiplication du genre humain, qui est aussi, d'après toute probabilité, celui de la création. L'Écriture sainte n'entre pas dans ces détails, qui sortaient de son but ; elle se borne à donner les noms de chefs des peuples, et à ajouter que Dieu les dispersa de cet endroit sur toute la terre ¹. Après cela, elle laisse libres tous les systèmes, toutes les discussions, tous les rêves, ² au nombre desquels on peut mettre, si l'on veut, les quelques lignes que je hasarde ici.

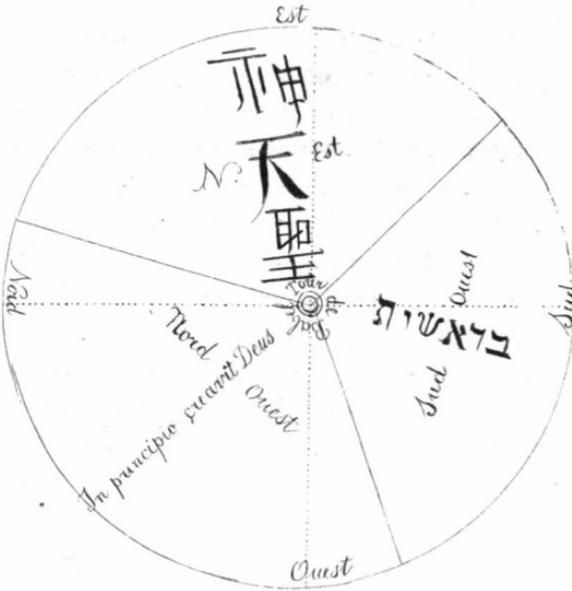
On me dira, peut-être : mais vous vous écarterez des données de la Bible. Entendons-nous. Je ne disconviens pas que je suis en désaccord avec des commentateurs très-respectables, mais qui ont entendu les textes à leur manière ; toutefois je pense qu'on peut interpréter ces mêmes textes autrement, sans danger, puisqu'ils ne touchent en rien aux articles de notre foi ³.

Maintenant, que, par la suite des siècles, les populations ne soient pas restées dans leurs bornes primitives ; que les colonisations, les guerres, les irruptions aient ramené des hommes dans une partie qui avait été le patrimoine des autres ; que les Ioniens

¹ Divisit eos Dominus ex illo loco in universas terras. GEN. C. XI, 8.

² Mundum tradidit disputationi eorum. ECCLE. C. III, v. II.

³ VIDE GEN., C. X, et XI.



se soient étendus dans l'Asie mineure ; que , plus tard , les Arabes aient occupé une partie de l'Europe ; que , plus tard encore , les Occidentaux aient empiété sur les terrains qu'occupent les Orientaux ou Chinois , depuis la dispersion ; tout cela ne change rien à la distribution primitive. — Il pourra même arriver , après un nombre plus ou moins considérable de siècles , que les hommes se mêleront de nouveau , se confondront , redeviendront un seul et même peuple , au lieu de se battre , de s'exterminer. Ces changements , ces rapprochements n'infirmont en rien les événements passés. Cela rentrera dans les vues de la Providence , qui étaient d'abord de peupler la terre. Et ce but étant rempli , elle rapprochera les frères si longtemps désunis , pour leur bonheur commun.

Je ne pense pas être sorti de mon sujet , comme on pourrait le croire , au premier abord ; seulement l'objet est moins matériel que celui que mon intention est de traiter. Au reste j'y reviens.

La tour de Babel peut être considérée comme le seul monument de ces âges antiques. Les traditions semblent nous en avoir voulu conserver le souvenir , même chez les païens , dans le combat des géants contre Jupiter , de ces hommes audacieux , qui , selon la fable , entassèrent montagne sur montagne , afin d'escalader le ciel. Après cet essai inutile , les hommes semblent s'être dégoûtés de ces constructions gigantesques ; et nous ne voyons plus que des travaux insignifiants , et peu propres à passer à la postérité. Ce sont , dans les livres saints , des autels , dont , ainsi que je l'ai dit , il serait difficile d'indiquer la nature.

Quelque temps après Abraham , s'élèvent des monnments d'un caractère nouveau. Quoique faibles , ils sont remarquables , en ce que ce sont des monolithes , et que par là ils promettent une plus longue durée , en laissant moins de prise au temps. Le premier monument de cette espèce , qui nous soit connu , est la pierre que Jacob avait d'abord employée pour reposer sa tête , et que , à son départ , il éleva comme un monument ¹. Et cette simple

¹ Surgens ergo Jacob manè tulit lapidem quem supposuerat capiti suo , et erexit in titulum. GEN. C. XXVIII, 18.

Pierre, il lui donne le nom magnifique de maison du Seigneur ¹. Croirait-on par hasard que cette pierre fût la première qu'il rencontre sur sa route? L'expression dont se sert l'Écriture, expression que nous retrouverons encore plus loin, ne nous permet pas d'en juger ainsi. Le mot *erexit* nous indique que ce doit être une pierre de forme allongée, qui peut être plantée, dressée; sans quoi le mot *erexit* n'aurait pas de sens. Quant à l'idée d'en faire la maison de Dieu, il faut que cette pierre soit d'une certaine hauteur; autrement elle se perdrait parmi les autres pierres; tandis qu'elle doit être remarquée, exposée aux regards des passants, et être un signe de l'adoration rendue et à rendre à l'Être suprême. — Et qu'on n'aille pas se récrier sur la difficulté pour Jacob de dresser une masse un peu considérable. Il n'y a qu'à songer qu'il était accompagné de serviteurs assez nombreux, pour en veuir à bout sans beaucoup de peine; et l'objection tombe d'elle-même.

Depuis lors, nous voyons cette sorte de monuments servir en diverses circonstances, tantôt comme témoignages entre particuliers; tantôt ils représentent un contrat; tantôt ils nous rappellent un tombeau; souvent ils sont élevés pour remettre sous les yeux du peuple des événements, qu'il a intérêt à ne pas oublier. — Ici, c'est Jacob et Laban, qui font un pacte entr'eux, et dressent une pierre, en témoignage de ce pacte ²; là, c'est Jacob encore, qui dresse un monument de pierre, à l'endroit où Dieu lui avait parlé ³. Rachel, l'objet de sa tendresse, vient à mourir; et aussitôt il lui élève un tombeau; et ce tombeau est surmonté d'un monument. C'est là, dit l'Écriture, le monument

¹ Et lapis iste quem erexi in titulum vocabitur domus Dei. *IBID.* 22.

² Veni ergo, et ineamus fœdus, ut sit testimonium inter me et te. Tuli ergo Jacob lapidem, et erexit in titulum. Dixit que fratribus suis: afferte lapides. Qui congregantes fecerunt tumulum, comederunt que super eum. . . . Dixit que Laban: tumulus iste erit testis inter me et te hodiè; et idcirco appellatum est nomen ejus Galaad, id est tumulus testis. *GENES.*, Cap. XXXI, 44, 45, 46, 48.

³ Ille verò erexit titulum lapideum, in loco quo locutus fuerat ei Deus. *GENES.* Cap. XXXV, 14.

de Rachel, qui subsistait encore du temps de Moïse ¹, malgré les bouleversements que ce lieu avait dû éprouver, pendant un assez long espace de temps.

Jusque là, les hommes, en dressant ces monuments, semblent avoir suivi leurs propres inspirations; maintenant viennent les préceptes. La forme des autels est prescrite. Mais la loi écrite elle-même ne fait que sanctionner ce que les hommes faisaient sous l'empire de la loi naturelle. Vous ne ferez que des autels en terre, dit le Seigneur. Si cependant vous faites un autel de pierres, vous ne le construirez point en pierres taillées ². Et dans un autre, endroit : vous construirez un autel à votre Dieu, avec des pierres que n'aura point touché le fer, et avec des cailloux grossiers et bruts, et vous y offrirez des holocaustes ³. C'est ce qui est exécuté par Josué, après la victoire remportée sur le roi de Haï, et la prise de sa capitale ⁴.

Ainsi toute préparation, toute apparence de luxe était proscrite dans les sacrifices que l'on offrait à Dieu; et la nature, dans toute sa simplicité, devait en faire tous les frais.

Il en fut de même des monuments en pierres, qui, sans avoir précisément un caractère aussi religieux que les autels, furent néanmoins prescrits par la divinité, afin d'aider au souvenir du peuple. Ainsi Moïse ordonne de dresser, après le passage du Jourdain, de grandes pierres, sur le mont Hébal, de les crépir avec de la chaux, afin qu'elles soient bien unies, de manière à pouvoir y transcrire le Deuteronome ⁵. Et au sortir du Jourdain,

¹ *Erexit Jacob titulum super sepulcrum ejus; hic est titulus monumenti Rachel, usque in præsentem diem. GENES. Cap. XXXV, 20.*

² *Altare de terrâ facietis mihi. . . . Quòd si altare lapideum feceris mihi, non ædificabis illud de sectis lapidibus. Exod. Cap. XX, 24, 25.*

³ *Et ædificabis altare domino tuo, de lapidibus quos ferrum non tetigit, et de saxis informibus, et offeres super eo holocausta. DEUTER., XXVII, 5, 6.*

⁴ *JOSUE, Cap. VIII, 30, 31.*

⁵ *Cùmque transieritis Jordanem. . . . eriges ingentes lapides, et calce lævigabis eos; ut possis in eis scribere omnia verba legis hujus. . . . Quandò ergò transieritis Jordanem, erigite lapides, in monte Hebal, et lævigabis eos calce. DEUTER., XXVII, 2, 5, 4.*

Josué fit entasser sur la rive douze pierres, prises dans le lit du fleuve, nombre égal à celui des tribus d'Israël; et il en plaça douze autres dans le lit lui-même, à l'endroit où les prêtres s'étaient arrêtés ¹. Et arrivé au mont Hébal, il écrivit sur des pierres le Deuteronome, et il observa toutes les prescriptions de Moïse ².

Lorsque l'illustre successeur du législateur des Hébreux sentit que sa mort approchait, il rappela au peuple tout ce que Dieu avait fait pour lui; et après avoir longtemps parlé, et obtenu la promesse que l'on resterait fidèle à la religion du vrai Dieu, et avoir écrit le tout dans le livre de la loi, il prit une pierre d'une grandeur extraordinaire, la plaça sous le chêne qui était dans le sanctuaire du Seigneur, et il dit au peuple: cette pierre vous servira de témoignage, qu'elle a entendu toutes les paroles que le Seigneur vous a dites, de peur que vous ne veniez par la suite le nier, et mentir à Jehovah votre Dieu ³.

Je finirai par le monument qu'Absalon, fils de David, se fit élever ⁴. Quoique l'expression dont se sert l'Écriture soit la même que pour les précédents, en parlant de l'érection de ce monument, je suis néanmoins disposé à croire qu'il était d'un style tout-à-fait différent; puisqu'il ne précède pas d'un demi-siècle le fameux temple de Jérusalem, dont la construction indique une progression inouïe dans les arts, et dont la perfection l'a fait mettre au nombre des sept merveilles du monde.

Et cela n'est pas étonnant, puisque, depuis la mort de Josué, il s'est écoulé environ 500 ans jusqu'à Salomon, qui bâtit le

¹ JOSUE. Cap. IV, 3. et PASSIM.

² Et scripsit super lapides deuteronomium legis Moysi. . . . Nihil ex illis quæ Moyses jusserat reliquit intactum. JOSUE. Cap. VIII, 32, 35.

³ . . . Et tulit lapidem prægrandem, posuit que eum subter quercum. . . . Et dixit ad omnem populum: en lapis iste erit vobis in testimonium quod audierit omnia verba Domini, quæ locutus est vobis; ne fortè porteà negare velitis, et mentiri Domino Deo vestro. JOSUE. Cap. XXIV, 26, 27.

⁴ Absalon erexerat sibi. . . . titulum, qui est in valle regis. . . . vocavit que titulum nomine suo, et appellatur manus Absalon, usque ad hanc diem.

II REGUM. C. XVIII, 18.

temple. Ce n'est pas que je croie que les Israélites aient fait eux-mêmes de grands progrès, à cause de l'état de trouble, dans lequel ils vécut pendant presque tout ce laps de temps, mais les nations voisines, placées comme eux sur les bords de la mer, brillèrent beaucoup dans les arts. Ainsi toute la Phénicie, qui avait pour capitale d'abord Sidon, et ensuite Tyr, se rendait alors célèbre, sous le rapport du commerce, de la guerre, et du luxe : — ainsi l'Égypte, qui était déjà un royaume plus ou moins puissant, lorsque les Israélites n'étaient encore qu'une famille réfugiée, l'Égypte jettait un éclat extraordinaire, quand ils cherchaient à se constituer avec tant de peine, et au milieu de tant de contrariétés et de malheurs. Aussi ne trouvons-nous, dans cet espace de 500 ans, chez les Israélites, aucune mention de monuments, soit dans l'ancien style, soit dans le style de transition, dont je parle; et l'Écriture cesse de nous servir de guide. Voyons si nous ne trouverons rien ailleurs.

De tous les objets que je viens de signaler, il ne nous reste plus aucune trace, sinon dans le seul livre qui nous soit parvenu de ces temps antiques. Les monuments qu'il cite ont eux-mêmes complètement disparu : mais examinons si, dans quelqu'autre partie du monde, il n'y a point quelques monuments analogues, qui semblent confirmer l'existence et la forme des premiers. Une province de la Gaule antique vient, je pense, satisfaire notre curiosité. Je veux parler de la Bretagne (le Morbihan). Là, en effet, nous trouvons des quantités innombrables de ces pierres brutes et non taillées, dans les conditions que nous indique la Bible, connues sous les noms de *Menhir*, *Cromleg*, *Dolmen*. Dressées sur une vaste étendue de terrain, elles sont considérées comme des monuments druidiques. Les unes sont élevées comme des colonnes, les autres représentent une table ou un autel soutenu par d'autres pierres, et semblent avoir servi aux sacrifices.

Mais rien n'a été écrit touchant ces monuments; ou si quelque chose en a été confié aux livres, il a disparu entièrement, et nous laisse dans l'incertitude sur leur destination primitive. Ainsi,

chez les Hébreux, nous avons le récit sans les monuments ; chez les Gaulois, non moins anciens, nous avons les monuments, sans les écrits, pour nous renseigner. Ne peut-on expliquer l'un par l'autre, et retrouver, de cette manière, ce que l'on rechercherait en vain sans ce mutuel secours ? Je serais assez disposé à le faire, et à me rallier à cette opinion.

Mais, me dira-t-on, comment expliquer cette multiplicité de monuments réunis ? Car nous voyons bien que les Hébreux ont çà et là érigé un *Cromlech* ou étendu un *Dolmen*, si vous voulez les appeler ainsi ; mais nous ne trouvons pas qu'ils en aient aligné un si grand nombre, au même endroit. On pourrait répoudre qu'il s'agissait là d'une histoire toute entière, et que l'on renvoyait, pour en saisir le sens, aux vers appris par cœur, comme on sait que le faisaient les Druides et leurs élèves ; ou bien que les livres, qui contenaient les explications nécessaires, ont péri, lors de la proscription universelle du langage et des écrits des Gaulois par les Romains, et qu'ainsi nous avons perdu la clef de l'histoire elle-même.

D'autres raisons pourraient s'offrir encore. Quant à moi, je pense que les endroits de la Bretagne, où ces monuments se rencontrent en grande quantité, ne sont rien d'autre que de vastes cimetières, dont les pierres les plus élevées représenteraient les nobles et les prêtres, tandis que les plus humbles seraient affectées aux simples particuliers ; et que chaque famille avoisinante aurait eu sa pierre ; comme les riches encore aujourd'hui ont des caveaux particuliers, au moyen desquels leur cendre ne se mêle, ne se confond pas avec celle des morts moins favorisés de la fortune. Quant aux tables ou pierres plates placées horizontalement (*Dolmen*), je croirais que ce sont des autels, sur lesquels on faisait des sacrifices en l'honneur des morts.

Il faut se rappeler le passage que j'ai cité plus haut, extrait de l'Écriture ; c'est que Jacob éleva aussi un monument funéraire de ce genre à Rachel, son épouse bien aimée : et, quoiqu'il n'en soit fait mention nulle part, il est probable que ce ne fut pas le seul monument de cette espèce, qui fût dressé chez cette nation.

Un motif qui me fortifierait dans cette opinion, c'est l'horreur instinctive qu'inspirent, encore aujourd'hui, ces *Menhir*, ces *Cromlech* aux habitants de la contrée, à peu près, comme celle qu'ils éprouvent en traversant un cimetière moderne. L'idée des fantômes, des âmes errantes, les poursuit dans l'un comme dans l'autre. C'est une tradition obscure, qui a passé de père en fils, et qui subsistera toujours, sans qu'ils puissent se rendre compte de leur crainte.

On est d'accord sur l'antiquité des Celtes. Cette ressemblance de coutumes avec les peuples primitifs ferait supposer qu'ils sont plus anciens encore qu'on ne se l'imagine; et que le groupe d'émigrants dont ils ont fait partie, en se rendant vers le nord-ouest, n'a pas tardé à se diviser; qu'ils ont été une des sous-divisions principales, qui s'est arrêtée dans la Gaule, dans l'Armorique, peut-être, d'où ils ont envoyé des colonies dans la Grande-Bretagne et jusqu'en Espagne; que leurs sages, connus sous le nom de Druides, auront commencé à y établir le siège d'une religion et d'un culte, qui se sera étendu successivement dans leurs colonies, mais qui se sera constamment maintenu plus pur dans la première résidence que partout ailleurs. D'où vient que les monuments qu'ils y ont élevés y sont plus nombreux et plus rapprochés de la forme qu'ils avaient reçue des premiers émigrants.

Pendant qu'ils se maintenaient ainsi dans leurs usages, les nations moins anciennes, c'est-à-dire les colonies qui sortaient d'eux ou de quelqu'autre souche, au troisième ou quatrième degré, s'éloignaient de plus en plus des traditions patriarcales et tentaient des monuments moins grossiers. Mais de ce côté, comme du côté de l'Asie, les premières tentatives furent, sans doute, peu satisfaisantes, et sous le rapport de l'art, et sous le rapport de la solidité. Il est impossible de suivre toutes les phases des arts et des monuments à cette époque. Seulement on semble être fondé de croire que ceux qui ont commencé à s'éloigner de la simplicité primitive sont les Egyptiens, qui paraissent

appartenir au groupe qui s'étendit vers le Sud-Ouest, et qui, à leur tour, ont peuplé une partie de l'Afrique, et ont même envoyé des colonies dans la Grèce¹ et en Italie, où ils se sont fondus avec la population déjà existante et où ils ont importé leurs arts, comme on croit le reconnaître dans les monuments étrusques.

C'est à ces observations que je pense devoir me borner. Partout dans l'antique Orient, tout a été, comme je l'ai déjà dit, détruit et renversé; et, sans l'Écriture sainte, qui en fait mention, nous n'en aurions véritablement aucune idée. A moins toutefois que l'on ne considère comme tels les grands ronds de pierres de taille, qui, si nous en croyons les voyageurs, et entre autres Chardin², se trouvent, en assez grand nombre, en Perse, aux environs de Tauris. D'après la tradition du pays, ce seraient des sièges où les géants, appelés *Caous*, tenaient conseil. Mais je pense que ces prétendus sièges sont d'une époque plus rapprochée de nous.

Y en a-t-il eu en Afrique, ou tout au moins en Égypte? je suis disposé à le croire. Cependant là aussi, il n'en reste plus de vestige. Mais les obélisques sont, selon moi, les successeurs immédiats des pierres dressées, et par conséquent des Cromlech. Ce qui donne un grand poids à cette opinion, c'est que ce sont des monolithes, et qu'en outre, de même que les colonnes élevées par Josué, ils servent à écrire ou des lois ou des événements importants. Ces obélisques, et plus tard, peut-être, les pyramides appartiennent donc à l'époque de transition, dont j'ai parlé, et précèdent ainsi les monuments proprement dits³.

¹ Le *Βουστροφηδου* des Grecs ne viendrait-il pas de la fusion des Égyptiens avec les habitants primitifs de la Grèce, et de l'adoption des deux systèmes d'écriture? c'est un fait qui rentrerait dans l'opinion que j'ai émise plus haut.

² Voyez CHARDIN, *Voyage de Perse*, tom III.

³ Malgré tout ce qui a pu être avancé, depuis Hérodote jusqu'à M. De Persigny, on ne peut guère mettre en doute que les pyramides ne soient des tombeaux.

⁴ Nous rappellerons à cette occasion que notre honorable confrère M. Félix Bogaerts, secrétaire perpétuel de l'Académie, a publié sur le système de M. le comte de Persigny, un mémoire intéressant que l'Académie a inséré dans ses Annales.

1 Dans l'Europe, la Gaule seule nous a transmis ces monuments primitifs, et encore, ainsi que je l'ai dit, elle ne les a fait servir que de monnments funéraires, ou d'autels pour les sacrifices 1. Les autres pays tels que la Grèce et l'Italie, habités par des peuples relativement nouveaux, ne nous offrent aucun vestige de cette première antiquité. — Peut-être les Pelasges avaient-ils quelque chose de ce genre, avant l'irruption des Grecs. Mais ces derniers ou les ont fait disparaître, ou les ont négligés. On peut en dire autant des Italiens à l'égard des Étrusques.

Reste la Germanie, dont nous n'avons également rien conservé. Cependant je pense qu'elle peut être mise dans la même catégorie que les Gaulois. Et elle n'avait rien perdu de son antique originalité, lorsqu'elle élevait un obélisque à Hermann (Arminius) sous le nom d'Irmisuul, que les Romains ont regardé, à tort, comme une statue du héros. Ce qui n'était, sans doute, qu'une de ces colonnes formées d'une seule pierre, comme elle en aura élevé d'autres précédemment, d'une dimension moindre, et dont l'existence ni le souvenir ne sont point parvenus jusqu'à nous.

Je ne sais si je dois faire mention de ces cercles formés de treize grosses pierres, que l'on trouve dans plusieurs endroits du Nord, et surtout en Suède, près d'Upsal. C'étaient, dit-on, les sièges des douze sénateurs, lorsqu'ils tenaient audience, et rendaient la justice, dans des temps très-reculés, et que l'on ne peut préciser. La treizième pierre, plus élevée que les autres, était au centre, et servait au roi, lorsqu'il présidait les séances. Ces monuments sont, sans doute, fort anciens; néanmoins on ne peut les faire remonter à l'époque dont je me suis occupé.

1 On ne parle guère de cette sorte de monuments dans notre Belgique. Je pense cependant qu'elle n'en a pas été dépourvue. J'ai vu près de Namur, une vaste pierre, reposant sur d'autres, comme une table un peu penchée; et la tradition prétend que c'est un ancien autel pour les sacrifices. Cette pierre pourrait bien être un dolmen, qui en ferait supposer d'autres, dans des temps fort reculés.

Je ne parlerai pas des *tumuli* ou tertres, qui sont aussi anciens, plus anciens, peut-être, que les Cromlech, et que l'on retrouve partout. Les Romains les ont trouvés en Italie; et ils en ont propagé l'usage dans tous les pays par où ils ont passé. Ces tertres étaient élevés sur le corps des morts de distinction; et en même temps qu'ils étaient une marque d'honneur pour certains personnages, ils servaient d'indicateurs sur les chemins peu fréquentés, comme il en est encore dans les vastes steppes de la Tartarie ¹.

Après les pyramides et les jardins de Babylone, que l'on prétend avoir été construits, environ 1200 ans avant notre ère, viennent successivement les monuments de toute espèce. Et les Hébreux, qui semblaient être endormis dans la plus grande insouciance pour les arts, se réveillent tout-à-coup, et ouvrent la marche par le magnifique temple de Jérusalem. Mais je m'arrêterai ici. On a parlé de tous ces objets fort au long dans les livres qui traitent de l'art, et dans ceux qui s'occupent de l'histoire, de manière qu'il ne me reste plus rien à en dire. Et d'ailleurs j'ai rempli le but que je m'étais proposé. — Je désire que d'autres s'exercent également dans des recherches sur les monuments primitifs, sous le même point de vue que moi; car je puis me tromper; et les travaux des savants ne peuvent que jeter quelque lumière, sur un sujet, qui, selon moi, n'a pas jusqu'ici suffisamment attiré l'attention.

¹ Ces tertres se retrouvent au Pérou, sous le nom de GUACAS, avec la même destination, celle de tombeaux. ROBERTSON, *hist. de l'Amérique*. Liv. VII.

NOTICE
SUR
L'HOSPICE ET L'ÉGLISE
DE ST. JULIEN DES BELGES

A ROME ;

PAR

M. P. VISSCHERS ;

Curé de la paroisse de St.-André, à Anvers; membre effectif de l'Académie, etc.

I.

Il existe dans la capitale du monde chrétien de nombreux établissements de charité ¹ parmi lesquels différents hospices nationaux, ainsi appelés à cause de leur origine, et parce qu'ils sont particulièrement destinés à l'usage des nationaux des divers pays qui sont établis à Rome. Il y a l'hospice de la nation de Bohême, fondé vers 931 par Borsivoglio, dixième duc de Bohême,

¹ Il n'y a guère d'infirmité et de malheur à Rome, qui n'y trouve son soulagement et sa consolation. M. Morichini, vice-président de l'hospice St.-Michel, dit dans son ouvrage, *Istituti di pubblica carità in Roma*, publié en 1833, que Rome possède 22 institutions dont le but est de secourir les malades, les insensés et les convalescents; qu'il y a huit hôpitaux publics, onze hôpitaux particuliers et nationaux, deux établissements pour soigner les malades à domicile, et un pour recueillir et ensevelir les morts. Quatre hospices sont destinés à recevoir les orphelins; trois autres donnent asile aux pauvres étrangers: le premier est pour les ecclésiastiques, le second pour les hommes, le troisième pour les femmes. A St.-Michel et à Notre-Dame des Anges, il y a deux immenses communautés de femmes; dix conservatoires reçoivent les jeunes personnes, les veuves, et les personnes malheureuses du sexe. 400 vieillards, hommes, et femmes, ont toujours place à St.-Michel et à Notre-Dame des Anges. Il y a trois maisons de repentir. Le grand établissement du St.-Esprit, nourrit 2.075 enfants trouvés; dans cinq hospices sont contenus 400 vieillards, 544 jeunes gens, et 670 filles. 460 femmes vivent dans dix conservatoires; 48 habitent trois maisons

et par sa pieuse épouse Lumilla, restauré en 1357 par Charles IV, roi de Bohême; l'hospice de St.-Thomas des Portugais; fondé en 1430, par une noble dame portugaise, Jeanne de Lisbonne, richement doté par Antonio di Lisbona, cardinal de Portugal, en 1439¹; l'hospice de St.-Jacques des Espagnols fondé en 1450 par Alphonse de Paradinas, évêque de Rodrigo, en Espagne²;

de refuge; le nombre total des malheureux dont le sort est assuré est donc de 4195.

La confrérie des SS. Apôtres et la Congrégation de la Divine Piété offrent des secours très-considérables aux personnes déchuës. Deux institutions ont pour but de secourir les prêtres pauvres. Chaque année on distribue à Rome 1100 dots publiques pour établir les jeunes personnes.

Quant à l'œuvre de charité, l'instruction et l'éducation religieuse, il y a à Rome 372 écoles primaires, qui comptent 14,099 écoliers.

Ce qui donne un nouvel éclat à toutes ces belles et pieuses institutions, c'est que leur existence est due tout entière à la Religion. Ce n'est pas en accablant les communes par des dons forcés ou par d'autres moyens inventés par la philanthropie moderne, qu'on couvre les dépenses énormes qu'elles font. Mais toutes reconnaissent leurs *fondateurs* et leurs *bienfaiteurs*; elles ont leurs domaines et leurs biens particuliers, ce qui les met à l'abri de tout changement, leur permet de montrer toujours la même générosité, et imprime à toutes leurs œuvres le cachet de la divine Providence, *qui dat omnibus affluenter et non improperat.*

(*Journal hist. et littér. de Liège*, t. I, p. 80, t. II, p. 638. Voir l'ouvrage :

Trattato di tutte l'opere pie dell' alma citta di Roma; composto dal sig. C. FANUCCI, in-12°, 1601.

¹ Dans la chapelle de St.-Jean-Baptiste se trouve le tombeau de ce cardinal avec l'inscription suivante :

Sepulcrum Domini Antonii Cardinalis Portugallensis, qui obiit Romæ, die XI. Mensis Julii. Anno a nativitate Domini MCCCCX LVII. Cuius anima requiescat in pace. Amen.

² L'inscription tumulaire porte :

Alfonso de Paradinas episcopo civitatensi huius ecclesie, et hospitalis fundatori, pauperum oppressorum fautori piissimo, sacrarum cognitionum consultissimo honoris, pietatisque causa. Vixit annos nonaginta, obiit decima nona octobris. MCCCC LXXXV. Pont. Innocentii papæ octavi anno secundo.

l'hospice de St.-Louis, des Français, fondé en 1480, pour les pèlerins de France, de Lorraine et de Savoie. L'église y attenante, fut bâtie en 1589, par Henri III, roi de France; elle est desservie par des prêtres français; l'hospice de Ste-Marie *dell'anima* fondé par un Belge, *Giovanni di Pietro*, pour la nation allemande en 1514, d'après l'inscription sur le frontispice de l'église :

*Templum beatæ Mariæ de Anima
hospitalis Teutonicorum MDXIII.*

Outre les hospices nationaux que je viens de citer, il en existe, j'oserais dire, pour toutes les nations catholiques de l'Europe.

Mais ce qui mérite une attention particulière et ce qui fait honneur à la brave nation belge, c'est que de toutes ces fondations nationales à Rome, la plus ancienne sans contredit est la fondation belge connue sous le nom de St.-Julien des Flamands. Les Belges y eurent leur hospice près de 200 ans avant qu'aucune autre nation de l'Europe y eût le sien. « L'Église de St.-Julien, dit l'auteur d'une note dans le *Messenger des sciences historiques de Belgique*, p. 344, 1844, a été fondée par des Belges en 715 ¹. On ignore les noms des premiers fondateurs; on ne sait pas non plus à quelles provinces ils appartenaient; mais il est constant que la fondation eut lieu à l'époque où Pépin de Herstal étendait sa domination sur toute la Belgique ². » Voici une note intéressante

¹ L'église de St.-Julien occupe une partie du magnifique portique, soutenu par cent colonnes que Pompée fit construire près du grand théâtre, pour mettre le peuple à couvert de la pluie. Ce portique occupait l'espace compris entre la rue dite *del Monte della farina*, parallèle à la scène du théâtre, celle du *Sudario* celle d'*Argentina*, et celle des *Barbarieri*. Il contenait aussi une salle où le sénat s'assemblait les jours de spectacle, et qu'on appelait *Curia Pompeia*. C'est dans cette Curia que César fut tué par Brutus et Cassius le jour des ides de mars, c'est-à-dire le 15 de ce mois, l'année 709 de Rome, ou 44 ans avant l'ère vulgaire. *Itinéraire de Rome et de ses environs*, par A. NIBBY. t. 2, p. 51. — Voir *Histoire des révolutions de la république romaine*, par M. l'abbé DE VERTOT, t. 3, liv. XII, p. 232.

² Pépin de Herstal mourut dans le château de Jupille, près de Liège, le 16 décembre 714, après avoir gouverné 27 ans.

à ce sujet que me communiqua mon digne ami, M. Andries, chanoine à Bruges. « Ce qui est curieux pour la fondation de St.-Julien des Flamands à Rome, c'est que son origine est commune avec l'origine de l'ancienne petite église à laquelle a succédé l'église actuelle de Notre-Dame à Bruges; l'une et l'autre ont le même fondateur. Pour expliquer cette origine, je dois reprendre les choses de plus haut. On sait que dans le VI^e siècle l'Angleterre fut convertie à la foi par des missionnaires envoyés de Rome sur les instances du Pape St.-Grégoire le Grand, et que l'Allemagne fut ensuite convertie par des missionnaires venus de l'Angleterre ou de l'Irlande, qui avait reçu la foi un siècle plus tôt par les prédications de St.-Patrice. Ces fervents insulaires n'eurent rien tant à cœur que de tirer des ténèbres du paganisme ces peuples avec lesquels ils avaient une communauté d'origine et même de langage; car selon les plus habiles antiquaires la langue anglo-saxonne fut si semblable à celle de la plupart des peuples d'Allemagne que les missionnaires anglais n'avaient pas besoin d'interprètes pour se faire comprendre ¹. C'était sur les côtes de la Flandre qu'ils abordaient ordinairement pour se rendre en Allemagne. De ce nombre fut St.-Boniface, jeune Anglais né dans le Devonshire ², qui vers l'année 710 vint s'arrêter quelque

¹ J'y ajoute les notes suivantes :

Dat de Angelsaksische en de Oudbelgische taelen met elkanderen de grootste overeenkomst hebben blykt, niet alleen uyt de fragmenten door Hiccesius (in *Thesauro linguarum septentrionalium*) en de Angelsaksische vertaeling van het Nieuw Testament, door THOMAS MARECHAL (*ten minste duyzend jaren oud*) der geleerde wereld medegedeeld; maer ook uyt de getuygenis der historie welke verhaelt dat de heylige geloofspredikers *Switbert, Willebrord, Livinus, Bonifacius*, en andere, van Britannien naer Belgien overstaken, om de aldaer nog in afgoderyen gedompelde volkeren tot het christendom te bekeeren, en daertoe geene tolken noodig hadden; zoo groot was des tyds de overeenkomst dezer twee taelen. J. F. WILLEMS, *Verhandeling over de tael en nederduitsche letterkunde*, 1 deel, blz. 58.

² Voir : *Les antiquités de l'église Anglo-Saxonne*, par le rev. docteur J. LINGARD, p. 534. — *Vies des pères, et des autres principaux saints*, par

temps à Bruges et acheva de convertir au christianisme le reste d'idolâtres que les prédications de St.-Éloi n'avaient pu gagner ¹. St.-Éloi avait jeté les fondements de l'église de St.-Sauveur à Bruges ; St.-Boniface jeta ceux de l'ancienne petite église de Notre-Dame dans la même ville ², et puis voulant se rendre à Rome, il amena avec lui une grande multitude de ces nouveaux convertis qui étaient animés du même esprit que lui. »

St.-Boniface a fait trois fois le voyage de Rome. Après deux ans de séjour dans son monastère à Nutcell, dans le diocèse de Winchester, il se rendit en 718 à Rome et se présenta au pape Grégoire II, pour lui demander sa bénédiction avec les pouvoirs dont il avait besoin pour prêcher l'Évangile aux infidèles. Après quoi il partit sans délai pour l'Allemagne ³. Plus tard il envoya un de ses disciples à Rome pour informer le pape du succès de ses missions. Grégoire en rendit gloire à Dieu. Il écrivit au saint missionnaire une lettre de félicitation dans laquelle il lui manda de venir à Rome. Boniface n'hésita pas un instant à partir ; il arriva dans cette ville en 723 ⁴. Il alla faire sa prière dans l'église de St.-Pierre, et loger dans l'hospice ⁵. Grégoire II le reçut

ALB. BUTLER, 5 juin. — *Heylige en roemweerdige personen in Nederland*, par C. SMET, pag. 343 et suiv.

¹ SMET, p. 279.

² Voir : *Description historique de l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame à Bruges*, par M. BEAUCOURT de Noortvelde, in-4^o p. 8. » Tali igitur benedictione a Daniele episcopo suo suscepta, protinus valedicens fratribus, proficiscitur per longa terrarum spatia, perque ignotas maris vias, donec collecta undique non modica multitudine servorum dei eodem spiritu ferventium, ad eum conveniret. Hi ergo omnes unanimiter per singulos dies multas sanctorum ecclesias adierunt obsecrantes ut opitulante Deo tutius alpium juga transenderent, Longobardorumque ferocitatem erga se leniorem sentire mereantur. Cumque universa ferocissimæ gentis discrimina illæsi pertransirent, utque limina Petri Apostoli prospere adirent, statim debitas Christo grates persolvunt. OTHLONI, *vita S. Bonif. Act. Ordinis S. Bened.* » Auct. Mabillon t. IV.

³ *Het nederlands catholyk martelaars boek*, par P. OPMEER. 4 p., p. 55.

⁴ *Vies des principaux saints*, 5 juin.

⁵ Te Roomen aengekomen zynde, ging hy zyn gebed doen in de kerk van den H. Petrus, en voorts zyn verblyf neemen in t' gasthuis. C. SMET, p. 346.

avec amitié, et quelques jours après il le sacra évêque d'Allemagne, sans lui assigner un siège particulier.

St.-Boniface alla loger dans l'hospice, dit *Smet*; de quel hospice s'agit-il? de celui de St.-Julien des Flamands, ou d'un autre dans la capitale du monde chrétien? S'il est prouvé que St.-Boniface est le fondateur de l'hospice de St.-Julien, comme le pense M. Andries, nul doute que ce ne fût dans celui-ci que St.-Boniface prit son logement.

Le saint missionnaire fit un troisième voyage à Rome en 738. Son but était de visiter les tombeaux des SS. Apôtres, et de conférer avec le Souverain Pontife, Grégoire III, sur les églises qu'il avait fondées. Le pape lui témoigna le plus grand respect, et le nomma légat du siège apostolique en Allemagne ¹. Grégoire III, étant mort au mois de novembre de l'année 741, Zacharie lui succéda. Il eut, comme son prédécesseur, beaucoup d'estime pour Boniface, et confirma tout ce qui avait été fait relativement à l'église d'Allemagne. Il nomma en 751 Boniface archevêque de Mayence ². Pendant que St.-Boniface prêchait l'Évangile aux peuples barbares qui habitaient les côtes les plus reculées de la Frise, des infidèles accoururent les armes à la main, et le massacrèrent avec 52 autres chrétiens, le 5 juin 755 ³. Après le massacre les assassins se mirent à piller la tente que St.-Boniface avait fait dresser en pleine campagne, eu égard à la multitude qui le suivait; mais au lieu de l'argent qu'ils y cherchaient, ils ne trouvèrent que des livres et des reliques, qu'ils cachèrent dans des marais et des fossés ⁴.

Revenons à l'hospice de St.-Julien. En 1094 sous le pontificat

¹ Tertio Romam profectus a summo Pontifice (*Gregorio III*), sedis apostolicæ legatus constituitur. . . .

² A. Zacharia papa creatus moguntinus Archiepiscopus. . . ³ Cumque officio pastorali occupatur, a barbaris et impiis hominibus juxta Bornam fluvium cum Eobano coepiscopo multisque aliis cruenta cæde peremptus, martyrii palua condecoratur. *Brev. rom. die v junii*.

⁴ BUTLER, *Vies des principaux saints*, 5 juin.

du pape Urbain II, Robert, comte de Flandre, vint à Rome accompagné d'autres princes chrétiens, pour se rendre à la conquête de la Terre sainte. Il s'arrêta quelque temps dans la capitale du monde chrétien, et ordonna pour l'église et l'hospice de St.-Julien diverses restaurations à faire, en même temps qu'il dota l'institution de quelques revenus ¹. En 1536 l'empereur Charles V vint à Rome; il visita l'église et l'hospice de St.-Julien, et y offrit une somme considérable. Pendant son séjour dans cette ville, il logea dans le palais Stoppani, autrefois Cafarelli, appartenant actuellement à la famille Vidoni. Une inscription dans le mur au pied de l'escalier en rappelle le souvenir.

En 1675 les Flamands firent rebâtir l'église, l'ornèrent de marbres, de bonnes peintures, et firent placer au-dessus de la porte la statue de St.-Julien, tenant un épervier à la main ². Tout l'ouvrage fut achevé en 1681. Ce fut alors que l'impératrice Marie Thérèse lui octroya le titre d'église royale ³.

Une inscription au-dessus de la porte d'entrée fait mémoire des restaurations et des dons faits à l'institution :

*hospitibus recipiendis
templum hoc et Xenodochium
flandricæ gentis pietate
Divo Juliano
anno salutis DCCXIII dicatum
a Roberto flandriæ Comite
restitutum censuq̄ adauctum anno MXCIV
sedente Eugenio IV solemnî ritu consecratum*

¹ Nell'anno 1094 Pontificato d'Urbano, di tal nome secondo, Roberto conte di Fiandra passando per la città di Roma con molti altri Principi christiani, che andavano alla gloriosa impresa di terra santa, restaurò detto spedale per la sua natione, et lo dotò di certa entrata. FANUCCI, *Trattato di tutte l'opere pie* 8. p. 81.

² *Acta SS. Boll. t. 2, 29 Januarii.* BARONIUS, *Martyr. rom.*, C. IX.

³ *Messenger des Sciences historiques de Belgique*, 1844, p. 344.

*in splendidiorem formam anno MDCLXXXI redactum
provisores
solo marmoreo sterni curarunt
Anno Domini MDCCLXXXV.*

Dans la suite l'église et l'hospice reçurent d'autres embellissements. C'est ainsi qu'en 1715 la voûte de l'église fut peinte par Guillaume Kent. L'on voit au plafond une Gloire de la Ste.-Vierge entourée des armoiries de Flandre, de la ville de Bruges, de Gand, d'Ypres. Le pavement de l'église est en harmonie avec le plafond ; nous aimons à donner de l'un et de l'autre la copie d'après les dessins très-corrects qu'en a faits sur le lieu M. P. De Vigne, sculpteur distingué de Gand ¹.

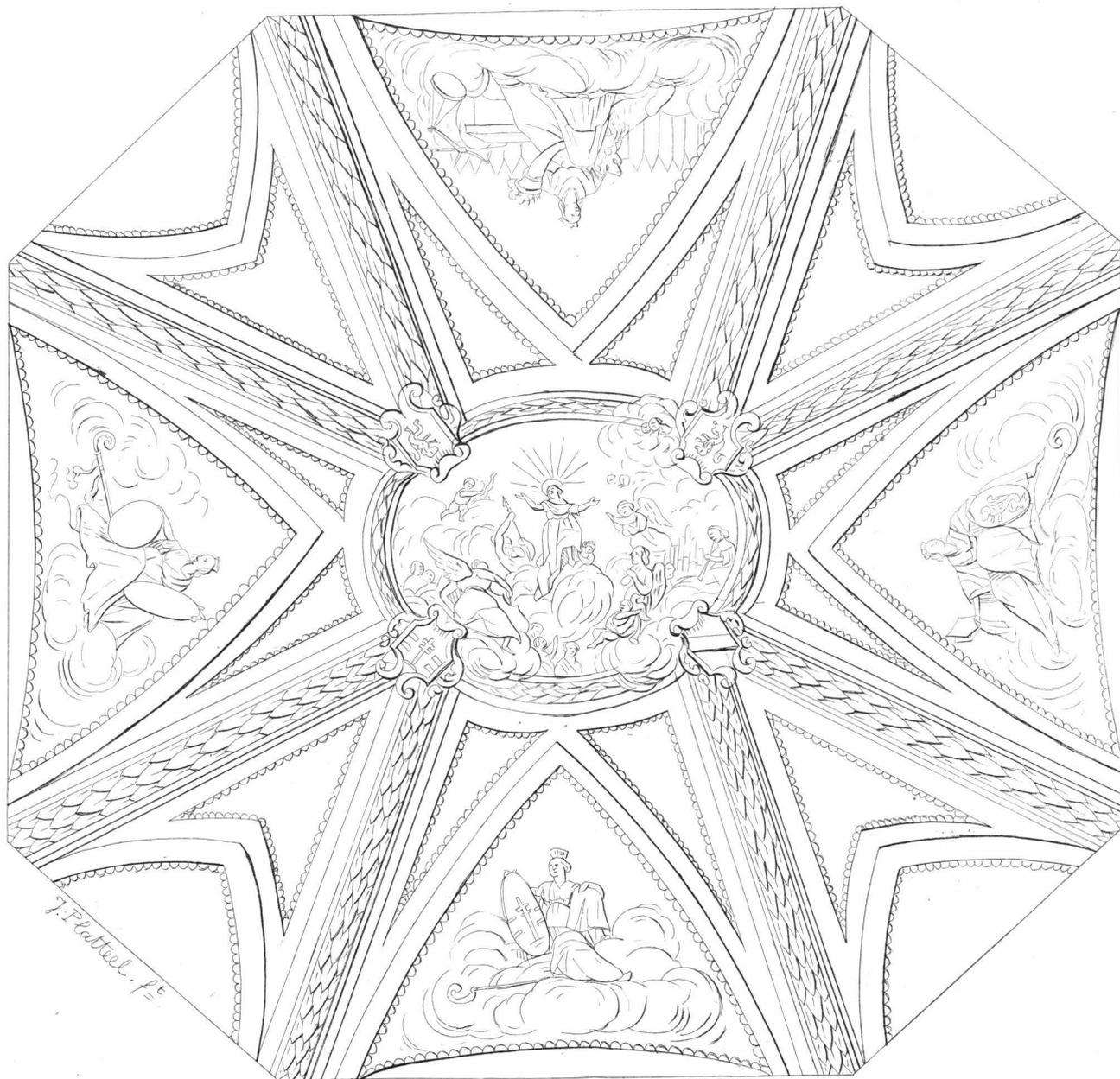
L'institution de St.-Julien acquit peu à peu un revenu fixe au moyen des legs et des donations qui furent faits par des Belges, dont une grande partie était originaire de la Flandre, du Brabant et du Hainaut.

Parmi ces legs il se trouve différentes fondations de messes et d'œuvres de charité ². Les proviseurs, pleins de reconnaissance envers les bienfaiteurs de l'établissement, se sont fait un devoir d'en perpétuer le souvenir. C'est ainsi qu'on lit sur le marbre dans l'allée qui conduit à la sacristie l'inscription qui rappelle les donations faites par Charles V en 1556, et par le comte de Galles en 1718.

*quod Carolus V gandavensis
Romanorum imperator semper augustus
huic ven. sodalitie
ac hospitio S. Juliani nationis Flandricæ
nomen suum profiteri dignatus fuerit
Romæ commorans*

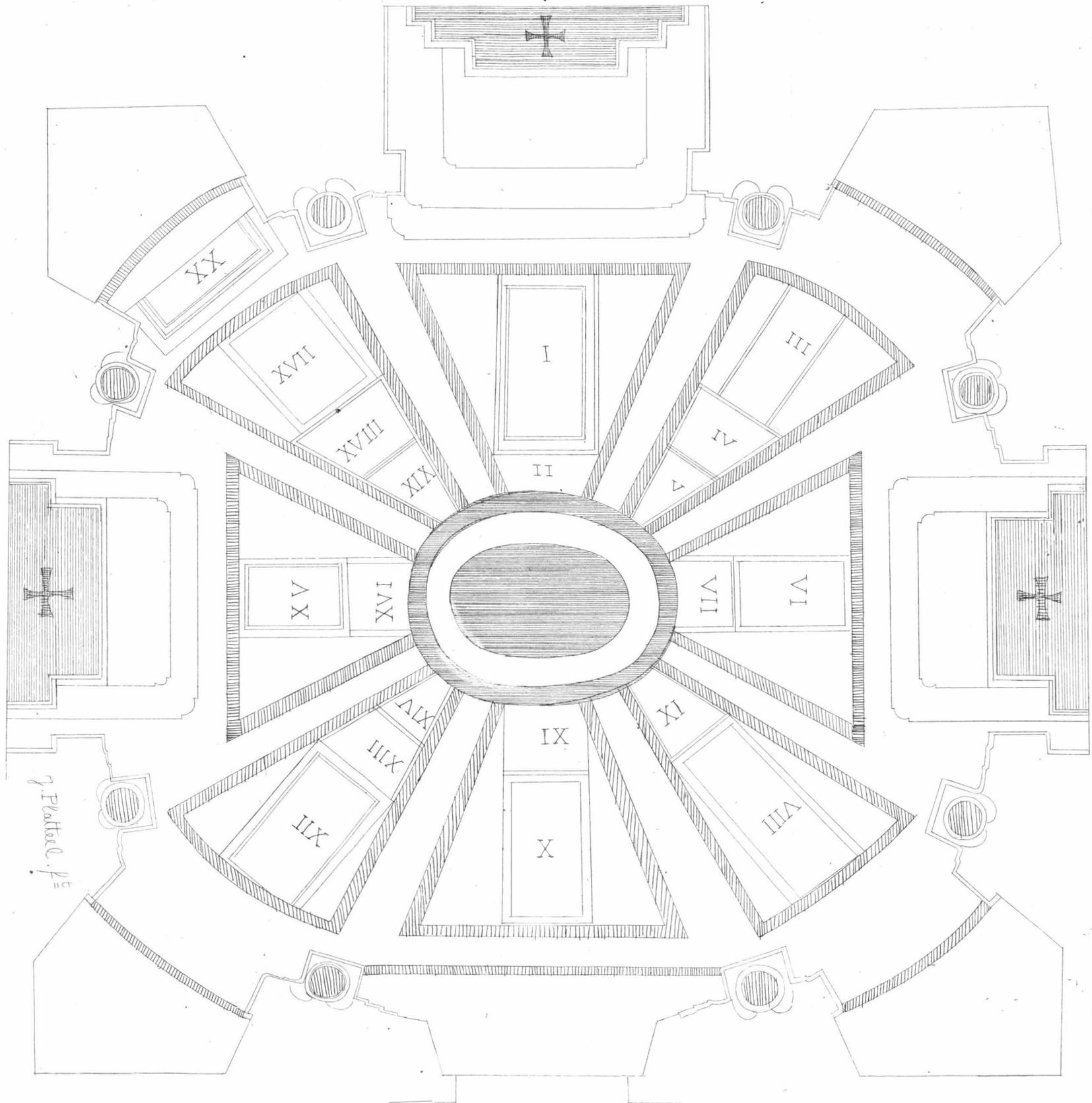
¹ Je me plais ici à en témoigner publiquement ma reconnaissance à M. De Vigne, ainsi qu'à M. le chanoine Andries, qui m'a fait le plaisir de me les prêter à cet effet.

² Voir à la fin les inscriptions tumulaires.



Plafond de l'Eglise de S^t Julien.

Plan du pavement de l'Eglise de S^t. Julien D.



*ut sacra passim limina inviseret
et in gazophilaceo hujus ecclesiæ
non parvam summam argenteam fudit
Anno rep. sal. MDXXXVI.XIV. Kalen. Maii
similiter apparatu solemni
exc. d. com. de Gallas orat. cæsareo et cath.
ecclesiam et xenodochium invisit
die VIII novembris MDCCXVIII
ejusdem sodalitiî nationales
in tanti decoris monumentum
grati animi ergo posuere.*

L'église de St.-Julien est d'architecture grecque et de forme ovale, elle a trois autels. Tout l'édifice a été restauré et embelli en 1844; une chapelle spacieuse y a été bâtie pour l'autel principal, et l'autel lui-même a été construit en beaux marbres. Le tabernacle est remarquable par l'élégance du dessin et par les marbres précieux dont il est formé. Le 8 avril de la même année a eu lieu l'inauguration de la chapelle et du maître-autel nouvellement construits. C'est alors que l'église de St.-Julien, qui depuis plusieurs années avait été presque entièrement abandonnée, a été réouverte solennellement, en présence de MM. l'ambassadeur de Belgique avec toute la Légation, de MM. les proviseurs de l'église, et de tous les Belges qui habitaient Rome ou qui y étaient momentanément ¹.

Ci-devant cette église était plus connue sous le nom de *St.-Julien des Flamands*, comme actuellement encore l'église de St.-Louis à Rome est connue sous le nom de *St.-Louis des Français*. Il faut remarquer qu'anciennement en Italie le nom de Belge était souvent confondu avec celui de Flamand. On a retrouvé dans les archives des pièces authentiques émanées des souverains pontifes qui appellent église de la nation belge *Ecclesia nationis belgiçæ*.

¹ *Journal de Bruxelles*, avril 1844.

L'hospice de St.-Julien occupait autrefois une partie d'un bâtiment appartenant à l'église et y attenant. Il était destiné aux pèlerins belges qui pouvaient y loger pendant deux ou trois jours ¹. D'après les *statuti* de 1755 il était permis aux prêtres indigents de Belgique d'y séjourner pendant huit jours à condition d'y dire *une* messe de *requiem*, et *une* autre pour les bienfaiteurs de de l'établissement ². Aujourd'hui le Recteur a son habitation dans le bâtiment, et les autres parties en sont occupées par différents locataires. Un conseil de proviseurs belges est chargé de l'administration. L'ambassadeur du gouvernement belge en est Président, et le Recteur de l'église (actuellement M. Van den Broeck, prêtre du diocèse de Malines) en est membre de droit. Depuis les temps les plus reculés il a existé à St.-Julien une confrérie composée uniquement de membres appartenant aux différentes provinces de la Belgique, qui se réunissaient aux fêtes dans cette église. Charles V s'était fait inscrire comme membre de la confrérie.

Cette société avait soin de l'hospice et de l'église. Un chapelain y disait journallement la messe. La fête principale de l'institution était celle de Noël; il en est fait mention dans les statuts de 1755.

Les membres de la confrérie avaient un soin particulier de leurs pèlerins nationaux qui étaient à Rome, ou qui s'y rendaient. Ils se faisaient un devoir de visiter avec le médecin les malades

¹ Il existe à Anvers une institution semblable, sous le nom de St.-Julien, fondée en 1505, par Jean Tuclant, chanoine de Notre-Dame, et Ide Van der Lischt ou Van Wyneghem, veuve de Guibert Amman. Il se trouvait autrefois au-dessus de la porte d'entrée :

*in dit gasthuys van S. Juliaen
mogen de arme passanten drymael slapen gaen.*

Voir : DIERCKSENS, *Antverpia Christo nascens et crescens*, t. II, p. 5 et seqq. II. MERTENS, *Geschiedenis van Antwerpen*, 2^e Deel, bl. 224.

² En 1699 il existait au collège des jésuites à Ferrare une fondation de 600 scudi dont l'intérêt annuel de 16 scudi et 80 bajochi était employé au profit des pèlerins belges qui venaient à Lorette. Le père pénitencier *pro lingua Flan-drica* en était le dispensateur.

de leur pays. Ils portaient leurs frères défunts au lieu de la sépulture, et faisaient célébrer des messes pour le repos de leur âme. Il paraît que dans ce temps les revenus de l'hospice étaient en assez bon état; il y avait même des dots pour des filles pauvres honnêtes appartenant à la nation belge, pour pouvoir s'établir convenablement dans le monde, ou embrasser la vie religieuse ¹.

L'insigne de la confrérie était St.-Julien, tenant un épervier à la main, et un chien de chasse à ses pieds. En bas se trouvaient les armoiries de Flandre, un Lion rampant sur un champ d'or ². Non seulement ceux de Flandre étaient membres de la confrérie, mais aussi ceux de Brabant, de Malines, d'Anvers, de Hainaut, d'Artois et autres des Pays-Bas ³.

Il y a aux archives de l'hospice de St.-Julien un registre de la confrérie, où se trouvent inscrits les membres, originaires de Belgique. On y lit entre autres :

Ick Nicolaes Van Haringhe f. Nicolai gheboren Van Iperen ben ghecomen in dit eerweerdigh broederschap den 19 Januarii 1659.

Ick Andriës Desmidt gheboren tot Riddervoorde by Brugge hebbe myn (naem ?) gheschreven in dit eerweerdigh broederschap van Santo Guliaen den 19 van Januarius 1659.

Il s'y trouve aussi le nom d'un certain De Wael, peintre, d'Anvers ⁴.

¹ Fondation de Nicolas Aringhs, d'Ypres. — Voir ci-après l'inscription.

² Usano per insegna il San Giuliano, con il facone in pugno, e il cane alla lassa, e tiene sotto li piedi l'arme del detto conte di fiandra, quale è un leone rampante in campo d'oro. FANUCCI, p. 518.

³ Vera Anticamente eretta in detta chiesa una confraternita, nella quale s'amettedano non gia li soli fiammenghi, ma anche li Brabantini, Malinesi, Anversani, Annoni, Artesi, ed altri soggetti delli Paesi-Bassi. *Statuti della ven. regia chiesa SC. MDCCLV.*

⁴ J'ignore de quel *De Wael*, je n'en connais pas le prénom; il y a eu Jean De Wael, peintre né à Anvers en 1557, (élève de François Franck, de Herenthals, qui fut enterré dans l'église de St.-André, à Anvers); Luc De Wael, fils de Jean, né à Anvers, en 1591, peintre, élève de son père et de Jean Breughel; Corneille De Wael, peintre né à Anvers, en 1594, élève de son père, Jean De Wael.

Il est bien probable que c'est le nom de Corneille De Wael. On lit dans l'ouvrage: *Het Gulden Cabinet van de edele vry Schilderconst*, par C. DE BUE.

En 1746 il s'est élevé quelque doute à savoir si dans l'hospice de St.-Julien il n'était admis que des pèlerins flamands, si les sujets des autres provinces des Pays-Bas en étaient exclus. Le cardinal Albani, pour lors proviseur de l'institution de St.-Julien, a résolu la question tout en faveur des Flamands. Voici la copie de la lettre que le comte de Neny adressa de Vienne en réponse à la résolution du cardinal, le 10 novembre 1755.

p. 229, les lignes suivantes : « Cornelis De Wael is oock . . . eenen uytstekenden gheest en const-ryck schilder.. het welk Hispanien ende oock heel Italien tuyghen can daer sijn wercken in groote achtinghe ende voor selsaem ghehouden worden (alwaer hy veel geschildert heeft) namentlijck voor sijne Majesteyt van Spanien Philippus den III. Als oock voor den Hertogh van *Aerschot* doen ter tijt in Spaignien wesende : is noch in t' leven ende woont te *Roomen* oudt 68 jaeren. »

Voici ce que l'on trouve dans les archives de l'église de St.-André, relativement au Père de Corneille, (Jean de Wael) :

eodi Anno 1633.

den 7 december is gestorven Jan de Wael ende syne huisvrouw Gertruydt de Jode den 21 october A.º 1642. Sy liggen begraven in het beginsel van den clynen noordbeuck onder hunnen sarck. des selfts sepulture ende epitapium (sic) staet teghens den karcken muer ten noorde boven syn graff ende representeert den Noodt Godts seer constigh gescildert ende aen d'een sy syn ende op d'andere syde oft dcure synder huysvrouwen portretten

avec cette inscription :

*Sepulture van Jan de Wael , oudt deken van
Ste Lucas gulde en van den ouden Voetboghe,
sterft den 7 december 1633,
en jouff.^e Geertruyt de Jode syne huysvrouw
sterft 21 october 1642
en Catharina Blanckaert
dogter van Jouff.^e Anna de Wael
sterft 24 september 1643.*

Le tableau *den Noodt Godts*, dont il s'agit, peint par Simon de Vos, se trouve actuellement dans l'église de Notre-Dame, à l'entrée de la sacristie. Feu M. Van den Bosch en a fait cadeau à la cathédrale.

MONSEIGNEUR.

» Quoique différentes affaires pressantes eussent retardé le rapport de celle des nouveaux statuts pour l'église et hospital national des flamands dédié à St.-Julien à Rome, on n'a cependant pas perdu de vûe ce que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire, et de me remettre la-dessus par sa lettre obligeante du 26 de juillet de la presente année. Le conseil en a enfin pû rendre compte à sa Majesté l'Empereur Notre Auguste Côté-Régent, qui pendant les présentes couches de Sa Majesté l'impératrice et Reine, porte le poids du gouvernement de la monarchie; et sa Majesté Imp^{le} aiant trouvé les nouveaux statuts que Vôtre Eminence avoit dresser, fort sagement digérés et arrangés a resolu que je vous en marque, Monseigneur, son souverain agrément.

S. M. I. souhaitant seulement que vôtre Eminence continue à tenir la main avec son zele si ordinaire, a l'exacte observation des statuts dont il s'agit, et qu'elle informe encore successivement de ce qui pourroit se presenter d'interessant dans le cours de l'administration de cette fondation, independamment même de l'envoy annuel des comptes que sa Majesté l'imperatrice et reine a deja prescrit ci-devant. Je crois néanmoins bien faire d'informer Votre Eminence qu'un point avoit d'abord attiré quelqu'attention; c'est l'article de nouveaux statuts qui borne l'admission des Pelerins, et les autres avantages dans cet Hopital, aux seuls flamands de la province de Flandre, tandis que l'intention de sa Mag^{te} l'imp^e reine avoit été ci devant d'y faire admettre indistinctement les sujets de toutes les Provinces de la domination aux Pais-Bas, mais le conseil, aiant mis sous les yeux de l'Empereur les motifs et raisons sur les quelles Votre Eminence fondeoit cette disposition, S. M. I. les a également approuvées, des qu'il est assuré qu'à l'exception des seuls sujets de la Province de flandre, ceux des autres Provinces autrichiennes aux Pais-Bas sont reellement admis à Rome dans l'Hopital des allemands d' de *l'anima*, avec les mêmes faveurs, que ceux de la nation allemande

de sorte, que dans cette supposition S. M. I. a consenti pareillement à ce que Votre Eminence a sugeré a cet egard.

Quant à la vente que S. M. L'impe^o Reine avait permise sur l'avis de Votre Eminence de la petite maison appartenant à la fondation de St.-Julien pour en employer le prix a son plus grand profit, il ne me reste qu'à attendre le resultat des soins ultérieurs que Votre Eminence se proposait de donner à en tirer bon parti, afin que le conseil puisse en faire raport à leurs majestés.

Je suis constamment avec la veneration la plus profonde. »

Les nouveaux statuts dont il s'agit dans cette lettre portent pour titre : *statuti della venerabile regia chiesa ed ospedale di S. Giuliano della nazione di fandra MDCCLV. per uso de signori Provisori pro tempore.* Dans la préface se trouve l'historique de l'érection de l'église et de l'hospice de S. Julien. Le 1^{er} chapitre regarde le cardinal protecteur de l'institution; le 2^d traite de l'assemblée générale pour les intérêts de l'établissement; le 3^{me} parle de l'élection des *officiali*; le 4^{me} prescrit les devoirs des proviseurs; le 5^{me} parle en particulier de la fonction du proviseur *Fabbriciere*; le 6^{me} des pèlerins à admettre dans l'hospice; le 7^{me} des aumônes pour les pèlerins; le 8^{me} des prières et bonnes œuvres pour les défunts et les bienfaiteurs de l'institution; le 9^{me} et dernier chapitre parle de la fête de St.-Julien.

En 1816 le 1^{er} décembre, il a été fait un autre règlement composé de 9 chapitres : dont le premier prescrit le mode d'administration, le second parle du ministre protecteur, le troisième explique les devoirs des proviseurs, le quatrième ceux des employés, le cinquième parle de l'assemblée générale, le sixième des revenus, le septième de l'emploi des revenus, le huitième de la fête patronale de l'institution, le neuvième chapitre contient quelques articles supplémentaires pour des cas imprévus.

II.

INSCRIPTIONS TUMULAIRES ,
dans l'église de St.-Julien des Belges , à Rome.

1. (VII). *

D. O. M.

*Sepulcrum. nobilis. et. egregii. viri.
Magri. geroisi. DE. HOLE. utriusque.
juris-doctoris. de. gandavo.
qui. obiit. Anno. Domini. MCCCC
XLIX. die VIII. mensis. junii.
Cuius. Anima. requiescat. in. pace.*

2. (XI).

D. O. M.

*Sepulcrum venerabilis viri
Domini Mathiæ horenboort de
novo portu. pbri. rectoris
parochialis ecclesiæ sanctæ
Catherinæ extra oppidum de
Dam , qui obiit anno dñi
MCCCCLXIII die III
mensis septembris.*

* Le chiffre ordinaire indique l'ordre chronologique; le chiffre romain indique l'inscription tumulaire, marquée sur le plan du pavement.

3. (IV).

*Hic jacet venerabilis vir m̄gr
Joannes Jacobus De Loo
Scriptor litterā̄m apostolicā̄m
Cantor ac Canonicus
ecclesiæ sancti Petri
Casletensis. qui obiit die III
Julii anno Dñi. MCCCCLXXI.*

4. (XVI).

D. O. M.

*Hic jacet. ven. vir. Dom. Michael
Amici. de. Aldenardo. decanus
ecclie. beatæ. Mariæ Antverpien.
cameracen. dioc. canonicus
tornacen. decretor. doctor ac
abbreviator. de. purco. majori
qui obiit. die sexta mensis Junii
anno MCCCCLXXI.*

3. (II).

D. O. M.

*Sepultura. S. D. Danielis. Cæsar
de flandria. qui obiit. A. Dni
MCCCCLXXIII die. ultima
decembris.*

6. (XVIII).

D. O. M.

*Sepultura Oliveri de busco
mercatoris huius hospitalis
provisoris
obiit die prima mensis
septembris
anno MCCCCLXXXVIII
cuius anima requiescat
in pace.*

7. (XIV).

D. O. M.

*Hic jacet sepulta
Dna Joanna
Deechens compars
Dni Egidii
Van der lende quæ
obiit anno
Domini MCCCCXC.
die XV mensis
Junii.*

8. (IX).

D. O. M.

*Joanni Aurigæ
thesaurario ac canonico
Rothnacen. hospitalicio
præfecto integritate*

*et pietate in egenos
insigni peste
inquinaria defuncto
executores B. M.
faciundu. curt prid̄
non̄ octobr̄ anno
sal. MCCCCLXXXIII.*

9. (VIII).

*Georgii clerici de Jabbeke, prope Brugis, provincie
flandrie, viri virtuosi et Deo devoti, superna
petentis an. a nativitate D.MCCCXCVIII, die XXIII Jan.
etatis sue an XLVI, paulo post devotissimam
propriam animæ ejus celestibus comendationem
Venetiis defuncti, ad urbem delata
hoc tumulo, petra clauso, ossa jacent
executores testamenti eiusdem Georgii
ex mutuæ charitatis fervore
posuerunt.*

10. (XVII).

D. O. M.

*Martino Cornelio
et Nicolao Nilis quos
fati necessitas eodem
fere tempore et ætate
eripuit
Livinus et Joannes
de tot fratribus
soli superstites
mærentes p.*

M. D. I.

11. (XII).

D. O. M.

*Bis duo cum fuerant
læto mihi lustra peracta
infausto patrium
sidere linquo solum
Romam adeo nonum vix
luna repleverat orbem
mors nimium properans
me rapit hic Jacco.*

—

*Livino Pels ex optimatibus
Sirixee, insignis Selandie
oppidi prognato, qui esse desiit
XXVI Julii MDXX
Sorores. mæst. posue.*

12. (XV).

*Vene viro. D. Antonio
espavault de lutosa
proton Apost et Cano
camerac. qui præter
suor. spem imatura
morte migrā ad superos
prid. ascen. Dñi.
an. d. MDLXIX
henricus du bois
physicus, cano. camera
huius ecclesiæ provisor
Confratri dulcissimo*

*instante D. henrico de
Rover flandro
coexequire ponon
curavit XVI septe.*

13. (XIII).

*Pompeo Hiele immatura
morte prærepto vixit
mens XVII dies XV
obiit die XXIII
octobr. MDLXXIII
Petrus Hiele
modernus provisor
huius hospitalis
filio carissimo
p. c.*

14. (XIX).

D. O. M.

*Sepultura Joannis
Lauweriens
de Brugis
in flandria
oriundi.*

15. (III).

D. O. M.

*Carolo Van Huerne
nobili Gandensi. jur. u. Doctori*

*qui dum ex Africa reversus
in patriam reditum pararet
febri correptus in urbe
moritur 26 sept. an. 1576.*

*o fallax hominum spes , o fiducia vana
rebus in humanis figere velle pedem
mens hominum posito metitur tempora fne
sed Deus arbitrio temperat illa suo
vixit annos 23 , dies 29.*

16. (V).

D. O. M.

*Henrico Roeckhout de
Sandberghe lapidicæ
expertiss. ac hujus
hospitalis hospitalario
vixit an. XLIII. obiit
ultima Xbris ann. Dñi.
MDLXXVI. Nicolao
Roeckhout ejus filio
vixit menses XXV
obiit VI Julii añn
Dñi MDLXXIII
virgine de bon
Signore uxor
mestissa
marito
filioque
carissimo
p. c.*

17. (X).

D. O. M.

*Georgio Carpentier
Mercatori flandro animæ
candore gratiam, morum
comitate famam, libera
litate benevolentiam
etiam apud exteros Conse
cuto tertio nonas
octobris MDLXXV
ex humana vita ad
æternam domum
remigrato
societas hospitalis S^u Juliani
nation. flandren̄
provisori suo. memoriæ
legati annui decem
aureorum sibi relictæ
ex testamento posuit
vix. ann. XXVIII.*

18. (I).

D. O. M.

*Hic jacet Joannes de la Vael
flander, Berghi Sancti Winoci
hujus hospitalis pro tempore
provisor. obiit XX septembris
an. Dni. M. D. C. LV. ætatis suæ LII
cujus anima. req. in pace.
Winocus de la Vael ex fratre
nepos posuit.*

19.

Dans le mur du côté de l'Évangile, sous un buste en marbre se trouve :

D. O. M.

*Winocho de valle filioq Caroli de Bergh S. Winocci
dioc. ipren. in Flandria in urbe vitriario
qui inter alia legata reliquit huic eccl.
S. Juliani nationis Flandricæ loca quatuor
montium S. Bonav. cum onere celebrandi triginta
miss. cum alia missa cantata die VI novembris
in honorem S. Winocci. duog anniversaria
quolbt anno in perpetuum. obiit Romæ an
Dni MDCLXIII. die XVII septembris ætatis
suæ XXXXVIII.*

*Andreas Haghe consobrinus hæres
et bene merens posuit.*

Sur le tableau des charges des messes, on lit :

Pro animabus Joannis et Winocchi de Valle missæ triginta de Requiem per annum ex testamento ipsius. Pro anima Winochii de Valle missa una cantata de requiem die 17 septembris, omni anno ex ipsius testamento.

Pro anima Joannis de Valle missa una cantata de requiem die 18 septembris omni anno, ex testamento Winocchii de Valle de quo supra.

Missa una cantata die festo S. Winochii abbatis ordinis S. Benedicti, die 6. 9bris omni anno ex lege imposita a Winochio de Valle ex testamento ipsius de quo supra.

20.

Au-dessus de la porte de la sacristie se trouve le buste en marbre d'un bienfaiteur de l'hospice avec l'inscription suivante :

D. O. M.

Joannes Museur

gente belga. domo cameracensis

h. v. e.

vir si ætatem spectes emeritus, plura meritis si virtutem

hujus ecclesiæ et domus sancti Juliani

annis LV rectorem egit

hoc est

fide tutorem. cura patronum. amore perpetuo patrem

testem appello testamenti tabulas

quibus ipse non alium hæredem

nisi illam

quam vivens semper defendit, promovit amavit

moriens scripsit

hæc ejus per annos LXXXII acta vita

hæc anno Dñi MDCLXVIII obita mors fuit

utriusque

hoc monumentum

loci administratores

optime merito

P. P.

Sur le tableau des charges des messes, on lit :

Pro anima Joannis Museur sacerdotis missa una de requiem
singulo mense, ex illius testamento.

Pro anima Joannis Museur sacerdotis missa una cantata de
requiem die 3 aprilis, omni anno, ex illius testamento.

Missa una cantata perpetua die festo S. Laurentii 10 augusti ex
opere imposita ab eodem Joanne Museur in ejus testamento.

D. O. M.

*Nicolaus Aringus de civitate Ipri in Flandria inferiori
ecclesiae S. Juliani nationalis in longo Urbis domicilio
provisor decanus*

*morum probitate ac pietate eximia erga eam affectus
nedum altare majus ingenti sumptu vivens
construxit ac levigatis lapidibus ornavit
sed ipsam ecclesiam in opulento asse summa affectione
universalem instituit heredem*

*die XXX aprilis anni MDCCV in Domino ultimum diem clausit
ante aram ejusdem altaris cupiens
ut vivens dixit*

*ipsius ossa ad finalem resurrectionem in pace custodiri
provisores confratres
pio ac bene merito benefactori grati animi posuere
die XXV octobris MDCCXIII.*

Sur le tableau des charges des messes, on lit :

Pro anima Nicolai Aringhi anniversarium unum perpetuum
30 aprilis die ejus obitus, ex veteri ecclesiae consuetudine et ex
onere in antecedentibus tabellis enunciato, quod onus deletum fuit
ex decreto sacrae congregationis concilii, die 19 septembris 1722 ¹.

¹ Dans la sacristie il se trouve affiché :

Tabella

Omnium onerum missarum perpetuo adimplendorum a Congregatione nationis
flandricae in venerabili regia ecclesia S. Juliani ejusdem nationis in Urbe.
die 28 Januarii 1829.

Præsentem tabellam approbamus, sine tamen præjudicio verioris numeri
missarum quæ pro unoquoque onere celebrandæ forent, vel alterius cujuslibet
oneris quod in eadem tabella forsan descriptum non fuerit et in posterum
reperiri poterit.

† Laurentius Mattei Patriarcha antiochenus sacrae visitationis apostolicæ secre-
tarius et convisitor.

Au-dessous du buste en marbre, que les proviseurs ont posé dans le mur par reconnaissance pour Arings, on lit l'inscription suivante qui témoigne de ses grandes libéralités :

*Restaurata a fundamentis
sumptibus hereditatis bo. mem
Nicolai Aringhi
a provisoribus S. Juliani
Flandricæ nationis
anno salutis MDCCXV.*

*reedificatam ex altera parte
domum sumptibus hereditatis
B. M. Nicolai Aringhi
in hac parte reedificavit
et perfecit a fundamentis
Ecclesia S. Juliani Flandricæ
et provisoires ejus sumptibus
MDCCXVI.*

Le même bienfaiteur, dont nous aimons à donner ici le portrait, fait à Rome par M. De Vigne, de Gand, a fait une fondation pour les jeunes personnes qui s'établissent dans le monde ou qui embrassent la vie religieuse ⁴.

⁴ Je dois à l'obligeance de M. le chanoine Andries la copie de ce portrait ; Je me plais ici à lui en témoigner ma reconnaissance.



NICOLAUS ARINGUS .

de civitate Ipri in Flandria inferiori.

22. (VI).

D. O. M.

*Bernardus Vallierus iprien
de civitate Berghi S. Winochi
provisor decanus
congregat^s voto decoratus
hoc monumento
propriis sumptibus dum vixit
sibi constructo
hic in Domino requiescit
supremum diem expectans
obiit ætatis suæ
annoru LXXX
anno MDCCX.*

Dans le mur du côté de l'épître, on lit les trois inscriptions suivantes :

(1).

D. O. M.

*ter gedagtenis van
Andries, Pieter, Victor De Muynck
historie schilder
geb. te Brugge in Vlaenderen
overl. in Roomen den XIV maert MDCCCXIII.
oud LXXV jaren, VIII maenden en XIX dagen
zyne stadgenooten
richten hem dezen grafsteen op.*

R. I. P.

André de Muynck naquit à Bruges vers 1738. Il fit ses premières études à l'Académie, sous le professeur Mathias De Visch. Il fit de si rapides progrès qu'en 1763 il remporta le premier prix. La même

année, il partit pour Paris avec J. B. Suvée, peintre de Bruges, mort à Rome en 1807, Ch. Van Poucke, sculpteur, de Dixmude, mort à Gand, en 1809, J. Fernandi, sculpteur, de Bruges, mort dans sa ville natale en 1799, et un quatrième, Jean Billoo. Après avoir séjourné quelques années à Paris, il alla étudier à Rome la manière des grands maîtres. Il s'y distingua dans la peinture. La place de directeur de l'établissement de St.-Julien à Rome étant devenue vacante, De Muynck la sollicita et l'obtint par la protection que lui donna à cet effet l'évêque de Bruges. Par là il avait un logement gratis, et une pension annuelle à-peu-près de 325 francs. Cette fonction, quoique étrangère à ses études, ne l'empêcha pas de cultiver son art jusqu'à la fin de ses jours, qui arriva le 14 mars 1813. Il avait épousé une romaine du nom de Theresia Fioravanti ¹.

Attaché à un établissement tout de charité, De Muynck y remplit avec zèle ses devoirs. A défaut de pèlerins, il y admit volontiers les Belges que l'amour des arts attirait dans la capitale du monde chrétien. C'est ainsi qu'il y accueillit le sculpteur Van Poucke, son ancien ami et compagnon de voyage, qui fit plus tard, par reconnaissance, pour l'hospice de St.-Julien, un groupe en marbre, représentant la Ste.-Vierge qui donne l'habit de pèlerin à St. Julien; ce groupe est placé dans le fond de la chapelle ².

(2).

A. P. Ω.

Ferdinando. Delvaux

Bruzellensi

vix. ann. XXXIII. mens. II. dieb. XIV

amico. dulcissimo. et. contubernali

¹ *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. I. art. De Muynck.

² *Annales de la Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale*. T. III, p. 281. GOETHALS, *Histoire des Sciences et des Arts en Belgique*. T. III. art. Van Poucke.

*Verstappen. de. Meulemeester
de. Potter. Suys. Plaisant
belgæ. p. p.*

*depositus Bononiæ
IV. kal. octob. MDCCCXV.*

Ferdinand Delvaux , peintre , naquit à Bruxelles en 1782. Il mourut à Bologne en 1815, en retournant à sa patrie ¹. Il était de la famille du célèbre sculpteur Laurent Delvaux , qui naquit à Gand en 1695, et dont les ouvrages sont beaucoup estimés. Laurent mourut à Nivelles le 24 février 1778, à l'âge de 83 ans. Ses restes mortels furent déposés, conformément à son intention, dans l'église des Carmes-chaussés , au pied de la chaire qu'il avait faite à la fleur de son âge et dans la force de son talent ².

Les amis de Ferdinand Delvaux , qui lui consacrèrent dans l'église de St.-Julien , l'inscription sépulcrale que nous venons de lire , méritent eux-mêmes d'être plus spécialement connus.

1° M. Verstappen , peintre de paysages , naquit à Anvers le 7 août 1773. Il commença ses études sous la direction de H. Myin , d'Anvers , bon paysagiste , renommé par son talent extraordinaire pour la restauration des tableaux. Plus tard , il suivit les leçons de M. P. Van Regemorter ³, d'Anvers , peintre de mérite. S'étant perfectionné dans son art , il partit pour l'Italie et alla demeurer à Rome où il fut bientôt nommé professeur à l'Académie de St.-Luc. Il est bien probable que ce peintre ne revienne plus dans sa ville natale ; il y a plus de trente ans qu'il habite Rome. En 1841 je l'ai vu terminant le tableau de paysage qu'il a exposé à Bruxelles en

¹ BALKEMA , *Biographie des peintres flamands et hollandais*, art. Delvaux.

² GOETHALS , *Histoire des lettres , des sciences et des arts*, etc. T. I , art. Delvaux, Laurent. *Notice hist. sur la ville de Nivelles*, etc., par F. LEMAIRE, p. 227.

³ Voir la *Notice sur P. J. Van Regemorter* , par M. FÉLIX BOGAERTS , dans le *Messenger des sciences et des arts* , T. I , 1835 , p. 321.

1842. M. Verstackpen se fait un plaisir d'admettre dans son atelier les Belges qui viennent lui rendre visite , et s'informe avec intérêt des familles anversoises qu'il a l'honneur de connaître. Son atelier est près du collège de la *Propaganda*.

2° Jos. Ch. De Meulemeester naquit à Bruges le 23 avril 1771 ; il reçut son éducation à l'école dite des Bogards. De là il se rendit à Paris pour apprendre l'art de la gravure sous le célèbre Bervic. Quelque temps après il y concourut pour le grand prix , et obtint la mention honorable. Il fut envoyé , aux frais du gouvernement français , à l'école de gravure à Rome , dirigée alors par M. Suvée, son compatriote , dont nous avons parlé plus haut. Il fit à Rome la copie exacte de cinquante-deux tableaux appelés les *loges de Raphaël* , et peints à fresque sur les plafonds du Vatican. En 1830, il revint en Belgique , et il fut nommé professeur de gravure à l'Académie d'Anvers. En 1825 il avait commencé à publier ses cahiers des loges , et il les aurait achevés tous , si la mort ne l'eût enlevé à son art et à ses amis le 5 novembre 1836. Ses restes mortels furent déposés avec la plus grande pompe au cimetière de St.-Willebrord. M. Felix Bogaerts , secrétaire-perpétuel de l'Académie d'Archéologie , prononça son oraison funèbre. M. J. B. De Cuyper a fait le buste de Meulemeester ¹.

3° François Tilman Suys est né à Ostende en 1783. Il fit ses premières études en architecture à l'Académie de Bruges. Il partit ensuite pour Paris afin d'y continuer ses études sous la direction de Percier. Il y remporta le grand prix en architecture , ce qui lui valut la récompense d'aller se perfectionner à Rome , où il se distingua de la manière la plus brillante. Il devint membre de plusieurs académies et sociétés savantes. Il fut nommé professeur à l'Académie royale de Bruxelles , et créé chevalier de l'ordre Léopold. Plusieurs grands édifices de Bruxelles , et beaucoup d'églises , tant en Hollande qu'en Belgique , ont été construits d'après ses plans et sous sa direction. Actuellement encore la nouvelle église de St.-George à Anvers se construit d'après ses dessins.

¹ *Messageur des sciences et des arts* , T. IV , 1836 , p. 412-415.



Hic jacet
Ludovica . Philippina , Felicitas .

de . timbrune . Valence .

Comitissa . de . Celles .

filia . uxor . mater . optima

pietate in Deum . atque . homines . spectatissima &c .



(III).

R.

Jean Baptiste Pinchart

proviseur

de l'hospice de St.-Julien des Flamands

à Rome

mort en MDCCCXVI agé de LXXII ans

Maxⁿ. Laboureur, de Potter, Verstappen et Dom^e Carton

ses compatriotes et collègues

ont consacré cette inscription à sa mémoire.

J. B. Pinchart, de Nivelles, fut un ébeniste distingué.

26. (XX).

hic jacet

Ludovica, Philippina, Seraphina, Felicitas. de. Timbrune — Valence

Comitissa. de. Celles

filia. uxor. mater. optima

pietate in. Deum. atque. homines. spectatissima

quam. maritus. Guillelmi. I. Belgarum regis

cum. omni. potestate. ad. S. S. extra. ordinem. legatus

itineris. sociam. sibi. adsciverat

hanc. præmatura. mors. conjugii. filiisque. duabus

Pulcheriæ. atque. Antoninæ. carissimis

eripuit. Romæ. die. januarii. XIII. anni .MDCCCXXVIII

dum. ille. explendo. distineretur. conventionis. negotio

quam. de. rebus. Belgii. catholicis

die. XVIII. junii. antecedentis. anni. jam. pepigerat

nata. erat. Lutetiæ. parisiorum. die. XXIX. mensis. junii.

anni. MDCCLXXXVII.

uxori. piæ. concordii. dulcissimæ

A. p. f. g. comes de Celles Bruxellensis

ordinis. leonis. belgici. commendator

comitiorumque. belgicorum. provincialium. suorum. suffragio. assessor

absoluta. jam. legatione

h. m. m. p.

Parmi les monuments des familles belges dans l'église de St.-Julien, celui de la comtesse de Celles, qui y fut enterrée en 1828, est un des beaux monuments modernes de Rome. Ce mausolée est composé de deux statues, qui toutes deux ont une grâce et une vérité qui frappent l'œil exercé. La première représente la comtesse de Celles sur son lit de mort, lorsqu'au moment d'expirer, une petite fille qui était morte peu de temps auparavant, lui apparaît sous la forme d'un ange, et invite sa mère à la suivre.

Ce chef-d'œuvre qui, pour sa parfaite exécution mériterait d'être placé dans la basilique de St.-Pierre, est dû au ciseau d'un artiste belge distingué, M. Mathieu Kessels, de Maestricht.

Ce célèbre sculpteur naquit en 1785. Il était le cadet de trois frères, tous également industriels : l'un, mécanicien très-distingué, demeurait en 1836, à Copenhague ; l'autre, qui s'était fait un nom dans l'architecture, a demeuré long-temps à Hambourg ; il avait rejoint son frère Mathieu à Rome, il y a quelques années ; mais il n'y est pas resté. Il paraît que ces trois frères avaient quitté leur patrie à cause de la conscription militaire. Mathieu demeura quelque temps au nord de l'Allemagne, et se rendit ensuite à St.-Petersbourg, où il resta plusieurs années, s'appliquant à l'art qui l'a rendu plus tard si fameux. Il revint à Maestricht vers 1815 ou 1816 et s'y arrêta quelques mois. Il partit de là pour se rendre à Rome, où, après y avoir habité depuis une vingtaine d'années, il mourut le 3 février 1836, à l'âge de 51 ans. Le *Diario romano*, qui annonça la mort de M. Kessels, dans les termes qui expriment un vif regret, et qui font le plus grand honneur au défunt, nous apprend que M. Kessels était aussi bon chrétien qu'artiste distingué. Son livre de prédilection était l'Imitation de Jésus-Christ ; il le portait sur lui dans tous ses voyages ¹.

¹ *Journal hist. et littéraire de Liège*, t. II, p. 648. — T. I, p. 432. Voir : Choix de mémoires publiés par la Société littéraire de l'Université catholique de Louvain, t. III, art. : *Étude sur les causes du progrès ou de la décadence des beaux-arts en Belgique*, par TH. SMEKENS.



228. - 1880. - 1881. - 1882.

J. P. P. P. P. P.



J. Patacael f. 5

Lith. de Joseph Patacael.



BRUGA.



Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, Tom. 6, P. 40, II.



QUELQUES MOTS

SUS NOS

ANTIQUITÉS ;

PAR

M. LOUIS GALESLOOT,

Membre correspondant de l'Académie. etc.

Nous avons lu avec intérêt un article inséré dans la dernière livraison du *Messenger des sciences*, de Gand, sur les antiquités celto-germaniques et gallo-romaines trouvées dans les environs de Renaix. L'auteur, M. E. Joly, tout en énumérant les antiquités découvertes, insiste avec une sollicitude éclairée, sur la nécessité de sauver de la destruction ces curieux monuments que le hasard se plaît trop souvent à faire tomber entre les mains d'ouvriers ignorants. L'expérience a prouvé depuis longtemps, qu'en pareils cas les objets enlevés au sol sont voués à une perte inévitable.

Que de choses précieuses ont été ravies de cette manière à la science ! Ces pertes sont d'autant plus regrettables, qu'elles se font non-seulement au préjudice des musées, mais encore de

l'histoire nationale elle-même. Qui niera, dit l'auteur cité, que ces monuments, ces vestiges de génération qui nous ont précédés ne soient les matériaux les plus utiles à consulter dans nos efforts à reconstituer notre passé. Certes, sous ce point de vue philosophique, nous ne pouvons que nous associer à l'idée énoncée par M. Joly, et c'est surtout à ce titre que les découvertes d'antiquités méritent une attention toute spéciale. Comment suppléer, en effet, au silence ou au lacanisme des auteurs anciens à l'égard de la Belgique actuelle, si ce n'est en ayant recours au sol lui-même. Là se trouvent aussi des sources à consulter, silencieuses il est vrai, mais qui n'en sont pas moins des preuves saisissantes de l'état de la civilisation chez les générations passées. Il est surtout un point à établir sur lequel nos savants ne sont point d'accord : celui de savoir jusqu'où les peuples belges subirent l'influence de la civilisation romaine. La recherche des antiquités a déjà eu sous ce rapport d'heureux résultats, et le temps, espérons-le, ne fera qu'en accroître le nombre et l'importance. Grâce à cet esprit d'investigation qui surgit de toute part en Belgique pour la recherche des antiquités nationales, on parviendra en analysant et en comparant, à exposer dans son vrai jour l'état du pays sous la période romaine. Quand on n'aurait acquis là-dessus qu'une page des vérités pour l'histoire, les peines des archéologues se verraient suffisamment récompensées, outre que nos musées se seraient enrichis du fruit de ces laborieuses explorations. Mais pour ce qui est des siècles antérieurs à l'arrivée des Romains, les études archéologiques présentent des résultats moins décisifs, à cause du peu de traces que ces siècles ont laissé dans le sol.

Les antiquités belges proprement dites, celles qui datent d'avant l'ère vulgaire, sont fort peu répandues. A ces temps appartiennent quelque rare dolmen ou menhir, tel que le monolithe de Tournay, ci et là une urne faite à la main, une arme ou des monnaies gauloises. En dehors de cela, tous les objets que nous découvrons sont, pour la plupart, d'imitation italienne, et nous n'avons guère connu les

Scandinaves et les Allemands des antiquités qui soient exclusivement nationales. Je ferai remarquer ici qu'il convient néanmoins de donner aux antiquités provenant de notre sol, une dénomination distincte et propre au pays. La Belgique, quoique faisant partie des Gaules en général, en était cependant distinguée ainsi que les contrées voisines, par les Romains eux-mêmes, dans la division géographique et administrative qu'ils adoptèrent pour cette vaste partie de leur empire. Il est donc juste que son nom survive dans la qualification à donner aux objets que cet âge nous a transmis, quand notre existence comme état indépendant ne nous y engagerait pas avant tout. Ainsi, je qualifierai de Celto-Belges, les antiquités appartenant aux temps qui précèdent l'invasion des Teutons et leur établissement en Belgique, après qu'ils en eurent expulsé les Celtes; de Germano-Belges les antiquités de l'époque suivante et de Belgo-Romaines celles de la période qu'embrasse la domination romaine. M. Schayes a fait usage des deux premières dénominations dans un ouvrage qui témoigne de sa vaste érudition ¹, et je vois que M. Roulez a adopté la dernière dans les bulletins de l'Académie. Ces mots m'ont paru si convenables que j'ai cru devoir les signaler ici en les proposant aux amateurs d'archéologie.

M. Joly nous promet aussi de communiquer le fruit de ses recherches sur le parcours d'une voie romaine qui traverse en partie le Brabant, et qui semble s'arrêter à Assche, bourg situé entre Bruxelles et Alost. Comme je me suis particulièrement occupé des antiquités de cette province, je m'intéresse vivement aux explorations de cet archéologue. La voie dont il s'agit n'est portée ni sur la carte de Peutinger, ni dans l'itinéraire d'Antonin. Le père Boucher l'a signalée comme allant de Bavay à Utrecht ², Bergies ³ et Des Roches ⁴ supposent que c'est par cette chaussée

¹ *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine, etc.*

² *Belg. rom. eccles. et civ.* Liv. I, p. 51.

³ *Hist. des grands chemins de l'empire*, tom. 1, p. 5.

⁴ *Hist. anc. des Pays-Bas autrichiens.* Liv. II. c. 8.

que Tibère se rendit auprès de son frère Drusus, quand celui-ci tomba malade en Germanie. Selon Pline ¹, Tibère aurait fait le trajet (il était dans la Gaule-Belgique) en une nuit et un jour; ce qu'il raconte comme une preuve de très-grande vitesse. Il existe dans la bibliothèque de Bourgogne un manuscrit de M. Baert où celui-ci parle également de la chaussée en question. Il désigne le village de Niel, à l'embouchure du Rupel, comme l'endroit où elle traversait cette rivière pour se rendre, par Hoogstraeten, jusqu'à Utrecht. Cette destination me semble la plus probable, car de cette manière les Romains établissaient des communications directes entre les villes du Bas-Rhin et celle de Bavay. Et puis rien de mieux combiné pour hâter la marche des légions vers la Batavie, où leur présence était rendue nécessaire à cause des incursions que les Francs commencèrent à tenter sur ce point dès le troisième siècle. Mais bien que cette importance stratégique fasse encore supposer davantage l'existence de cette voie jusqu'aux bords du Rhin, on n'a pu, jusqu'ici, découvrir sa continuation au-delà du bourg d'Assche. Plusieurs grands chemins vicinaux qui datent évidemment de l'époque romaine ², se dirigent de cet endroit vers différents points, mais aucun d'eux ne semble avoir été empierré comme la branche principale. Doit-on conclure que celle-ci resta inachevée ou bien que ses traces ont disparu du sol sur les deux tiers au moins de son étendue, c'est-à-dire d'Assche à Utrecht? Voilà ce dont il serait intéressant de bien s'assurer. Quant à moi je crois, malgré ce que j'ai dit plus haut, qu'elle n'a eu d'autre destination que de rattacher à Bavay, l'établissement que les Romains ont eu à Assche et où l'on voit encore un de leurs camps retranchés ³.

¹ *Hist. nat.*, lib. VII. c. 20.

² Voyez le rapport que l'Académie m'a fait l'honneur d'insérer dans ses mémoires, tome XXI.

³ Le gouvernement peut seul sauver de la destruction qui le menace ce monument, un de plus curieux de la Belgique à cause des souvenirs qu'il nous rappelle.

Dans un rapport soumis récemment à l'Académie Royale, j'ai fait ressortir l'influence que cet établissement a dû exercer sur les contrées environnantes, influence qui dût être entièrement à l'avantage de la civilisation romaine. Aussi ai-je su appuyer ce que j'avais par une suite de découvertes qui toutes servent à prouver que les mœurs de l'Italie avaient pénétré au sein de la contrée qui correspond au Brabant actuel. Elles s'y firent sentir non seulement sous le rapport des habitations, de leur ameublement intérieur, mais encore sous celui de l'agriculture. Je me plais à constater ce dernier fait, dont j'ai également des preuves matérielles ¹, parce qu'il dénote une société assise et vivant sous la tutelle des lois. Nous sommes donc fondés à croire que le temps modifia sous bien de rapports la condition et la manière de vivre des anciens habitants du Brabant, soit qu'ils aient été les descendants de ces Nerviens que César nous dépeint si peu sociables, soit qu'ils aient dû leur origine aux nombreux colons que firent passer en deça du Rhin, Auguste, Tibère, Probus, Maximien et Constance-Chlore. Tels sont les éclaircissements que m'ont valu quelques explorations archéologiques dans une province qui,

¹ Ces preuves consistent dans des limites agraires que j'ai remarquées dans tous les endroits où ont existé des habitations Belgo-romaines. Ce sont des levées en terre auxquelles se trouvent entremêlées des pierres blanches et surtout des fragments de briques. Varron, Columelle et Palladius parlent effectivement de ces limites en enclos, dont la destination en Brabant, me paraît maintenant certaine. Elles m'étaient déjà connues depuis une année dans les environs de Bruxelles, lorsque récemment encore j'ai eu occasion de constater leur présence non loin de Louvain, à *Beauvechain*. Le bruit d'une découverte d'antiquités m'ayant attiré dans cet endroit, on m'y montra les fondations d'une habitation Belgo-romaine, que je fis mettre à nu. Pendant que les ouvriers travaillaient au déblayement, je voulus m'assurer si des limites agraires existaient aux environs de cet établissement rural, situé comme tous les autres aux bords d'une prairie. Je les y vis tout-à-fait semblables à celles des environs de Bruxelles. On peut conclure delà à l'existence de la propriété, qui est le fondement de la législation romaine. Je crois également que les anciens régnicoles entreprenaient de pénibles travaux sur leurs terres, pour donner à celles-ci des pentes

en définitive , semblait être restée déserte sous les Romains ⁴ ; et c'est pour démontrer de quel secours elles peuvent être à l'appréciation de l'état du pays en ces temps reculés, que j'ai saisi l'occasion que m'a offerte M. Joly d'en dire quelques mots dans ce recueil.

Laeken , septembre 1848.

convenables afin de laisser écouler les eaux. La formation de ces limites seules est déjà un ouvrage considérable, puisqu'il en existe près de la capitale qui sont perpendiculaires, et de trente pieds d'élévation. Du reste, en imitant les Romains, les Belges avaient pour maîtres dans l'agriculture un peuple qui porta cet art antique à un rare degré de perfection.

⁴ Dans une dissertation sur les endroits des dix-sept provinces qui pouvaient passer pour villes avant le septième siècle, l'abbé Coussin appliqua à l'état physique du Brabant, sous les Romains, le vers d'Ovide, quand le poète dépeint le monde au sortir du déluge et dit :

Jam mare et tellus nullum discrimen habebant;

Omnia pontus erat.

Étrange erreur que les faits démentent d'une manière évidente.

(Voyez les anc. *mém. cour.* de l'Acad. de Brux. tome I.)



NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

BONAVENTURE PEETERS,

PEINTRE DE MARINES ;

composée et lue en séance générale, par M. DU MONT,

Vice-Président de l'Académie, etc.

Qu'est-ce que la renommée? Une syrène dont la voix nous séduit; mais en la poursuivant, nous nous jetons bien souvent dans l'abîme de l'oubli, creusé à côté d'elle. — Souvent le génie le plus brillant a cru captiver l'enchanteresse, de manière à voler avec elle jusqu'à la postérité la plus reculée; mais elle a tout à coup secoué ses ailes; et le nom de l'ambitieux a disparu à jamais; ou, si par hasard, le nom a surnagé, les œuvres ont péri; et il n'y a que quelques rares savants, qui rappellent son existence, en le citant dans leurs arides compilations, véritables ossuaires, qui ne disent plus rien, ni à l'esprit, ni au cœur.

Combien donc laissent après eux cette longue trainée de feu, qui les fait suivre dans tous les siècles ! Voyez la brillante cohorte d'artistes, qui ont escorté et suivi le char de triomphe où Rubens s'est majestueusement assis. Combien en est-il qui aient partagé sa gloire, qui aient même accompagné son souvenir ? Cependant eux aussi, de leur vivant, fatiguaient les cent voix de la renommée. — Leurs travaux étaient dignes de l'admiration des hommes. — Dans un autre temps, ils auraient passé pour des prodiges. — Mais ils arrivaient au moment où Rubens était à l'apogée de sa gloire ; et ils ont été littéralement écrasés par le colosse.

On a pourtant conservé quelque réminiscence de plusieurs d'entr'eux. L'engouement, du reste bien juste, pour Rubens, a laissé quelque place à Van Dyck, à Jordaens, à Teniers et à quelques autres, dont nous apprécions les œuvres ; mais leurs noms ne sont pas devenus populaires, comme celui de leur chef de file ; et l'on n'a pas même l'air de vouloir s'occuper des détails de leur carrière. Un bien plus grand nombre est à peine cité ; quoique les connaisseurs les recherchent et les estiment. Ne dirait-on pas que nous sommes tellement accablés, étouffés par la masse de noms illustres, dont fourmillent nos annales, que nous devons élaguer ceux qui gênent notre marche triomphale, et faire fi des hommes les plus méritants ?

Une pareille conduite de notre part, n'est-elle pas une injustice criante ? et nous sommes, peut-être, la seule nation civilisée, qui en soit capable. — Nous ne pouvons trop nous hâter de réparer notre faute, en réveillant de leurs tombeaux tant de personnages distingués que nous n'eussions pas dû laisser mourir. — J'entreprends cette tâche pour Bonaventure Peeters, cet artiste hors ligne, qui, au lieu d'être complètement oublié, comme il l'est aujourd'hui, aurait dû avoir un nom populaire, au moins à Anvers. — Que cet essai de justice tardive anime mes concitoyens. — Que des monuments s'élèvent par nos mains ; et que l'on cesse de nous regarder comme un peuple sans passé, et conséquemment sans avenir. Faisons voir que ce n'est point par hasard

que quelques grands hommes se sont rencontrés parmi nous, comme en Béotie ; mais que nous en avons tant produit, que c'est, en quelque sorte, notre état normal d'en avoir un grand nombre.

Rubens était dans tout l'éclat de sa gloire, entouré d'artistes qu'il avait formés, et qui ne juraient que par le Maître, et d'admirateurs dans tous les rangs de la société, lorsque naquit, à Anvers, Bonaventure Peeters, d'une honorable et riche famille bourgeoise, pendant l'année 1614. — On pense bien que cette atmosphère artistique influa sur lui, comme sur tant d'autres. — Il suivit les leçons de l'Académie, et il ne tarda pas à y obtenir des succès, qui firent bien augurer de son avenir. — Mais son génie lui inspira un genre bien éloigné de celui de son maître, et de la plupart de ses condisciples, et lui fit prendre une route tout-à-fait différente. — Il se mit à peindre des marines : chose d'autant plus surprenante que, à Anvers, on ne voyait plus l'Escaut couvert de ces vaisseaux, qui, 60 ans auparavant, en faisaient la gloire, et y amenaient la richesse et l'abondance. — Il a dû faire des voyages fréquents sur mer, et s'être trouvé plus d'une fois exposé aux tempêtes. — Quoi qu'il en soit, ses succès dans cette partie furent tellement rapides et brillants, que, bien jeune encore, il fut regardé comme le peintre de marines le plus habile de son temps. On se disputait ses productions, comme on se disputait celles de Rubens ; et l'on voit encore, dans quelques cabinets, de ses œuvres, qui sont estimées par leur valeur réelle, autant que pour leur rareté.

A ces talents il joignait ceux de poète. — Il égayait par ses chansons ses concitoyens, en même temps qu'il attirait leur admiration comme artiste. Sa verve était tout-à-fait dans le goût populaire, et n'était pas refroidie par les tristes inspirations d'une politique guindée, et quelquefois impertinente. Et longtemps encore après lui, on entendit retentir les estaminets de ses compositions, qui avaient l'art d'amuser les Anversois, au milieu de pots et des verres.

Tandis qu'il jouissait de ses succès, et comme peintre, et comme

poète, il s'attira de grands désagréments, qui ne laissèrent pas d'influer puissamment sur le reste de sa vie.

Il avait une vieille tante, qui possédait des biens assez considérables, sur lesquels il croyait pouvoir compter. Comme la conduite de ses neveux Bonaventure et Jean, frère du premier, semble avoir été plus légère qu'édifiante, elle les déshérita. Ce fut un coup de foudre pour les deux frères. Toutefois, on ne dit pas que Jean, plus philosophe, peut-être, ait montré trop de ressentiment; il n'en fut pas de même de Bonaventure. Il ne put supporter de sang froid ce qu'il regardait comme une iniquité. — Il fit mille démarches, du vivant même de sa tante, pour faire annuler l'acte qu'elle avait fait à son détriment. Mais tous ses efforts furent inutiles. Alors il se mit à écrire des diatribes, d'une violence outrée. Toutes les bornes furent dépassées, toutes les convenances foulées aux pieds.

Enfin la vieille mourut, et tout espoir de changement dans ses dispositions s'évanouit. Bonaventure, qui était loin de s'être calmé par les mauvais résultats de ses démarches précédentes, sentit, en quelque sorte, son ressentiment s'accroître. *Sic animis furor additus*. Il prit une licence qu'il regardait, peut-être, comme permise aux poètes et aux peintres. Il se fit faire un vêtement, à-peu-près, comme on en prête un au diable. Rien n'y manquait, ni les cornes, ni la queue, ni les griffes. Il s'en affubla; et étant monté sur un char, derrière le corbillard, il agitait des chaînes; et armé de crocs, il cherchait à saisir et à attirer à lui le corps de la défunte, afin de l'entraîner, en sa qualité de diable, dans les feux de l'enfer, qui étaient préparés pour punir son injustice.

C'en était trop. Cette mascarade impie et sacrilège porta au plus haut point l'indignation qu'il avait déjà soulevée par ses écrits. Et le magistrat porta un décret par lequel Bonaventure était banni à perpétuité d'Anvers et des terres qui ressortissaient de sa juridiction. Il fut donc obligé de quitter sa ville natale; et il se retira à Hoboken, village distant de cinq quarts de lieue de là, et qui était une seigneurie particulière, ayant ses coutumes et ses usages

propres. — Il y fut reçu ; et il s'y construisit, derrière l'église une demeure modeste, habitée aujourd'hui par Mad. veuve De Gruytter-Cassiers. Là, débarrassé des préoccupations, qui avaient tourmenté ses années précédentes, il reprit les pinceaux, et produisit, paraît-il, encore quelques chefs-d'œuvre.

Mais il semblait n'être pas né pour jouir longtemps du bonheur sur la terre ; car à peine était-il fixé dans sa maison, au moment où son talent était dans sa plus grande vigueur, et où, mûri par l'âge et les traverses, il faisait espérer une conduite plus régulière, et des travaux plus nombreux et plus parfaits, qu'il succomba à une maladie, âgé de 38 ans. Sa mort arriva le 25 juillet 1652. — Il fut enterré dans l'église d'Hoboken, près de l'autel latéral, à gauche en entrant. On voit encore la pierre sépulcrale, qui recouvre ses restes, avec cette inscription flamande, surmontée de la palette et des autres attributs de la peinture : *Hier 'leet begraven den eersamen Bonaventura Peeters, schilder, geboren tot Antwerpen ; stierf den 25 julijs a° 1652. — B. V. D. S.*

Ce qui signifie : Ci-git l'honorable B. P. peintre, né à Anvers, mort le 25 juillet, de l'an 1652. Priez pour son âme.

J'ai dit qu'il faisait espérer une conduite plus sage ; et l'on est d'autant mieux fondé à le croire, que, vis-à-vis de l'autel même, près duquel repose son corps, on voit un superbe tableau de lui, représentant un sujet sacré ; c'est le naufrage de Saint-Paul, dont les connaisseurs font beaucoup de cas, et qui était en effet destiné à surmonter sa sépulture. — Au-dessus de ce tableau est placé le portrait de l'artiste, peint, dit-on, également par lui-même. Au-dessous du tout, on lit ces vers, qui, s'ils ont été composés par lui, ne témoignent pas trop de sa modestie ; mais on peut remarquer qu'il comptait sur une renommée éternelle, et que son espoir ne s'est pas trop réalisé jusqu'aujourd'hui :

D. O. M.

*Dees aerd begrypt een van dees wereld wonderheden,
En schilder en poet zoo groot als d'aerd ooyt lede;
Peeters zyn toenaem was, zyn naem Bonaventur ;
Zyn lof eeuwen verslyt , al rot dees sepultur.
Stierf den 25 Julius a.^o 1652. — Bidt voor de Siele.*

C'est à dire : Cette terre renferme un des prodiges de ce monde, peintre et poète aussi grand que la terre en ait jamais porté. Peeters était son surnom, son nom Bonaventure; sa renommée usera les siècles, quand même ce tombeau serait anéanti.

Il mourut le 25 Juillet 1652. — Priez pour son âme.

Un mot maintenant sur sa manière de peindre. — Les tableaux qui nous restent de lui portent un cachet d'originalité, qui empêche de se tromper sur l'auteur. Tout ce qu'il a fait est traité avec un soin, avec une conscience, si je puis m'exprimer ainsi, qui indique que l'artiste songeait plutôt à sa réputation pour l'avenir qu'au produit actuel de ses œuvres. — Quelle différence avec certains artistes de nos jours ! Je pourrais le prouver par vingt exemples : je me contenterai de l'anecdote suivante, qui résume tout ce que je pourrais dire.

Je me trouvais, un jour, dans une exposition, à examiner un tableau de marine, devant lequel tout le monde s'extasiait, peut-être, à cause du nom de l'artiste. Un plaisant, qui, comme moi, suait sang et eau, pour découvrir les beautés renfermées dans cette œuvre, finit son examen par cette boutade : et moi aussi je suis peintre de marine !! En rentrant chez moi, je cloue une toile à la muraille; je prends un baquet rempli d'eau; j'y délaie suffisamment de blanc de céruse, et une quantité proportionnée d'indigo; j'emprunte le balai de ma domestique; je mêle le tout avec le susdit balai; puis j'applique ma recette (toujours avec le balai); et quand j'aurai promené ce pinceau de nouvelle espèce, en tout sens, sur ma toile, mon tableau est terminé; je le vernis à triple dose, et je

l'envoi à la prochaine exposition; ma réputation et conséquemment ma fortune est faite. — C'est à peu près l'histoire d'un grand nombre de marines modernes. — Il n'en est pas ainsi des ouvrages de Bonaventure Peeters. — Je pourrais le prouver en analysant quelques-unes de ses toiles, je me contenterai de citer son naufrage de St.-Paul, non pour entrer dans des détails; mais pour le signaler aux connaisseurs, parce qu'il est plus accessible que ceux qui se trouvent dans des cabinets particuliers, et pour les engager à aller prendre une leçon, qui ne pourra que leur profiter, s'ils veulent travailler dans ce genre.

Au reste, pour tout dire en peu de lignes, voici comment un biographe hollandais, qui passe pour un excellent critique, bien que parfois un peu mordant, parle de notre grand peintre :

« Ses principaux tableaux consistent en sujets lugubres, en » ouragans et en toutes sortes de désastres sur mer. — Quelque- » fois il peignait un morceau dans lequel Eole en fureur entre- » choque les nuages des quatre points cardinaux, et les tord les » uns dans les autres : ceux-ci renversent alors les bâtimens avec » un mugissement épouvantable de tonnerres grondants, de coups » de foudre lancés avec tant de violence sur les voiles, les mâts » les vergues chancelants, et sur la carcasse, que les éclats volent » autour du nautonnier, qui ordinairement prédit son dernier » moment ou par des prières sincères, ou par des juremens » exécrables. — Sur une autre toile, il montrait Neptune exaspéré, » qui, dans ses transports, pousse l'océan contre les rochers » orgueilleux, et assis sur son char marin, quitte les profondeurs » immenses, apparaît et frappe leurs sommets de si terribles coups » de son trident, que leurs fondemens ébranlés en font écrouler » la cime avec fracas, dans cet abîme, d'où ils étaient sortis dès le » commencement du monde. — Dans un autre endroit, il peignait » les navires s'embrasant, secoués à droite et à gauche, sautant » enfin en éclats, et périssant corps et biens. — Puis il représen- » tait quelques naufragés, qui, sur un banc de sable mouvant, » erraient, à la faveur cruelle des vagues et des vents. — Après

» cela, on voyait les mêmes ou d'autres infortunés, aborder sur
» l'une ou l'autre plage, raconter leurs tristes aventures aux sau-
» vages habitants, en haussant les épaules, et accompagnant
» leurs récits de gestes propres à exciter la compassion, au lieu
» de paroles intelligibles. Il était renommé comme le meilleur
» peintre de marines de son temps, etc. etc. »

Le caractère presque sauvage des productions de Bonaventure est d'autant plus surprenant, qu'il était naturellement gai et jovial, comme le prouvent les chansons populaires dont il régala ses concitoyens ; mais ce n'est pas la première fois qu'un artiste s'est exercé avec succès dans un genre qui semble opposé à son génie.

Il y a une chose qui m'a frappé ; c'est que le petit nombre de ceux qui parlent de B. P. le reconnaissent comme un excellent peintre de marines, mais paraissent circonscrire ses talents dans cette spécialité. Cependant son portrait, qui se trouve dans l'église d'Hoboken, prouve déjà qu'il aurait pu s'exercer avantageusement dans un autre genre. — Mais il y a, à la maison de ville d'Anvers, un morceau capital, qui le démontre bien plus clairement encore. — C'est un tableau représentant la fameuse bataille de Calloo, gagnée, le 21 juin 1638, par le cardinal Ferdinand, gouverneur ou capitaine général de Belgique, pour le roi d'Espagne, sur les Hollandais, commandés par le prince d'Orange, et à laquelle les troupes belges avaient pris une part si glorieuse. Le magistrat d'Anvers, pour immortaliser ce succès, qui éloignait l'ennemi de cette ville, contre laquelle il formait toujours des projets, avait chargé Bonaventure de cette tâche. Celui-ci y travailla, avec son frère Jean ¹. Et lorsque l'œuvre fut achevée, elle fut placée dans l'ancienne salle des trésoriers, où chacun peut encore la voir et l'admirer, quoique détériorée par ceux qui étaient chargés de l'entretenir. — Les

¹ Jean Peeters a été, comme son frère, un peintre distingué de marines. Comme lui, il s'est fait un beau nom dans son temps ; et il est plongé dans un plus profond oubli encore que le premier.

Hollandais n'en ont pas parlé, et pour cause. Quant aux biographies des autres pays, il est à présumer que, n'ayant pas consulté d'autres sources, ils n'en ont pu faire mention. — Pour nous, c'est toujours la même raison qui nous a fait négliger nos trésors : l'apathie, dont nous nous réveillons à peine.

Tandis que je m'occupe si sérieusement à rendre justice à une de nos célébrités artistiques, une idée vient affaiblir à mes yeux la valeur de mon travail et de mes recherches; c'est qu'il pourrait fort bien arriver que l'on contestât à Bonaventure Peeters, je ne dis pas précisément la qualité de Belge; mais tout au moins celle d'Anversois. — Quelle lubie, me direz-vous? — Pas si singulière que vous pensez. N'avons-nous pas en effet des gens tellement à l'affût des vérités historiques ou prétendues telles, qu'ils ne reculeraient pas devant la pensée sacrilège de nous déshériter de nos plus beaux noms, s'ils entrevoyaient le moindre doute sur le lieu de la naissance des personnages les plus célèbres de notre pays, afin d'en gratifier bénévolement les étrangers?

N'avons-nous pas vu, lors des fêtes données, à Anvers, en l'honneur de Rubens, au mois d'août 1840, que quelques écrivains, sacrifiant, sans doute, plus à l'exactitude qu'à l'esprit de nationalité, avaient fait des recherches nouvelles, par suite desquelles ils affirmaient avec plus d'assurance encore que leurs prédécesseurs, que nous n'avions aucune prétention à former sur le berceau de Rubens, qu'ils ont tous adjugé à Cologne, qui le réclamait à peine timidement? Ainsi, d'après eux, la Belgique n'a fait que donner l'hospitalité à cet illustre étranger. Beau titre de gloire, en vérité! Il est vrai que pas un n'a prouvé ce qu'il avançait; tous ont procédé par induction. Dites-moi un peu, messieurs les savants, puisque vous ne pouviez donner des preuves irrécusables, ne valait-il pas mieux vous taire, et laisser croire au monde, qu'Anvers était la patrie du grand artiste? Singulière manière de rendre hommage à nos illustrations, de venir les dénationaliser, autant qu'il est en nous, et cela au moment même où nous leur élevons des statues!

Quant à moi, je suis si éloigné d'une pareille manière de voir et d'agir, que s'il me tombait entre les mains une preuve irréfutable de ce que certains écrivains soutiennent si imprudemment, sans aucune preuve; loin de m'en prévaloir, je le serrerais, je le déroberais à tous les regards, et personne ne saurait que cette pièce a existé. — Faisons donc comme les peuples voisins; revendiquons plutôt des noms honorables, quand même il y aurait doute, que de nous dépouiller de ce qu'on ne nous conteste pas.

Dans l'antiquité, sept villes, et même plus réclamaient Homère comme leur concitoyen. Aucune d'elles ne pouvait administrer des preuves suffisantes, pour appuyer ses prétentions, et malgré les lumières recueillies çà et là, la chose est restée indécise. — Dans des siècles plus rapprochés de nous, la Hollande et l'Allemagne ont prétendu et prétendent encore être le berceau de l'imprimerie. Telle ou telle localité des deux pays vient avec des raisons, qui paraissent plausibles de prime abord, et qui sont réfutées par ses rivales. Croyez-vous qu'elles feront des efforts pour venir en aide aux arguments qui leur sont opposés?

Et la vérité historique, me dira-t-on; car c'est là le grand cheval de bataille. — J'aime autant la vérité historique que qui que ce soit; mais il me semble qu'ici elle n'est point du tout compromise. — Je possède Rubens: c'est mon concitoyen. — Vous contestez. Eh bien, donnez-moi des preuves. Si elles sont évidentes, je passerai condamnation. En attendant, j'ai plus de droit que vous. — Mais, — mais. . . . Tous ces *mais* ne sont pas des preuves, s'il y en a, ce n'est pas à moi de vous les fournir. — Et que dirait-on d'un avocat assez dupe pour donner à la partie adverse des arguments contre lui? on le regarderait comme un sot ou comme un fripon.

Pour en revenir à Bonaventure Peeters, les gens sévères de la catégorie, contre laquelle je me suis élevé, ne seront-ils pas disposés, par respect pour la vérité historique, à le repousser, comme ayant perdu la qualité d'Anversois, parce qu'il a été banni de cette ville? Vraiment, ils agiraient en conscience, et conséquemment

à leurs principes. — Courage, messieurs ; retranchez Clovis , Charlemagne, Charle Martel, Godefroid de Bouillon , Baudoin de Flandre , Charles-Quint , de la liste des Belges ; ils sont tous morts hors de la Belgique ; et bien qu'ils soient nés dans son sein , ils ne méritent plus de figurer dans nos annales , que comme des étrangers. — Nos voisins, et surtout les Français, seront enchantés d'une pareille abnégation, eux que nos réclamations empêchent de dormir, eux qui font tous leurs efforts, pour s'approprier *per fas et nefas*, tout ce que nous possédons. — Croyez-moi ; dans ce cas tout spécial , un peu moins de scrupule , un peu moins de sincérité ne nuira pas à votre réputation de franchise et de loyauté.

LETTRE ADRESSÉE A L'ACADÉMIE,

PAR

M. PERREAU,

MEMBRE CORRESPONDANT, ETC.

Dans le siècle des découvertes en tous genres et dans lequel on invente même que la propriété est un vol, il n'est pas étonnant de voir surgir de nouvelles opinions historiques, voir même des systèmes entiers qui viennent bouleverser toutes les traditions reçues. Parmi ces inventeurs vient de se signaler un savant polonais, nommé *Tespesius Dubiecki*, auquel la ville d'Ath accorda l'hospitalité et qui voulut payer sa dette à ses nouveaux concitoyens en publiant un ouvrage historique sur leur ville ¹.

M. Dubiecki épris d'une belle passion pour la cité hospitalière qui tâchait de lui faire oublier les rives de la Vistule, et ne voulant pas se contenter de l'antiquité, pourtant assez raisonnable qu'accordaient à la ville d'Ath, Boussu et ses autres historiens, alla chercher son origine dans les ténèbres de l'époque Gallo-Belge.

¹ *La ville d'Ath. son antiquité, etc.*, par Tespesius Dubiecki, ci-devant conseiller à la cour d'appel en Volhynie. Bruxelles 1847.

La partie des commentaires de César qui traite de l'origine des Attuatiques, est le texte qui sert à M. Dubiecki pour asseoir son système. Le général romain rapporte que les Attuatiques étaient une fraction de l'armée Cimbro-Teutonique qui marcha sur Rome et fut détruite par Marius. Que ces guerriers furent laissés sur les rives du Rhin pour garder les bagages de l'armée. Qu'après le départ des Cimbro-Teutons, ces guerriers attaqués par les tribus germaniques qui occupaient alors la Gaule-Belgique, parvinrent à les vaincre, à soumettre la peuplade des Éburons, à s'en faire céder une partie de territoire et à lui imposer un tribut annuel.

M. Dubiecki, aidé des profondes recherches des savants Slaves sur l'origine des anciens peuples, établit sur le récit de César, le thème suivant :

L'armée Teuto-Cimbrique qui marchait à la conquête de Rome, était composée de deux fractions. L'une formée des Teutons et des Cimbres, peuples d'origine Indo-Germanique, ne rêvait que guerre et conquête et avait le repos en horreur.

L'autre composée de peuples Slaves, race paisible et agricole, était contrainte de marcher à la suite des farouches Teutons et Cimbres et formait la confédération des Aths.

« La partie de l'armée Teuto-Cimbrique qui fut laissée sur le Rhin pour garder les bagages, se composait d'hommes de la confédération des Aths, dont le nom Slave fut changé en Attuatiques par le conquérant romain. »

« Ces Aths ou Attuatiques, attaqués par les peuplades Germano-Belges, eurent à soutenir contre elles de longues guerres dont l'issue fut favorable aux Slaves, puisqu'ils s'emparèrent d'une partie du territoire des Éburons et soumièrent cette peuplade au payement d'un tribut annuel. »

Les Aths établis en Belgique bâtirent une ville nommée Attuatuca et conclurent ensuite une étroite alliance avec le peuple nommé Éburons par César, mais dont le véritable nom germanique était Bur, et se réunirent à lui ; ces deux peuples alliés prirent alors le nom collectif de Burs-Aths. »

« La contrée occupée par les Burs-Aths s'étendait depuis le Wahal (Vahal-Aths ou Vallon des Aths) et la Meuse jusqu'aux confins extrêmes du Hainaut (Hay-Aths ou haut pays des Aths) et se nommait Gaul-Aths ou Gaule des Aths. »

« La ville principale des Aths nommée Attuatuca par les Romains, qui s'en emparèrent sous les ordres de César, est l'Ath moderne, conservant encore la preuve de son origine Slavo-Teutonique dans son château de Bur-Ath ou Burbant qui était le monument solennel de l'alliance des Éburons (Burs) et des Attuatiques (Aths.) »

« Après la conquête des Gaules et l'extermination des Éburons et des Attuatiques, le pays des Bur-Aths fut occupé par les Tongriens, d'où la ville d'Ath prit le nom d'*Attuatuca Tongrorum*, nom qui se retrouve encore de nos jours dans ceux des villages de Tongre Notre-Dame et de Tongre St.-Martin, situés à peu de distance de la ville d'Ath. »

« Les noms d'Attuatuca et des Bur-Aths se perdirent pendant le moyen âge et se changèrent en ceux d'Ath et de comté des Nerviens. »

Le seul souvenir qui reste de la Gaule des Aths ou Gaul-Aths est d'après M. Dubiecki, le géant que les Athois promènent tous les ans dans leurs rues à l'époque de la fête communale. Ce géant porte le nom de Goliath, et les Athois, jusqu'à la publication de l'ouvrage de notre savant Polonais, avaient toujours pensé que c'était le Goliath des écritures que leurs ancêtres avaient voulu établir comme paladium de leur ville; mais M. Dubiecki est venu leur prouver que c'était l'image d'un de leurs ancêtres, d'un habitant de la Gaule des Aths !...

Les amateurs de nouveautés peuvent se réjouir, car M. Dubiecki offre à leurs études un aliment tout neuf par sa nouvelle distribution géographique de la Gaule-Belgique. Émule de M. Bresseau d'Amiens, qui, dans son ouvrage sur l'origine du mot *Picard*, arrange la Gaule Belgique d'après les exigences de son système de division, M. Dubiecki annule d'un trait de plume toutes les

autorités où avaient puisé les auteurs qui se sont occupés de l'ancienne géographie de la Belgique. Se fondant sur les commentaires de César et sur les autres écrivains romains, nos archéologues avaient placé entre la Meuse et la Sambre la forteresse temporaire des Attuatiques assiégés par César, et le camp d'Attuatuca aux environs duquel Cotta et Sabinus furent défaits par Ambiorix près du Jard, aux lieux où s'éleva ensuite la ville de Tongres connue par les Romains sous le nom d'Attuatuca Tongrorum, et qui conserve encore dans les ruines qui l'entourent, la preuve la plus convaincante de son origine romaine.

Ces mêmes archéologues plaçaient les Attuatiques dans les limites actuelles de la province de Namur et donnaient aux Nerviens le territoire où s'élève depuis le V^me siècle la ville d'Ath, si chère à notre savant Polonais.

Ces attributions de nos archéologues confirmées par les récits de César, de Tacite, de Pline, d'Ammien Marcelin, l'Itinéraire d'Antonin, la carte de Peutinger et les ruines de Tongres, semblaient ne plus laisser prise à la critique et étaient admises par nos savants comme articles de foi.

Malheureusement nos archéologues avaient oublié d'étudier les langues et les antiquités slaves, ce qui leur a dérobé la connaissance des Aths, des Burs et partant du fameux Bur-Ath qui devait pourtant leur fournir l'étymologie incontestable du nom de notre Brabant actuel, après avoir passé par la filière ethnographique de Burbant et de Brabant.

J'espère, pour la tranquillité de notre patrie et pour le maintien de son indépendance, que la théorie de M. Dubiecki, qui fait des Attuatiques un des rameaux de la nation slave, et qui attribue à ce peuple une si large part du territoire de la Belgique, ne fera point fortune dans le monde politique, et que sa brochure ne restera que comme le monument d'une flatterie municipale adressée aux Athois; car dans le cas contraire, si l'empire slave parvenait un jour à se constituer, son parlement pourrait bien imiter l'exemple que lui donne celui des Allemands réunis à Francfort, qui réclame comme

propriétés allemandes tous les pays où la langue germanique est parlée, il pourrait, dis-je, réclamer ainsi, au nom du slavisme, le territoire que M. Dubiecki accorde si généreusement aux Attuatiques.

Tongres , Octobre 1848.

EXTRAIT

DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.



M. Van Praet, ministre de la maison du roi, remercie l'Académie, au nom de Sa Majesté, de l'envoi de ses deux dernières livraisons.

— MM. le docteur Dubois d'Amiens, Bosch-Spencer, Louis Galesloot, de Souza-Franco, de Formeville et Kervyn de Volkaersbeke remercient l'Académie pour leur admission.

— Madame la baronne de Berzelius fait part à l'Académie de la perte douloureuse qu'elle a éprouvée par la mort de son mari, membre honoraire de l'Académie.

— Plusieurs compagnies savantes expriment à l'Académie le plaisir que leur ont fait ses derniers travaux.

L'Académie a reçu, depuis la dernière livraison de ses Annales, les envois suivants :

1° De M. Perreau, membre correspondant, son mémoire intitulé : *Recherches sur les Sires de Sichen de la famille de Schonvorst et sur leurs monnaies.*

2. De M. le baron de Stassart, membre honoraire, sa *Notice sur*

le baron J. C. F. Lodoucette. In-8°, 1848, Bruxelles, imprimerie de Hayez.

3. De M. le baron Jules de Saint-Génois, conseiller de l'Académie, son *Mémoire sur les lettres inédites de Jacques de Vitry*, évêque de Saint-Jean-d'Acre, cardinal et légat du pape, écrites en 1216. In-4°, extrait du tome XIII des mémoires de l'Académie de Bruxelles.

4. De M. Ph. Kervyn de Volkaersbeke, membre correspondant, sa *Notice biographique sur François de La Noue*, surnommé *Bras-de-Fer*. In-8°, 1848, Gand, imprimerie de Gyselynck.

5. De M. Félix Bogaerts, secrétaire-perpétuel de l'Académie, son Almanach pour l'année 1849, intitulé : *de Antwerpsche Sancho Pança*, in-32, imprimerie de J.-E. Buschmann.

6. De M. Julien Travers, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des sciences, lettres et arts de Caen, membre correspondant, son *Rapport imprimé sur les travaux de l'Académie de Caen*. In-8°, 1843, Caen, imprimerie de Hardel.

7. Du même, sa *Nouvelle édition des œuvres poétiques de Boileau-Despréaux*, accompagnées de notes, commentaires, etc. 1 vol. in-8°, 1844, Paris, imprimerie de Dezobry.

8. Du même, son mémoire intitulé : *Salomon de Caus, ou la découverte de la vapeur*. Broch. in-8°, 1847, Caen, imprimé de Hardel.

9. Du même, sa brochure intitulée : *les Distiques de Muret*, etc. In-8°, 1834, Paris, librairie de C. Hachette.

10. Du même, sa brochure intitulée : *de l'Avenir de la littérature française*. In-8°, 1837, Falaise, imprimerie de Brée l'ainé.

11. Du même, sa dissertation intitulée : *Dionysii Catonis Disticha de Moribus ad filium*; etc. In-8°, 1837, Falaise, imprimerie de Brée.

12. Du même, le volume qu'il a publié : *Les Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin et de Jean Le Houx*. In-12°, 1833, Paris, librairie de Lance.

13. Du même, l'*Annuaire du département de la Manche*. 1 gros vol. in-8°, 1845, Saint-Lo, imprimerie d'Elie.

14. Du même, une brochure intitulée : *Le Magnétisme à Caen*. In-8°, 1843, Caen, imprimerie de Hardel.

15. De M. le docteur Loysel, de Cherbourg, un *Recueil d'opérations chirurgicales pratiquées sur des sujets magnétisés*. In-8°, Cherbourg, imprimerie de Beaufort et Lecaüs.

16. De M. le docteur Broeckx, archiviste-bibliothécaire de l'Académie, sa brochure intitulée : *Encore un mot sur l'invention du forceps*. In-8°, 1848, Malines, imprimerie d'Olbrechts.

17. De M. le docteur Ibrelisle, médecin à Mets, une brochure qu'il a publiée *sur une tumeur cancéreuse guérie par des caustiques*, concurremment avec l'emploi de moyens internes. In-8°, 1848, Metz, imprimerie de Verronnais.

18. La Société des Antiquaires de Picardie adresse à l'Académie les livraisons nos 3 et 4 de l'année 1848. Nous y remarquons qu'à la séance du 12 juillet dernier, cette compagnie savante s'est entretenue d'un arrêté ministériel concernant les musées départementaux. Cela nous rappelle qu'il serait à désirer qu'en Belgique, pays riche en institutions d'utilité publique, le Gouvernement s'occupât de faire établir un musée d'antiquités dans le chef-lieu de chaque province. Aucune science ne mérite plus que l'archéologie d'attirer l'attention du Gouvernement et d'être propagée.

A la même séance de la Société des Antiquaires de Picardie, un de ses membres, M. Dufour, donne lecture d'une notice sur des estampilles de potiers et de verriers romains trouvées à Amiens. Ce savant archéologue compare ces cachets avec ceux qui déjà ont été publiés dans divers ouvrages, et notamment dans celui de M. Roach Smith, qui porte pour titre : *Collectanea antiqua*. M. Dufour annonce, en même temps, que M. de Franqueville d'Abancourt continue les fouilles commencées par ses soins à la chaussée Tirancourt; il signale un javelot en bronze de l'époque gallo-romaine, et deux vases d'une forme particulière. Notre honorable confrère, M. le comte de Betz, appelle l'attention de la Société sur des découvertes de médailles qui auraient été faites à Amiens dans les terrassements du boulevard de l'Est.

A la séance du 9 novembre dernier de la même Société, M. Dufour parle d'une découverte très-importante qui a été faite dans le courant du mois d'octobre. Des ouvriers occupés dans le marais de Longueau, à faire le long de la chaussée des déblais pour combler les entailles, ont mis à jour l'ancienne voie romaine, qui a été retrouvée dans un parfait état de conservation. Les trois couches dont elle se composait étaient intactes et n'avaient subi aucune altération. Mais tout l'intérêt de cette découverte consiste principalement dans le pavage, formé de grandes dalles de pierre retournées, dont la plupart portent des bas-reliefs, des inscriptions ou des ornements d'architecture. M. Dufour signale surtout parmi les inscriptions, celle d'une colonne milliaire, au nom de Maximin Dasa, qui s'y trouve qualifié de *Nobilis Cæsar*. Notre honorable confrère, le docteur Rigollot, se joint à M. Dufour pour faire ressortir toute la valeur de ce monument, d'autant plus curieux, que Maximin Dasa n'a conservé la distinction de *Nobilis Cæsar* que pendant le court espace de trois ans. Ces deux savants font remonter à l'introduction du christianisme dans ces contrées la destruction des monuments funéraires, auxquels ont appartenu les cippes récemment découverts, et dont la plupart représentent des personnages à cheval. La foi naissante renversa tout ce que le paganisme expirant avait consacré. La découverte dont il s'agit a enrichi le musée d'Amiens de quarante-huit monuments fort curieux.

19. M. Victor van Grimbergen, généalogiste et antiquaire, fait hommage à l'Académie d'une brochure imprimée en 1848, chez Jans, à Anvers, dans laquelle on remarque une note extraite de documents authentiques, relative aux dépenses secrètes de la révolution brabançonne de 1789-1790. L'honnête homme éprouve un sentiment profond de dégoût et d'indignation quand il voit de quelle manière scandaleuse, pendant cette époque, les deniers publics ont été gaspillés. Une somme de 4,883,552 florins a été dissipée pour soulever la populace contre l'empereur Joseph, prince libéral et bien-intentionné!

Suite au tableau général des Membres

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE,

inséré dans le 4^e volume des Annales.

Membres Correspondants.

MM.

FORMEVILLE (de) secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de plusieurs académies, etc., à Caen.

GALESLOOT (Louis), archiviste de la commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances du royaume, etc., à Laken près de Bruxelles.

KERVYN DE VOLKAERSBEKE (PH.), membre de la Société royale des Beaux-Arts et de littérature de Gand, et de la commission pour la conservation des monuments de la même ville, etc., à Gand.

Membres Honoraires.

BOSCH-SPENCER (H.), chargé d'affaires, consul-général et plénipotentiaire du roi des Belges près les républiques du Chili, de la Bolivie, du Pérou, etc.

DUBOIS D'AMIENS (le docteur), secrétaire-perpétuel de l'Académie Nationale de Médecine de France, etc., à Paris.

SOUZA-FRANCO (Son Excellence M. Bernardo de), ministre de l'empereur du Brésil, etc., à Rio-Janeiro.

Membres Honoraires décédés.

BERZELIUS (le docteur baron de), conseiller d'état, secrétaire-perpétuel de l'Académie Royale des Sciences de Stockholm, etc.

BOSCH (le docteur), président honoraire de la commission de surveillance médicale du duché de Limbourg, etc.

WESTREENEN DE TIELLANDT (le baron de), conseiller d'état, chambellan du roi des Pays-Bas, directeur-général de la bibliothèque nationale, etc., à La Haye.

M. AL. HUNIN a cessé de faire partie de l'Académie.

DOCUMENT INÉDIT

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DES CROISADES,

COMMUNIQUÉ PAR

M. ANDRÉ VAN HASSELT,

Conseiller de l'Académie, etc.

Le mouvement des Croisades est, sans contredit, un des phénomènes les plus curieux et les plus intéressants de l'histoire du moyen âge, — non seulement comme la première manifestation de l'unité morale de l'Europe, qui s'y précipita tout entière, mue par une même pensée et tendant vers un même but, sans distinction de race entre les peuples, sans distinction de classes chez les nations, — mais encore par la prodigieuse influence qu'il exerça sur tous les éléments de la civilisation. Qu'aux yeux du poète cet événement n'apparaisse dans sa réalité gigantesque que comme une grande et solennelle épopée. Aux yeux de l'historien les Croisades sont un des faits qui ont le plus puissamment contribué au développement social du moyen âge.

La Belgique y prit une part considérable ; car elle put revendiquer l'honneur d'avoir donné le premier empereur latin à Constantinople et le premier roi à Jérusalem. Nos anciennes communes, dont la puissance étonna plus d'une fois l'Europe et dont l'histoire fournit tant de pages glorieuses à l'histoire de l'Occident pendant le XIII^e, le XIV^e et le XV^e siècle, sont issues de ce vaste et profond mouvement des peuples, dans lequel disparurent la plupart des petits feudataires et d'où sortirent ces grands centres d'industrie et de commerce, ces autres fiefs de ce qu'on nomma plus tard le tiers-état. C'est donc à un double titre que l'histoire des Croisades se recommande à notre attention, c'est-à-dire par l'action qu'elles exercèrent sur les destinées de l'Europe et par la part glorieuse que notre pays y a prise. Aussi tout ce qui peut concourir à jeter quelque lumière nouvelle sur ces événements, est en droit de nous intéresser.

Aux pièces nombreuses que l'activité historique de notre époque tire chaque jour de la poussière de l'oubli, nous venons joindre une charte qui est restée inédite jusqu'à présent et qui se rattache à Godefroid de Bouillon. Nous l'avons extraite du grand cartulaire de l'ancien chapitre de S^{te}-Gertrude, de Nivelles. Ce manuscrit, qui date de l'an 1442, a été conservé, depuis la suppression de cette abbaye, dans les archives de l'église paroissiale de la même ville, où nous l'avons vu l'année dernière. Depuis quelques mois, grâce à nos démarches, il est entré au dépôt des archives générales du royaume. Il contient un nombre considérable de testaments, de donations, d'actes de tout genre, outre une cinquantaine de chartes impériales dont quelques-unes remontent au XI^e siècle. La plupart de ces pièces méritent d'autant plus l'attention des historiens que ce registre n'a pas encore été exploré. A la vérité, une trentaine des chartes, dont nous parlions tout-à-l'heure, ont été publiées dans nos anciens recueils diplomatiques ; mais elles y figurent tellement mutilées, souvent dans leurs parties essentielles, qu'on peut les regarder comme inédites encore. Entre autres pièces intéressantes que renferme ce cartulaire, il en est une qui concerne spécialement

l'histoire des beaux-arts en Belgique : c'est la convention conclue entre le chapitre et les deux orfèvres, *Colars de Douay* et *Jacquemon Douchin de Nivelles*, qui se chargèrent de ciseler la belle châsse de Ste.-Gertrude que l'on conserve encore dans l'église de cette ville. Les noms de ces artistes nous sont révélés pour la première fois par cet acte, qui fut signé l'an de l'incarnasion *Jhù Crist mil. CC.LXXII le dimanche devant le feist Saint Mathieu li apostle et euangeliste*, et qui nous fait connaître exactement l'époque où cette riche orfèvrerie fut exécutée. Nous nous proposons de publier un autre jour cette convention en entier.

La charte que nous allons reproduire ici, se trouve à la page 12 du manuscrit de Nivelles. Elle a pour objet la confirmation qui fut donnée en 1098, à Aix-la-Chapelle, par l'empereur Henri IV, à la cession des fiefs de Genappe et de Baisy qu'Idé de Boulogne, mère de Godefroid de Bouillon, avait faite, deux années auparavant, au chapitre de Sainte-Gertrude. Des cessions de cette nature peuvent fort bien ne pas offrir toujours un intérêt historique. Celle dont il est question ici, présente au plus haut degré un intérêt de ce genre, non-seulement cause à des personnages qui y intervinrent, mais encore à cause de la cérémonie imposante dont elle fut accompagnée.

On sait qu'au moment où Godefroid de Bouillon s'app préparait avec ses compagnons d'armes à accompagner la première croisade en Orient, il vendit ou engagea une grande partie de ses domaines à l'effet de se procurer les moyens de pourvoir aux frais qu'allait nécessiter cette expédition lointaine. Ainsi, entre autres, il engagea le duché de Bouillon à la cathédrale de Saint-Lambert à Liège ¹, consentit aux habitants de Metz le rachat de la suzeraineté qu'il exerçait sur leur ville, et vendit les places de Stenay et de Mouzon à l'évêché de Verdun ². Pontanus ajoute même, en

¹ ÆGIDI AUREÆ VALLIS, *Vita Otberti*, cap. XIII, apud CHAPEAUVILL, tom. I, p. 41.

² LAURENT. DE LEODIO, *Histor. Verdunensis*, apud BOUQUET, *Rerum Francicar. scriptor.*, tom. XIII, p. 631.

commettant une évidente erreur historique et en confondant Godefroid de Bouillon avec Godefroid I, dit le Barbu, duc de Brabant, qu'il céda à prix d'argent le territoire du Veluwe à Othon de Nassau, premier comte de Gueldre ¹.

Mais le duc de Bouillon ne se borna pas à aliéner ses domaines par des ventes. S'il se préoccupait de réunir les moyens matériels que réclamait le grand voyage d'outre-mer, il voulut aussi, par des donations volontaires, fonder, dans des établissements religieux, des prières pour le succès de son expédition, ou pour le repos de son âme s'il venait à y succomber. Ainsi, il institua plusieurs prébendes en faveur d'un certain nombre de chanoines qu'il attacha à l'église de Saint-Michel à Anvers ²; il donna au chapitre de Saint-Servais à Maestricht la terre de Ramioul-sur-Meuse ³, et il assigna à l'abbaye d'Afflighem cinq manoirs, situés sur le territoire de Genappe ⁴.

Ce fut probablement le désir d'augmenter les ressources de ses fils pour le pèlerinage armé qu'ils allaient accomplir dans la Terre-Sainte, et de concourir à leur salut, en leur procurant de quoi multiplier leurs pieuses libéralités, qui engagea la comtesse Ide de Boulogne à céder au chapitre de Nivelles le fief de Genappe et celui de Baisy.

Quel qu'ait pu être le motif déterminant de cette aliénation, la cérémonie dont elle fut accompagnée s'accomplit avec une pompe

¹ Godefredus, teste Berchemio, præter castrum Bulionium, Leodiensium præsuli divenditum aut oppignorum, Othoni Velaviam, quomodo jam antea fratre suo, *Brabantie duce*, qui ut feudum primarium ab episcopo Ultrajectino possederat, ditionem eandem accepissit. PONTANUS, *Histor. Gelriæ*, lib. VI, p. 96 et 104.

² On voit encore, dans une des ogives de la cathédrale de Notre-Dame à Anvers, un vitrail peint qui représente Godefroid de Bouillon introduisant les nouveaux chanoines dans l'église à laquelle il les attacha.

³ SAUMERY, *Délices du pays de Liège*, tom. I, p. 359.

⁴ SIGEBERTI, *Auctarium Affligemense*, apud PERTZ, *Rerum Germanic. scriptor.*, tom. VIII, p. 400. MIRÆI, *Opp. diplomatic.*, tom. I, p. 77 et 78.

extraordinaire et une solennité que justifiait sans doute la transmission de domaines aussi importants, mais auxquelles durent aussi contribuer les circonstances qui y donnèrent lieu. Elle se fit dans l'église de Saint-Servais à Maestricht, qui, reconstruite depuis peu ¹ sur l'emplacement de celle que Saint-Monulphe avait érigée, dans le cours du VI^e siècle, à la mémoire de ce pieux évêque ², se présentait alors dans toute la splendeur de sa beauté nouvelle.

Les reliques de Sainte-Gertrude y avaient été apportées de Nivelles, soit qu'on voulût, d'après un usage assez commun à cette époque, donner, par la présence de ces restes vénérés, une sorte de sanction religieuse à l'acte qu'on allait accomplir, soit plutôt parce

¹ Les auteurs de l'*Annuaire de la province de Limbourg* (année 1828, p. 110), se fondent sur une ancienne tradition, qui s'accorde du reste avec quelques anciens manuscrits, pour attribuer la construction de la partie occidentale de l'église de Saint-Servais à la munificence de Charlemagne. Mais le style de l'architecture n'appartient manifestement point à l'époque de ce prince. Le superbe porche qui y est adapté du côté méridional a été rapporté au XI^e siècle par M. SCHAYES, (*Mémoire sur l'architecture ogivale en Belgique*, p. 53.) Nous nous rangeons à l'avis de ce savant, en nous appuyant d'ailleurs sur un passage du *Chronicon Cameracense et Atrebatense* de Baldéric, qui lui a échappé et où nous lisons que, deux mois après la mort de l'empereur Conrad II, survenue le 4 juin 1039, Gérard, évêque de Cambrai, accompagna le nouveau roi des Germains, Henri III, à Maestricht, où, à la prière de Nithard, évêque de Liège, il releva les corps de Saint-Monulphe et de Saint-Gondulphe et assista à la consécration d'une église en l'honneur de Saint-Servais. Or, cette consécration nous paraît impliquer évidemment une reconstruction de ce temple. Ce passage le voici : « *Subsequente autem mense augusto, cum ipso rege Trajectum venit dominus episcopus, et rogatu episcopi Nithardi levavit corpora sanctorum Gondulfi et Monulfi, acceptis sibi inde reliquiis : ET CONSECRATA EST IBI ECCLESIA IN HONORE SANCTI SERVATH* » BALDERICI *Chronicon Cameracense, etc., edit. Colvenerii*, p. 348. C'est à la même époque qu'appartient, selon nous, la magnifique chapelle romane, qu'on a récemment découverte sous les tours occidentales de l'église de Saint-Servais et qu'on a baptisée improprement du nom de Charlemagne.

² GREGORII TURENSIS *de Gloria Confessor.* cap. 72. HARIGERI *Sauctus Monulphus*, apud CHAPEAVILL, tom. I, p. 60.

que la tradition des terres de Genappe et de Baisy allait, pour ainsi dire, lui être faite à elle-même, entre les mains de l'abbesse qui la représentait. Ce fut au milieu de l'église que la cession de ces domaines s'opéra entre Ide de Boulogne et l'abbesse Richese III. Les témoins furent, outre Godefroid de Bouillon et son frère Baudouin : Gérard, comte de Gueldre, et son frère Henri, et un grand nombre de seigneurs dont la plupart figurèrent plus tard dans l'épopée des croisades. Parmi ces derniers il y avait Conon de Montaigu, qui se distingua si vaillamment au siège d'Antioche et à la prise de Jérusalem ¹; Henri d'Assche et son frère Godefroid, qui ne furent pas de moins vaillantes épées, et dont l'un figurera comme négociateur dans la première ambassade que le duc de Bouillon, arrivé avec l'armée des croisés sous les murs de Constantinople, envoya à l'empereur Alexis ²; Henri de Grez, et son frère Werner, qui accomplit tant de merveilleux faits d'armes, et qui ne put survivre au Belge illustre que la première croisade plaça sur le trône de Jérusalem ³; Hirebrand de Bouillon, qui se fit remarquer par son infatigable bravoure au siège de Nicée, mais qui tomba sous une épée musulmane avant d'avoir atteint les murs de la ville sainte ⁴.

L'acte lui-même ne s'explique point sur le mode d'après lequel la transmission s'opéra. Probablement eut-elle lieu selon la forme symbolique qui, depuis la loi salique, était presque généralement usitée dans nos provinces, c'est-à-dire, *per cespitem et festucam* ⁵. Mais c'est là une simple conjecture, dont nous abandonnons volontiers l'appréciation au lecteur. Faisons seulement observer que le trésor de l'église de Nivelles conserve encore un ancien reliquaire

¹ ALBERTI AQUENSIS *Hist. Hierosol.*, lib. III, cap. 39; lib. V, cap. 46. WILHELM. TYR. lib. VIII, cap. 5.

² DE KLERK, *Brabantsche Yeesten*, édit. *Willems*, tom. I, p. 305. ALBERTI AQUENS., lib. II, cap. 8, 11, 37 et 39; lib. IV, cap. 49 et 54. ANNAE COMNENAE *Alexias*, p. 293, édit. de Paris, 1651.

³ DE KLERK, loc. citat. ALBERTI AQUENS. lib. II, cap. 22; lib. III, cap. 36 et 65 seq.; lib. VII, cap. 11, 20 et 21. WILHELM. TYR. lib. IX, cap. 19.

⁴ ALBERTI AQUENS. lib. II, cap. 23 et lib. V, cap. 12.

⁵ WENDELIN., *ad Legem Saticam*, sub voc. *Festuca*.

d'argent, dans lequel est enfermée sous verre une motte de gazon et qui est probablement celui que Ducange nous signale ¹.

Quant à la charte elle-même, voici quelle en est la teneur :

» Henricus, Dei gratia Romanorum imperator Augustus. In nomine sancte et individue Trinitatis. Quoniam ex rerum ignorantia difficilis plerumque suboritur controversia, studiose commendamus tam presentium memorie quam futurorum quod ego tertia Richeza, gratia Dei, Nyvielensis abbatissa, communi consensu tam fidelium laïcorum quam ipsius congregationis, acquisivi allodium de Jenapia et de Baisiu que sunt contigua, de manu domine Yde, Boloniensis comitisse, et ratione maximam partem de thesauro ecclesie expendens in hos usus, ut, post restaurationem thesauri, ad augmentum prebende rediret. Tradidit autem eadem comitissa supradicta utrumque allodium cum omnibus suis appendiciis, tam familiis quam ceteris usuariis, preter ecclesias et quinque mansos in Jenapia, beatissime Virgini Gertrudi, presentialiter existenti in medio oratorio sanctissimi Servatii in Trajecto, cum presentes astarent filii ejusdem comitisse dux Godefridus et frater ejus Balduinus, qui tanto fideliori consensu et alacriori voto eandem traditionem laudabant et confirmabant, quanto jam ipsi, eterne hereditatis spe et amore correpti, Hierosolimam Deo militatum ire parantes, sua queque omnia vendebant et relinquebant. Ea quoque libertate facta est eadem traditio, ut nulla de advocacione amodo sit contentio, pro qua libertate detinenda et perpetuo jure conservanda habet comes Lovaniensis Maransart ², eo pacto ut in prefatis allodiis nullus preter ipsum advocatus existat, nec ipse amplius quam prenomatum predium ullo modo requirat. Hujus libertatis antiquum decretum, ab eadem comitissa renovatum, innotuit et placuit regni principibus, qui, ob devotionem beatissime Virginis, testes fideles intererant huic traditioni. Addidit etiam ipsa comitissa, ad hujus libertatis defensionem et nostre rei confirmationem, ut nullus ibi sit advocatus nisi comes regia

¹ DUCANGE, III, 4521.

² Maransart, dans l'arrondissement de Nivelles.

mauu constitutus, nec ipse amplius ibidem requirat nisi quantum ei debetur in Nivella, quod scriptum est in carta imperiali jure determinata et apostolica auctoritate confirmata, que, totius injustitie occasione submota et omnis violentie causa exclusa, continet ut nil agat comes in eo loco nisi invitatus fuerit ab abbatisa vel preposito. Huic traditioni interfuerunt nobiles et liberi quam plurimi, Godefridus dux et frater ejus Balduinus, Gerardus Lantgrave, Henricus frater ejus ¹, Gozuinus de Hinseberg, Cuno de Monte Acuto², Warnerus de Greiz³, Henricus frater ejus, Henricus de Ase⁴, frater ejus Godefridus, Godefridus de Sassenberg⁵, Walterus de Grimberge⁶, Heinricus de Bierbas⁷, Rainerus advocatus Leodiensis, Manierus de Cortrect⁸, Walterus de Batununez⁹, Heribrandus et Walterus de Bulou¹⁰, Godescalcus de Jacea¹¹, Johannes de Rosenel¹², Lambertus de Calmont¹³.

» Actum est hoc anno dominice incarnationis millesimo XC sexto, indictione quarta, regnante Henrico quarto imperatore Augusto, Leodiensium presule Otberto, Comite Lovaniense Godefrido, Abbatisa Richeza III^a, Almanno preposito et eodem custode Mathilde preposita.

» Si quis adeo divinam justitiam provocaverit ut hanc traditionem

¹ Ces seigneurs intervinrent aussi comme témoins dans l'acte de donation dont nous parlerons plus loin (p. 101) et qui eut lieu le même jour dans la même église. *Factum est hoc apud Trajectum in ecclesia Sancti Servatii confessoris, præsentibus etiam reliquiis S^{te} Gertrudis Virginis, pro simili negotio illuc tunc allatis.* MIRÆI *Opp. diplomatic.* Tom. I, p. 77.

² Montaigu, sur l'Ourlhe, entre Marche et la Roche.

³ Grez. — ⁴ Assche.

⁵ Ce personnage ne serait-il pas le *Godefridus de Monte scabioso* (ou *saxoso*) qui n'est cité qu'une seule fois, pensons-nous, par les chroniqueurs des croisades et qui assista à la défense d'Antioche contre l'armée de Koborga? Cf. PETRI TUDÉBODI *Histor. de hierosolymitano itinere*, lib. II, apud DUCHESNE, *Rer. franc. scriptor.* Tom. IV, p. 783.

⁶ Grimberg. — ⁷ Bierbais. — ⁸ Courtrai. — ⁹ Battignies. — ¹⁰ Bouillon. — ¹¹ Jauche. — ¹² Ronsele près de Somergthem, dans la Flandre-Orientale? — ¹³ Chaumont, dans l'arrondissement de Nivelles.

aliqua temeritate violare temptaverit, anathema sit, maranatha partem habeat cum traditore Juda. Fiat. Fiat. Amen.

» Signum domini Henrici imperatoris invictissimi.

» Hubertus cancellarius recognovi.

» Data mense februar. anno dominice incarnationis M^o nonagesimo VIII^o, indictione tertia, regnante Henrico Romanorum Imperatore Augusto, anno XLIII^o, imperante XIII. Actum est Aquis-grani feliciter. »

Cette cession faite à l'abbaye de Nivelles, Ide de Boulogne procéda à un autre acte. Elle fit donation de l'église de la ville de Genappe avec toutes ses dîmes et ses revenus à l'abbaye d'Affligem. « *In alodio meo et villâ quae vocatur Genapia, pro salute animae meae, patris quoque mei, Ducis Godefridi et comitis Eustathii domini mei, ecclesiam cum decimis et universis ejus redditibus firmiter perpetuoque jure tenendam dedi supradictis fratribus (Affligem-sibus), in id ipsum filiis meis Godefrido, Eustathio et Balduino cooperantibus.* » Enfin, son fils Godefroid donna, en son propre nom, à la même abbaye cinq manses situées également dans le domaine de Genappe. « *Filius quoque meus Dux Godefridus in eadem villâ Genapiâ quinque mansos terrae donavit iisdem fratribus, ad quos ego postea in augmentum cessi quasdam partes circumjacentes, etc.,* ¹. »

Les témoins de ce deuxième acte furent Gérard, comte de Gueldre, et Henri son frère; Robert, chapelain d'Ide de Boulogne; Thierry de Bemel, Henri de Cuick, Arnulphe de Rode, Godeschalck de Jauche, Baudouin d'Oosterwyk, Conon de Montaigu, Henri de Bierbais, Walter de Grimberg et Regnier, avoué de Liège. Nous inclinons à croire qu'un de ces personnages, Arnulphe de Rode, est le même que celui qui figure dans l'histoire des Croisades sous le nom d'Arnulphe de Rohes, prêtre flamand, et

¹ MIRÆI *Opp. diplomatic.* Tom. I, p. 77 et seq.

qui, la veille de la prise de Jérusalem, exhorta, du haut du mont des Olives, les croisés à la concorde et parvint par son éloquence à réconcilier Tancrède et Raymond de Toulouse ¹.

Nous ne croyons pas devoir faire remarquer au lecteur que l'église de Genappe et les cinq manses qui firent l'objet de la donation faite à l'abbaye d'Afflighem, constituent précisément les parties qu'Ide de Boulogne se réserva dans l'acte de vente contenu dans la charte dont nous venons de reproduire le texte.

Bruzelles, 26 Septembre 1848.

¹ Rode est une dépendance de la commune de Godveerdegem, dans l'arrondissement d'Audenarde. — *Illic in eodem loco montis (Olivet) Petrus eremita et ARNULFUS DE RODES, CASTELLO FLANDRIÆ, clericus magnæ scientiæ et facundiæ, ad populum sermonem facientes, plurimam discordiam, quæ inter peregrinos de diversis causis excreverat, extinxerunt.* ALBERT. AQUENS. Lib. VI, cap. 8. — Le discours attribué par Baldéric à un clerc dont il ne cite pas le nom pourrait bien être l'allocution adressée à l'armée par Arnulphie de Rode. BALDRICI *Hist. Jerosol.* Lib. IV, in *Gest. Dei per Francos*, Toim. I, p. 152 et 153.

RECHERCHES BIOGRAPHIQUES

SUR

TROIS PEINTRES FLAMANDS

DU XV^e ET DU XVI^e SIÈCLE;

PAR

M. André Van Hasselt,

Conseiller de l'Académie, etc.

Lettre adressée à M. le docteur HOTHO, Professeur à l'université de Berlin, auteur du livre intitulé : Geschichte der Deutschen und Niederländischen Malerei.

Parmi les peintres qui, au XV^e et au XVI^e siècle, ont illustré l'école flamande, il en est plusieurs sur lesquels les biographes anciens ne nous ont laissé presque aucun renseignement. Aussi, dans le pays où cette école a trouvé de si fervents admirateurs à une époque où l'art flamand moderne subissait encore le despotisme de la couleur gris-perle de M. David, je veux dire dans votre intelligente Allemagne, on s'est appliqué avec ardeur à explorer les ténèbres dont la vie de la plupart de ces grands hommes est restée enveloppée pendant trois ou quatre siècles. Les consciencieuses et longues recherches qui ont été faites dans votre patrie par les historiens de l'art, ont déjà produit d'heureux résultats, et vous y avez apporté votre part, qui n'a pas été la moins grande. Celles qui ont été entreprises

en Belgique par les écrivains nationaux, n'ont pas été moins fructueuses. Des faits ignorés pendant longtemps sont venus s'ajouter aux faits acquis. Des dates inconnues sont venues se grouper auprès des dates établies, soit par les documents contemporains des œuvres de nos anciens maîtres, soit par les signatures apposées à ces œuvres elles-mêmes. La classe des Beaux-Arts, qui, depuis 1845, a complété l'Académie royale de Belgique, joindra peut-être aussi un jour son contingent de lumières à celles que nous possédons déjà. Car il s'en faut de beaucoup, et vous le savez mieux que personne, que l'obscurité qui couvre encore une partie de l'histoire de l'art flamand au XV^e et au XVI^e siècle, soit complètement dissipée. Bien des travaux, bien des investigations, bien des études sont encore nécessaires pour que nous puissions voir clair dans la biographie des peintres de notre première école et dans l'histoire de leur génie et de leurs œuvres.

Je me propose de vous entretenir aujourd'hui de trois artistes du nom de Van de Weyden, qui ont figuré avec éclat dans cette illustre légion, à la tête de laquelle marchèrent les frères Van Eyck, et dont Hemling fut une des gloires les plus rayonnantes.

Roger Van der Weyden, dit Roger de Bruges.

Longtemps connu sous le nom de Roger de Bruges, ce maître occupe à peine quelques lignes dans le livre de Van Mander. Vous le savez, ce biographe s'exprime au sujet de ce peintre dans les termes suivants :

« Avant que la célèbre cité de Bruges vit décroître sa splendeur
» et sa prospérité, par suite du déplacement de son commerce, qui
» se retira en 1485 à l'Écluse et à Anvers (car le bonheur et la fortune
» sont peu stables en ce monde), du vivant de Jean Van
» Eyck, et après la mort de ce maître, cette ville florissante possédait
» plusieurs autres beaux et nobles génies. Il y en avait un qui
» s'appelait Roger et qui fut disciple dudit Jean. Cependant, il

» paraît que ce fut à une époque où Van Eyck était déjà passable-
» ment avancé en âge ; car il tint caché, jusque dans sa vieillesse,
» l'art de peindre à l'huile, ne laissant pénétrer personne dans le
» lieu où il travaillait ; mais il finit par communiquer son secret à
» son disciple Roger. De ce Roger il y avait à Bruges un grand
» nombre de productions dans les églises et dans les maisons par-
» ticulières. Il dessinait avec finesse et peignait d'une manière très-
» agréable, soit avec des couleurs à la colle ou au blanc d'œuf,
» soit avec des couleurs à l'huile. A cette époque on avait encore
» l'habitude de garnir, comme de tapisseries, les salles de vastes
» toiles sur lesquelles étaient peintes de grandes figures avec des
» couleurs à la colle ou au blanc d'œuf. En cette sorte d'ouvrages
» Roger était un excellent maître, et je crois avoir vu de lui à
» Bruges plusieurs de ces toiles qui étaient merveilleuses pour le
» temps et dignes d'éloge ; car, pour exécuter de grandes figures,
» il faut avoir du génie et posséder à fond la science du dessin,
» dont les défauts sont beaucoup moins apparents dans les
» peintures de moindre dimension. Je ne sais à quelle époque il
» mourut, mais il vit encore par sa renommée et par l'excellence
» de son art, grâce auquel son nom est consacré à la postérité ¹. »

Tels sont les seuls détails que Van Mander nous ait transmis sur ce grand peintre. Il ne produit pas une seule date, ni celle de la naissance, ni celle de la mort de notre Roger. Il ne nous fait connaître ni le lieu de la naissance, ni aucune œuvre de ce maître. Il nous apprend simplement, comme vous venez de voir, que cet artiste fut l'un des disciples immédiats de Jean Van Eyck. Aussi je vais tâcher de résoudre quelques-uns des points que Van Mander, faute de renseignements plus détaillés, a été forcé de laisser intacts dans la biographie qu'il a consacrée à Roger de Bruges, malgré le soin extrême avec lequel il s'appliqua toute sa

¹ CAREL VAN MANDER, *Het Leven der doorluchtige nederlandsche schilders*. Amsterdam, 1617, p. 126 verso et 127 recto.

vie à recueillir des informations de toute nature sur les peintres flamands, allemands et hollandais, ses contemporains ou ses prédécesseurs ¹.

§ I. *Du nom de cet artiste.* — Le nom sous lequel ce peintre a été le plus généralement connu, est celui qu'il porte dans le livre de Mander, c'est-à-dire, Roger de Bruges. Cependant plusieurs écrivains, antérieurs au biographe flamand, l'avaient déjà désigné sous d'autres noms. Barthélemy Facius, qui rédigeait en 1456 ² son ouvrage *De Viris illustribus*, l'appelle *Rogierius Gallicus*, Roger le Gaulois ³, en suivant le système géographique des anciens d'après lequel nos provinces faisaient partie de la Gaule. D'après Vasari et Cyriaque d'Ancone, Lanzi le nomme Ruggieri da Bruggia, en italianisant le nom de notre Roger ⁴. Un autre écrivain italien, Antonio Conca, nous fait connaître, sous le nom de Rogel Flandresco, Rogel le Flamand, un peintre du XV^e siècle, dont l'identité avec l'artiste brugeois est aujourd'hui presque généralement admise. Cependant c'est seulement depuis trois ans que nous a été révélé le véritable nom de famille de ce maître, dont on ne connaissait jusqu'alors que le prénom seulement. Nous sommes redevables de cette intéressante découverte au jeune et laborieux archiviste de la ville de Bruxelles. M. Alphonse Wauters eut le bonheur de trouver, en remuant les archives de cette commune, plusieurs pièces du XV^e siècle, desquelles il résulte que la capitale brabançonne possédait en 1436 un peintre à gages, un pourtraiteur, appelé *Roger van der Weyden* ⁵. Cette découverte amena le judicieux explorateur à examiner la

¹ *Lib. laud.*, p. 214 verso ad calcem.

² LANZI, *Histoire de la peinture en Italie*. Traduct. de M^{me} Armande Dieudé, tom. V, p. 425.

³ FACIUS, *de Viris illustribus*. Florence 1745, p. 45 et 48.

⁴ LANZI, tom. I, 465 et tom. III, p. 41.

⁵ *Histoire de la ville de Bruxelles*, par ALEXANDRE HENNE et ALPHONSE WAUTERS, tom. II, p. 624, et tom. III, p. 137.

question de savoir quel rapport pouvait exister entre cet artiste et celui que nous trouvons désigné dans l'ouvrage de Van Mander sous le nom de Roger de Bruges. Le mémoire auquel cette recherche donna lieu, a paru l'année dernière ¹. M. Wauters y établit d'une manière tout-à-fait péremptoire, que ces deux noms appartiennent à un seul et même personnage. Aux preuves nombreuses qu'il prodnit à l'appui de son opinion, je me permettrai d'en ajouter une qui ne me paraît pas une des moins concluantes ; c'est l'inscription que, selon le chanoine Heylen, ancien archiviste de l'abbaye de Tongerlo, on lisait autrefois sur un tableau appartenant à cette maison, et peint, en 1535, par Goswin Van der Weyden, petit-fils de notre Roger, que la même inscription désigne comme l'Apelle de son époque ², surnom qui ne peut se rapporter qu'au maître célèbre, dont Facius et d'autres Italiens avaient, depuis le XV^e siècle, fait sonner si haut la gloire.

§ II. *Du lieu de naissance de ce peintre.* — Cette question me paraît infiniment plus difficile à établir. Dans l'excellent travail que je viens de citer, M. Wauters croit pouvoir assigner pour berceau à notre artiste la ville de Bruxelles, « car, c'est là, dit-il, qu'on a » retrouvé le plus de traces de son existence, et lui-même a signé » son portrait : *Roger de Bruxelles*. D'ailleurs, Vasari et Opmeer lui » donnent cette ville pour patrie ³. » Mais les indices produits ici par le judicieux savant qui me sert de guide, sont loin de me paraître entièrement concluants. Car : 1^o on ne saurait inférer de la qualité de peintre à gages de Bruxelles, assignée à Roger Van der Weyden, qu'il naquit dans cette ville, puisqu'on devrait aussi déduire de la qualité de peintre de la commune de Louvain, attribué

¹ *Messenger des sciences historiques*. Gand. 1846, p. 125 et suiv.

² HEYLEN, *Historische verhandelingen over de Kempen*; édit. de Turnhout, 1837, p. 160.

³ *Messenger des sciences historiques*; année 1846, p. 150.

par des actes authentiques à Thierry Stuerbout ¹, qu'il était originaire de cette ville, tandis qu'il naquit positivement à Harlem ²; ensuite, si Roger Van der Weyden laissa dans la capitale du Brabant des traces nombreuses de son art, n'en laissa-t-il pas aussi un grand nombre dans la capitale de la Flandre, comme nous l'avons vu dans Van Mander? ^{2°} Vasari me paraît bien positivement distinguer deux peintres du nom de Roger, dont il appelle l'un Roger de Bruges, disciple de Jean Van Eyck et maître d'Hebling ³, l'autre, Roger Van der Weyden de Bruxelles ⁴; et si, dans le second des paragraphes que je viens de citer, le biographe italien place notre peintre directement après les frères Van Eyck, on ne peut pas positivement déduire de là qu'il ait voulu le désigner comme le successeur immédiat de ces deux maîtres dans l'ordre du temps, puisque, dans le même paragraphe, il nomme avant eux Martin de Hollande, ou Van Veen (plus généralement connu sous le nom de Martin Heemskerck), qui naquit plus de cinquante ans après la mort de Jean Van Eyck ⁵; ^{3°} Opmeer, dans le passage de sa Chronographie ⁶, où il est question de Roger Van der Weyden de Bruxelles, a évidemment voulu parler du deuxième peintre de ce nom, c'est-à-dire, de

¹ *Documents inédits sur Thierry Stuerbout, etc.*, par M. SCHAYES, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, tom. XIII, p. 536, 537 et 540.

² VAN MANDER, *lib. laud.*, p. 129 verso.

³ VASARI, *Le Vite de piu eccellenti architetti, pittori selltori, etc.*; édit. de Florence, 1550, tom. I, p. 84 et 382.

⁴ VASARI, édit. de Rome, 1759, avec les notes de Bottari, tom. III, 2^e partie, pag. 457 : « *Lasciando adunque da parte Martino d'Olanda, Giovan Eick da Bruggia e Uberto suo fratello, che nel 1510 (lisez 1410) mise in luce l'invenzione e modo di colorire a olio, come oltrove è detto, e lasciò molte opere di sua mano in Guanto, in Ipri, e in Bruggia, dove visse e morì onoratamente; dico che dopo costoro sequito Ruggieri van der Weiden di Bruselles, in quale fece molto opere in più luoghi, ma principalmente nella sua patria, e nel palazzo de' Signori quattro tavole a olio bellissime di cose pertinenti alla giustizia.* » Bottari ajoute dans une note que Roger van derWeyden florissait vers l'an 1500 et qu'il mourut vers 1529.

⁵ VAN MANDER, *lib. laud.* pag. 165 verso.

⁶ OPMEER, *Opus chronographicum orbis universi*, tom. I, pag. 405, 5^e col.

celui dont la biographie nous est donnée par Van Mander ¹, et auquel je reviendrai plus tard pour prouver qu'il n'est pas un vain fantôme jeté par cet écrivain dans l'histoire de l'art flamand, ainsi que M. Wauters et d'autres essaient de l'établir; 4° des termes dans lesquels l'anonyme de Morelli parle du portrait du premier Roger Van der Weyden, qu'il eut l'occasion de voir à Venise dans la maison de Juanne Ram, il ne résulte aucunement que sur cet ouvrage se trouvât cette signature : *Rugerio da Bruselles* : car cet auteur s'exprime tout simplement en ces termes, sans parler d'une signature quelconque : « *El retratto de Rugerio da Bruselles, pittor antico celebre, in un quadretto da tavola a oglio, fin al petto, fu da mano de listesso Rugiero fatto al specchio nel 1462* ».

Jusqu'à présent la question qui nous occupe reste donc entièrement intacte.

Cependant, s'il fallait me prononcer à ce sujet, je n'hésiterais pas à me tenir, jusqu'à plus ample preuve, à la tradition la plus ancienne, à celle qui a pris racine dans l'histoire de l'art depuis Cyriaque d'Ancône, et je dirais que c'est à Bruges que Roger Van der Weyden vit le jour. En effet, son prénom se présente presque partout accompagné du nom de cette ville; et, dans la biographie de nos artistes du XV^e et du XVI^e siècle, nous voyons très-fréquemment leur nom de famille disparaître pour faire place à celui de la localité où ils naquirent. Ainsi, entre autres, Lucas Jacobsz devient Lucas de Leyde ³, Thierry Stuerbout devient Thierry de Harlem ⁴, Bernard van Orley devient Bernard de Bruxelles ⁵, Jean Gossaert devient Jean de Maubeuge ⁶. Que si l'on

¹ VAN MANDER, lib. laud. p. 129 verso.

² MORELLI, *Notizia d'opere di disegno nella prima metà del secolo XVI etc.*, scritta da un anonimo di quel tempo, p. 78.

³ VAN MANDER, lib. laud. p. 154 recto; *Beschryvinghe der stad Leyden*, p. 556.

⁴ VAN MANDER, lib. laud. p. 129 verso.

⁵ VAN MANDER, lib. laud. p. 155 verso.

⁶ VAN MANDER, lib. laud. p. 146 recto. FREHER, *Rerum germanicarum scriptores*, tom. III, p. 184 et 186, cité par FIORILLO, *Geschichte der Zeichnenden Künste in Deutschland und den vereinigten Niederlanden*, tom. II, p. 44.

voulait m'opposer le témoignage de l'anonyme de Morelli qui appelle positivement notre peintre *Rugiero* DA BRUSELLES, je repliquerais que cet écrivain a pu fort bien ajouter au prénom de l'artiste le nom du lieu de son séjour habituel, de même qu'on a fréquemment ajouté au prénom de Jean van Eyck le nom de la ville de Bruges, sans qu'on puisse être autorisé à conclure de là que Jean van Eyck soit né dans cette dernière ville, ni que le premier Roger Van der Weyden, ait vu le jour à Bruxelles. Enfin, d'après le témoignage positif de Van Mander, la famille de Roger Van der Weyden paraît être originairement flamande. Car ce biographe, en parlant du deuxième peintre de ce nom, dit qu'il naquit en Flandre ou à Bruxelles de parents flamands, « *uyt Vlaender oft van vlaemsche ouders te Brussel* ¹. »

§ III. *Sa naissance, sa vie, ses études, ses voyages, sa mort.* — Ainsi que nous l'avons vu, Van Mander ne nous fournit aucun renseignement sur l'année de la naissance de Roger de Bruges. Descamps, malgré la légèreté arbitraire avec laquelle il assigne hardiment des dates à la naissance de plusieurs peintres flamands, n'en indique point dans l'article consacré par lui à notre artiste. Seulement il laisse courir dans les marges de son livre, à côté du nom de Roger et de trois autres maîtres, le millésime de 1366, année à laquelle il fixe la naissance d'Hubert van Eyck ². Mais cette espèce d'indication est évidemment erronée; car Roger doit être né beaucoup plus tard. En effet, ceux d'entre ses tableaux qui nous sont connus s'éloignent déjà trop du style sévère et du sentiment idéaliste qui prédominait encore dans les productions d'Hubert van Eyck et ils présentent un rapport trop direct avec le style et le sentiment plus réaliste qui se révèle dans les œuvres de Jean, pour que nous puissions croire que Roger ait subi

¹ VAN MANDER, lib. laud. p. 129 verso.

² DESCAMPS, *les Vies des peintres flamands, allemands et hollandais*, tom. I, p. 7-11.

plutôt l'influence du premier que du second, ce qui serait infailliblement arrivé s'il avait été le contemporain de l'aîné des deux illustres frères, si différents d'âge. D'ailleurs, comme nous savons positivement qu'il se trouva à Rome en 1450, ainsi que nous allons le voir tout-à-l'heure, peut-on admettre raisonnablement qu'il ait pu songer à entreprendre le lointain et alors si difficile voyage d'Italie, à l'âge de soixante-quatorze ans ? Car il eût eu cet âge, s'il était réellement venu au monde en 1366. Supprimons, par conséquent, la date hasardée par Descamps. Un écrivain, connu par ses profondes connaissances en peinture et par de précieuses recherches sur l'histoire de l'art flamand, M. J. Nieuwenhuys de Bruxelles, avance, je ne sais d'après quelles données, que Roger naquit vers l'an 1410 ¹. Mais cette année ne saurait être admise, parce que, dans la liste des productions authentiquement connues de ce maître, il en est une, et une des plus vantées, qui est antérieure à l'an 1431, et que, par conséquent, l'artiste devrait avoir fournie alors qu'il était à peine âgé de vingt ans. M. Wauters conjecture avec plus de fondement que Roger naquit entre les années 1390 et 1400 ², date approximative, que l'on peut accepter avec une assurance d'autant plus grande, qu'en partant de là, on le trouverait investi, à l'âge d'environ quarante ans, des importantes fonctions de peintre de la ville de Bruxelles.

Nous ne possédons aucun détail sur les études de ce maître. Seulement nous savons qu'il fut élève immédiat de Jean Van Eyck. Ce fait nous est signalé par Van Mander ³, et nous le trouvons déjà consigné dans les écrits de plusieurs auteurs italiens, cités plus haut, et dont l'un a vécu plus d'un siècle avant le biographe flamand. En effet, Barthélémy Facius donne positivement Roger

¹ C. J. NIEUWENHUYNS, *Description de la galerie des tableaux de S. M. le Roi des Pays-Bas*, p. 42.

² *Messager des sciences historiques*, année 1846, pag. 149.

³ VAN MANDER, lib. laud. p. 126, verso.

pour un disciple de Jean : « Rogerius gallicus Joannis *discipulus* et *conterraneus* ¹. » Giovanni Santi , père du grand peintre Raphaël, n'est pas moins explicite dans sa chronique rimée, où il dit :

A Brugia fu tra gli altri piu lodato
Il grau Joannes, *el discepol Rugero*
Con tanti d' alto merito dotati,
Della cui arte e summo magistero
Di colorire furno si eccellenti
Che han superato spesse volte il vero ².

Enfin, Vasari mentionne le même fait. Après avoir parlé du mystère que Jean Van Eyck faisait du secret de la peinture à l'huile, il ajoute : « *Ma, divenuto vecchio, ne fece grazia finalmente à Ruggiero da Bruggia suo creato* ³. »

Jusqu'en l'an 1436, la vie de Roger est convertie d'un impénétrable mystère. Mais, dès ce moment, le voile qui pesait sur elle commence à se déchirer. Je vous ai déjà parlé des précieuses découvertes faites par M. Wauters dans les archives de Bruxelles. Il résulte d'une résolution, consignée dans un ancien registre et remontant à l'an 1436, que cette commune, se trouvant dans la nécessité de restreindre ses dépenses, décida qu'après la mort de maître Roger, l'emploi de peintre de la ville serait supprimé : « *Item dat men, na meester Rogiers doot, gheen en anderen scilder aennemen en sal* ⁴. » Une autre résolution sans date, mais prise vers l'an 1440, établissait que maître Roger avait droit, de même que les autres serviteurs jurés de la commune, à un tiers de drap mi-partie pour leurs vêtements de cérémonie : « *Item selen hebben de gezworene knapen van der stad ende meester Rogier een derdendeel van eenen*

¹ FACIUS , de *Viris illustribus* , p. 48.

² PASSAVANT, *Raphaël von Urbino und sein Vater Giovanni Santi*, tom. I, p. 471.

³ VASARI , édit. de Florence , 1550 , tom. I , p. 382.

⁴ *Messager des sciences historiques* , année 1846 , p. 131.

lakene, tweerande varwe ¹. » Enfin, une troisième pièce, en mentionnant une propriété que notre artiste possédait près de la Cantersteen à Bruxelles, nous prouve qu'il occupait encore en 1449 la charge de pourtraiteur ou de peintre de cette ville ².

Dans le courant de la même année, nous le voyons partir pour l'Italie, où il semble que sa réputation l'ait devancé. Car Cyriaque d'Ancône nous apprend que, se trouvant en 1449 à Ferrare, il vit chez le duc régissant une Descente de croix, ouvrage du maître flamand, dont il parle en ces termes : « *Rugerus Brugiensis, pictorum decus, ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ. Rugerius in Brusella post praeclarum illum Brugensem, pictorum decus Joannem (Van Eyck), insignis N. T. (nostri temporis) pictor habetur* ³. » Roger passe l'année suivante à Rome, pour assister aux fêtes du grand Jubilé, et pour puiser sans doute de nouvelles inspirations dans le spectacle des pompes cérémonies, dont l'Église catholique a toujours été si magnifiquement prodigue dans la capitale de la chrétienté. En effet, Facius, en parlant du peintre Gentile du Fabriano, nous dit qu'on rapportait que Roger, étant entré dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, s'arrêta devant une production de ce maître, la regarda avec admiration, et, après avoir demandé le nom de l'auteur de cette œuvre, le proclama le premier peintre de toute l'Italie : « *De hoc viro ferunt (de Gentili Fabrianensi), quum Rogerius Gallicus, insignis pictor, Jubilaei anno, in ipsum Joannis Baptistae templum accessisset, eam picturam contemplatus esset, admiratione operis captum, auctore requisito, multâ laude cumulatam caeteris italicis pictoribus anteposuisse* ⁴. »

D'après une conjecture de Lanzi, Roger se serait aussi rendu à

¹ *Messenger des sciences historiques*, loc. citat.

² *Ibid.*, p. 132.

³ CYRIACO ANCONITANO, *apud* COLUCCI, *Antichità Picene*, tom. XXIII, p. 145. Cf. LANZI, *Histoire de la peinture en Italie*, tom. III, p. 41.

⁴ FACIUS, *de Viris illustribus*, p. 45.

Venise ¹. Ce voyage pourrait très-bien s'expliquer par le désir que notre artiste devait naturellement éprouver de visiter dans cette ville Antonello de Messine, qui, dit-on, s'y trouvait alors, et qui fut, comme nous le lisons dans toutes les biographies de ce maître ², un des élèves que Jean Van Eyck initia lui-même au secret de la peinture à l'huile. Toutefois, si les indications que Gallo et Vasari, dans un autre passage, nous fournissent sur la naissance du peintre sicilien et de son ami Dominico Ghirlandajo, étaient exactes, nous éprouverions quelque difficulté à admettre cette explication donnée au voyage de Roger à Venise; car nous serions vaincus par des dates qu'il serait impossible de concilier. En effet, selon le premier de ces écrivains, Antonello naquit seulement en 1447 ³, et, par conséquent, il ne pouvait se trouver à Venise en 1450, pratiquant son art et le transmettant à Dominico, né lui-même, selon d'autres, en 1451. Mais l'habile argumentation par laquelle Lanzi combat l'erreur de Gallo et la contradiction dans laquelle est tombé Vasari, au sujet de l'année de la naissance d'Antonello et de Ghirlandajo ⁴, les indications fournies par Mariotti, d'après lequel Dominico florissait réellement à Pérouse en 1454 ⁵ et par le chevalier Tommaso Puccini, qui fixe la naissance du peintre messinois à l'an 1414 ⁶; enfin le millésime de 1445 marqué sur un tableau d'Antonello que possède le musée d'Anvers ⁷ et sur un portrait

¹ LANZI, tom. III, p. 41.

² VASARI, édit. de Florence, tom. I, p. 585. VAN MANDER, lib. laud., p. 38 recto et verso.

³ GALLO, *Annali di Messina*, cité par LANZI, tom. II, p. 351.

⁴ LANZI, tom. II, p. 348-352.

⁵ ANNIBALE MARIOTTI, *Lettere pittoriche perugine*, cité par LANZI, tom. I, p. 124.

⁶ TOMMASO PUCCINI, *Memorie storico-critiche di Antonello degli Antonj. Pitt. Messinese*, trad. en franç. par M. L. DE BAST, Gand 1825.

⁷ Ce tableau, qui faisait partie de l'ancienne collection de M. Van Ertborn, porte l'inscription suivante :

1445.
Antonellus
Messæneus
me O^o (oleo) piuxit.

de jeune homme, qui se trouve au musée de Berlin¹, nous autorisent à croire qu'en effet ce maître a pu se trouver peignant à Venise en 1450 et que Roger a pu aller le visiter dans cette ville². Cependant je me hâte d'ajouter que la conjecture de Lanzi au sujet du voyage de notre peintre à Venise, est uniquement fondée sur ce que la famille des Nani, établie dans cette cité, possédait, dans le courant du siècle dernier, un ancien tableau qui, peint sur un panneau de sapin de Venise et représentant Saint Jérôme entre Sainte Madelaine et Sainte Catherine, portait cette inscription : *Sumus Rugerij manus*³ et fut ainsi attribué à l'artiste flamand. Du reste l'authenticité de cet ouvrage a déjà été révoquée en doute par Zanetti⁴. Il se trouve aujourd'hui au musée de Berlin⁵, et deux des hommes les plus compétents en ce qui concerne l'appréciation de nos maîtres anciens, M. Passavant et M. Waagen, l'attribuent à quelque peintre vénitien de la seconde moitié du XV^e siècle⁶. Dès lors la conjecture de Lanzi n'a plus de base certaine.

Il n'est guère possible de déterminer le temps que Roger passa en Italie. On a avancé qu'il y séjourna plusieurs années. Mais cette assertion n'a d'autre fondement que la présence de différents tableaux de ce maître constatée en Italie par les écrivains du XV^e siècle que j'ai cités plus haut, c'est-à-dire Cyriaque d'Ancône et Facius. Aussi ne mérite-t-elle guère l'attention de la critique, jusqu'à plus amples preuves. Mais, quelle que soit la durée du séjour que

¹ WAAGEN, *Verzeichniss der Gemälde-Sammlung des Koeniglichen Museums zu Berlin*, édit. de 1845, n° 18.

² LANZI, tom. II, p. 351.

³ LANZI, tom. III, p. 41.

⁴ Id., loc. cit. ; ZANETTI, *Della pittura veneziana delle opere pubbliche de veneziani maestri*. Cf. LANZI, loc. cit.

⁵ WAAGEN, *Verzeichniss der Gemälde-Sammlung des Koeniglichen Museums zu Berlin*, n° 1163.

⁶ PASSAVANT, *Kunstblatt*, janvier 1841 ; *Messenger des sciences historiques*, année 1841, p. 316 ; WAAGEN, loc. citat.

notre artiste fit en Italie, l'espèce d'enthousiasme avec lequel les auteurs dont je viens de parler s'expriment au sujet de Roger, porte à croire qu'il exerça quelque influence sur l'art dans la péninsule italique et qu'il attira dans la sphère de l'école flamande plusieurs artistes de cette contrée. Nous avons déjà vu que Facius lui accorda, en 1456, une place dans son livre sur les hommes illustres de son temps et que, pour faire l'éloge de Fabriano, il se contenta de reproduire l'opinion exprimée par le peintre flamand devant un ouvrage de ce maître, dans l'église de Saint-Jean de Latran à Rome. Le même écrivain cite avec une complaisance marquée six peintures de Roger qui se trouvaient en Italie : à Gênes, un panneau sur lequel était figurée une femme au bain (*Ejus est tabula praeinsignis Jenuae, in qua mulier in balneo sudans, juxtaque eam catulus, ex adverso duo adolescentes illam clanculum per rimam prospectantes, ipso risu notabiles*¹); à Ferrare, dans l'appartement du prince, un triptyque, dont le panneau central représentait le Christ descendu de la croix, et sur les volets duquel on voyait Adam et Ève chassés du paradis, et un roi dans l'attitude de la supplication (*Ejus est tabula alter in penetralibus principis Ferrariae, in cujus alteris valvis Adam et Eva nudis corporibus è terrestri paradiso per angelum ejecti, quibus nihil desit ad summam pulchritudinem; in alteris, regulus quidam supplex; in media tabula Christus è cruce demissus, Maria Mater, Maria Magdalena, Josephus, ita expresso dolore et lacrymis ut à veris discrepare non existimes*²); à Naples, chez le roi Alphonse, deux peintures sur toile dont l'une représentait la Vierge recevant la nouvelle de la captivité de son fils, l'autre le Christ exposé aux insultes des Juifs (*Ejusdem sunt nobiles in linteis picturae apud Alphonsum regem, eadem Mater Domini, renuntiata filii captivitate consternata, profluentibus lacrymis, servata dignitate, consummatissimum*

¹ FACIUS, de *Viris illustribus*, p. 49.

² *IBID.*, p. 48 et 49.

opus. *Item contumelie atque supplicia quæ Christus, Deus noster, à Judæis perpressus est, in quibus, pro rerum varietate, sensuum atque animorum varietatem facile discernas* ¹). Il mentionne même un intérieur d'église que Roger avait peint à Bruxelles (*Bursellæ, quæ urbis in Galliâ est, aedem sacram pinxit, absolutissimi operis* ²), et qui, d'après une conjecture très-plausible de M. Wauters, pourrait bien être le célèbre tableau des Sept Sacrements, acheté à Dijon en 1826, par M. Van Ertborn, et accroché actuellement dans le musée d'Anvers ³. Enfin, Cyriaque d'Ancône, contemporain de Facius, connu, en 1449, à la cour du marquis Leonello d'Este, le peintre siennois Angelo Parrasio, qui peignit les neuf Muses dans le palais de Belfiore près de Ferrare, en imitant Jean (Van Eyck) et Roger Ruggiero de Bruges ⁴. L'admiration que les appréciateurs de l'art en Italie professaient pour l'artiste flamand, paraît même avoir continué jusque dans le courant du XVI^e siècle; car nous trouvons signalés dans l'anonyme de Morelli deux ouvrages de notre Roger, dont l'un, conservé dans la maison de Gabriel Vandremin, à Venise, représentait la Vierge placée dans une église gothique (*tempo ponentino, temple occidental*), et tenant l'enfant Jésus dans ses bras, et dont l'autre, peint en 1462, et représentant l'artiste lui-même, appartenait à Juanne Ram, dans la même ville ⁵.

Quelques auteurs ont prétendu que Roger visita aussi l'Espagne, et qu'il fut même attaché à la cour du roi de Castille, Juan II, en qualité de peintre à gages ⁶. Mais cette assertion est très-difficile à

¹ FACIUS, p. 49.

² Id., *Ibid.*

³ *Messager des sciences historiques*, année 1846, p. 154.

⁴ GIUSEPPE COLUCCI, *Antichità Picene*, tom. XV, p. 143, cité par LANZI, tom. I, p. 164 et 165.

⁵ MORELLI, *Notizie d'Opere de disegno nella prima metà del secolo XVI*, p. 78 et 79, cité par WAAGEN, *Ueber Hubert und Johan Van Eyck*, p. 185.

⁶ FIORILLO, *Geschichte der Malerei in Spanien*, p. 55 et suiv.; WAAGEN, *lib. laud.*, p. 190 et 191.

admettre, et je ne pense pas qu'on puisse sérieusement songer à la justifier sans produire des preuves plus irréfragables que celles que l'on met eu avant. En effet, Juan II étant mort en 1454, Roger a dû nécessairement se trouver au-delà des Pyrénées, soit avant son voyage en Italie ou immédiatement après. La première hypothèse n'est pas admissible, puisque, peu de temps avant son départ pour l'Italie, nous le trouvons encore à Bruxelles, où il peignit, en 1446, pour le couvent des Carmes, établi en cette ville, un tableau, dont Sanderus nous a laissé une minutieuse description ¹. Après son retour en Italie, c'est-à-dire, immédiatement après l'an 1450, il n'a guère pu songer à se transporter en Espagne; car, d'un côté, il est difficile de croire qu'il ait pu se décider à aller se jeter, lui pacifique artiste, au milieu des guerres et des troubles sanglants qui, à cette époque, désolaient la Castille; et, de l'autre côté, on ne saurait admettre que, possédant le titre de peintre gagiste de la cité de Bruxelles, siège de ses affections, de ses propriétés, de ses relations de toute nature, il soit allé chercher, à la cour lointaine d'un prince étranger, un service aussi dangereux et aussi peu sûr que celui dans lequel on prétend le placer. La réalité de cette pérégrination me paraît donc insoutenable. D'ailleurs sur quoi repose la conjecture du Fiorillo et de M. Waagen? Elle repose tout simplement sur un texte qui ne prouve positivement rien de semblable. Ce texte le voici : « *Conservasi ancora in questo Retiro* (la Chartreuse de Miraflores, près de Burgos) *un piccolo altare,*

¹ « *Aliam adhuc picturam, antiquitate nobilem, arte nobiliorum, quasi extenso*
» *digito indico; in refectorio conventûs habetur. Virginem Matrem, puerum*
» *bajulantem, exhibet, cujus super caput utrimque angelus coronam stellis*
» *insignitam sustinet: latera hinc cingunt fratres carmelitæ, hinc nobilissimus*
» *aureæ velleris heros, cum omnibus è familiâ, ut vixerat, depictus. Adi.*
» *lector, et certantum cum naturâ artem miraberis. Picta fuit anno 1446 à*
» *Rogiero quodam, cujus hæc à morte nomen vindicat. Anno 1581, dum*
» *iconomachia nihil habebat sancti, gravissimè læsa, anno 1593 sumptibus*
» *capituli provincialis est restaurata.* » SANDERUS, *Chronographia sacra Brabantiae*, tom. II, p. 295, col. 1 et 2.

prezioso dono del papa Martino V al re Giovanni II, cui serviva di privato oratorio, . . . In libro del Becerro del Monasterio si legge questo articolo : « Anno 1445 donavit praedictus rex (D. Giovanni) » *praetiosissimum et devotum oratorium, tres historias habens : nati- » vitem Jesu-Christi, Descensionem ipsius de cruce, quae alias » quinta augustia (lisez angustia) nuncupatur, et apparitionem » ejusdem ad matrem post resurrectionem ; hoc oratorium à magistro » Rogel magno et famoso Flandresco fuit depictum* ¹. »

Il résulte des termes mêmes de ce passage que le triptyque dont il est question ici ne fut pas même peint directement pour le roi Juan II, mais qu'il fut donné à ce prince longtemps avant l'an 1445, puisque le pape Martin, de qui le roi tenait cet autel, mourut en 1431. On ne peut donc invoquer ce texte pour établir que Roger Van der Weyden fut attaché en qualité de peintre à Juan II de Castille vers le milieu de XV^e siècle. Par conséquent, rien ne prouve que notre artiste se soit trouvé, vers cette époque, en Espagne.

J'ajouterai ici, en passant, que le même tableau, longtemps connu sous le nom de l'autel portatif de Charles Quint et attribué d'abord par M. Waagen, à Hemling ², excita l'admiration d'Albert Dürer, à Bruges, pendant le voyage que cet artiste fit dans les Pays-Bas, en 1520 ³; que, restitué plus tard à la Chartreuse de Miraflores, il y resta jusqu'à l'époque de l'invasion de l'Espagne par les armées françaises, au commencement de ce siècle, et que, tombé en la possession du général d'Armagnac, il fut vendu par la famille de cet officier à M. Nieuwenhuys, de Bruxelles, de qui le roi des Pays-Bas en fit l'acquisition ⁴.

¹ ANTONIO CONCA, *Descrizione odepórica della Spagna*, tom. I, p. 32 et 33.

² WAAGEN, *Kunst und Künstler in England*, etc., tom. II, pag. 235.

³ ALBRECHT DURER'S *Reliquien*, p. 121 : « Darnach fürten sie mich ins Kaisers- » haus, das ist gross und köstlich. Do sahe ich *Rudigers* gemahlt Kappeln, ein » Gemähl von ein grossen alten Meister. »

⁴ C. J. NIEUWENHUYNS, *Description de la galerie des tableaux de S. M. le Roi des Pays-Bas*, p. 43 et 44.

Depuis le voyage de Roger en Italie jusqu'à sa mort, nous manquons complètement de jalons propres à nous orienter dans l'histoire de sa vie. Seulement nous savons que ce dut être, après son retour dans nos provinces, qu'il prit sous sa discipline Hemling, dont il fut le maître et à qui il transmit l'art de peindre à l'huile, selon le témoignage unanime des biographies de ces deux artistes ¹.

Car, bien qu'on ne soit pas d'accord sur l'âge d'Hemling, sur lequel on a brodé tant d'étranges romans ² et dont les uns fixent la naissance à l'an 1425 ³, les autres à l'an 1440, ⁴ on peut cependant établir avec quelque fondement qu'il se trouva, peu de temps après que Roger fut revenu d'Italie, en état de profiter des leçons de ce maître, en prenant pour point de départ de son début dans la peinture, non pas le portrait apocryphe de 1430 que Morelli lui attribue et dont l'authenticité a déjà été révoquée en doute par M. Passavant ⁵, mais le portrait du peintre lui-même qui orne la collection de M. Aders, à Londres, et qui porte le millésime de 1462 ⁶. Depuis cette époque, aucun détail ne nous a été révélé par le silence obstiné que garde l'histoire sur les dernières années de la vie de Roger; mais nous allons nous heurter brusquement contre une date, qui est la date approximative de sa mort. Elle est tracée dans un acte récemment découvert dans un des cartulaires des archives du royaume; c'est celle du 5 octobre 1464. Par cette pièce, le prévôt du couvent de Caudenberg, à Bruxelles, reconnaît avoir reçu d'Élisabeth Goffaerts un don de 20 *peeters* d'or

¹ VASARI, édit. de Florence, tom. I, p. 84 et 382; VAN MANDER, lib. laud., p. 126 recto, etc.

² M. l'abbé CARTON, *Note sur Hemling*, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1847, tom. XIV, p. 115 et suiv.

M. OCTAVE DELEPIERRE, *Galerie d'artistes brugeois*, p. 19.

⁴ C. J. NIEUWENHUYNS, lib. laud., p. 21.

⁵ MORELLI, lib. laud., p. 75, cité par M. PASSAVANT, *Lettre à M. Octave Delepierre* dans le *Messenger des sciences historiques*, 1842, p. 221.

PASSAVANT, *Kunstreise durch England und Belgien*, p. 94.

à charge de célébrer à perpétuité l'anniversaire de *feu maître Roger Van der Weyden, peintre, et de sa veuve*.¹ Un autre cartulaire, provenant du même monastère et déposé aux mêmes archives, contient une pièce, de laquelle il résulte que, treize années plus tard, c'est-à-dire le 20 octobre 1477, la même Élisabeth Goffaerts, *veuve de Roger Van der Weyden*, constitua une rente de quatre florins du Rhin au profit d'Henri Goffaerts, chanoine de Caudenberg, à charge de dire, toutes les semaines, une messe pour le repos de la donatrice et de son mari défunt, à l'autel de la Vierge dans l'église de l'abbaye.² Enfin deux registres qui datent de l'an 1506 et qui font partie des archives de l'Église Sainte-Gudule à Bruxelles, nous fournissent deux autres détails relatifs au peintre dont nous nous occupons. Le registre des anniversaires nous apprend que le service commémoratif de notre artiste se célébrait tous les ans le 16 juin qui est par conséquent l'anniversaire de sa mort, et celui des sépultures porte que maître Roger Van der Weyden et sa femme reposaient devant l'autel de sainte Catherine sous une dalle bleue : « *Magister Rogerus Van der Weyden, excellens pictor, cum uxore, liggen voor sinte-Catelynen autær, onder eenen blauwen steen* ».³ »

Dans le livre des inscriptions tumulaires, recueilli par Zweertius⁴, on lit l'épithaphe qui se trouvait sur la dalle dont on couvrit les restes de ce grand artiste. Elle est conçue en ces termes :

*Exanimis saxo recubas, Rogere, sub isto,
Qui rerum formas pingere doctus eras.
Morte tuâ Bruxella dolet, quòd in arte peritum,
Artificem similem non reperire timet.
Ars etiam mœret, tanto viduata magistro,
Cui par pingendi nullus in arte fuit.*

¹ M. A. WAUTERS, *Messenger des sciences historiques*, 1846, p. 144; Cartulaire de l'abbaye de Caudenberg, intitulé : *Varia documenta hujus abbatiæ, ad Ann. 1464*.

² M. A. WAUTERS, *ibid.*, p. 144.

³ M. A. WAUTERS, *Messenger des sciences historiques*, année 1846, p. 144 et 145.

⁴ ZWEERTIUS, *Monumenta sepulcralia et inscriptiones publicæ privataeque ducatûs Brabantiae*, p. 284.

Cette dalle a depuis longtemps disparu. On suppose avec fondement qu'elle fut brisée lorsque, dans la partie de l'église où elle se trouvait, on construisit en 1534 la chapelle du Saint Sacrement des Miracles ¹. Mais le maître illustre dont elle scellait la tombe, a laissé, dans l'histoire de l'art flamand, un monument que rien ne brisera et un nom que rien ne pourra effacer.

II. Roger Van der Weyden de Bruxelles.

Le deuxième peintre appelé Roger Van der Weyden, est celui qui nous est connu, d'après Van Mander, sous le nom de Roger Van der Weyden de Bruxelles. Il est vrai qu'on a essayé récemment de faire disparaître cet artiste de l'histoire de l'art flamand ². Mais nous verrons par des témoignages authentiques du siècle où Van Mander place la biographie de ce maître, que le deuxième Roger Van der Weyden est loin d'être une fantastique création sortie du cerveau du poète de Meulebeke, pour s'installer dans l'histoire de l'art flamand et torturer les Saumaises qui se chargeront un jour de débrouiller les annales de notre première école de peintre.

D'abord, je ne saurais assez le répéter, l'écrivain flamand révèle, dans tout le cours de son livre, une conscience extrême, une loyauté littéraire qu'on n'a pas le droit de suspecter d'avance; s'il se trompe parfois, il revient de son erreur aussitôt qu'il l'a reconnue, témoin l'appendice qu'il a attaché à la fin de son ouvrage et qui se termine par ces paroles destinées à rendre à la fois un témoignage éclatant de la sincérité de sa plume, de la probité de son cœur et de son amour de la vérité :

- » *Mensch faelt en dwaelt veel tydt, wat vlyt hy hem aenwendt;*
- » *Myn werck is ook niet vry, noch suyver van ghebreken,*
- » *Door quaet bericht, oft schrift, ick wil niet vooren spreken*
- » *'t Vergryp dat ick beken; maer maken 't elck bekent* ³.

¹ M. A. WAUTERS, op. laud., p. 146.

² Id. . op. laud., p. 123.

³ VAN MANDER, lib. laud., p. 214 verso.

Ce qui signifie :

« L'homme erre et se trompe souvent, quelque zèle qu'il
» emploie; mon ouvrage n'est pas non plus libre et pur de défauts,
» par suite de mauvais renseignements ou d'écrits erronés; je ne
» veux pas défendre l'erreur que je confesse, mais je veux la
» faire connaître à tout le monde. »

Or, voici les détails que Van Mander nous transmet sur le peintre dont je vais maintenant m'occuper. « Parmi les hommes
» dignes de renommée dans l'art de la peinture, nous devons
» mentionner spécialement et nous garder de passer sous silence
» l'éminent Roger Van der Weyden qui, originaire de la Flandre
» ou sorti d'une famille flamande à Bruxelles, a fait briller de
» très-bonne heure et dès l'aube de notre ère artistique la lumière
» du génie que la nature avait allumée dans son noble esprit,
» au grand étonnement et à l'admiration des artistes de son
» temps. Car il a considérablement amélioré notre art, en
» montrant dans son invention et dans ses œuvres une per-
» fection plus grande, tant en ce qui concerne les poses qu'en
» ce qui touche l'ordonnance et l'expression des sentiments
» et des passions des hommes, la douleur, la colère et la joie,
» selon les exigences des sujets. L'hôtel-de-ville de Bruxelles
» possède de lui, en éternel souvenir, quatre tableaux très-
» célèbres, représentant autant de scènes qui ont rapport à la
» justice. Parmi ces pièces il en est une qui est particulièrement
» remarquable; on y voit un père, qui, quoique malade et couché
» sur son lit de douleur, coupe la tête à son fils coupable; la
» sévérité du père y est exprimée de la manière la plus saisissante,
» et il serre les dents en exécutant son horrible sentence. Ensuite
» il en est une autre, où, pour que la justice soit maintenue en
» honneur, on crève un œil à un père et à son fils. Les deux
» autres représentent des exemples du même genre, productions
» qui sont merveilleuses à voir. Aussi touchèrent-elles le savant
» Lamponius au point qu'il pouvait à peine se défendre de les

» regarder constamment, pendant que, dans la salle où elles se
» trouvaient, il était occupé à travailler à la pacification de Gand
» pour le rétablissement de la tranquillité dans les Pays-Bas. Il
» s'interrompait fréquemment en disant : « O maître Roger, quel
» homme tu as été ! » et d'autres paroles de cette nature, bien
» qu'il fût préoccupé d'affaires d'un si haut intérêt. Il y avait aussi
» de Roger, dans une église de Louvain, appelée Notre-Dame-
» hors-des-Murs, une Descente de Croix, où l'on voyait deux
» disciples placés sur des échelles et occupés à descendre le corps
» du Christ dans un linceul. Joseph d'Arimathie et un autre le
» recevaient dans leurs bras. Sous la croix étaient disposées les
» Maries désolées, qui pleuraient, tandis que la Vierge, tombant
» en défaillance, était soutenue par Saint-Jean, qui se tenait
» derrière elle. Cette pièce capitale de maître Roger ayant été
» expédiée au roi d'Espagne, le vaisseau qui la portait fit
» naufrage ; mais elle fut sauvée, et, comme elle était soigneu-
» sement emballée, elle souffrit peu de dommage et se trouva
» simplement un peu décollée. A la place de cette peinture, ceux
» de Louvain en possédaient une copie qu'ils avaient fait faire
» par Michel Coxie, ce qui témoigne de l'excellence de cet
» ouvrage. Roger avait fait le portrait d'une reine ou de quelque
» grande dame, en paiement duquel il obtint une rente ou une
» dime de blé. Il amassa une fortune considérable, légua de
» grandes aumônes aux pauvres et mourut à l'époque où sévissait la
» suette qu'on appelle aussi la maladie anglaise et qui parcourut
» le pays presque tout entier, enlevant plusieurs milliers d'hom-
» mes. Ce fut en l'an 1529 pendant l'automne 1. »

Cette notice est un peu moins vague que celle que Van Mander a consacrée au maître qu'il désigne par le nom de Roger de Bruges. Elle prouve, par le caractère même des détails que l'écrivain y produit en certains endroits, qu'elle a été puisée à des sources

1 VAN MANDER, op. laud., p. 129 verso et 130 recto.

qu'il est impossible de regarder comme imaginaires ainsi qu'on l'a fait récemment. Cependant elle offre encore un grand nombre de lacunes, que les recherches, infructueusement faites jusqu'à ce jour, ne permettent pas de combler entièrement. Ainsi ni l'année de la naissance de notre peintre, ni le nom du maître qui l'initia à la pratique de l'art, ni les autres particularités de sa vie ne nous sont révélés par le biographe flamand.

On fixe presque généralement la naissance de Roger Van der Weyden de Bruxelles à l'an 1480¹. Mais j'ignore sur quelles preuves on appuie cette assertion. Si l'on a pris pour point de départ, comme je penche à le supposer, l'année 1500, c'est-à-dire l'époque où ce maître avait atteint l'apogée de son talent d'après plusieurs écrivains du XVII^e et du XVIII^e siècle,² je crois qu'on aurait hardiment pu remonter une vingtaine d'années plus haut que l'an 1480. Car, les peintres de vingt ans que l'on peut appeler des artistes complets sont des phénomènes très-difficiles à admettre. Notre Roger serait donc né vers l'an 1460. A la vérité, les lumières nous manquent pour justifier cette assertion. Mais conjecture pour conjecture, il faut choisir la plus rationnelle. Dès lors nous serions ramenés à l'époque où Roger de Bruges vivait encore, et nous nous expliquerions sans la moindre difficulté, quelques-unes des obscurités qui enveloppent la vie de notre artiste. D'abord, nous avons vu, dans Van Mander, que Roger Van der Weyden-le-Jeune était originaire de la Flandre, ou né, à Bruxelles, d'une famille flamande³. Or, Roger Van der Weyden-le-Vieux, était d'origine brugeoise,

¹ DESCAMPS, *Vie des peintres flamands, etc.*, tom. I, p. 55; FÜSSLER, *Allgemeines Künstler-Lexicon*, tom. III, p. 719; IMMERSEEL, voc. *Van der Weyden*; HOOGSTRAETEN, *Groot Woordenboek*, voc. *Rogerus van Brussel*; BALKEMA, *Biographie des peintres flamands et hollandais*, p. 552, et d'autres.

² BOTTARI, *Note alle vite del Vasari*, tom. III, 2^e partie, p. 457: « Fiori Ruggiero nel 1500. » BALDINUCCI, *Delle Notizie de' Professori del disegno*, tom. IV, p. 75: « Fioriva del 1500. »

³ Voir ci-dessus, p. 125.

comme l'indique le surnom qu'il porte, non-seulement dans le livre du poète de Meulebeke, mais encore dans presque tous les ouvrages qui le mentionnent depuis les écrivains du XV^e siècle jusqu'à nos jours. Le lien qui l'unit à notre peintre se laisse donc aisément entrevoir. Roger-le-Vieux, était le père ou plutôt il était l'aïeul de Roger-le-Jeune. En second lieu, en plaçant la naissance du dernier de ces peintres aux environs de l'an 1460, ou se rendrait parfaitement compte du millésime de 1488 (contesté il y a quelques années par M. Passavant ¹, mais récemment reconnu comme authentique par M. Waagen ²), lequel se trouve marqué sur un triptyque qui orne aujourd'hui le musée de Berlin et qui est attribué à Roger Van der Weyden, dit de Bruxelles ³; car cet ouvrage, dont nous possédons au musée royal de Belgique une tête d'étude, ⁴ pourrait avoir été peint à l'époque où l'artiste avait à peu près l'âge de vingt-huit ans. En troisième lieu, cette hypothèse nous ferait comprendre d'une manière plus rationnelle le style et la manière de Roger-le-Jeune, qui, placé plus près du milieu du XV^e siècle et plus près de Roger-le-Vieux, aurait pu recueillir ainsi moins altérées par l'influence de la renaissance, les traditions artistiques de l'ancienne école flamande que lui avait laissées son illustre aïeul; car d'un côté on a constaté de nombreux rapports entre les ouvrages positivement attribués au petit-fils par Van Mander et par M. Waagen, et ceux qui sont authentiquement reconnus comme sortis du pinceau de Roger-le-Vieux, et il est établi que ces deux séries de productions ne peuvent être attribuées à la même main ⁵.

Je pencherais donc à placer la naissance de Roger-le-Jeune aux

¹ PASSAVANT, *Messenger des sciences historiques*, année 1842, p. 229.

² WAAGEN, *Kunstblatt*, 1847, n^o 43, p. 172, 1^e colonne.

³ WAAGEN, *Verzeichniss der Gemälde-Sammlung des Königlichem Museums zu Berlin*, édit. de 1845, p. 164, n^o 534.

⁴ *Catalogue du Musée royal de Belgique*, édit. de 1847, n^o 346.

⁵ WAAGEN, *Kunstblatt*, 1847, n^o 43, p. 171, 2^e col., et 172, 1^e col.

environs de l'an 1460 et à le regarder comme le petit-fils de Roger de Bruges et le frère de Goswin Van der Weyden dont j'aurai à parler plus tard.

Quel fut le maître par lequel il fut initié à la pratique de l'art ? Aucune donnée ne nous permet de répondre catégoriquement à cette question. Mais, si Quinte Metsys fut le disciple de son propre génie, ainsi que Van Mander l'établit positivement ¹, ne pourrait-on pas admettre aussi que Roger de Bruxelles fut le disciple des tableaux de son grand-père, avec lesquels les siens ont un air de famille si prononcé ? Cependant, faute de documents, je ne crois pas devoir insister sur ce point.

J'arrive donc directement à l'année 1500, c'est-à-dire à l'époque où, d'après les écrivains italiens que j'ai mentionnés ci-dessus, notre Roger était dans toute la fleur de son talent. C'est vers ce temps qu'il a dû exécuter les ouvrages qui ornaient autrefois l'hôtel-de-ville de Bruxelles et qui excitèrent si vivement l'admiration de Lampsonius.

Ces peintures, — sur lesquelles Albert Dürer s'exprime en ces termes dans le journal du voyage qu'il fit en 1520 et en 1521 aux Pays-Bas : « *Ich hab gesehen zu Prüssel im Rathaus in der gulden » Kammer, die 4 gemalten materien, die der gross Meister Rudier » gemacht hat* ², » et qui, signalées encore par Bergeron en 1617 ³, disparurent d'après une conjecture très-plausible de M. Wauters, pendant le bombardement français que la ville de Bruxelles essuya en 1695 ⁴, — représentaient plusieurs sujets puisés dans l'histoire ou dans la légende et destinés à montrer sans cesse aux yeux des gardiens de la loi de graves et sévères exemples de justice.

¹ VAN MANDER, *Het Leven der doorluchtige nederlandsche en hoogduitsche schilders*, édit. de 1617, Appendice, p. 214 recto.

² ALBRECHT DÜRER'S *Reliquien*, p. 88.

³ *Revue de Bruxelles*, livraison du mois de mars 1859, p. 57.

⁴ WAUTERS, *Messenger des sciences historiques*, année 1846, p. 155.

Van Mander, ainsi que nous l'avons vu, n'en décrit que deux. Baldinucci ¹ et l'auteur du *Felicissimo Viage* ² en décrivent plusieurs autres.

C'est d'après ces trois sources que je vais indiquer les différentes compositions qui formaient l'ensemble de cette œuvre. D'abord Albert Dürer nous dit qu'elle comprenait quatre sujets, et les auteurs que je viens de citer nous signalent sept épisodes. Elle a donc pu présenter la forme d'un triptyque, dont le panneau central contenait un sujet et dont chaque volet contenait deux épisodes à l'intérieur et deux à l'extérieur. C'est fort probablement sur le panneau du milieu qu'était représentée l'histoire de Saleucus, législateur des Locriens, dont la subdivision en épisodes ne nous est signalée nulle part. Le fils de Saleucus, ayant été convaincu d'adultère, fut condamné à perdre la vue; le sénat intercéda en faveur du condamné, et le père se laissa fléchir; mais, voulant que la justice eût son cours, il se fit crever un œil et en fit aussi crever un à son fils. L'un des volets était consacré à l'histoire de Trajan. Le premier des épisodes qu'il contenait, montrait cet empereur arrêtant la marche de son armée pour recevoir la supplication d'une veuve qui lui demandait justice du meurtre de son fils; le second représentait l'exécution du coupable. Sur le second volet, également divisé en deux compartiments, on voyait deux autres scènes relatives à ce prince; dans l'une c'était le pape Grégoire-le-Grand, suppliant Dieu de sauver l'âme de Trajan; dans l'autre était figuré le même pontife qui, après avoir ouvert le tombeau de cet empereur, renommé pour sa justice, y trouva entièrement intacte sa langue qui n'avait jamais prononcé que des jugements équitables.

Sur l'extérieur des volets on voyait l'histoire d'Archambault,

¹ BALDINUCCI, *Delle Notizie de' Professori del disegno*, tom. IV, p. 74 seqq.

² *El felicissimo Viage*, lib. III, p. 91 verso. Cf. *Histoire de la ville de Bruxelles*, par HENNE et WAUTERS, tom. III, p. 46.

comte de Purban. Ce seigneur se trouvant malade, son neveu tenta de déshonorer une femme et fut aussitôt saisi par ordre du comte, jugé et condamné à mourir. Mais l'officier, chargé de faire exécuter la sentence, laissa échapper le jeune homme, qui revint, quelques jours après, espérant que son oncle calmé lui pardonnerait. Le coupable entra dans la chambre du malade, qui, feignant de lui faire grâce, le saisit et lui coupa la gorge. Cette histoire, le peintre l'avait divisée en deux scènes, dont l'une représentait le moment où le comte égorge son neveu, et dont l'autre figurait celui où ce seigneur, — étant près de mourir et un évêque qui était son confesseur lui ayant refusé la communion parce qu'il ne témoignait aucun repentir de l'acte qu'il venait de commettre, — ouvrait la bouche et montrait au prélat une hostie qui y était entrée miraculeusement.

Telles étaient les sept compositions qui ornaient la salle de conseil des magistrats de Bruxelles et qui firent placer Roger Van der Weyden parmi les peintres les plus renommés de son époque. A la vérité ces productions lui ont été contestées par M. Wauters ¹ et par M. Waagen ². Mais sur quoi ces deux écrivains se fondent-ils dans leur assertion ? sur des arguments qui me paraissent fort loin d'être péremptoires. En effet, le premier se base sur la non-existence du maître que j'ai cru pouvoir appeler Roger-le-Jeune et qui cependant a bien positivement existé, comme un extrait du registre de la corporation de saint Luc, à Anvers, nous le prouvera tout à l'heure. Le second, retournant contre notre peintre les paroles consignées dans le journal d'Albert Dürer à propos des tableaux de l'hôtel-de-ville de Bruxelles, pense que l'éloge qu'elles renferment ne peut s'adresser qu'à Roger-le-Vieux, attendu que l'artiste de Nuremberg se fût difficilement résigné à témoigner de l'admiration pour un peintre vivant, comme si Albert Dürer lui-même n'avait pas, en obéissant à ce haut sentiment de justice qui est naturel à tous

¹ WAUTERS, *Messenger des sciences historiques*, 1846, p. 152.

² WAAGEN, *Kunstblatt*, 1847, n° 43, p. 170, 2^e col. et 171, 1^{re} colonne.

les véritables grands hommes, consigné dans son propre journal un éloge bien autrement pompeux à propos de maître Conrad, le sculpteur malinois ¹ non moins vivant que son contemporain Roger Van der Weyden. Vous le voyez, les arguments de M. Wauters et de M. Waagen ne résistent pas aux faits; ils n'ont, par conséquent, aucune valeur réelle. Je crois donc qu'on peut persister avec Van Mander à regarder ces tableaux comme dus au pinceau de Roger-le-Jeune.

Ce fut probablement après qu'il eut fourni ces ouvrages, que notre peintre fut appelé à orner d'une descente de croix la chapelle de Notre-Dame-hors-des-Murs, à Louvain. Cette production est mentionnée non-seulement par Van Mander qui la regardait comme une œuvre capitale du maître, mais encore par le chronographe Van Opmeer, qui en parle en ces termes : « *Secutus hos (fratres Van Eyck) est etiam Rogerus Weidanus Bruxellensis, cujus tabelam sibi usque placentem Maria, Hungariae regina, precibus ac pretio comparavit Lovanii ab aedituis sacelli dolorum Virginis transmisitque in Hispaniam* ². » Permettez-moi de vous faire observer ici en passant qu'Opmeer, comme je l'ai déjà dit ³, me paraît manifestement avoir employé le mot *secutus* pour dire que notre Roger fut le successeur des Van Eyck, sous le rapport du talent et non qu'il les suivit immédiatement dans l'ordre du temps. C'est dans le même sens que Guichardin, à l'exemple de Vasari et d'Opmeer emploie le mot *successo*, lorsqu'il parle de l'auteur des quatre tableaux de l'hôtel-de-ville de Bruxelles : « *A Giovanni e a Huberto successo, nella virtu e nella fama Ruggieri Van der Weiden, di Bruxelles, il quale tra le altre cose fece le quattro degnissime tavole d'ammiranda historia*, etc. ⁴, » proposition où ce terme s'explique

¹ ALBRECHT DURER'S *Reliquien*, p. 87.

² OPMERI *Opus chronographicum orbis universi*, tom. I, p. 406, 2^e col.

³ Voir ci-dessus, p. 108.

⁴ GUICCIARDINI, *Descrittione di tutti Paesi Bassi*, Anversa, 1588, p. 128.

très-clairement par ceux qui le suivent immédiatement, *nella virtù e nella fama*.

Van Mander et Opmeer nous apprennent que la gouvernante des Pays-Bas, Marie, reine de Hongrie et sœur de l'empereur Charles Quint, ne réussit qu'à force de prières et d'argent à obtenir de la chapelle de Notre-Dame de Louvain, cette descente de croix pour l'envoyer en Espagne. Ce triptyque orne aujourd'hui le musée de Madrid, où il porte le numéro 560 et dont le catalogue l'attribue faussement à Albert Dürer ¹. M. Wauters et après lui M. Waagen, ont également contesté cette production à Roger Van der Weyden-le-Jeune, pour l'attribuer à son aïeul. Mais ici encore ces deux écrivains me paraissent étayer leur assertion d'un argument qui n'est rien moins que concluant. « La reine Marie, dit M. Wauters, n'aurait pas fait tant de sacrifices pour l'œuvre d'un contemporain. Ce que l'on recherchait par dessus tout, au XVI^e siècle, c'étaient les productions des meilleurs peintres de l'époque précédente ². » M. Waagen, reproduit à-peu-près les mêmes termes et y ajoute que, d'après le rapport d'un connaisseur, cet ouvrage présente une si complète analogie avec l'autel portatif, peint par Roger Van der Weyden-le-Vieux et conservé dans le cabinet du roi des Pays Bas, et qu'il n'y a pas de doute que les deux triptyques ne soient de la même main ³.

A cela on peut répondre que Roger Van der Weyden-le-Jeune était mort au moment où Marie de Hongrie prit les rênes du gouvernement des Pays-Bas, tenues par elle depuis 1531 jusqu'en 1555; qu'à cette époque l'école flamande avait déjà en grande partie dépouillé son caractère national pour entrer dans la voie nouvellement ouverte par les maîtres italiens, comme le témoigne la direction prise par Bernard Van Orley, par Jean Gossaert de

¹ WAAGEN, *Kunstblatt*, 1847, n° 45, p. 171, col. 1^e.

² WAUTERS, *Messenger des sciences historiques*, 1846, p. 156.

³ WAAGEN, *Kunstblatt*, 1847, n° 45, p. 171, col. 1^e.

Maubeuge, par Josse et Martin Van Cleef, par Lambert Lombard, par François Floris, par Michel Coxie et par d'autres; que notre Roger Van der Weyden était resté, au milieu de cette rénovation de l'art dans nos provinces, le dépositaire des traditions de l'école de Bruges et le dernier représentant de la grande peinture flamande du XV^e siècle; que, dès lors, il ne pouvait plus être regardé comme un contemporain par la reine de Hongrie, et que ses productions devaient être recherchées par cette princesse à l'égal des ouvrages des maîtres au siècle desquels il appartenait réellement par son style et par son talent. Il n'y a donc rien qui doive nous surprendre dans les paroles de Van Mander et d'Opmeer, lors qu'ils affirment que la gouvernante des Pays-Bas ne réussit qu'à force de prières et d'argent à obtenir le triptyque peint par notre artiste pour la chapelle de Louvain. Donc l'argument de M. Wauters tombe. L'argument de M. Waagen, isolé de celui qui l'accompagne, disparaît également devant le passage où cet écrivain dit qu'il a constaté lui-même une frappante analogie entre l'autel portatif du roi des Pays-Bas et les ouvrages de Roger Van der Weyden-le-Jeune qu'il a eu personnellement l'occasion de voir ¹.

On ne sait ce qu'est devenue la copie qui fut faite par Michel Coxie du tableau de notre peintre que Marie de Hongrie envoya en Espagne, à moins que ce ne soit celle qui se trouve au musée de Madrid et que M. Passavant nous signale dans sa lettre adressée à M. Delepierre². On ne sait pas davantage où se trouve le portrait que Van Mander mentionne et qui valut à l'artiste une dime de blé ³.

L'église Saint-Pierre à Louvain possède un triptyque qui représente une Descente de croix et sur les volets duquel sont représentés, d'un côté, le donateur accompagné de ses fils et de son

¹ WAAGEN, *Kunstblatt*, 1847, n. 43, p. 171, 2^e colonne. et p. 172, 1^e colonne.

² PASSAVANT, *Lettre à M. Delepierre sur les productions des peintres de l'ancienne école flamande*, dans le *Messenger des sciences historiques* (de Gand), 1842, p. 228.

³ Voir ci-dessus, p. 131.

patron Saint-Jacques, de l'autre la donatrice accompagnée de ses filles et de sa patronne Sainte-Elisabeth de Hongrie. Cet ouvrage est attribué par M. Passavant à Roger Van der Weyden-le-Jeune¹, et par M. Waageu à Roger Van der Weyden-le-Vieux². Deux blasons de famille qui se trouvent dans la partie supérieure des volets et les prénoms des donateurs que nous révèlent les saints patrons qui sont placés auprès d'eux, pourront, par quelque heureux hasard, nous faire connaître un jour l'époque où cet ouvrage fut peint et décider entre M. Passavant et M. Waagen.

Un fait m'a frappé dans la vie de Roger Van der Weyden-le-Jeune, c'est qu'Albert Dürer, dans son journal, ne le mentionne point parmi les artistes qu'il connut personnellement pendant son séjour dans les Pays-Bas. Peut-être le peintre bruxellois ne se trouvait-il à cette époque ni à Bruxelles, ni même en Belgique.

Ainsi que vous venez de le voir, pendant toute la route que nous avons faite dans la biographie du maître flamand, aucun jalon n'est venu se présenter à nous. Mais en 1528 nous arrivons brusquement à une date longtemps inconnue et que j'ai eu le bonheur de tirer le premier, avec les lignes suivantes, du registre de la corporation de Saint-Luc, déposé aux archives de l'Académie d'Anvers : « *Doen men screef djaer Ons Heeren MCCCCC en XXVIII,*
» *waren dekens en regeerders van Sinte Lucas Gulde Jan van Hons-*
» *sem en Hendrick van Wuelewe.*

» *Dit zyn de vrymeesters die zy ontvangen hebben in dit jaer :*

.

» N° 18. *Rogier Van der Weyden, scilder.*

En présence de ces lignes il ne doit plus être permis de révoquer en doute l'existence du peintre que Van Mander nous fait connaître sous ce nom. Il résulte aussi de ce renseignement que notre artiste alla, vers la fin de sa vie, habiter Anvers, puisqu'il fallait

¹ PASSAVANT, op. laud. p. 229.

² WAAGEN, *Kunstblatt*, 1847, n° 45, p. 171, 1^{re} colonne.

être établi dans cette ville pour obtenir l'entrée de la corporation de Saint Luc. Le motif qui l'y détermina fut sans doute l'intention de passer ses derniers jours auprès de Goswin, dont je penche à croire qu'il était le frère et qui y était depuis longtemps fixé.

Cependant Roger Van der Weyden ne jouit pas longtemps, à Anvers, de cette heureuse communauté d'art et de famille; car il succomba aux ravages exercés par la suette vers la fin de l'année 1529. Peu de temps après le milieu du XVI^e siècle son portrait fut gravé pour la collection de Jérôme Cock, qui plaça sous l'effigie de notre artiste les vers suivants, qui, adressés à sa mémoire par Lamponius, témoignent à la fois de la fécondité de son génie, de la beauté de son pinceau et de sa pieuse charité :

Non tibi sit laudi, quod multa et pulchra, Rogere,
Pinxisti, ut poterant tempora ferre tua,
Digna tamen, nostro quicumque est tempore pictor
Ad quæ, si sapiat, respicere usque velit :
Testes picturae, quæ Bruxellense tribunal
De recto Themidis cedere calle vetant :
Quam, tua de partis pingendo extrema voluntas
Perpetua est inopum quod medicina fami,
Illa reliquisti terris jam proxima morti,
Hæc monumenta polo non moritura micant ¹.

Vous remarquerez dans le deuxième de ces vers l'allusion que Lamponius fait à l'esprit de la peinture du XV^e siècle, à cet art d'une autre époque, que Roger avait si glorieusement maintenu et auquel le poète rendait encore hommage, bien que, disciple de Lombard et ami de Goltzius, il fût lui-même entré des deux pieds dans la route nouvelle où la peinture flamande s'était engagée depuis le commencement du XVI^e siècle. Quant au septième et au huitième

¹ *Pictorum aliquot celebrium Germaniæ inferioris effigies, una cum doctissimi Dom. Lamponii clogiis. Antverpiæ 1572.*

vers de cette pièce, peut-être pourraient-ils servir de point de départ pour nous conduire à quelque intéressante découverte dans les archives des anciens établissements de bienfaisance à Bruxelles et à Anvers ; car il serait possible qu'on y mit la main sur l'un des actes dans lesquels il consigna ses charitables dispositions en faveur des pauvres.

Je ne pense pas que les onze tableaux, (n^o344 à 355) que le catalogue du musée de Bruxelles attribue à Roger Van der Weyden-le-Jeune, soient réellement de sa main, excepté la tête de femme n^o346.

Du reste, M. Waagen semble en douter, vu l'infériorité de ces productions à côté des autres œuvres connues du même artiste ¹. Je partage d'autant plus les doutes de votre savant compatriote, que ce catalogue, plein d'erreurs historiques, d'anachronismes prodigieux et de noms propres estropiés de la façon la plus étrange, serait lui-même fort embarrassé de nous dire d'après quels renseignements il a assigné ces panneaux médiocres au vieux peintre bruxellois.

Je ne crois pas devoir relever ici la méprise d'un écrivain du siècle dernier qui avance que Roger Van der Weyden vivait encore en 1550 et que c'est pour lui que fut rédigée l'építaphe tracée sur le tombeau de Roger de Bruges ², ni mentionner l'erreur où il est tombé en assurant que notre artiste peignit, vers la même année, les vitraux qui ornent la chapelle du Saint Sacrement des Miracles dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles : la première de ces erreurs n'a pas besoin d'être réfutée ; la seconde l'a été suffisamment depuis plus d'un demi siècle ³.

III. *Goswin Van der Weyden.*

Ce peintre est totalement inconnu à tous les biographes qui se

¹ WAAGEN, *Kunstblatt*, 1847, n^o 43, p. 175, 1^e colon.

² CHRISTYN, *Basilica Bruzcellensis*, p. 130.

³ CHRISTYN, *ib.* citat., p. 64 ; ROMBAUT, *Bruzelles illustrée*, tom. I, p. 152 seqq. Cf. WAUTERS, *Messager des sciences historiques*, 1846, p. 143.

sont occupés des maîtres de l'école flamande. M. le baron de Reiffenberg, dont on est sûr de trouver l'érudition et la plume partout où il y a quelque recherche à faire qui puisse enrichir l'histoire des arts et des lettres en Belgique, appela le premier l'attention publique sur cet artiste ¹. Cependant, il y a sept ans à peine, le nom de Goswin Van der Weyden était encore enveloppé de si épaisses ténèbres que l'archiviste de la ville d'Anvers le confondait avec Roger Van der Weyden, de Bruxelles, et promouvait celui-ci en 1530, alors qu'il était déjà mort, à la dignité de doyen de la corporation de Saint-Luc, dignité à laquelle Goswin fut réellement appelé dans le courant de la même année ². Mais peu-à-peu les lumières se rassemblent et le jour se fait dans l'histoire de nos anciens artistes.

L'inscription qui, d'après les renseignements fournis par M. de Reiffenberg, se trouvait autrefois sur le tableau peint par Goswin Van der Weyden pour l'abbaye de Tongerlo, a été reproduite constamment d'une manière si incomplète et si défectueuse, que cette indication, loin de servir à diriger les investigateurs, n'a servi qu'à les dérouter. Cependant, depuis tantôt soixante ans, l'ouvrage consacré par le chanoine Heylen à la Campine (où Tongerlo est situé), nous l'a rapportée avec une exactitude qui doit être rigoureuse, puisque ce savant religieux, qui était archiviste de cette abbaye, a dû la transcrire lui-même d'après le tableau qu'il a eu pendant plusieurs années constamment sous les yeux. Voici comment il s'exprime, dans une note relative à Goswin Van der Weyden, qu'il cite au nombre des artistes dont le monastère possédait des productions :

« Il était né à Bruxelles, et, en 1535, étant âgé de soixante et dix ans, il peignit la pièce représentant la Mort et l'Assomption de

¹ BARON DE REIFFENBERG, *De la peinture sur verre aux Pays-Bas*, dans le recueil des *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, tom. VII, p. 48.

² FREDERIC VERACHTER, *Albrecht Dürer in de Nedertanden, enz.*, (Traduction annotée du journal du voyage fait par Albert Dürer dans les Pays-Bas.)

» la Vierge, qui se voit aujourd'hui à l'entrée du convent, dans
» le bas-côté de l'église de Tongerlo, et qui ornait autrefois le
» maître-autel. Sur les volets, il s'est représenté lui-même, outre
» son aïeul, et au-dessus de ces deux figures se trouve une tablette
» avec l'inscription suivante :

» Operâ R. P. D.

« Arnoldi Streyterii, hujus Ecclesiæ abbatis, hanc depinxit,
» posteritatis monumentum, tabulam Goswinus van der Weyden,
» septuagenarius suâ canitie, quam infrâ ad vivam exprimit ima-
» ginem, artem avi sui Rogeri, nomen Apellis suo ævo sortiti,
» imitatus, redempti orbis anno 1535 ¹. »

De cette inscription il résulte donc que Goswin naquit en 1465 et qu'il était, non pas, comme M. Wauters et d'autres, d'après lui, l'ont prétendu ², le fils de Roger dit de Bruges, mais le petit-fils de ce peintre. J'ignore sur quelle autorité le chanoine Heylen s'est appuyé en disant que notre artiste vit le jour à Bruxelles. Toutefois j'incline à admettre comme très-probable cette assertion, qui s'explique fort naturellement par le lien qui rattachait Goswin à son aïeul Roger, établi et mort dans cette ville.

Nous ne possédons aucun détail sur la vie de cet artiste, depuis sa naissance jusqu'en 1503. Dans le cours de cette même année, nous le voyons tout-à-coup figurer comme maître peintre dans le registre de la corporation de Saint Luc à Anvers. Ce document nous fournit les détails suivants, qui paraissent ici pour la première fois :

En 1503, Goswin Van der Weyden reçoit en qualité d'élève Peerken Bovelant; en 1504, Simon Portugalois; en 1507, Aerdt

¹ ADRIANUS HEYLEN, *Historische verhandeling over de Kempen*, 2^e édit., Turnhout, 1837, p. 160, note.

² WAUTERS, *Messenger des sciences historiques*, 1846, p. 147 et 150.

van der Vekene; en 1512, Neelken van Berghem et Frans Dreyse-
lere; en 1513, Inghels Ingelssone; en 1517, Hennen Simons.

Le même registre nous apprend qu'il fut promu deux fois à la dignité honorifique de doyen de la corporation de Saint Luc, en 1514 avec Cornille Markeseel, et en 1530 avec Gérard Bufken, batteur d'or.

Il peignait encore en 1535, comme nous l'avons vu.

Le triptyque, qui portait autrefois l'inscription citée par le chanoine Heylen, orne aujourd'hui le musée royal de Bruxelles, où j'ai eu l'honneur de vous le montrer et dont le catalogue signale cette production sous le numéro 503 et l'attribue erronément au pinceau de Gérard Van der Meire ¹, tandis que M. Waagen le rapporte à Hugo Van der Goes ². Ce tableau fut transporté à Bruxelles, à l'époque de l'entrée des armées républicaines en Belgique, et caché dans la maison de refuge de Tongerlo, située place de la Chancellerie, à l'angle de la rue du Crombras, où furent également mis en sûreté plusieurs autres peintures et objets d'art appartenant à la même abbaye, ainsi qu'à l'abbaye de St.-Michel d'Anvers, autre monastère de l'ordre des Prémontrés. Ces peintures restèrent pendant un grand nombre d'années, c'est-à-dire jusqu'en 1832, abandonnées en quelque sorte, dans une remise, où elles servirent même de clôture, ce qui explique l'état de dégradation où elles se trouvaient lorsqu'en 1834, il en fut présenté cinq au gouvernement de Belgique, par M. A. Lucq, dont la famille les possédait depuis plus de trente ans et qui lui-même en était devenu en 1832 l'unique possesseur. Après une longue négociation dont j'ai lu moi-même toutes les pièces, les cinq ouvrages furent enfin acquis par l'État et placés au musée royal; ce sont les suivants: 1° le triptyque de Goswin Van der Weyden, déjà mentionné; 2° la *Sainte Famille*,

¹ J'ai désigné ce tableau et les suivants d'après les numéros du Catalogue de 1847.

² *Kunstblatt*, 1847, n° 51, pag. 202, 1^{re} colonne.

portée au catalogue sur le n° 574 et attribuée à un inconnu; 3° *le Christ descendu de la croix*, n° 575, que la commission du musée assigne erronément à Hemling; 4° la grande toile, n° 579, qui est du pinceau de Jordaens; et 5° *l'Adoration des Mages*, n° 575, qui est une œuvre d'un peintre inconnu du XVI^e siècle.

Sur le volet droit du triptyque de Goswin Van der Weyden on remarque un personnage à cheveux blancs, qui est agenouillé et qui est manifestement le portrait du peintre lui-même. Il est accompagné d'un ange et deux prêtres, dont l'un, vêtu en diacre et tenant une tiare papale entre les mains, est le patron de l'artiste, saint Josse, et dont l'autre est Wulmar, le disciple de ce saint. Au-dessus de ce groupe plane un ange portant un écusson sur lequel est figuré le blason des Van der Weyden, c'est-à-dire, un sautoir d'or en champ de gueules; sur l'autre volet on voit un homme et une femme plus jeunes, également agenouillés et accompagnés d'un ange. L'homme est vêtu de bleu, exactement comme l'est celui qui est représenté sur le ventail opposé, et avec lequel il a une frappante analogie de traits : c'est évidemment la figure de Roger, dit de Bruges, reproduite par son petit-fils d'après quelques anciens tableaux de famille. La femme est vêtue en franciscaine et couverte d'une sorte de faille : c'est Élisabeth Goffaerts. Au-dessus d'eux plane un ange, tenant un écusson surmonté d'un crucifix et chargé des armes des Van der Weyden, qui forme un *cousu* sur le blason des Goffaerts, c'est-à-dire, trois dés d'argent renversés, en champ d'azur. Sur un plan plus reculé que celui où ces deux figures sont disposées, on distingue un groupe de femmes, parmi lesquelles se trouve une jeune personne qui lève les bras vers le ciel, et qui est fort probablement sainte Élisabeth de Portugal, car on sait que cette pieuse priucesse, dont la légende a fourni à Schiller le sujet de la ballade de Fridolin, prit l'habit de l'ordre de saint François, et cette circonstance nous explique parfaitement pourquoi la femme de Roger de Bruges est représentée ici revêtue de ce costume.

En comparant aux portraits des deux peintres qui sont figurés sur ces volets, le portrait de Roger Van der Weyden, qui fait partie

de la collection publiée à Anvers en 1572, j'ai pu m'assurer que ce dernier ne saurait être que celui de Roger-le-Jeune, car il ne ressemble aucunement à ceux-là; seulement il en rappelle vaguement les traits de famille. Cette comparaison m'a conduit à deux autres déductions importantes. D'abord, puisque l'image gravée pour le recueil de Jérôme Cock n'est point le portrait de Roger-le-Vieux, il doit évidemment être celui de Roger Van der Weyden-le-Jeune, et dès lors les vers de Lampronius, dont elle est accompagnée, s'adressent bien positivement à ce dernier, et conséquemment aussi l'éloge consigné par Albert Dürer dans le Journal de son voyage aux Pays-Bas. Ensuite, le petit cadre que l'on voit accroché au mur qui forme le fond de la planche dont je viens de parler, et dans lequel est représentée la Vierge tenant sur ses genoux le corps de son fils mort, porte naturellement à conclure que, par l'introduction de cet accessoire dans le portrait gravé, on a voulu rappeler une des meilleures productions du maître, très-probablement l'ouvrage que M. Wauters attribue à Roger-le-Vieux ¹, et qui est mentionné en ces termes dans l'inventaire de la collection de Marguerite d'Autriche : Ung tableaul d'ung Dieu de pityé estant ès bras de Notre-
» Dame; ayant deux feulletz (volets), dans chascun desquelz y a
» ung ange, et dessus lesdits feulletz y a une Annunciade de blanc
» et de noir. Fait le tableaul, de la main de Rogier, et lesditz feul-
» letz de celle de maître Hans ². »

Une remarque que vous avez dû faire et qui m'a frappé depuis longtemps, c'est que, dans le groupe des figures qui sont disposées près du tombeau de la Vierge, dans le tableau de Goswin Van der Weyden, on voit reproduits aussi exactement que de véritables portraits, les têtes et jusqu'aux costumes des principanx personnages dont se compose la Cène conservée dans l'église St-Pierre à Louvain, production que M. Waagen, rapporte à Juste de Gand ³,

¹ M. WAUTERS, *Messager des sciences historiques*, année 1846, pag. 129 et 147.

² M. LE GLAY, *Maximilien 1^{er} et Marguerite d'Autriche*, pag. 99. Paris, 1839.

³ WAAGEN, *Kunstblatt*, 1847, n^o 45, p. 178, 2^e colonne, et 179, 1^e colonne.

mais que je crois postérieure à ce maître, parce que, dans l'une des figures, celle de Judas, on reconnaît le type donné à ce personnage par Léonard de Vinci, dont la Cène fut peinte vers la fin du dernier quart du XV^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où Rogier-le-Jeune et Goswin Van der Weyden étaient dans toute la force de l'âge et du talent.

Le triptyque du musée de Bruxelles est, je le pense, la seule composition de ce dernier maître qui nous soit positivement et historiquement connue. Elle pourra, Monsieur, vous servir de point de comparaison pour faire reconnaître plusieurs tableaux qui vous ont frappé dans le long voyage que vous venez de faire pour la révision de votre Histoire de la peinture flamande et allemande. Ces tableaux, ainsi que vous me l'avez dit, présentent la plus grande analogie avec celui de Goswin Van der Weyden, que j'ai eu l'honneur de vous signaler dans notre musée.

Je n'ai pas cru devoir m'occuper, dans cette lettre déjà si longue, de dresser la liste des ouvrages dus au pinceau des trois maîtres du nom de Van der Weyden. Je vous laisse ce soin, à vous, Monsieur, qui êtes un des hommes à qui l'histoire de l'art flamand doit le plus de reconnaissance et qui répandrez enfin sur nos peintres du XV^e et du XVI^e siècle une lumière nouvelle, et d'autant plus impatientement attendue, que la Belgique est un des pays les plus arriérés dans la connaissance de l'histoire de ses propres artistes et dans la critique scientifique des productions de l'art. J'ai voulu me borner simplement à discuter ici quelques faits relatifs à la biographie de trois de ces maîtres et vous fournir quelques renseignements inédits qui s'y rapportent.

Bruxelles, 2 octobre 1847.

INSCRIPTIONS COMMÉMORATIVES

DE

DALLES ET MONUMENTS FUNÉRAIRES,

recueillies dans les églises de Maestricht,

par **M. Alex. SCHAEPKENS,**

Membre correspondant de l'Académie, etc.

La mémoire des chrétiens morts dans le sein de l'Église, fut conservée et honorée dès la naissance du christianisme. Les noms des morts étaient soigneusement recueillis et écrits sur des tablettes; on en faisait la lecture dans l'assemblée, après le service divin, pour les recommander aux prières des assistants. Ces matricules donnèrent lieu aux obituaires, avec lesquels les épitaphes, mémoires et pierres sépulcrales existèrent simultanément. A l'antique et pieuse coutume de rappeler le souvenir des fidèles défunts, par la lecture des tablettes nécrologiques dans les premières assemblées chrétiennes (qui nous ont conservé les noms des bienheureux que les catholiques honorent), succèdent donc les registres marquant les anniversaires et les services à faire pour le repos des âmes des morts. Dans ces obituaires, ordinairement curieux s'ils sont anciens, on retrouve parfois, parmi les noms d'une foule de simples individus qui n'intéressent pas la postérité, des noms illustres marqués dans l'histoire.

Mais à défaut de nécrologes anciens, devenus très-rare de nos jours, les anciennes églises possèdent des inscriptions lapidaires, des lames de métal gravées et des monuments que les arts ont consacrés de tout temps à l'existence spirituelle d'un personnage, qui survit de cette manière dans les siècles. Les murs et le pavé d'une enceinte religieuse sont donc des matricules monumentales, des tablettes nécrologiques qui illustrent le souvenir de bienfaiteurs, de dignitaires de l'Église et de personnages historiques, parlant un langage aimé par la vie morale que le ciseau, le burin ou le pinceau de l'artiste y ont répandue. L'émotion religieuse que produisent dans un lieu de prière les monuments funéraires, leur aspect grave que l'art fait aimer, leur intérêt pour l'histoire, pour la société vivante et pour des familles en particulier, sont des considérations plaidant suffisamment pour la continuation d'une coutume née avec le christianisme, et que la civilisation progressive ne peut méconnaître, sans condamner un noble principe, né avec elle, avec la sève qui nourrit encore son développement. Nous croyons aussi qu'en remettant au jour des monuments funéraires anciens, on développe les différentes phases de l'art, qui créa tant d'œuvres modèles; nous y travaillons dans l'espoir que la publicité sera un stimulant de respect dû à ces simples pierres qui méritent notre attention autant que les riches œuvres d'art, parce qu'elles sont nécessaires dans une enceinte sacrée où rien d'autre ne peut les remplacer. Dans la conviction où nous sommes que les inscriptions funéraires sont d'une grande utilité, et afin d'intéresser le public à leur existence, nous essayons, par nos faibles moyens, de les raviver, en en publiant quelques-unes que nous avons recueillies dans différentes églises.

L'église Saint-Jean-Baptiste, à Maestricht, servant au culte protestant, renferme plusieurs mausolées et mémoires funèbres, dont les uns datent du temps où ce temple servait au culte catholique-romain, tandis que d'autres rappellent le souvenir de quelques gouverneurs de la ville et de différents personnages du XVII^e siècle. Nous ferons remarquer que le chœur de cette église

emprunte un aspect très-digne aux monuments funèbres qui décorent ses murs et son pavé. Le plus grand mausolée est celui d'une dame, dont le monument donne les titres et les alliances de famille. C'est un grand panneau à soubassement, largement encadré. Au centre et sur fond noir s'élèvent en marbre blanc, une cotte d'armes ornée d'un écusson, portant écartelées les armes de Cabelieau (*de gueules à deux cabillauds adossés d'argent*), avec celles de Rovere, et les armes de Sain-Genois sur le tout; sur les épaulières se répètent les armes parlantes de Cabelieau; de plus, au-dessus de la cotte sont des tenants qui portent ce même écusson et les armes de Grijse sur une losange. Un casque, une épée, des éperons et des gantelets s'y groupent. Sur la bordure se trouvent en ligne double 32 écussons d'alliés, 16 de chaque côté. Nous les donnerons dans l'ordre observé sur le monument, qui se trouve au chœur dans le massif du mur, en remarquant parmi le grand nombre d'alliances, les Kerckhove-Varent et Sain-Genois, noms illustrés de nos jours par les sciences, les lettres et la diplomatie ¹.

¹ Les armes de Kerckhove (dont il y a encore des membres dans le Limbourg) sont *d'argent à la bande fuselée de sable*, et celles de Sain-Genois, *de gueules au sautoir d'azur bordé d'argent, chargé de cinq quintefeilles de même*.

Alliances.

CABELIEAU.	DE ROVERE.	GEDEINCK-STEEN TER ALTUIT DIERENDE GEDACHTENISSE VAN DE WEL EDELE	DE GRIJSE.	DE HINOJOSA.
MARRE.	HAERLAER.	GEBORNE VROU MEE VROU MARGARITA ELISABET DOCHTER VAN DEN WEL	HEIJNCKKART.	ALLEMONDE VAN
LEJENS.	OEIJ.	EDELEN IONCHEER JOAN DE GRIJSE IN SIJN LEVEN HEER VAN CORBIJSINIJLABAISE	VAN DER NOOT.	STRIJEN.
MASSEME.	GHEENT.	ENDE IN ZANDTVOORDE ECT. HOOCBAILLU VAN DEN LANDE VAN DEN VRIJEN DE ALDERLAESTE	VAN DER AA.	LION.
SAIN GENOIS.	BOGHOVEN.	VAN DIEN NAEM STARF DEN XII DECEMBERIS XV'L VIII DIE HUISVROU WAS VAN DEN	VANDEN RIJNE.	VANDE WERVE.
LA DIESE.	BORSHE.	WEL EDELEN GEBOREN IONCHEER JACOB SOON VAN DEN WEL EDELEN IONCHEER JAN	DAILLIJCHE VAN	HALMALLE.
WTENHOVE.	NEVVROY.	CABELIEAU SCHILTKNAPE IN SIJN LEVEN HEER VAN DER KERSE ECT CA-	SIJNES.	EEVERSDICK.
KERCKHOEGHE	SUIJLEN.	PITTYN VAN EEN COMPAGNIE.	NASSAU.	AIJALA.
VAN VARENT.			VAN BORGNEVAL	SPICKY KIE-
				HOEICK.

MEMENTO MORI.

Le mausolée suivant, dressé à côté du premier, est en marbre noir, rouge et gris. Son inscription, en caractères dorés gravés dans le marbre, se trouve sur le panneau central, qui est surmonté de deux écussons aux armes d'Ittersum et de Rechteren. Les cimiers de ces écussons sont des chapeaux à plumets. Les noms de familles, inscrits sous les armes d'alliances, suivent ici encore littéralement l'épithaphe.

Alliances.

D. O. M.

Alliances.

ITTERSUM.		RECHTEREN.
SLOET.	PRAEJUSTRI DNO. D. ROBERTO D'ITERSUM	MONSTER.
MULERT.	D. IN NORDORNINGH D. D. CELSISSIM: ORD:	CLOESTER.
VOS VAN STEENWICK.	GEN: CONFAED: BELGIJ LEGIONIS PED. ^{1s}	ONSTA.
CORTRICK.	TRIBUNO CIV: TRAI: AD MOSAM PRAEFECTO	COCK VAN OPINEN.
APPELTOERN.	ET COM: DE DALHEM ET RODA DUCIS	SELBACH.
APPELTOERN.	SATRAPAЕ BOC MON: FRATRES ET DEFINES	VOS VAN STEENWICK.
ISSELUIDEN.	MAESTI POSUERUNT. XX. MARTIJ 1669.	CAMPHUIJSEN.

Une tablette en pierre grise est enchassée dans le mur d'une chapelle latérale au chœur. Son inscription en caractères gothiques rappelle un chevalier du Limbourg, Henri de Gellick ¹, qui fit un pèlerinage à Jérusalem, à Rome, à St.-Jacques de Compostelle, à Notre-Dame de Lorette, et qui visita plusieurs autres lieux saints. Il fonda trois messes dans cette chapelle maintenant le portail de l'entrée principale.

hijr licht begrave her drick van gel-
lick ridder gewest het te iherusalem te
roemen sit jacop ons lief vrou te lau-
rete. meer ander heilge plache fudator
va drij misse zu dies capel sterf a° xv°
xxx iude april ix dach* en sy moder
joffer elisabet lamboi a° xv°
viii dag dseember.

Le pavé du chœur se compose entièrement de grandes pierres, parmi lesquelles nous citerons des sépultures de magistrats de la ville. La grande nef et les nefs latérales de l'église ont été privées de la plupart de leurs grandes dalles, et lors du bouleversement du pavé nous avons remarqué une très-belle pierre aux armes parlantes de la famille Van Eijck, portant un écusson orné d'un chêne.

HIER LIGGEN BEGRAVEN
DE EERSAMEN GUERT SALMS
PEYSMEESTER ENDE SCHEPEN DESER STADT
STARF DEN 7 JANUARIJ A.° 1660.

¹ La terre du chevalier, dont il porte le titre, est le village de Gellick à 1 1/6 lieue de Bilsen (Limbourg belge), près du château la Zangerije, appartenant à Madame la douairière Cruts-Colpin. Ce beau château moderne remplace l'ancien manoir dont nous avons vu un dessin.

MARIA NIJS SYNE HUIJSVROUWE
STARF DEN 5 DECEMBER 1663.

ENDE

DEN ACHTBAREN LUDOVIC: LOIJENS
SCHEPEN ENDE SECRETARIS
DESER STADT STERF DEN
4 JUNY A^o 1667 MARIA SALMS
SIJNE HUISVROUWE STARF DEN

BIDT GOBT VOOR DE ZIELEN.

HIER IS BEGRAVE KATRY VA GAGELT ¹ STERFT
AN^o XV^c XLIIII. DC. J. DACH JUNII. HUISF. .
H'. LAMBRECHT VA GAGELT SCHEPE TRICHT.
EN KIRCKMEISTER DESER KIRCKE.

HIER LIGT BEGRAEVEN IOHAN SCHELL.
COMMISSARIS IN SIENEN LEVEN VAN
HA. HO. IN BRABANT GESTORVEN DEN
25 JUNY 1643.

DEN 4. 1654 IS GESTORVEN DEN
HEER DE HEERE HERMAN ERNST IN SIJN LEVEN
BORGEM: ALHIER ENDE PRAESIDENT SCHEPEN VA
WEGEN S. HOOG MOG. H: H: STATE GEN DER
VEREE NEDERLANDE RENTM. GEN. VAN DE
DOMEYNE VAN ZYN HOOG. DE H. PRINCE VAN
ORANGIE INT LANDT VAN LUXEMBORCH.

¹ Gangelt, petite ville de ce nom, se trouve dans le district d'Aix-la-Chapelle, dont elle est éloignée de cinq lieues. Cet endroit faisait partie de l'ancien Duché de Juliers, et était déjà connu au IX^e siècle, sous le nom de Gangluden. Eginhard, abbé de St.-Bavon à Gand et secrétaire de Charlemagne, en parle dans sa relation de la translation des reliques de St.-Marcellin et St.-Pierre, publiée au N^o 67 des *Acta Sanctorum.*, Bol. die 2 junii. T. I, p. 199.

Le magnifique portail du sud-ouest de l'église St.-Servais, renferme des épitaphes sous les arcades de ses parois latérales. A gauche en y entrant on lit une inscription en mémoire d'un chanoine Théodore Volquin, que Herbenus dit avoir été maître de fabrique et chanoine, lors de la reconstruction des voûtes de l'église.

Hic ligt begravē heer dierick
 Volquin canonick van dieser
 kercken die starf int iōer
 ons here mcccc en xli des
 xvi daichs indē meert
 bidt got voer die zeel.

La mémoire de deux chanoines de l'ancienne famille de Wachtendonck est rappelée dans le panneau suivant par cette inscription :

an. dñi mcccc. xlv ix may obiit ven^{is}
 vir dñs et magr johes de wachteduck
 can^{cus} et custos huius ecclie
 anno dñi mcccc lxxx^oiii xviii julii
 obiit ven^{is} vir dñs libertus de
 wachtendunck can^{cus} et camerarius huius
 ecclie quorum aie requiescant in pace †

Au-dessus de l'inscription suivante, on distingue les restes d'une peinture, le Christ sur les genoux de sa mère avec le portrait du chanoine qui prie. Elle est sur le marbre même, qui porte :

hic est sepultus hon^{is} vir dñs
 antonius prune can^{cus} huius
 ecclie qui obiit ano dñi xiiii^o
 xcvi mēsis januarij die xi cujus
 aia requiescat in pace ame.

Le doyen de l'église Ste.-Croix à Liège, Gilles Van den Steen, qui se trouva à la grande procession avec la châsse de St.-Servais, en 1488, à Maestricht, est enterré dans ce portail à droite, comme l'indique son épitaphe. Il fut chanoine du chapitre St.-Servais et succéda, d'après la liste du collège, à Bartholomée de Eijck. Un chanoine, du nom de Guillaume Vranckenborch, fut le successeur de Van den Steen.

Hic jacet egregius vir prudens jure peritus
De lapide Oegidius, Flandria quem genuit
Decanus quondam crucis ecclesie leodimensis
Canonicus pariter hujus E. ecclesie
Hoc quicumque teris iter obsecro sistar gressus
Et pro defuncto funde preces humiles
Obiit a°. salutis m.v.°iiii° mensis meiij die xxviii.

Dans la première chapelle à côté de la sacristie, on trouve un monument en pierre noire, orné d'armoiries en marbre blanc, avec lesquelles un génie funèbre, une torche renversée, et d'autres attributs mortuaires, font groupe.

HIC JACET

REVEREND: ADM:

NOBILIS AC AMPLISSIM:

DOMINUS D. HENR : FRANC :

DE BOUNAM ALIAS BONHONNE LIBERAE

ET IMP. HUIUS ECCLESIAE PER 69 AN-
NOS CANON. ET 47 DECAN : EXPECTANS
DONEC VENIAT IMMUTATIO SUA JOB. C. 14.

V. 14.

OBIIT 16

AUG. 1742.

R. I. P.

Un bas-relief qui représente deux figures priant devant un

Christ en croix, dont une en costume de chanoine avec l'aumuse, est enchassé dans le massif d'un pilier et porte cette inscription :

D. O. M.

HIC JACET SEPULTUS D. JOHANNES DE BEST DORDRA-
CENSIS ECCLESIAE S. CRUCIS LEODIENSIS CANONICUS
QUI OBIIT A° 1615 MENSIS 8^{bris} DIE XIII ET EIUS
CONSANGUINEUS THEODORICUS MAHIEU DORDRA-
CENSIS QUI OBIIT A° 1602 MENSIS DECEMBRIS
DIE 15 QUORUM ANIMAE REQUIESCANT IN PACE A°
* ET POSTMODUM HUIUS ECCLIE
CANONICUS.

Dans la seconde chapelle latérale, sous une fenêtre en ogive, et contre le mur, est placé un monument en marbre noir et blanc d'un goût très-simple, on y lit :

D. O. M.

III KAL. MART. M.D.CC.XXI
LUSTRA BIS SEX HIC PEREGIT
REQUIEVIT A LABORIBUS SUIS
ET MORTUUS EST
RDUS ADM AC PRAENOB. DOMINUS
REN. JOSEP. DE MEER, PSBR. J. V. LAET, 77
CHORI ALPHA ET OMEGA
JURIUM ECCL. (: UT VEL PRACEOX AD HUC EJUS
APUD MAGNATES NEC UNA TESTATUR
EXPEDITIO :) STRENUUS PROPUGNATOR
QUI SAGAX, PRUDENS, HUMILIS, PUDIGUS
SOBRIAM DUXIT SINE LABE VITAM,
EI, PATRUO GERARDO, AC TOTIDEM
DE PROSAPIA ALIIS, 4 SCHOLASTICIS,
MONUMENTUM HOC MOESTUS PONEBAT
FRATER ANTONIUS GERARDUS
TOPARCHA IN OSEN.

Le souvenir d'un jeune militaire est conservé par une sculpture en marbre noir enchassée dans un pilier. Le chevalier armé prie à genoux devant un crucifix; son casque, ses gantelets et les armes de sa famille (tourelle crenelée ayant deux lions pour supports), sont sculptés sur le même panneau. L'inscription porte :

D. M.

GENEROSO ET IN ARMIS MULTUM EXERCITATO JUVENI
OCTAVIO POCOBELLO NOBILIS VIRI DNI JOIS MARIAE DE
LUGANO FILIO ANVERP. NATO NAMUR. EDUCATO DUM
REG. MASTI. CATH. STRENUA OPERAM PRAESTAT AB HOS-
TIBUS INTERFECTO HIC EHEU SEPULTO MATER
ET GERMANUS MOESTI POSUERE VIX AN.
28 ME.ⁿ 2. DIES 8 OBIT 12 IJD. MAY AN^o
1600.

Une peinture forme l'objet principal du monument funéraire en marbre de la famille de Meijsz, placé dans la dernière chapelle latérale du côté gauche. Le tableau est dans un cadre d'architecture avec soubassement, sur lequel se trouve l'inscription. Les alliances, au nombre de huit, sont sculptées sur les écussons des pilastres ou bordure. Nous regrettons que les lignes du monument se ressentent de son déplacement, fait sans intelligence.

D. O. M.

ÆTERNÆ . MEMORIAE . NOBILIS . PATRICAE AC PRAEANTIQUE
FAMILIAE . DE . MEIJSZ .
IN STATU . ECCLESIASTICO . DECANI . CANTORIS . SCHOLASTICI . ECT.
IN POLITICO . VERO SUPREMI PRAETORIS . COSS . PENSIONARIJ . ECT.
FREQUENTIBUS . MUNIIS . ET OFFICIIS . DE . HOC . OPPIDO . BENE MERITAE
MORTE.
AMPL^{mi} VIRI D. RAYNERII MEIJSZ. PROTH. APLICI ET HUIUS ECCLESIAE
DECANI. AC CANONICI SENIORIS QUI OBIT. XII MAY M.D.C.LV.
N...C APUD, FRATREM, SUUM. D. LAURENTIUM MEIJSZ. ALIOSQUE.
FAMILIAE SUAE OMNES HUIUS ECCLESIAE CANONICOS. SEPULTI

EXTINCTAE ET OCCASAE

LECTOR BENE APPRECAR.

A. P. L. C. AB. EIJIL. EIUS ECCL. CAN. EX. SORO RE. NEPOS.

Les alliances sont : MEJSZ. OOSLINGER. STRUIJKENS. VAN=MEER.

SUTENDAEL. NEUREMBERG. VAN=SICHEN. VAN=BEUKEL.

Un échevin de la ville, Pierre Antoine de Limbourg, posa en mémoire de sa femme, la plaque en marbre blanc enchassée dans le massif du pilier à côté du monument précédent. Sa mort y fut également mentionnée. Deux écussons de forme ovale couronnent le parallélogramme et portent, l'un une tête de sanglier, l'autre deux marteaux. Une tête de sanglier sert de cimier au casque qui surmonte les deux écussons.

LECTISSIMAE FEMINAE

JOHANNAE MARGARITAE HAMERS

VERISSIMO OMNIUM VIRTUTUM

AC DOTUM MARGARITO

CONIUGI SUAE

SED HEU PER NOVEN SOLOS MENSES

OPTIMAE MERITISSIMAEQUE.

VIXERAT ANNOS XXIV MENSES VIII.

MAESTISSIMUS MARITUS

PETRUS ANTON DE LIMBOURG. J. V. I.

BIS OPIDI SCABINUS JURATUSQUE

HEIC CONDIDIT 2 NOVEMB. 1725

QUI VIDUUS OBIIT. 16 Xbris

1764.

R. I. P.

Le grand mausolée en marbre noir et blanc qui décore le mur du transept nord, fut primitivement érigé dans la chapelle de la Vierge de l'église des Dominicains et transporté ensuite dans cette église. Il rappelle la mémoire du comte Herman Frédéric de Bergh, (S'Heerenberg), général hollandais en cette ville, qui mourut le

29 mars 1669, et de sa femme Judoce Walburge de Leeuwenstein, décédée le 25 décembre 1683. Ces deux figures, grandeur nature, sont couchées sur un socle qui pose dans une grande niche surmontée d'un tympan que soutiennent deux pilastres. Contre ceux-ci se trouvent debout deux figures de femme, la Foi et l'Espérance, au-dessus de chaque pilastre un génie : dans le tympan deux enfants tiennent un cercle, emblème de l'éternité, et sur l'angle supérieur de celui-ci un génie colossal surmonte l'écusson aux armes des défunts. Ces groupes et figures, quelques ornements et incrustations en argent, (qu'on a enlevés), constituent avec l'architecture un bel ensemble dans le style classique, dont la conception et les proportions sont heureuses. Le général tout armé étendu sur la tablette et tenant le bâton de commandement, est une figure de caractère dont le costume offre de l'intérêt; son épouse à sa gauche, qui se lève et montre un sablier ailé, est drapée à l'antique. Nous déplorons encore ici la maladresse avec laquelle on a défait et remis ce monument, dont les lignes sont brisées, et plusieurs parties endommagées. Le front du socle porte :

MOSOLAEUM

PRÆNOBILIS DOMINI HERMANI FREDERICI COMITIS DE BERCH,
S'HEERENBERG IN CLIVIA ECT-QUI OBIT DIE 29 MARTII ANNO 1669,
ET PRÆNOBILIS DOMINAE JUDOCÆ WALBURGIS
COMITISSÆ DE LEEUWENSTEIN,
ROCHEFORT ECT-PRÆDICTI VIDUÆ, QUÆ OBIT
DIE 25 Xbris ANNO 1683.

*Quisquis ades, qui morte cades, sta, respice sortem
te, noster certo, talia fata manent :*

*Rex, Princeps, Jdex, Dominus, servus, miser, aeger
sis quicumque velis, pulvis et umbra sumus.*

Deux mémoires de fondation pieuse sont gravées sur des tablettes en marbre blanc apposées à deux piliers de la grande nef. Les fondateurs sont le comte de Tilly et sa femme, dont les

armes, ciselées sur des écussons de forme ovale, surmontent ces panneaux. L'inscription mentionne que le caveau sépulcral du comte et de sa femme s'y trouve tout près. Butkens, dans ses annales de la maison de Lynden a donné la généalogie de cette famille, dont il existait à l'église St.-Servais un autre monument commémoratif, consistant dans une peinture religieuse. Sur ce tableau on lisait : *Priez pour le comte et la comtesse de Tilly.* On a eu l'impudence de vendre ce tableau à une autre église en violant la dernière volonté des défunts, et en dépit de l'inscription qui rendait cette peinture inaliénable.

La pierre sépulcrale qui couvre le caveau, est encore intacte, et porte comme les fondations, les titres du comte de Tilly, général en chef des troupes des états généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, gouverneur de Maestricht, mort le 10 avril 1723, et ceux de la comtesse de Tilly, née comtesse d'Aspremont, décédée le 18 février 1743.

Nous avons recueilli dans la même église les inscriptions suivantes. La première se trouve sur une pierre sépulcrale d'une chapelle dédiée à N. D. des Douleurs; elle est dans le style de la renaissance, ornée des armes parlantes de la famille Colen; l'inscription qui suit le tour du bord, est trop effacée pour que nous puissions la reproduire. La seconde inscription se trouve dans une des allées des encoîtres de l'église, convertie en sacristie¹.

**Hier ligt joncker Antonius Colen
a° 1527 op den 12 novembris.**

HIC JACET SEPULTUS JOHANNES BOUWENS
VIRGIFER HUJUS ECCLIE QUI OBIIT ANNO
1629 MENSIS DECEB. DIE 18 ET UXOR EJUS
ANNA CREÛTEN QUI OBIIT 4 JUNI, A° 1607
QUORUM ANIME REQUIESCANT IN PACE AMEN.

¹ Dans le Tome III, p. 154, des *Annales de l'Académie d'Archéologie*, nous avons fait connaître les inscriptions funéraires qui se trouvent sur d'autres monuments de la même église.

Un jeune et vaillant gentilhomme de l'armée d'Alexandre de Parme, mort en 1579, dont Strada, dans la *Guerre de Flandre*, parle avec éloge, repose dans l'église de St.-Mathias. Une pierre avec inscription, rappelant ses qualités et sa mort héroïque, se trouve contre le mur du côté latéral nord de cette église. Voici la narration de Strada, où il est également question de son compagnon d'infortune, le comte de Nofri, tués tous deux au siège de Maestricht :

« Il (Farnèse) n'eut pas sitot parlé, qu'il donna le signal de » l'assaut, ou l'on courut en même temps en l'une et en l'autre » attaque. Pierre, comte de Nofri, et M. Antoine Simoneta » monterent les premiers du côté de la porte de Bois-le-duc, » jeunes Gentilshommes également considerables, par une glo- » rieuse émulation a la cour aupres du Prince, et a la guerre, » parmi une troupe de Volontaires que conduisait le chevalier » Farnese composée pour la plupart d'italiens, et que Mansfeld » Marechal de camp avait ajouté au Régiment Figueroa. Mais » encore que par un genereux mepris de la mort, ils fussent » montez sur les murailles, et qu'ils eussent observé ce qu'il y » avoit de secret et de particulier dans les fortifications de la » ville, neanmoins ils donnerent plus d'admiration a leurs enne- » mis que de secours a leur parti : car l'un fut percé de coups » a la premiere décharge; et l'autre voulant arborer l'enseigne » sur les murailles, tomba du haut en bas d'un coup qu'il receut, » et tous deux moururent sur le champ. »

Cette pierre, que le frère et les parents de Simoneta posèrent au chœur de l'église, se trouve maintenant dans un autre endroit de l'église, comme nous venons de le dire. Un écusson portant un lion rampant couronné, surmonté d'un casque, ayant pour cimier une tête de chien, est son seul ornement ; car le bas-relief, l'Ascension, qu'on lui a superposé, n'y appartient pas. Cette inscription tumulaire est intéressante pour la ville que le siège de 1579 a couverte de gloire, et dont elle ferait bien de perpétuer le souvenir par un monument en l'honneur de ses braves ancêtres, morts pour

la cause de la liberté. Cette pierre en est un de la bravoure de ses ennemis, dont le chef Alex. Farnèse a dû rendre justice à l'héroïsme des Maëstrichtois dans cette mémorable défense ¹.

MARCO ANTONIO SIMONETAE TURICELLAE PARMENSIS DOMINO AC
ALEXANDRI FARNESII PARMENSIIUM PLACETINORUMQUE PRINCIPIS OPTIMI
GRATISSIMO CUBICULARIO OMNIQUE VIRTUTUM GENERE PREDITO
QUI POST PLURIMOS SUB EODEM FARNESIO PRINCIPE BELGARUM GUBERNA-
TORE PARTOS SIBI MARTIALES HONORES SPECTATAE EJUS VIRTUTI INVIDENTE
FORTUNA IN AGRESSU TRAJECTIMOSAE STRENUE DIMICANDO GLANDE TRAJECT^{us}
IMA CUM LAUDE AC TOTIUS EXERCITUS MOERORE OCCUBUIT HORATIUS FRATER
IMMATURO ACERBOQUE FRATRIS FATO PRAESENS OCTAVIANI ET ANNAE BENTIVO-
LAE PARENTUM ASSENSU POSUIT OBIIT A. O. S. 1579 VI ID. APRILIS AETATIS SVAE
A^o. 27.

En face de ce monument, dans la même église, on voit, à côté de l'autel dédié à St.-Antoine, une pierre noire portant les armes de Desmarets, comte de Maillebois. Les armes, en marbre blanc, ciselées sur un écusson de forme ovale, ont pour tenants deux licornes. Des attributs militaires, exécutés dans la pierre noire, font groupe avec l'écusson, le tout dans un faible relief. L'inscription se trouve sur une tablette de marbre blanc :

CIJ GIT
TRÈS HAUT ET TRÈS PUISSANT SEIGNEUR
MONSEIGNEUR IVES MARIE DESMARETS
COMTE DE MAILLEBOIS CHEVALIER DES
ORDRES DE S. M. TRÈS CHRÉTIENNE

¹ M. Théodore Schaepkens, frère de M. Alex. Schaepkens, qui a recueilli ces inscriptions tumulaires, a peint un épisode du siège de Maëstricht de 1579. C'est une peinture d'histoire des plus distinguées du salon de Bruxelles en 1835. Ce tableau fut acquis à cette époque, pour le Musée de l'État, dont il est encore une des pièces capitales. (Note de la rédaction.)

LIEUTENANT GÉNÉRAL DE SES ARMÉES
GÉNÉRAL D'INFANTERIE ET CHEF D'UN
RÉGIMENT AU SERVICE DE LL. HH. PP.
LES ÉTATS GÉNÉRAUX DES PROVINCES UNIES
DES PAYS BAS, ANCIEN GOUVERNEUR DE
LA VILLE DE BRIEDA ETC. ETC.
DÉCÉDÉ EN CETTE VILLE DE MAESTRICHT
LE 13 DÉCEMBRE 1791 DANS LA 77 ANNÉE
DE SON AGE.
PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

Parmi les épitaphes de l'église Notre-Dame, celle d'un chanoine Cruesens nous arrêtera d'abord, parce que la famille Cruesens ⁴ ou

⁴ Nicolas Cruesens ou Crusenius, comme l'appelle Moreri dans son *Dictionnaire historique*, naquit à Maestricht vers 1570, où il fit ses études, et entra dans l'ordre des Augustins. Après avoir achevé ses humanités et fait sa profession, il fut nommé peu après sous-prieur à Cologne, puis préfet des classes à Anvers ; il fut ensuite envoyé en Italie, où il obtint le grade de docteur en théologie à l'Université de Pavie. Après son retour de l'Italie, il fut successivement prieur des couvents de Bruxelles, d'Anvers et de Maestricht. Par son talent et son érudition, il fut nommé, en 1602, visiteur apostolique des chanoines réguliers de l'ordre de Prémontré, dans le comté de Flandre. En 1612, Nicolas Cruesens présida, par ordre du Pape, le chapitre des chanoines réguliers de Tongres ; muni de la même autorité, il passa en Allemagne, et remplit diverses missions auprès des princes de l'Empire ; il assista à la diète de Francfort, et visita un grand nombre de monastères de l'ordre de Prémontré. En 1616 le père Cruesens fit élever le plus grand des bâtiments qui composaient le collège du couvent à Bruxelles. En 1619 il fut envoyé de nouveau en Allemagne, avec le titre de vicaire général du père Nicolas di San Angelo, général des Augustins, et visita les couvents de la Bavière. Il assista en 1620 au chapitre général qui se tint à Rome, en qualité de définitiveur général de la province de Cologne. A son retour en Allemagne, en 1623, il fut nommé commissaire ou visiteur-général des maisons de son ordre en Bohême, en Autriche, en Carinthie et en Styrie. Son talent et les services qu'il rendit lui valurent les titres de historiographe et de conseiller ecclésiastique de l'empereur Ferdinand II. En 1624 il fut élu provincial de Bohême, fonction qu'il remplit jusqu'à sa mort qui arriva le 10 novembre 1629. Cruesens mourut à Vienne à la cour de l'empereur, et laissa outre les grands services

Crusenius s'est distinguée dans les sciences. Les armes et les quartiers de cette ancienne famille noble, ainsi que l'inscription subséquente, sont gravés sur une pierre sépulcrale qui fait partie du pavé de l'ancienne chapelle Ste.-Barbe à l'église Notre-Dame. La seconde inscription nous a paru devoir suivre celle-ci, parce qu'elle rappelle encore un membre de cette famille, nommé un chanoine Cruesens qui faisait partie du collège de St.-Servais où git sa dalle, près du monument de la famille de Meysz précité.

Alliances.

CRUESENS.

VAES.

EPITAPHIUM

SUB HOC TUMULO SEPULT^r
 GENERALEM TUBAE SONITUM
 EXPECTAT R^{du}s DNUS DIONIJSIUS
 CRUESENS DUM VIXIT HUIUS

INSIGNIS ECCLESIAE COLLEGIATAE
 B. M. V. TRAJECTENSIS CANONICUS

QUEM PREMATURA MORTE

MARTIVS EXVIVIS NONA DVCENTE RETRAXIT
 MARTIVS HEI VELOXTERNA DIEVNERE LVXIT
 PIE LECTOR ANIMAE DEFUNCTI APPRAECARE

9^a MARTII 1642.

Alliances.

PASMANS.

VAN BUEL.

HIC JACET SEPULTUS REVEREN-
 DUS DOMINUS MICHAEL CRUESENS
 I. V. L. HUIUS ECCLIAE CANONICUS
 OBIT 1 MARTII 1626 REQUIESCAT
 IN SANCTA PACE AMEN.

qu'il a rendus à la religion, celui d'avoir composé un ouvrage. *Monasticon Augustinianum*, qui attestera toujours de sa piété et de sa profonde érudition. La famille Cruesens comptait au nombre de ses membres l'archevêque de Malines, frère de notre savant religieux, et portait pour armes : *d'or à trois pals de gueules, au chef de sinople chargé de trois besants d'argent*. Nous retrouvons ces armes (sauf leurs émaux) sur nos deux pierres sépulcrales entre les écussons des alliances Cruesens, Vaes, Pasmans et Van Buel.

Une œuvre de piété et de bienfaisance fondée par le chanoine de St.-Oedenrode, est perpétuée par l'inscription suivante, qui se trouve sur une pierre fixée contre un pilier de la grande nef. Un écusson porte les armes du défunt qui y est enterré avec sa mère :

HIC ANTE ALTARE S^{tas} CATHARINAE
SEPULTUS EST CUM MATRE D.
HERBERTUS ANTONY DE RODA
S^{tas} ODAE HUI DUM VIXIT ECCLE-
SIAE CANONICUS FUNDATOR PERPETUAE
PASSIONIS DOMINICAE OMNI A^o IN
HAC ECCLIA CONCIONANDAE FERIA
IIII. IN SEPTIMANA S^{tas} ET UNIUS
MISSAE IN FESTO ANIMARUM CUM
ELEEMOSYNA XIII PANUM POST
EANDEM MISSAM TOTIDE PAUPE-
RIBUS DISTRIBUTIBUS OBIIT
7 DECEMB. 1644 ° MATER VERO
14 FEB^r 1598 EORU ET NOSTRU
OMNIU MISERERE DEUS.

Sur une petite pierre grise enchassée dans le mur de la nef latérale nord, et ornée d'un écusson à trois chevrons, on lit :

D. LUCAS CONSTANTIN, BEATE MARIE
VIRGINIS TRAJECTENSIS DECANUS SYLVE-
DUCIS NATUS A^o 1513 OBIIT A^o 1590.

En entrant dans la petite abside, à gauche du chœur, on trouve sur une dalle du pavé :

D. O. M.

HIC JACET SEPULTUS

VEN : D : JOANNES

FRANCISCUS STAQUET

IN HAC INSIGNI ET COLLEGIATA

ECCLESIA B. M. V. CANONICUS

S^o ANNAE QUI OBIT

21^a FEBR. 1716.

NEC NON VEN : D. JOANNES

PAULUS STAQUET. S. ANNAE

CANONICUS EIUS FRATER

GERMANUS QUI OBIT

5 IUNII 1735

REQUIESCANT IN PACE.

En sortant de l'église par le portail de l'ouest, on aperçoit à gauche et sous un bas-relief figurant le Christ qui marche avec la bannière de la victoire, sur le lion et le basilic, une plaque en pierre grise de forme allongée avec cette inscription :

hic . i . egressu . eccle . e . sepultus
honorabilis . vir . dus ludowicus
kaldebrender . hui . eccle . cap.^{us} et
vicari.^{us} cui.^{us} anima . i . pace reqescat
obit . a .^o dni . xv . xxxv . vi . septebri .

La mémoire d'un médecin célèbre du XV^{me} siècle nous est conservée par un tableau en pierre avec inscription, bordé d'un cadre sculpté, qui se trouve en face de la pierre précédente, également enchassé dans le mur. Pierre Caldebrenner, médecin honoré par l'empereur Sigismond qui le combla de faveurs,

repose près de cette inscription tumulaire où sont énumérés les talents et les vertus de cette célébrité médicale. Élu doyen de l'ancien chapitre de Notre-Dame en 1492 ¹ il mourut en 1504, le jeudi 8 du mois d'août. Nous remarquons près des lignes qui mentionnent sa noblesse deux écussons sculptés en faible relief.

Les dictionnaires biographiques ne font pas mention de lui, et nous croyons donc que la tablette de l'église Notre-Dame est le seul monument de ce savant.

**Petrus in hoc tumulo est (proch) Caldebreñer humatus
quem tulit in fatum triste suprema dies
cui vigit quondā bonitas prudentia virtus
preclarum patrie nomen honosque sue
induperatoris fulcitus munere et armis
arma Sigismundi hec nobilitate gerens
. et egregius pottens doctor medicines
ecclesiam auxit opes ille decanus item
moribus excultus divino dogmati in herens
tunc gravis eloquio nunc ve suavis erat
unica spes inopum largus mense fluitantis
hic meruit fama premia longa pie
anno obiit quarto post quingentos quoque mille
octava augusti que fuit ipsa jovis
hunc tibi precipuum pia virgo fronte serena
respice cultorem transfer in ora.**

Toutes les inscriptions que nous publions ici sont inédites et copiées sur les monuments mêmes ². Les mutilations qu'elles ont

¹ Voyez T. IV, page 203, des *Annales de l'Académie d'Archéologie*, sur le clergé du Chapitre de Nôtre-Name, par ARN. SCHAEPKENS.

² L'építaphe de Marc Antoine Simoneta seule a été publiée.

subies, la varité des caractères, les abréviations de même que le style laconique des vers et les licences des poètes qu'on y rencontre, en rendent trop souvent la lecture difficile, et le sens que l'auteur y attache assez énigmatique. Nous croyons avoir été assez heureux en déchiffrant leur style lapidaire, et nous serions récompensé de nos peines si par la reproduction de ces mémoires, soit qu'elles mentionnent des personnages illustres, soit de simples familles nobles, nous puissions contribuer à prolonger leur existence.

Nous les recommandons particulièrement au clergé comme meubles religieux de leurs églises ; au public éclairé comme spécimens de l'art, de la littérature et de l'industrie ancienne.

L'ingénieur trouvera parmi ces blocs calcaires et autres, des qualités dont les carrières sont perdues de nos jours et qu'on pourrait retrouver ; pour le calligraphe ces magnifiques lettres de différents siècles seront de curieux et beaux modèles à étudier, tandis que le tailleur de pierres et les autres métiers qui concourent à la confection des dalles sépulcrales, y trouveront d'utiles leçons à suivre.



NOTICE

SUR

L'ORIGINE DES ARMOIRIES ;

par un Membre de l'Académie.



Les armoiries peuvent-elles être encore regardées comme servant de signes pour exprimer, par hiéroglyphes, les actions fortes et généreuses des hommes et pour en transmettre le souvenir à la postérité ? Dans nos temps modernes où la noblesse a été trop souvent prostituée à l'argent et à la bassesse, au lieu de l'accorder exclusivement, ainsi que cela devrait se faire, sans aucun égard pour la fortune, au mérite, à la vertu qui est sa source, il nous semble qu'il est plus exact de définir les armoiries : des marques de noblesse, composées de figures et d'émaux, c'est-à-dire, de métaux ou de couleurs, représentées dans un écusson pour distinguer les familles qui sont en droit de les porter.

On sait que dans la science héraldique les métaux sont l'argent, qui est la couleur blanche, et l'or, qui est la couleur jaune, tandis que les autres couleurs sont le bleu (*azur*), le rouge (*gueules*), le vert (*sinople*), le noir (*sable*), le pourpre, la couleur de chair

(*carnation*) pour les parties du corps humain, et la couleur naturelle (*au naturel*) pour les fleurs, fruits et animaux. On sait que le nom général de ces couleurs est celui d'*émaux*, parce qu'anciennement elles étaient émaillées sur les armes de guerre, sur le bouclier, sur la cotte d'armes, dans les bannières et les pennons. On sait que les règles de la science héraldique ne permettent pas de mettre métal sur métal, ni couleur sur couleur, et que les armoiries dans lesquelles elles ne sont pas observées, s'appellent *armoiries à enquérir*. On sait que ces règles ne s'appliquent pas aux fourrures, qui sont l'hermine (*blanche à mouchetures noires*) et le vair (*blanc et d'un gris bleu*), et qui, sous le nom de *pannes*, sont employées dans les marques de noblesse qui nous occupe.

On sait aussi que le blason ⁴ est le déchiffrement ou la description des armoiries ; ce dont nous n'avons pas à traiter dans cette notice, ni des figures qui entrent dans l'écusson, ni des casques, cimiers, lambrequins, tenants, supports, devises ou d'autres pièces dont on se sert pour l'orner ou pour consacrer quelque souvenir glorieux.

Enfin, on sait tout ce qui précède. Il serait fastidieux de s'y arrêter longtemps ; mais ce qu'on ne sait pas, c'est l'époque exacte de l'introduction des armoiries héréditaires dans les familles.

Quant à l'origine des armoiries, les écrivains qui en ont fait l'objet de leurs recherches et de leur méditation, ne s'accordent pas sur ce point ; leurs avis sont partagés. Il est vrai que la plupart conviennent que l'usage en est fort ancien ; mais ils ne détruisent pas le doute et l'obscurité qui règne sur l'époque où elles ont été adoptées.

Quel est le peuple qui les a introduites et quel est leur commencement ? Faut-il s'arrêter à l'origine fabuleuse qu'on leur a donnée en les faisant remonter à Prætus et à Acrise, tous deux fils d'Abas,

⁴ On peut consulter sur le blason les écrits de *La Colombière*, d'*André Favin*, de *Eara*, de *Spelman*, de *Segoin*, de *Geliot*, de *Varennès*, de *Moreau*, de *Sochier*, de *Meunier*, de *Rouck*, de *Bourdetois*, etc.

roi d'Argos, qui, dit-on, monta sur le trône après le décès de son père Lyncée l'an du monde 2650, et dont la succession, à sa mort — si l'on en croit Apollodore — alluma entre les deux frères la guerre, qui aurait fait naître l'invention des boucliers et écus? Faut-il s'arrêter à l'assertion hasardée de Sichard? En parlant du roi Adraste qui acquit, d'après les historiens, une grande réputation dans la fameuse guerre de Thèbes, il rapporte que ce roi, ayant consulté l'oracle sur le destin de sa vie et sur celui de ses enfants, aurait appris qu'il devait marier ses filles, l'une à un lion, et l'autre à un sanglier, et qu'Adraste satisfut à cette prédiction en mariant l'une, appelée Argie, à Polynice (fils du roi de Thèbes), qui portait un lion dans ses armes; et l'autre appelée Deïphile, à Tydée (fils du roi de Calydon dans l'Étolie), qui portait un sanglier. On prétend que, lorsque Polynice vint à la cour d'Adraste, revêtu de la dépouille d'un lion, pour demander secours contre son frère Étéocle qui s'était emparé de la couronne de Thèbes, ainsi que Tydée, qui, après avoir tué son frère Ménélope, se réfugia, en même temps, auprès du roi d'Argos, étant couvert d'une peau de sanglier, le roi, étonné de voir ces deux princes habillés d'une manière si extraordinaire, les questionna à ce sujet; Polynice lui répondit qu'étant de la race d'Hercule, il en portait la marque par cette peau de lion; et Tydée lui dit qu'étant issu d'Oenée, vainqueur du sanglier de Calydon, il portait cet emblème comme souvenir d'une aussi grande victoire.

Rappellerons-nous que Favin ¹ dit que les armoiries sont aussi anciennes que le monde? que Segoin attribue leur invention aux enfants de Noë après le déluge? Rappellerons-nous que d'autres écrivains, se fondant sur des passages de l'Écriture sainte, ont avancé que les armoiries étaient déjà en usage du temps de David, et que son blason était un lion, porté par ses successeurs, les rois de la Judée.

¹ *Théâtre d'honneur.*

Comme il est dit, dans le *Livre des nombres*, que les Hébreux, en sortant d'Égypte, campaient par tribus ou familles, ayant des enseignes et drapeaux distincts, il y a des écrivains qui en ont conclu que les armoiries étaient déjà introduites chez ce peuple.

Petra-Santa fait dériver l'origine des armoiries des temps héroïques qui ont commencé sous l'empire des Assyriens, qui avait pris une colombe pour marque distinctive ¹.

D'autres historiens soutiennent que l'usage des armoiries existait chez les Grecs, qu'il leur est venu des Égyptiens, ainsi que l'admet Diodore de Sicile, et que des Grecs il a passé chez les Romains. Ces auteurs établissent leur opinion sur ce que les rois d'Égypte ornaient ordinairement leurs têtes de celles de lion, de dragon, de bœuf et d'autres animaux, et qu'à leur exemple les Grecs auraient chargé leurs casques de certains ornements, et leurs boucliers de figures ², ce qui, en effet, est mentionné par Homère, Virgile et Pline. Il est vrai que tous les historiens conviennent que les Grecs avaient adopté l'usage de porter des symboles et des figures sur leurs casques, leurs cottes d'armes et leurs boucliers; mais ce n'est pas une raison pour ajouter foi à ceux qui vont jusqu'à assurer qu'Alexandre-le-Grand régla les armoiries et fut même l'instituteur des hérauts d'armes. Nous ne voulons cependant pas dire qu'il serait déraisonnable de citer, à l'appui de cette opinion bizarre, une chose consacrée par la numismatique, c'est-à-dire les quelques anciennes médailles d'or, représentant Alexandre-le-Grand avec un casque en tête et une tête de bélier sur l'estomac, et ayant au revers le nom de ce roi. Aussi, en consultant Nolden ³, on serait tenté de croire que l'origine des armoiries se perd dans la nuit des temps.

Si l'on ne peut s'empêcher de regarder l'époque de l'introduction des armoiries comme fort incertaine et très-obscur, on ne peut s'empêcher non plus de convenir que l'usage de ces marques de distinction a dû naître naturellement chez plusieurs

¹ Voir l'intéressant ouvrage de M. Félix Bogaerts : *Histoire civile et religieuse de la Colombe*.

² LIMNEUS, de *Jur. public.*, capit. 6, lib. 5.

³ De *Stat. nob.*, capit. 21.

nations à la fois, et qu'il doit être plus ancien qu'on ne le croit généralement, parce que l'esprit de domination règne dans la nature de l'homme, et le désir de s'élever au-dessus de la foule commune est tellement inné chez lui, qu'il n'est pas permis de douter que dans tous les temps et chez toutes les nations, on n'ait inventé des signes extérieurs pour se distinguer et pour signaler les hommes qui, par l'intelligence ou par de grandes actions, se montraient supérieurs aux autres; supériorité dont leurs descendants ne pouvaient manquer de chercher à perpétuer le souvenir par vanité. Depuis que le monde existe, il y a eu des guerres. Dans leurs premières guerres déjà, les hommes ont, par instinct, dû former des bandes, choisir des chefs et adopter des signes de ralliement, qui ont varié suivant leurs mœurs; et il est naturel que les signes, images ou autres figures dont ils se servaient pour se reconnaître, ont dû être placés de préférence sur les armes qu'ils employaient pour combattre. D'après cela, il n'est pas étonnant que plusieurs auteurs aient donné une si haute antiquité à l'origine des armoiries.

Revenons aux écrivains qui en ont traité. Il y en a, parmi lesquels Bude et Hopping, qui attribuent l'origine des armoiries à Jules-César; ils croient que ce fut une invention de cet empereur romain et de ses successeurs, pour exciter l'émulation parmi les soldats, lorsqu'après un beau fait d'armes, ils leur accordaient le pouvoir d'en porter ostensiblement les représentations gravées sur leurs boucliers. Pour fortifier cette assertion on a fait valoir encore une autre considération, outre celle du souvenir des belles actions, savoir celle que les noms n'ayant pu suffire pour distinguer les familles, à cause que l'adoption et l'affranchissement donnaient la faculté de porter ceux des patrons, il fallut peut-être inventer les armoiries pour distinguer les affranchis des patrons. Végèce rapporte positivement que les Romains portaient des écus figurés ¹. Le jésuite Monet prétend que, sous l'empereur Auguste, les Romains avaient des armoiries

¹ *De Re Militar.*, capit. 18 in princ.

réglées, et s'appuie de la description qui se trouve dans la *Notice de l'Empire romain*, des figures des boucliers dont étaient armées les légions ¹.

Tacite, le plus ancien des historiens des Germains, et que Racine appelle avec raison le plus grand peintre de l'antiquité, représente cette nation comme armée de javelots et d'écus, depuis les temps les plus reculés.

Les historiens sont d'accord que les anciens Gaulois se servaient d'écus figurés. Mais on ne peut pas avec la moindre apparence de certitude ou de probabilité, faire remonter jusqu'à cette époque l'origine des armoiries servant comme marques de noblesse. Quand on examine les différentes opinions qui ont été émises sur leur usage, on acquiert la conviction qu'il y a eu, de tous temps, pour se distinguer dans les armées, des marques symboliques, des emblèmes ou devises dont on ornait les boucliers, les cottes d'armes et les casques, et dont quelques-uns ont même passé du père au fils, suivant le témoignage de plusieurs historiens, au nombre desquels se trouve Ovide, qui rapporte qu'Égée reconnut son fils Thésée, en voyant les marques de sa race sur le pommeau de son épée ; toutefois on ne saurait admettre que, dans les premiers temps, les symboles et les emblèmes dont nous venons de parler fussent des indices de noblesse héréditaire.

Nous avons remarqué dans les généalogies de plusieurs anciennes maisons — parmi lesquelles celle de Bette et de Wassenaer — dont la noblesse se perd dans la nuit des temps, qu'il y avait des membres de ces familles mentionnés comme ayant existé aux VII^e et VIII^e siècles, et qu'on leur donnait pour armoiries les mêmes couleurs et pièces principales que ces familles ont potées jusqu'à nos jours. Nous citons ces faits sans en rien conclure, et nous allons rapporter l'opinion d'un écrivain d'un rare esprit d'investigation, vivant à la fin du XVI^e siècle,

¹ *Origine et pratique des armoiries à la Gauloise.*

savoir celle d'Ulysse Aldrovandus, dont les travaux sont tellement immenses que l'antiquité ne nous fournit pas d'exemple d'une vie plus laborieuse et d'un auteur qui embrassait et réunissait autant de matériaux. Dans son ouvrage en treize volumes in-folio sur l'histoire naturelle, *Lib. ornitholog. tit. usus aquilarum in insignib. vers. arma nostrata*, t. X, p. 90, cet auteur qui semble avoir tout approfondi, prétend que l'usage des armoiries transmissibles du père aux enfants a commencé au temps de Charlemagne, qui, après avoir vaincu et subjugué tant de peuples, doit avoir, dit-il, récompensé ses braves par ces marques perpétuelles de valeur. La même opinion fut énoncée avant lui par Barthelemi de Chasseneux, seigneur de Prélay, auteur des commentaires sur les coutumes de Bourgogne¹, ainsi que d'autres ouvrages: il dit positivement que Charlemagne régla l'usage des armoiries. C'est aussi l'avis de Mager², qui cite un diplôme de l'an 824, auquel Louis fils de Charlemagne, roi de France, et Sadiger, duc de Mosellane, ont apposé leurs signatures et les sceaux de leurs armes, le premier ayant un écu parti, au 1^{er} une aigle éployée, au 2^{me} semé de France; l'autre un écu à une croix et à une escarboucle.

D'autres écrivains recommandables attribuent l'origine des armoiries héréditaires à l'empereur Henri I (fils d'Othon de Saxe), surnommé l'*Oiseleur*, auteur des premiers tournois réglés, tenus en 930 et 937 à Magdebourg; mais on peut leur objecter, avec Chasseneux, Aldrovandus et d'autres que l'invention de l'hérédité de ces marques devait déjà exister lors de ces tournois; du moins si tel n'est pas le cas, il est bien certain qu'elle doit dater de cette époque: car Henri I avait ordonné, ainsi que le prouvent les statuts qu'il avait octroyés pour les tournois, que nul ne pouvait entrer en lice à ces exercices chevaleresques sans prouver quatre quartiers de noblesse, ce qui a dû naturellement déterminer les

¹ *Commentar. super consuetudines Burgundiæ, ac fere totius Galliæ Lugduni*. In-folio, 1517.

² *De advocat. armat. capit.* 3.

nobles à établir des blasons fixes dans leurs familles, d'autant plus que plusieurs autres tournois n'ont pas tardé à avoir lieu successivement.

Une autre opinion, émise par plusieurs généalogistes et des écrivains également recommandables, est que les armoiries ne sont transmissibles du père aux enfants que depuis les croisades, pendant lesquelles les croisés se distinguaient par des armoiries, que leurs descendants, disent-ils, ont continué à porter pour perpétuer des souvenirs honorables de leurs ancêtres et relever par là leur naissance. Ces écrivains ne jugent que d'après l'opinion la plus accréditée parmi les généalogistes français, qui prétendent que les armoiries héréditaires n'étaient pas en usage avant le X^e ou XI^e siècle, se basant sur ce qu'avant cette époque on ne découvre en France aucun tombeau de prince, de seigneur ou de gentilhomme qui soit orné d'armoiries, à moins qu'elles n'y aient été gravées postérieurement ; mais il y a une objection péremptoire à faire à ceux qui attribuent l'origine de ces marques de noblesse aux expéditions contre les Sarazins ou Infidèles, c'est qu'il est incontestable et reconnu par les historiens que l'Allemagne a devancé la France dans la noblesse par l'hérédité et par les tournois. Aussi Menetrier¹ est forcé de convenir que les anciens tournois ont été l'occasion des armoiries et du blason, à cause des armes et des vêtements dont on s'y servait ; à cause des couleurs qu'employaient les factions et les quadrilles pour s'y distinguer, et à cause des devises, des figures d'animaux ou d'autres marques symboliques que prenaient ceux qui assistaient à ces exercices chevaleresques ; et ceux-là avaient des armoiries. Personne ne saurait le contester.

Comme les tournois réglés ont commencé au X^e siècle, Menetrier et quelques autres écrivains français ne peuvent s'empêcher d'avouer qu'ils pensent qu'il y a apparence que les Allemands ont eu des armoiries dans ce temps là, et que de l'Allemagne l'usage en passa en France avec celui des tournois.

¹ *Origine des armoiries.*

En dernier lieu, nous nous plaçons à rapporter l'opinion d'un auteur qui jouit d'une grande autorité en matière héraldique, le comte Salver, archiviste du Grand-Duc de Wurtzbourg et conseiller féodal de Fulde en 1775 ¹. C'est à son ouvrage, considéré comme authentique, qu'on a généralement recours en Allemagne, pour les affaires nobiliaires, et même pour former les preuves exigées pour l'admission aux chapitres. Cet écrivain croit que les armoiries sont originaires des écus dont étaient armés les guerriers, et que ces espèces de boucliers sont aussi anciennes que les Germains; que selon toute vraisemblance, il n'y avait d'abord dans ces écus que des couleurs adoptées à volonté pour se distinguer les uns des autres; mais il est évident que ces signes n'ont pu tarder à devenir héréditaires dans les familles nobles, que l'ambition, inhérente à l'espèce humaine, devait porter à prendre une marque distinctive, nécessaire pour constater leur extraction.

On s'accorde à reconnaître que du moment où, en Franconie, les mérites du père et ses services rendus donnaient au fils le privilège de parvenir aux hauts emplois et dignités, de ce moment les familles nobles ont commencé, dit Salver, à se distinguer par des écus héréditaires, dans lesquels elles ont adopté ensuite des emblèmes de leurs casques. « Comme nous avons des traces, dit le même écrivain, que déjà sous les rois de Franconie, les tournois ont été institués entre les chevaliers et nobles— tournois antérieurs à ceux qui ont été régulièrement établis en 930 et 937 par Henri-l'Oiseleur—ainsi nous devons croire que les hommes qui assistaient à ces tournois, portaient sur leurs casques des emblèmes et ornements, appelés plus tard *cimiers*. . . . ces emblèmes étaient placés après le tournoi sur l'écu, et comme l'écu se transmettait du père au fils, la famille noble ne se distinguait pas uniquement par des couleurs, mais aussi par des emblèmes placés sur ces couleurs.

« Ce qui prouve, ajoute Salver, que dans les anciens temps la noblesse ne portait pas seulement les armoiries pendant la

¹ *Proben des hohen teütschen Reichs adels.*

guerre, mais aussi qu'elle les faisait dessiner, sculpter ou graver sur ses monuments. Les plus anciens bâtiments, palais, églises, autels, tombes, etc. sont là pour l'attester. C'est ainsi qu'on remarque à l'église des pères Bénédictins à Erfurt, une vieille pierre sépulcrale posée en 1036, sur laquelle se trouve l'épithaphe et les armoiries de Wautier comte de Glizberg. Les armoiries gravées sur cette pierre ont une analogie complète avec celles que l'illustre maison de Glisberg ou Gleisberg porte encore de nos jours. » Pour prévenir l'objection que l'on pourrait faire que ces armoiries ont été gravées postérieurement, Salver rapporte plusieurs preuves authentiques que l'on ne peut se refuser raisonnablement à admettre. Il dit qu'il pourrait citer encore d'autres exemples pareils, s'il était nécessaire d'appuyer davantage ce qu'il avance.

Les nombreuses recherches que nous avons faites sur le sujet qui nous occupe — sujet si intéressant sous le rapport historique — nous ont donné la ferme croyance que les armoiries héréditaires existaient déjà avant l'institution des tournois réglés; qu'elles ont commencé avec l'hérédité de la noblesse, hérédité à laquelle on peut hardiment assigner pour époque le V^e siècle, pendant lequel il est prouvé que la noblesse se transmettait déjà du père au fils, du moins en Franconie; de sorte que d'après notre opinion bien arrêtée, nous le répétons, l'origine des armoiries n'est pas due aux tournois réglés qui ont commencé sous l'empereur Henri-l'Oiseleur, et encore moins aux croisades, qui sont d'une date beaucoup moins ancienne; mais nous pensons que c'est des tournois que provient l'usage d'orner l'extérieur de l'écu, de casques, cimiers, lambrequins, devises et autres pièces, et que cet usage est devenu plus universel et plus connu dans tous les pays européens, en se répandant dans un plus grand nombre de familles des nations chrétiennes, par les expéditions de la Terre Sainte, qui, comme on sait, ont commencé par celle de notre Godefroid de Bouillon, le 15 août 1096. Son armée était composée de 70 mille hommes d'infanterie et dix mille hommes de cavalerie, la plupart choisis

dans la noblesse de Flandre, de France, de Lorraine et d'Allemagne.

Nous objectera-t-on qu'on ne peut citer de plus ancien sceau connu des comtes de Flandre où l'on voit des armoiries, que celui de Robert-*le-Frison*, attaché à un acte de l'an 1072? — Sceau qui représente d'un côté le prince à cheval et de l'autre un écu, ayant pour emblème un lion — mais les armoiries comme marques de noblesse ne pouvaient-elles donc pas exister sans que l'usage de les porter dans les sceaux fût reçu? Nous objectera-t-on Henri Spelman ¹ qui est cité souvent comme une grande autorité en cette matière, et qui prétend que la noblesse d'Angleterre n'a des armoiries que depuis le règne de Guillaume-*le-Conquérant*, c'est-à-dire du XI^e siècle? Ce chevalier anglais fut assurément un antiquaire savant et un des hommes les plus versés dans l'histoire d'Angleterre qui aient existé au XVII^e siècle; mais il paraît avoir peu connu les usages des autres nations, et sous ce rapport il laisse beaucoup à désirer. D'ailleurs qui ignore que l'hérédité constatée de la noblesse est loin d'être aussi ancienne chez les Anglais que chez les Allemands, et que les tournois ne furent établis en Angleterre que par le roi Richard à la fin du XII^e siècle? Par conséquent les armoiries doivent avoir été introduites chez cette nation beaucoup plus tard que chez les Germains. Les adversaires de notre opinion sur l'origine des armoiries héréditaires peuvent encore, nous le savons, nous objecter d'autres auteurs, et même Butkens, qui croit que le blason n'a commencé aux Pays-Bas que vers le milieu du XII^e siècle. Sans vouloir amoindrir le moins du monde la confiance qu'inspire l'auteur des *Trophées de Brabant*, nous dirons qu'on peut fort bien ne pas être de son avis, puisqu'il ne jouit pas plus qu'un autre de la prérogative d'infailibilité. Au surplus, plusieurs erreurs qu'il a commises autorisent à ne pas toujours adopter aveuglement toutes ses assertions.

¹ *Glossar. archæologic.*

En terminant, nous ferons observer que nous sommes entièrement convaincu d'une vérité généralement reconnue, celle que les expéditions de la Terre Sainte et les actions héroïques auxquelles ces guerres donnèrent lieu, ont rehaussé l'éclat de l'usage des armoiries; que le blason s'est perfectionné, que sa connaissance a été fondée sur des principes historiques, que ses règles sont devenues immuables, qu'il a été placé enfin au rang des sciences.



NOTICE

SUR UN

CHAPITRE DE L'ORDRE

DU

SAINT-SÉPULCRE DE JÉRUSALEM,

TENU EN 1558 DANS L'ÉGLISE DE HOOGSTRATEN.

PAR

M. l'abbé Stroobant,

Conseiller de l'Académie, etc.

L'opinion des écrivains est partagée sur l'origine de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem. Quelques-uns prétendent qu'il fut institué par l'empereur Constantin, tandis que d'autres en attribuent le commencement à l'apôtre Saint-Jacques, frère de Notre-Seigneur, et premier évêque de Jérusalem. Sainte-Hélène, mère de Constantin, ayant retrouvé miraculeusement la Croix sacrée, sur laquelle le Sauveur était mort pour le salut du genre humain, bâtit un temple magnifique en l'honneur de la Résurrection de Jésus-Christ, et y fonda, l'an 326, une confrérie d'hospitaliers militaires pour la garde des saints lieux. Les Turcs ayant conquis tout l'Orient, et s'étant rendus maîtres de Jérusalem, permirent à ces hospitaliers d'y rester à condition de leur payer un tribut annuel.

Charlemagne, le fondateur de l'empire d'Occident, fit la paix avec leur roi Aaron, et obtint pour les chrétiens quelques lieux de la ville sainte pour y célébrer les offices divins. Godefroid de Bouillon, élu roi de Jérusalem en 1099, après avoir conquis la Palestine, renouvela les anciens statuts de l'ordre, et établit des chanoines réguliers de Saint-Augustin pour garder les saints lieux, protéger et soigner les pèlerins, qui venaient les visiter, et racheter les esclaves chrétiens. Louis VII, roi de France, à son retour de la Terre Sainte, en 1149, amena avec lui vingt frères de l'ordre du Saint-Sépulcre, et les établit à Saint-Samson-d'Orléans, où leurs successeurs restèrent jusqu'en 1254, époque à laquelle Saint-Louis en revenant de sa première croisade, les installa dans son propre palais, sous le titre de Confrérie des Croisés, et jeta les premiers fondements de l'Archiconfrérie royale du Saint-Sépulcre de Jérusalem, en France.

Vers le milieu du quinzième siècle, les frères de l'ordre, obligés de quitter Jérusalem, vinrent s'établir à Perouse en Italie : quelques-uns, à la demande du pape Innocent VIII, s'unirent aux chevaliers de Rhodes, tandis que les autres retournèrent à Jérusalem.

Le révérendissime père gardien du Saint-Sépulcre de Jérusalem, avait le droit de conférer cet ordre de chevalerie, et il était nécessaire de visiter le tombeau du Seigneur, pour pouvoir être frappé chevalier. L'ordre du Saint-Sépulcre en Europe était sur le point de périr au XVI^e siècle, à cause des difficultés du voyage de la Terre Sainte, lorsque le chevalier Pierre de Carate convoqua en 1555 un chapitre général de tous les chevaliers afin d'élire un prince puissant pour Grand Maître de cet ordre illustre et ancien. Trente chevaliers répondirent à cet appel : la réunion fut fixée au 26 mars 1558, à Hoogstraten. Vingt membres y arrivèrent en personne, et les dix autres y envoyèrent leurs procurations, voici leurs noms :

PIERRE DE CARATE,

PHILIPPE DE BORRE, chantre et chanoine de l'église de Notre-Dame, à Anvers.

JEAN DE MOXICA , chanoine de la même église.
PIERRE MENNENS , seigneur de Berg (Waes).
NICOLAS DE MEYERE , de Gand.
JEAN DE GRUUTERE , seigneur de Loovelde.
GÉRARD DE VLADERACKEN , seigneur de Gessen.
ANTOINE DE MERTEN , seigneur d'Essetain.
JOSSE DE BROUNHORST , seigneur de Reiswyck.
JEAN D'ASPEREN , seigneur de Vueren.
LAURENT DE VOOCHT dit de Rynevelt.
ANTOINE ABSOLONS ,
PAUL DE VELTWYCK ,
CHARLES DE STEELANT ,
CLAUDE GOETGEBUER ,
CORNEILLE GAILLARD , de Bruges.
JEAN DE BERECKER ,
JEAN DE BERCKENRODE ,
JEAN VAN DEN STEENWEGHEN ,
JEAN VAN DEN DYCKE ,
ANDRÉ DOREAS , prince de Melphis, *par procuration.*
CAMILLE GUASCO , *par procuration.*
PIERRE DE BOULOGNE , *par procuration.*
JEAN DE JOARIA , *par procuration.*
RODERIC DE ROCAS , *par procuration.*
JEAN OUWENBORCH dit Lauwers , *par procuration.*
GASPAR DE CASTRO , *par procuration.*
JEAN VAN SCHELDEN , *par procuration.*
JEAN DE LA RUE , *par procuration.*
JACQUES TRIEST , *par procuration.*

Le jour solennel étant arrivé , les chevaliers se rendirent processionnellement de l'église du Béguinage à l'église collégiale de Ste.-Catherine, vers neuf heures du matin, au son des cloches et du carillon, au milieu d'un concours innombrable de peuple. Une table, couverte d'un riche tapis, était dressée dans le chœur, à

laquelle prirent place les notaires publics Alexandre Grapheus , secrétaire d'Anvers , et Jean de Barlamonte , avec les quatre témoins Martin Ruiz de Carate , Gérard van Donghen , François van Steelant et Adrien van der Linden. Les chevaliers portant le costume et les insignes de l'ordre , allèrent occuper les stalles , sur lesquelles on avait placé leurs armoiries respectives : avant de prendre place chaque chevalier s'approcha du maitre-autel et fit sur les Saints Évangiles le serment ordinaire. Après une messe basse du Saint-Esprit , qui fut célébrée par le vénérable doyen du chapitre de Hoogstraten , Jean d'Immerzeele , tous les chanoines entonnèrent l'hymne du *Veni Creator*. Alors Pierre de Carate prit la parole et expliqua en peu de mots les motifs de cette assemblée solennelle. Ensuite chaque chevalier donna son suffrage , et Sa Majesté Catholique Philippe II , fut proclamé au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ , comme Grand-Maitre de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem ; son fils aîné , Don Carlos , fut créé Prince de l'ordre , avec droit de succession à son auguste père ; Pierre de Carate , en récompense des nombreux services rendus à l'ordre depuis plusieurs années , fut nommé Commissaire-Général de l'ordre avec la charge d'en traiter toutes les affaires au nom des Chevaliers. Ceux-ci se réservèrent pour toujours le droit de choisir le commissaire-général , qui devait être ensuite présenté et approuvé par le roi Grand-Maitre. Ils soumièrent aussi toutes ces décisions à l'approbation du Souverain Pontife. Avant de se séparer , on adressa une dernière prière à Dieu , pour appeler les bénédictions du ciel sur l'ordre et sur ses membres ; et chaque chevalier signa l'acte de ce chapitre , qui fut dressé dans l'église même , et dont la teneur suit :

In nomine sanctissimæ Trinitatis , Patris , et Filii , et Spiritus Sancti. Amen. Cum beneficiorum omnium , quæ Deus Optimus generi humano prestitit , illud maximum sit , quod usque adeo nos in Dilecto Filio suo , cum adhuc impii essemus et peccatores , dilexerit ; ut illum nobis , non in sanguine hircorum , aut taurorum , sed in proprio sanguine in illa Sacrosancta Hierusalem pro peccatis

nostris dederit, eterna certe memoria singulari animorum gratitudine et eximie cujusdam pietatis religione, tam preclarum atque excellens divinæ erga nos benignitatis donum venerari, atque suspicere nos oportet. Cum igitur pretiosissimo Christi sanguine et accerbissima ejus morte tantum nobis a Deo collatum fuerit beneficium quantum nullus umquam aut petere aut sperare ausus fuerit : quanta veneratione Sacratissimum illum Calvariæ Montem, in quo per Spiritum Sanctum immaculatum Deo semetipsum pro nobis obtulit et Gloriosum illius Sepulchrum, ubi triduo quievit, nos oportet adorare et venerari ? Et si nostrorum scelerum magnitudine factum sit, ut loca illa, vere, ut vocantur, sancta, in quibus Deus ac Dominus Noster Jesus Christus inexplicabilis suæ erga nos charitatis predicta sacratissima monumenta nobis reliquit, occulto suæ divinæ sapientiæ judicio perfidorum Turcarum tyrannide oppressa, et spurcissima Mahumætanorum secta polluta quodammodo sint et inquinata, non sine magno omnium, qui christiani esse et dici volumus, et dedecore et probro. Ad omnes tamen spectat hanc ignominiam depellere, et tot undique telis atque cuniculis oppugnatam sanctissimam fidem nostram pro viribus defendere. Sed cum hoc officium religionis nostræ propugnandæ et propagandæ omnes attingit, tum vero nostrum singulari ratione debet esse proprium, quorum professio et singulare institutum defensionis fidei est consecratum : presertim cum ante oculos sanctissimum et eterna gloria atque memoria dignum illustrium atque fortissimorum cruce signatorum Sanctissimi Sepulchri Militum exemplum propositum habeamus : qui ut Christi gloriam et fidei christianæ decus longe lateque propagarent, non solum fortunas suas, status et opulentissima patrimonia distraxerunt; verum etiam capita, corpora, vitam et salutem suam multis periculis objecerunt. Itaque tantum indomita virtute atque excelsa et infracta animi magnitudine potuerunt, ut innumeris Turcarum agminibus occisis, Persis compressis. Medis, Partis, Assiriis, Egyptiis, aliisque barbaris nationibus edomitis, non modo illa loca sancta et pretiosissimo Redemptoris nostri sanguine consecrata turpissimo servitutis jugo depulso in pristinam libertatem vindicaverint; sed etiam ut in Bithinia, Nicomedia, Pisidia, Licaonia, Capadocia, Licia, Pamphilia, Cilicia, Celeseria, Heraclea, Mesopotamia, Media, Antiochia, Laodicea, Gabula, Valalenia, Maraclea, Antarade, Archia, Phenitia, Tiro et Sydona, Lelesia, Taraconitide, Ydumea, utraque Arabia adusque mare rubrum, Galilea, Samaria, Palestina cum Judea et sacrosancta Hierusalem, aliisque plurimis Asiæ provinciis, armorum vi subactis, cruceis vexillum et preclarissima

fidei nostræ trophea erexerint, et cum omnium sempiterna gloria constituerint. Quibus provinciis, sua virtute partis, tamdiu imperitarunt, donec christianorum principum desidiis ac intestinis bellis reschristiana retrofluere cepit, et tandem opibus nostris convulsis atque occisis, Saledinus, Egypti rex, loca illa, preclarissimorum virorum sanguine comparata, nostra socordia et negligentia ipse comparavit. Et si potentia infidelium multum invaluit et corroborata est, numquam tamen eo progressa est ut Sacrosanctam Sanctissimi Sepulchri Militiam aboleret, aut penitus extingueret, quin potius longissimo multorum annorum spatio tota pene Europa ita hæc militia effloruit, ut Urbanus IV et Bonifacius VIII per suos Legatos ejus opem et auxilium adversus Saracenos, Italiam vastantes et ecclesiæ catholicæ hostes, sepius implorarent, et militum cruce signatorum virtute Italiam servatam faterentur. Nunc vero, etsi peccatis nostris id promerentibus multa ejus vis collapsa est, non ita tamen, ut non multæ reliquæ supersint, ubique inter christianos nobilissimi et illustrissimi viri in hac Gloriosa Militia perseverant. In qua nos licet indigni cooptati, memores eorum quæ majores nostri summa cum gloria gesserunt, et ignaviam nostram pertesi, cupimus in integrum revocare, et quasi postliminio restituere nostrum institutum, professionem et predecessorum nostrorum virtutem, et maculas nostra negligentia contractas sanguinis effusione, ad Jesu Christi Domini Nostri gloriam, abolere; sed ut hæc fiant, necessarium in primis sit, ut aliquem habeamus prepotentem ducem, cui tamquam capiti connectamur. Hinc est quod nos, PETRUS DE CARATE, commissarius generalis Sacrosanctæ Archiconfraternitatis Sanctissimi Sepulchri, tam meo proprio nomine, quam nominibus illustrissimi domini *Andreae Doreæ*, principis Melphitani, domini *Camilli Guasco*, domini *Petri de Bologna*, domini *Johannis de Joaria*, et domini *Roderici de Rocas*, pro quibus fortem me facio in forma juris valida; dominus PHILIPPUS DE BORRE, cantor et canonicus, ecclesiæ Divæ Mariæ Antverpiensis, JOANNES DE MOXICA, etiam ejusdem ecclesiæ canonicus, et PETRUS MENNENS, quilibet nostrum pro se et nomine *Joannis van Schelden*, tamquam ad id constituti vigore certarum literarum procuratoriarum in papyro scriptarum, datarum die xxiiij presentis mensis martis, pas-satarum et recognitarum coram Petro Baccart, notario publico Antverpiæ residente et certis testibus; necnon prefati Philippus de Borre et Petrus Mennens nomine *Joannis Ouwenborch*, dicti Lauvers, etiam ad id constituti vigore literarum procuratoriarum in papyro scriptarum, de data ejusdem diei mensis et anni, coram Petro Verbeeck, notario publico

Antverpiæ commorante, passatarum et recognitarum; quin etiam ego idem Joannes de Moxica nomine *Gasparis de Castro* constitutus, vigore procuratorio coram Egidio Van den Bossche, notario publico in predicta civitate habitante, eodem die et anno passato; NICOLAUS DE MEYERE, residens Gandavi, tam proprio nomine quam *Joannis de la Rue*, prout patuit per procuratorium desuper confectum et passatum in oppido Gandavensi coram Joanne Charron, notario publico ibidem commorante, de data die xix presentis mensis martii; item JOANNES DE GRUUTERE, dominus de Lovelde, tam nomine meo proprio, quam nomine *Jacobi Triest* constitutus vigore procuratorio manu ac sigillo ejusdem Jacobi subsignato et corroborato: GERARDUS DE VLADERACKEN, dominus de Geffen; ANTONIUS DE MERTIEN, dominus de Essetain, JUDOCUS DE BROUNHORST, dominus de Rheiswyck; JOANNES DE ASPEREN, dominus de Vueren; LAURENTIUS DE VOGT de Rinevelt; ANTONIUS ABSOLONS; PAULUS DE VELDHWYCK, CAROLUS DE STEENLANT; CLAUDIUS GOETGEBUER; CORNELIUS GAERLAERD, Brugis residens; JOANNES DE BERECKER; JOANNES DE BERKENRODE; JOANNES VAN DEN STEENWEGIE; et JOANNES VAN DEN DYCKE; omnes milites Militiæ ejusdem Sanctissimi Sepulchri, volentes nostrum ordinem militiæ, dante Domino, propagare et illum felici regimine gubernare; considerantesque quod patrocinio alicujus magni principis nobis adjuncto melius res nostræ religionis prosperabuntur; idcirco nos prenominati milites, nominibus quibus supra, ac pro absentibus de rato, quatenus opus sit in forma juris valida, promittentes in ecclesia parochiali Sanctæ Catharinæ villæ de Hochstraten, Cameracensis diocesis, ad infrascripta peragendum et pertractandum coram notariis publicis et testibus infrascriptis personaliter congregati, sponte et ex nostra scientia, animoque deliberato, omnibus melioribus modo via jure causa et forma, quibus melius validius et efficacius de jure possumus et debemus, nomine dictæ nostræ religionis et militiæ, perpetuis futuris temporibus, facimus creamus et solemniter eligimus, prestito prius per nos solito ad sacrosancta Dei evangelia juramento, in similibus electionibus prestari solito, ac missa Spiritus Sancti celebrata, et hymno Veni Creator Spiritus in eadem ecclesia decantato, Sacratissimum Potentissimum atque Serenissimum Domium Nostrum Regem PHILIPPUM in Magnum et Summum totius nostræ Militiæ Magistrum, et in nomine Domini Nostri Jesu Christi solemniter constituimus erigimus et creamus; nec non Serenissimum et Gloriosum Hispaniarum Principem Dominum Nostrum Dominum CAROLUM Principem etiam ejusdem Militiæ, et in locum patris successorem in perpetuum nominamus

et declaramus : petentes atque humiliter supplicantes ut Sua Majestas hanc nostram electionem et creationem et totius nostri ordinis administrationem admittere, aliosque plurimos Milites Sanctissimi Sepulchri creare dignetur, ut omnes simul communi animorum consensu ad infidelium perniciem incumbamus, et Christi Domini Nostri gloria reflorescat. Nos enim, nostro et nostrorum successorum hujus ordinis militum nomine, ejus Majestati tamquam Magno religionis nostræ Magistro, et serenissimo Carolo tamquam glorioso Principi, eorumque successoribus, perpetuam obedientiam et fidelitatem juxta nostræ professionis et instituti sanctiones et formam, hoc est, sumptibus nostris ire contra infideles in bello universali, quod vulgariter dicitur Cruysvaert, vel nostro nomine idoneum aliquem eo mittere promittimus, ac inviolabili observantia prestituros pollicemur. Et quoniam exploratum est pene orbi christiano quod charissimus frater et commilito noster, magnificus dominus, Petrus de Carate, sacrosanctæ hujus novæ congregationis ac electionis erector, ab anno MDXLV multos labores et expensas passus est per varias plagas christiani orbis pro hujusmodi sanctissimo negotio, et adhuc peditus sua ingenti devotione non recusat impendere in futurum omnem operam suam et auxilium, idcirco coopertum habentes ad hoc dirigi totum desiderium et animum suum, ipsum pari modo in Commissarium Generalem nostrum, et totius ordinis et militiae nostræ creamus, erigimus et solemniter nominamus: et enixe ab ipso petimus, ut nostro nomine ea omnia faciat, et in omnibus assistat dirigat foveat et gubernet quæ ad totius nostræ militiae conservationem et utilitatem conducibilia aut necessaria sibi videbuntur: ita tamen ut omnia illa fiant sine impensis damno interesse vel prejudicio hujus ordinis militum, quodque preterea ullo futuro tempore nullo ulteriori gravabimur onere, cujuscumque rei causa vel ratione fuerit, quam hactenus gravati fuimus. Et quo quidem domino Petro de Carate defuncto, vel illius officio cessante vel vacante, aliquis ex nostris confratribus communi nostro consensu per nos in ipsius locum eligetur, et quæ quidem electio per nos ita facta per prelibatum Dominum nostrum Regem, ejusque successores prenomatos, approbabitur et confirmabitur. Itaque denominatio atque ea ipsa electio erit et manebit penes nos, confirmatio vero penes Dominum Nostrum Regem, successoresque ejus antedictos. Quocirca Sanctissimum Dominum Nostrum romanæ ac universalis ecclesiæ nunc et pro tempore. Romanum Pontificem et Episcopum humiliter obsecramus, ut hanc nostram electionem creationem et declarationem

ratam habeat, et sua ac sedis apostolicæ auctoritate confirmet, ac nos tamquam humiles et obediens apostolicæ sedis filios in tutelam ac defensionem suam suscipiat. Nos enim ad nihil aliud aspiramus, quam ut Dei ac Domini Nostri Jesu Christi gloria revirescat, et vexillum crucis ubique gentium debita veneratione erigatur et honoretur; ita ut hoc consequamur obediens romanæ atque apostolicæ sedis filios fore profiteamur, omnesque et singulos infideles tam Turcas, Mauros, Tartaros, quam ejusmodi alios quoscumque, pro hostibus habemus, iisdemque apertum ac perpetuum bellum indicimus. O clementissime et omnipotens Deus, omnium bonorum largitor, generis humani creator, luminisque eterni mysterium, salutis humanæ Salvator noster Christus subiit pro nobis crucem, luit aliena commissa, jacuit sepultus, ut nos una secum vitia ac scelera sepeliamus; pietas, amor incredibilis erga nos mortale genus impulit te, Christe Redemptor, nostram accipere naturam, induere hominem, perpeti laborem, pendere in ligno, demum extremum Sepulchri subire officium, accipe igitur hanc nostram Militiam, clementissime, amplectere nos, optime, dirige et duc ad te ne patiari per hoc mare absque rectore gubernare. Tu rege nos milites tuos, tuum colentes tumulum, vestigia tuæ observantes necis, compara nobis principum vota, quorum corda in tua manu consistunt. Effice, præsta, ut aliquando tua loca liberentur, atque expientur, jam pridem hostili fraude, nostra profanata discordia. Conjunge, Deus, magistratuum consilia, principum animos uni, ut pulsus tui nominis hostibus, monumenta nostræ salutis populo restituantur fideli, istamque electionem et creationem nostri Summi Magistri, Principisque Militiæ, quam, te auctore et rectore, famuli tui fecimus, sanctifica, et tua clementissima benedictione illumina et corrobora, et tuo excelso et gloriosissimo brachio animosiores nos conforta ut et illa sacratissima et gloriosissima pignora nostri Redemptoris effusioni sanguinis nostri redimere possimus. Nam ut propheta proclamat: Civitas Sancti tui facta et deserta, Sion deserta facta est, Hierusalem desolata est, domus sanctificationis nostræ. Et si perpauca sunt qui in sinceritate cordis et humiliato spiritu te Deum vivum venerentur et invocent nomen tuum, non avertas faciem tuam a nobis, et ne amplius memineris iniquitatum nostrarum, sed fac ut ad te Deum, fontem vivum, fontem perennem, et eternitatis gloriam pervenire valeamus. Cui est virtus et gloria per infinita seculorum secula. Amen. In quorum fidem presentes literas, sive presens publicum instrumentum, manu uniuscujusque nostrum subsignatum,

coram notariis publicis et testibus infrascriptis stipulati sumus, ab iisdemque notariis unum vel plura, publicum sive publica, instrumentum vel instrumenta fieri atque confici jussimus fecimus atque rogavimus et rogamus. Acta fuerunt hæc in dicta villa de Hochstraten, in dicta ecclesia Sanctæ Catharinæ, Cameracensis diocesis, sub anno a nativitate Domini MDLVIII, indictione prima, die vero xxvj mensis martii, pontificatus Sanctissimi Domini nostri Domini Pauli, divina providentia Papæ quarti, anno tertio. Presentibus ibidem magnificis viris Martino Ruyz de Carate, Gerardo van Donguen, Francisco van Stelant et Adriano van der Linden, testibus ad premissa omnia vocatis atque rogatis. *Brounckhorst.* Ego attesor *Philippus de Borre* meo nomine ac nomine Joannes Lauvers et Joannes van Schelde. *Joannes Moxica* meo nomine et nomine Gasparis de Castro. *Gerard van Vladerache.* *Petrus Mennens* meo nomine et nomine Joannis Lauvers et Joannis van Schelle. *Antonius van Merthen.* *Goetgebuer.* *Jan van Bercher.* *Cornelius Gaeilliard.* *Carolus van Stelant.* *Paulus van Veldwyck.* *Antonius Absolons.* *Johannes de Grutere* meo nomine et nomine Jacobi Triest. *Laurens de Vocht van Rinevelt.* *Jan van den Steenweghen.* *Juan van Asperen en van Vueren.* *Juan Berchenrode.* Ich Antonis Absolons in nomine *Nicolai de Meijere* et Joannis de la Rue. *Jan van den Dycke.*

Ego, Alexander Grapheus, civitatis Antverpiensis secretarius, ac publicus imperiali auctoritate notarius, per Cesareæ Majestatis consilium curiæ Brabantix ad notariatus officium admissus, una cum Joanne de Barlamonte, etiam notario publico, per idem consilium approbato, ac predictis testibus, ad premissa omnia et singula presens personaliter interfui, eaque omnia et singula sicut premittitur fieri vidi scivi et audivi, accepto prius juramento ad Sancta Dei Evangelia super libro missali ab omnibus et singulis militibus supradictis, separatim, quod in hujusmodi electione non erat aliqua fraus dolus simonia malitia aut aliqua alia illicita causa; ac deinde dicta electione sub debita ac perpetua obedientia, ceterisque solemnitatibus requisitis, in dicta ecclesia celebratis atque devote peractis, notam ac stipulationem postea sumpsi de premissis omnibus, cum dicto notario, presentibus testibus. In quorum fidem presens publicum instrumentum cum dicto notario subscripsi ac signo meo solito signavi, rogatus atque requisitus.

A. Grapheus.

Ego, Johannes de Barlamonte, publicus imperiali auctoritate notarius, antedictus, attestor me presentem fuisse una cum dicto magistro Alexandro Grapheo, secretario et notario publico, in predicta congregatione electione stipulatione ceterisque solemnitatibus superius ad longum narratis et declaratis. In quorum fidem presens instrumentum manu propria subscripsi ac solito signo signavi, rogatus atque requisitus.

J. de Barlamonte. Not. imp.

Le souvenir de cette illustre réunion était perdue à Hoogstraten. Rien ne le rappelle dans l'église, ce qui est d'autant plus étonnant qu'on ne peut y faire un pas sans rencontrer un monument. Il serait à désirer que la commission des monuments engageât la fabrique de l'église de Hoogstraten à replacer les armoiries des chevaliers présents à ce chapitre, sur les stalles du chœur, ou du moins d'y faire placer une inscription, qui rappelle à la postérité le souvenir de cette imposante cérémonie¹.

¹ Hoogstraten était anciennement un comté, qui fut érigé en duché par l'empereur Charles VI, par lettres-patentes du 6 janvier 1740, en faveur et en considération de la haute naissance et des services de Nicolas-Léopold, prince de Salm et du Saint-Empire, comte de Hoogstraten, maréchal héréditaire du Palatinat, feld-maréchal des armées de l'impératrice-reine, gouverneur de la ville et de la citadelle d'Anvers, etc., chevalier de la Toison d'or. La maison de Salm-Salm a compté quelques-uns de ses membres parmi les chevaliers de l'ordre du Saint-Sépulcre, et de ce nombre était l'excellent prince Guillaume-Florentin-Louis-Charles de Salm-Salm, né le 17 mars 1785, grand-écuyer et adjudant-général de Jérôme, roi de Westphalie, et puis général-major au service des Pays-Bas, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, grand'croix de l'ordre de l'aigle rouge, commandeur de l'ordre noble du Phénix, etc., nommé chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, le 17 juin 1821, conjointement avec le président actuel de l'Académie d'Archéologie, vicomte Joseph-Romain-Louis de Kerckhove et le vicomte Charles du Toict, ancien commandant de la maréchaussée royale de la province d'Anvers.

QUELQUES MOTS

SUR L'INTÉRESSANTE NOTICE QUI PRÉCÈDE,

par le Secrétaire-perpétuel de l'Académie.

Ce fut à l'archiconfrérie du Saint-Sépulcre, établie par saint Louis à l'église de la Sainte-Chapelle à Paris, que les voyageurs partant pour la Terre-Sainte, devaient se faire inscrire.

En 1489, le pape Innocent VIII réunit l'ordre du Saint-Sépulcre à celui de Malte; mais cette réunion ayant fait naître des contestations et des procès, elle n'a pas obtenu son entière exécution : ainsi que le dit notre honorable confrère M. Stroobant, quelques-uns des membres de l'ordre du Saint-Sépulcre s'unirent seulement aux chevaliers de Rhodes; de sorte que l'archiconfrérie n'a pas cessé d'exister en France, et le gardien du Saint-Sépulcre à Jérusalem a continué de jouir également du privilège de créer des chevaliers. Cette archiconfrérie fut supprimée en France, comme tant d'autres institutions religieuses et nobiliaires, par la révolution de 89. Mais elle fut rétablie sous la restauration, et le 19 août 1814, le roi Louis XVIII se déclara le protecteur de l'ordre du Saint-Sépulcre, qui, en France, se composait, indépendamment du roi et des princes de sa famille, de quatre-cent-cinquante membres, ce que confirment Perrot¹, le comte allemand²,

¹ *Collection historique des ordres de chevalerie civils et militaires, etc.*

² *Précis historique de l'ordre royal hospitalier-militaire du Saint-Sépulcre de Jérusalem.*

l'Almanach royal de France, etc. Dans cet almanach, publié en 1822, l'ordre du Saint-Sépulcre est placé parmi les ordres français.

Pour être chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre, le candidat devait prouver d'appartenir à la religion catholique, d'avoir une naissance distinguée, une conduite irréprochable, une honnête aisance et un rang élevé dans l'ordre social.

Le comte allemand rapporte dans son ouvrage, que le comte d'Artois (*Charles X*), avait accepté la Grande-Maîtrise de l'ordre du Saint-Sépulcre, et qu'à leur réception, les chevaliers jurent de prodiguer leur vie pour le soutien de l'honneur de la religion et pour le service du roi. Le même ouvrage contient une longue liste de membres de cet ordre, dans laquelle on remarque la plupart des noms les plus illustres de France.

Le *serment* était : « Je jure sur ma foi de gentilhomme de vivre toujours noblement et de hasarder ma vie pour le maintien et l'honneur de la religion et de l'ordre ¹. Je renonce au parjure, à l'oppression des orphelins et des indéfendus, au blasphème, à l'impureté et à tous les autres vices qui dégradent l'homme aux yeux de Dieu et de ses semblables. Je tiendrai les obligations que je contracte comme le doit tout homme d'honneur, conséquemment tout bon chevalier. »

L'ordre du Saint-Sépulcre ne se confère plus aujourd'hui qu'à Jérusalem. Lors de sa dernière suppression en France, il avait pour *gouverneur-général*, le comte de Caumont, lieutenant-général des armées du roi, commandeur des ordres de Saint-Louis et du Phénix, etc.; pour *administrateur-général*, le comte de La Galignani, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, etc.; pour *informateur-général*, le comte de Persan, colonel de cavalerie dans la garde royale, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, etc.; pour *grand-maître des cérémonies*, le marquis de Cubières, écuyer cavalcadour du roi, colonel dans la garde royale, commandeur des ordres de Saint-Louis et de

¹ Tout sujet français devait ajouter : *ainsi que pour le service du roi.*

la couronne de Bavière, etc. ; pour *prieur et commissaire-général*, M. l'abbé La Combe de Crouzet, ancien gardien du grand couvent des cordeliers à Paris, et pour *chancelier garde des sceaux*, le vicomte de Pinon, ancien président à mortier au parlement à Paris.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en donnant ci-dessous la copie des lettres-patentes d'admission que délivrait le chapitre de France :

« Sous l'autorité de Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et
» de Navarre, souverain chef et protecteur des ordres militaires
» et hospitaliers du royaume;

» *In nomine sanctissimæ trinitatis, passionis, resurrectionis et
» Sepulcri Domini Nostri Jesus-Christi Jerusalem ;*

» Nous gouverneur-général, administrateur-général et grands-
» officiers de l'ordre royal militaire hospitalier religieux et archi-
» confrérie royale du Saint-Sépulcre de Jérusalem, institué pour
» la garde des saints-lieux, l'an 69 après Jésus-Christ, par saint
» Jacques, premier évêque de Jérusalem; fondé l'an 313 en hos-
» pitaliers-militaires pour la sûreté des pèlerins, par sainte
» Hélène, mère du grand Constantin, premier empereur chré-
» tien; renouvelé par Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem,
» l'an 1099; protégé par Baudouin I^{er}, frère et successeur de
» Godefroy de Bouillon; par Louis VII, roi de France, l'an 1149;
» établi par saint Louis dans le royaume de France en 1254;
» autorisé par les rois ses successeurs, et plus particulièrement
» par Louis X, l'an 1316; par Philippe de Valois, l'an 1328; le
» roi Jean, l'an 1355; Charles V et Charles VI, en 1365 et 1381;
» par plusieurs ordonnances des rois très-chrétiens, leurs succes-
» seurs, et principalement par celles de Louis XIV, Louis XV
» et Louis XVI, ainsi que par les différentes Bulles de nos Saints
» Pères les papes et autres prélats de l'église.

» En vertu des pouvoirs à nous accordés en nos dites qualités
» par l'assemblée générale de l'ordre, d'admettre et recevoir des
» chevaliers dans l'ordre royal militaire hospitalier religieux et
» archiconfrérie royale du Saint-Sépulcre de Jérusalem, avons

» admis et reçu, admettons et recevons au nombre des chevaliers
» du dit ordre, aux conditions portées par les statuts, et de
» remplir celles exigées par le serment, M.

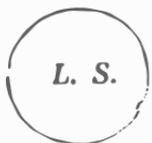
» Pour par lui être décoré de la croix de l'ordre royal militaire
» hospitalier religieux et archiconfrérie royale du Saint-Sépulcre
» de Jérusalem, et jouir, partout où il sera, de tous les honneurs,
» droits, prérogatives, privilèges, immunités, grâces et indul-
» gences accordées par nos Saints Pères les papes Eugène IV,
» Alexandre VII et Benoist XIII, et par nos dits seigneurs rois,
» à tous vrais chevaliers chrétiens. C'est sous ces conditions que
» nous lui avons expédié ces présentes signées de nous, et fait
» apposer le grand scel du dit ordre et archiconfrérie.

» Fait et donné à Paris, en chapitre administratif de l'ordre
» et archiconfrérie du Saint-Sépulcre de Jérusalem, le . . . jour du
» mois de . . . mil huit cent. . . .

» Le Gouverneur général

» L'Administrateur général

» Le Chancelier garde des sceaux



» Le Prieur commissaire-général

» Le Grand-Maitre des cérémonies

» L'informateur général »

LETTRES INÉDITES

DE

PHILIPPE II ET DE MARGUERITE DE PARME ;

COMMUNIQUEES

par M. Ph. Kervyn de Volkaersbeke ,

Membre correspondant de l'Académie , etc.

L'établissement de l'Inquisition avait excité dans les Pays-Bas un mécontentement universel. Une opposition des plus énergiques se forma contre ce redoutable tribunal, même parmi les catholiques les plus résolus à rester fidèles à la foi de leurs pères. Ces rigueurs et ces cruautés, exercées au nom d'un Dieu tolérant et miséricordieux, contre les sectaires du nouveau culte réformé, n'avaient abouti qu'à aigrir les esprits et les préparèrent insensiblement à une séparation totale de l'église romaine. Les édits et les placards, lancés contre les hérétiques, n'étaient pas observés, ou s'ils l'étaient, on n'avait obéi qu'à la force. L'agitation allait toujours croissante et partout on se réunissait pour entendre la parole enthousiaste des ministres, qui tenaient souvent leurs *prêches* sur les places publiques, entourés d'une foule immense, prête à les défendre contre leurs persécuteurs. Plusieurs seigneurs, connus par leur dévouement sincère à la cause du roi, désapprouvaient hautement le rétablissement de l'Inquisition, surtout dans un pays où cette institution était aussi antipathique au

peuple. Cherchons-en la preuve dans une lettre écrite par Marguerite de Parme, alors gouvernante des Pays-Bas, au roi Philippe II. Ce document daté du 9 janvier 1566, a été publié sommairement dans le magnifique ouvrage de M. Gachard, intitulé : *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas ; publiée d'après les originaux conservés dans les archives royales de Simancas*, tome I, page 386. La gouvernante y dit : « qu'elle fera » tout son possible, pour remplir les intentions du Roi ; mais elle » croit devoir ajouter que, depuis qu'on a appris la résolution » de S. M. sur l'Inquisition et l'observation rigoureuse des placards, les choses ont fort empiré et empirent de jour en jour. » C'était principalement à Anvers que l'hérésie faisait des progrès, où des écrits séditieux et de nature à porter atteinte au respect dû à la religion catholique, avaient été affichés. Dans cette situation critique, la duchesse crut devoir consulter le Conseil d'État, pour savoir s'il ne conviendrait pas de parler aux députés du magistrat d'Anvers « sur l'observation des décrets du concile de » Trente et des placards contre les hérétiques, ainsi que sur » l'assistance à donner aux inquisiteurs. M. de Berlaymont, le » président Viglius et Hopperus, furent d'avis qu'elle ne leur dit » mot ni de l'inquisition, ni de l'appui à prêter aux ministres » de celle-ci, attendu que c'est la chose la plus odieuse au peuple » d'Anvers, et qu'il pourrait en résulter de grandissimes inconvénients. » Plus loin, dans la même lettre, la duchesse avoue franchement au roi qu'elle déplore la résolution qu'il a prise et elle ne craint pas de lui dire qu'il a été mal conseillé. « On a beau » dire, ajoute-elle, que l'inquisition a toujours été en vigueur : » ceux du pays soutiennent qu'elle est nouvelle, et beaucoup plus » rigoureuse encore que celle d'Espagne, *qui est si odieuse, comme le Roi le sait*. D'ailleurs il est impossible de mettre à exécution » les volontés du Roi quant à l'inquisition et aux placards : car » la plupart des seigneurs qui sont chargés des gouvernements » de provinces, ont dit librement qu'ils ne voulaient concourir à » ce que l'on brûlât cinquante à soixante mille personnes. »

Si nous parcourons cette intéressante correspondance entre Marguerite de Parme et Philippe II, nous nous convainçons que la duchesse fit d'inutiles efforts, dont on ne lui a peut-être pas assez tenu compte, pour faire comprendre au roi, qu'il s'aliénerait l'esprit des Belges, s'il persistait à maintenir cette odieuse Inquisition. Elle tâcha de lui faire entrevoir que ces belles et riches provinces, poussées à bout par une tyrannie insupportable, pourraient secouer leur joug et échapper à sa domination, par une révolte générale. Ces sages avis, donnés d'une manière respectueuse mais franche, ne firent aucune impression sur le roi, dont la volonté resta inébranlable. Marguerite dut lui obéir. Elle envoya aux gouverneurs des provinces, les ordres sévères qu'elle avait reçus. Le prince d'Orange lui répondit que si le roi persistait à exiger qu'il prêtât son appui aux inquisiteurs, il le priait de charger de cette commission une autre personne *entendant mieux les humeurs du peuple et plus abile que lui à les maintenir en paix et repos, plustost que d'encourir la note, dont lui et les siens pourraient estre souillés, si quelque inconvenient advint aulx Païs de son gouvernement et durant sa charge* ¹.

Ainsi, quand Marguerite écrivait à Philippe II que les Gouverneurs s'opposeraient à l'établissement de l'Inquisition dans leurs provinces, elle ne s'était pas trompée. Elle l'avait prédit. Toutefois, elle continua à envoyer partout des ordonnances contre les hérétiques. La lettre que nous donnons ci-après, extraite des archives communales de Gand ², et adressée au Magistrat de cette ville, prouve combien la haine, que la cour de Madrid nourrissait contre les Réformateurs, était implacable et aveugle.

A la fin de cette lettre, évidemment rédigée d'après les instructions que la duchesse recevait de Madrid, nous voyons que le roi se préparait à rendre visite à ses sujets des Pays-Bas. Marguerite

¹ GROEN VAN PRINSTERER, *Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. II, p. 20.

² *Registre des autographes et signatures de 1457-1599.*

espérant que Philippe II changerait de politique, lorsqu'il verrait par lui-même combien le système suivi jusqu'alors était nuisible aux intérêts de sa couronne, faisait des vœux pour l'accomplissement de ce voyage qui se remettait sans cesse. D'ailleurs, abreuvée de chagrins et fatiguée du poids d'un gouvernement difficile, elle ne cessait de solliciter du roi la grâce de pouvoir se retirer dans ses propres États; mais Philippe II n'y consentit jamais.

Tout-à-coup le bruit se répand que don Alvarez de Tolède, duc d'Albe, est nommé capitaine-général et se dirige vers les Pays-Bas à la tête de nombreuses troupes bien aguerries pour en finir avec les hérétiques et les séditeux. A cette nouvelle les Confédérés se réunissent de nouveau et forment une ligue plus formidable que jamais contre les oppresseurs étrangers. Marguerite écrit au roi que le choix qu'il a fait du duc d'Albe pour pacifier les Pays-Bas, est malheureux et est cause que les Confédérés et les sectaires qui était dispersés se sont réunis et tiennent maintenant des assemblées plus fréquentes qu'auparavant ¹.

Philippe II n'écoute ni les conseils ni les plaintes de sa sœur, qui dut se soumettre encore une fois aux volontés tyranniques de son frère. La lettre qu'elle lui écrit le 11 avril 1567 respire la tristesse, mais n'attendrit pas le cœur du monarque espagnol. « Votre Majesté, lui dit-elle, a peu de souci non-seulement de » ma satisfaction et consolation, mais encore de ma réputation » propre, à laquelle, tenant ici le lieu que je tiens (sans parler » d'autres motifs), je dois attacher beaucoup d'importance. Par » les restrictions extraordinaires que V. M. a mises à mon auto- » rité, elle m'a enlevé tout pouvoir, et m'a privé des moyens » d'achever l'entier rétablissement des affaires de ce pays : à » présent qu'elle voit ces affaires en un bon état, elle en veut » donner l'honneur à d'autres, tandis que, moi seule, j'ai eu les » fatigues et les dangers. . . . J'ai donc pris la résolution, avant » de consumer ici ce qui me reste d'existence, comme j'y ai perdu

¹ GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, tom. I, pag. 507.

» la santé, de me retirer, pour mener une vie plus tranquille, au
» service de Dieu, bien que je ne puisse le faire avec mon mari, à
» cause de la mauvaise intelligence qui règne entre nous, comme
» V. M. le sait, laquelle a procédé uniquement de ce que j'ai
» voulu, par-dessus toutes choses, servir et contenter V. M. ¹ »

**Lettre de Marguerite, duchesse de Parme et de Plaisance,
à Philippe II.**

Marguerite par la grace de Dieu, ducesse de Parme
et de Plaisance, Régente et Gouvernante.

Tres chiers et bien améz,

Comme plusieurs sectaires rebelles et séditieux tachent journallement à seslever et assembler en armes, contre le Roy monseigneur, et semparer daucunes villes, places fortes, pour tant mieulx pouvoir exécuter leurs pernicieuses et dampnables entreprises et voluntéz, chose très dangereuse et de fort mauvaise conséquence, à quoy convient promptement pourveoir par toutes voyes et moyens possibles, au bien, seureté et conservation du pays et de chacun en particulier, à ceste cause, vous requérons et néantmoins au nom et de la part de Sa Ma^{te}. ordonnons très expressément. Et à certes, que en ce temps si turbulent et divers, ayez à vous garder bien et diligemment, faisans faire bon guet de jour et de nuyt en la ville de Gand, pour la povoir préserver et assurer avec leurs bourgeois, manans et habitans d'icelle, de tous dangiers et inconvenienz qui par les menées et practiques des sectaires, rebelles et séditieux susdits, leur pourroyent advenir. Et, si es limites de votre Jurisdiction se veoyent ou monstroyent quelzques troupes de genz de guerre, non ayans retenues ou passeportz de Capitaines, auctoriséz ou advouéz de sadite Majesté

¹ GACHABD, *Correspondance de Philippe II*, tom. I, pag. 525.

ou de nous, par lettres patentes sur ce despeschées, allans et sencheminans fil à fil vers la ville Danvers ou autres villes et lieux des pays de Hollande, Zelande ou dautres provinces ou quartiers; Nous vous commandons et ordonnons semblablement de par sadite Majesté, que ayez à ruer et frapper sur telles gens, en saisissant et appréhendant ceulx que pourrez attrapper, pour incontinent en faire justice et exécution selon leurs démérites. Ou bien vous employer de toute force, pour défaire, rompre et mettre en route les dites troupes, conformément aux ordonnances et édictz de sadite Majesté. Vous acquitant au surplus en ce que dict est, et y usant de telle vigilance, promptitude et dextérité, comme en voudrez respondre à sadite Majesté; Laquelle sattend prochainement par deça, pour conforter et défendre ses bons subiectz. Atant, Très chiers et bien améz, notre Seigneur vous ait en garde. Escript à Bruxelles, le xxvi^e jour de février 1566.

MARGARITA.

(Contresigné) D'OVERLOEPE.

A noz très chiers et bien améz les Bailly,
Échevins et Conseil de la ville de Gand.

Recepta den lesten dach Sporcle xv^eLXVI.

Cependant le duc d'Albe continue sa marche. Il arrive de l'Italie, traverse la Bourgogne et la Lorraine et se trouve au mois d'août 1567 à Luxembourg. Il a pour mission d'établir un régime de proscription et de terreur. Il formera un tribunal plus terrible encore que celui de l'Inquisition, dont il choisira les juges parmi les hommes les plus dévoués au despotisme de l'Espagne. Ce tribunal s'appellera le Conseil des Troubles et versera le sang à grands flots. Puis, lorsque la flamme et le fer auront jeté la désolation sur cette malheureuse contrée, Philippe arrivera dans les Pays-Bas pour fermer sous une apparence trompeuse de clémence, les plaies causées par son farouche général. « Dans

» l'état où sont les choses, écrit le duc d'Albe au grand commandeur de Castille, ambassadeur du roi à Rome, non-seulement » la venue du roi n'est pas nécessaire pour cet hiver, mais elle » serait même inopportune, car les mesures qu'il reste à prendre » attireraient sur lui une haine dont ses ministres peuvent le » décharger. Il vaut mieux que le roi attende, pour venir, que » tous les actes de rigueur aient été faits; il entrera alors dans le » pays comme prince benin et clément, pardonnant et accordant » des faveurs à ceux qui l'auront mérité ¹. »

Depuis l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas, Marguerite de Parme avait considérablement perdu de son autorité; aussi ne cessait-elle d'adresser des supplications à son frère, pour qu'il voulut bien la décharger d'un gouvernement qui lui pesait horriblement. D'un autre côté, le duc désirant se débarrasser d'elle, se chargea d'appuyer sa demande qui lui fut finalement accordée. La lettre qui suit écrite par Philippe II aux États de Flandre a pour objet de leur faire connaître le départ de la duchesse et la nomination du duc d'Albe comme gouverneur et capitaine-général des Pays-Bas. Ce document provient de la même source que la lettre de Marguerite de Parme que nous avons donnée plus haut ².

Lettre de Philippe II aux Etats de Flandre.

Le roy.

Chiers et bien améz, comme passéz aucuns mois ença avions escript à notre très chiere et très amée soeur, la duchesse de Parme, Plaisance etc, Régente et Gouvernante de noz Pays-Bas et ailleurs où nous sembla convenir de nous trouver par de la, pour tout cest esté passé, et fajct à ces fins toutes les diligences

¹ GACHARD, *Correspondance de Philippe II*, tom. I, pag. 576.

² *Archives communales de Gand, registre des autographes et signatures de 1457-1599.*

possibles pour apprester une armée à ce nécessaire, que pensions de voir estre presté au commencement d'aoust dernier, la chose a esté tellement retardée tant à cause des victuailles et munitions, que des batteaulx qui se debvront amener dez de Landelouzie jusques à laultre mer (actendu que notre première intention avoit esté daller par laultre costel d'Italie), que au primes à l'entrée du mois de septembre sont arrivéz au lieu destiné, sayson fort périlleuse et du tout (comme est notoire) contraire à la navigation. Et combien que pour une chose tant importante que de notre sainte Religion et le bien de noz pays de dela et mettre en lung et laultre le remède que convient; nous estions résoluz et déterminéz de non refuser aulcung péril et pour ce, non nous laisser divertir de notre bonne intention. Toutefois, voyant et considérant que avec sy singulière grace et benignité de Dieu, et noz bons moyens et offices, et de noz bons et leaulx ministres et vassaulx, les mauvais ont esté rebutéz de leurs intentions et desseingz, et les choses remises en tel estat que apparemment elles se pourront avec layde Dieu (espérant quil sera servy de continuer par sa grace ce quil luy a pleu sy bien encommencer) et semblables bons offices et moyens, maintenir et souffrir ung peu de dilation; Nons a samblé que pour le service de Dieu et bien de noz dits Estatz, sera moindre mal de différer notre dit partement jusques au printemps prochain que de nous mettre en apparent dangiers desdits inconveniens, pour lequel temps estimons notre venue par dela estre nonseulement très nécessaire, mais la tenons pour chose forcée et qu'en aulcune manière ne se peult ny doit excuser; bien entendant et pesant que tant il importe audit tamps que nous lexécutons, que sans ce, tout ce qua esté bien fait et frayé jusques oires, et les paines et travaulx que lon y a prins, ne peuvent porter effect. Oultre ce (quest le plus à considérer) que ladite grace et bien quil a pleu à Dieu de nous faire à nos dits pays et Estatz en la réduction des affaires à telz termes, ny se tireroit le fruit que convient, ny nous démonstrerions la recognoissance et action de grace que nous et

nos dits pays luy debvons, sy délaissions ou différions plus avant notre dit parlement, et le devoir dy assister avec notre presence ; puisque sans icelle les affaires ne sy peuvent remedier. Et, a cest effect faisons pour ledit temps préparer tout ce que y peut estre nécessaire ; tant du coustel de par dela que eicy ¹, de manière que avec la grace de Dieu ny aura alors nul retardement on empeschement. Daultre part comme notre dite sœur nous a faict grande instance pour diverses et réitérées fois pour se retirer en ses propres pays et estatz, tant à cause de son indisposition, que de ses urgens affaires pour avoir esté sy longuement hors de sa maison, laquelle avons tousiours requis de vouloir continuer en ladite charge de gouvernante générale ². Considérant le tamps présent et notre venue sy prochaine, et aussy la grande congnoissance et expérience qu'elle a des affaires de par dela, en ladministration desquelz elle sest sy bien et vertueusement acquitée, avec une sollicitude, peyne et travail incroyable ; quoy nonobstant nous a faict nouvelle instance, ayant à ceste fin envoyé devers nous ung de ses ministres, propre et expres ³, de manière que ne luy avons peu (bien à notre grand regret) plus refuser sa réquisition ⁴.

¹ L'un des prétextes dont on se servit pour justifier la venue du duc d'Albe, était la prétendue mission que ce seigneur avait reçue de tout préparer pour la réception du roi dans les Pays-Bas.

² La duchesse demande avec instance au Roi qu'il luy accorde promptement son congé, en lui faisant observer qu'elle n'était venue que pour deux années, et qu'elle en est restée huit, passées dans des fatigues continuelles, dont le Roi ne semble lui savoir aucun gré. GACHARD, *Corr. de Philippe II*, t. I, p. 524.

³ Ce *ministre* pourrait bien être Alonso Lopez-Gallo, qui fut envoyé en Espagne par la duchesse de Parme.

⁴ Philippe II ne lui accorda sa demande que lorsqu'elle eut été appuyée par le duc d'Albe. Car elle écrivait le 29 août 1567 au roi : « Si ma réputation et ma satisfaction avaient inspiré au Roi la sollicitude qu'il me marque dans ses lettres, » il m'aurait autorisée à quitter mon gouvernement, avant de me mettre en » quelque sorte en parangon avec le duc d'Albe, qui fait tout ce qui lui plaît, quoi- » que je sois d'un avis contraire, comme cela vient d'avoir lieu dans la réparti- » tion des troupes. La duchesse ajoute qu'elle est affectée jusqu'au fond de l'âme, » de la conduite du Roi à son égard. » GACHARD, *Corr. de Philippe II*, t. I, p. 567.

A ceste cause, et quil est nécessaire que pendant le tamps de notre dite venue, nos dits pays ue demeurent despourvuez de gouverneur et régent général; considérées ces singulières prudences leaulté et expérience et aultres très grandes qualitéz de notre très chier et très amé cousin le Ducq Dalve, pour nous présentement capitaine géuéral de noz pays de par dela; l'avons commis par forme de provision audit Estat de gouverneur général de nos dits Pays-Bas, dont vous avons bien voulu advertir et certier par cestes. Vous mandant et enchargeant et néantmoins ordonnant, de luy rendre en notre nom toute obéissance comme à gouverneur et capitaine général appartient et ce qu'en dépend. Atant chiers et bien améz, notre Seigneur vous ayt en sa sainte garde. De Madrid, le xiii Doctobre 1567.

PHILÉ.

A noz chiers et bien améz les Estatz du pays
et comté de Flandres, ou à leurs Députez.

Recepta le premier jour de janvier 1568.

Le roi ne vint pas aux Pays-Bas et continua à avoir une confiance aveugle et illimitée dans le duc d'Albe. Celui-ci tyrannisa tellement le peuple et les grands, qu'il attira sur la tête de son souverain la malédiction de ses sujets. La haine qu'il inspira à la nation entière prépara les désastres qui ruinèrent pour longtemps l'une des plus belles et des plus riches contrées de l'Europe.

EXTRAIT

DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie a reçu des remerciements très-flatteurs de la part de S. M. le roi des Belges et de plusieurs souverains étrangers, auxquels elle avait fait hommage de la dernière livraison de ses Annales. Au nombre de ces princes se trouve le roi des Pays-Bas, Guillaume II, que la mort vient d'enlever à l'amour de ses sujets, et dont la mémoire sera toujours chère aux Hollandais, et vénérée surtout par ceux qui aiment les braves.

Plusieurs compagnies savantes, des littérateurs célèbres et des personnages éminents remercient également l'Académie, dans les termes les plus flatteurs, pour ses derniers travaux.

Parmi les lettres qui lui sont parvenues depuis peu, on en distingue une que lui a adressée Son Altesse Réhid-Pacha, grand-visir de l'empire Ottoman, membre honoraire de l'Académie, l'un des hommes les plus remarquables de l'époque actuelle. Cette lettre autographe est écrite de Constantinople, sous la date du 21 février 1849. Son Altesse a reçu avec beaucoup de distinction les publications récentes de l'Académie, ainsi que les derniers ouvrages de M. Félix Bogaerts, secrétaire-perpétuel.

Son Excellence le chevalier de Longobardi, ministre de l'intérieur

de Naples, et d'autres savants qui ont été nommés membres de l'Académie, remercient pour leur admission.

M. le vicomte de Kerckhove, président de l'Académie, communique une lettre qu'il a reçue de l'Académie royale du Gard, dont il est membre, et qui le charge de notifier qu'il y aura des relations suivies entre les deux compagnies.

L'Académie a reçu, depuis la dernière livraison de ses Annales, les envois suivants :

1. De la rédaction du *Journal de l'architecture et des arts relatifs à la construction*, les numéros de janvier et de février 1849, accompagnés de planches. In-8°, 1849, Bruxelles, imprimerie de Ch. Vanderauwera. Dans ce recueil périodique, que nous nous plaisons à recommander, nous avons remarqué plusieurs bons travaux, parmi lesquels quatre Notices, l'une intitulée : *De la Spirale Hyperbolique*, par M. Guillery ; l'autre : *De divers systèmes de fermes en fer et en bois employées en Angleterre*, par M. H. Janiard ; la troisième : *Fragments sur Nivelles*, dans laquelle l'auteur s'applique à donner la description historique de l'église collégiale de Ste.-Gertrude ; la quatrième est intitulée : *Iconographie expiatoire au moyen âge*.

2. De plusieurs compagnies savantes, les livraisons de leurs recueils pour l'année 1849.

3. De M. Mathieu, membre correspondant de l'Académie, un nouveau poème d'une incisive versification et plein de verve, intitulé : *Les mémoires d'Outre-tombe*. In-12°, 1849, Mons, imprimerie de Piérart.

4. De M. le chanoine de Ram, recteur de l'Université catholique, membre honoraire de l'Académie, son discours portant pour titre : *De Laudibus quibus Veteres Lovaniensium theologi efferi possunt*, etc. 1 vol. in-8° de 165 pages ; 1848, Louvain, imprimerie de Van Linthout et Van den Zanden. — Ce discours, marqué au coin d'une latinité pure, est accompagné de notes curieuses et remarquables par une érudition de bon goût.

5. Du même, une brochure intitulée : *Rapports par MM. de Ram, Gachard et de Reiffenberg, concernant la statue de Godefroid de Bouillon*. Ces rapports ont d'autant plus vivement intéressé l'Académie qu'elle s'occupe de faire des recherches sur l'origine des armoiries; sujet qui a été traité par un de ses membres dans une Notice que la compagnie a fait insérer dans ses Annales.

6. De M. Quetelet, membre honoraire de l'Académie, son *Rapport adressé à M. le Ministre de l'intérieur sur l'état et les travaux de l'observatoire royal pendant l'année 1848*. In-8°, 1848, Bruxelles, imprimerie de M. Hayez.

7. Du même, son *Rapport sur les travaux de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, pendant les années 1847 et 1848*. Extrait des bulletins de cette Académie.

8. Du même, sa *Notice sur Louis-Vincent Raoul*, membre de l'Académie de Belgique. In-8°, 1849, Bruxelles, imprimerie de M. Hayez.

Il est inutile de dire que l'Académie reçoit toujours avec un nouveau plaisir les productions de M. Quetelet, placé au rang des plus savants écrivains de l'époque.

9. M. Félix Bogaerts, secrétaire-perpétuel, fait hommage à l'Académie d'un volume d'*Épigrammes*, qu'il vient de publier chez l'imprimeur de Cort, à Anvers.

10. M. Wolters, membre effectif, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage intitulé : *Notice Historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim dans la province actuelle de Limbourg*. 1 vol. in-8° de 236 pages, avec cartes, portraits et planches numismatiques; 1848, Gand, imprimerie de Gyselynck.

« L'origine des anciens sires de Reckheim, dit l'auteur, se perd dans l'obscurité des premiers siècles de notre ère. Ce qui est prouvé par l'histoire, c'est que déjà vers la fin du XI^e siècle cette terre avait des seigneurs particuliers. Elle passa ensuite et successivement aux familles de Bronckhorst, Fauquemont, Diepenbeck, Sombreffe, Piermont, La Marck, Henin-Liétard, Vlodorp, Quaedt, et enfin à celle d'Aspermont-Lynden,

qui la possédait au moment de la révolution française, et qui en porte encore le titre aujourd'hui. »

Après avoir décrit la situation géographique du bourg de Reckheim et de son territoire, et avoir donné l'historique de son château, de ses fiefs et privilèges, notre savant confrère rapporte tout ce que les documents historiques, qu'il a rassemblés, lui ont appris sur les divers possesseurs de cette terre seigneuriale. Le volume est terminé par la description et par les dessins, parfaitement lithographiés, des monnaies de la seigneurie de Reckheim, ainsi que par plusieurs chartes et autres documents fort curieux.

11. M. Ph. Kervyn de Volkaersbeke, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de l'intéressante publication qu'il a faite de plusieurs *Lettres inédites de Sabine de Bavière, comtesse d'Egmont, et de sa fille Léonore.* — Extraite du *Messenger des sciences historiques de Belgique.* — In-8°, 1848, Gand, imprimerie de Léonard Hebbelynck.

12. Le même adresse à l'Académie les trois premières livraisons d'un ouvrage intitulé : *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas, 1577-1584*; accompagnés de notes biographiques et historiques. In-8° avec des fac-simile; 1848, Gand, imprimerie de Gyselynck.

Cet ouvrage, que M. Kervyn publie en compagnie avec M. Diegerick, archiviste de la ville d'Ypres, est un répertoire fort utile pour l'histoire nationale.

13. M. Kervyn a également enrichi la bibliothèque de l'Académie des trois premières livraisons de son ouvrage sous le titre d'*Histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre.* In-fol., Gand, lithographie et imprimerie de Gyselynck.

Les trois premières livraisons que nous avons sous les yeux, sont d'un grand luxe typographique. Ce sera un des livres les plus somptueux que l'on ait publiés jusqu'à ce jour; mais son mérite ne se borne pas là : ce magnifique ouvrage, écrit avec conscience et avec beaucoup de talent, contiendra des détails utiles pour les

familles, et des renseignements nouveaux qui pourront être consultés avec fruit par toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de Belgique. En exposant la généalogie de quelques maisons nobles, M. Kervyn a pris pour base de parler des hommes qui ont rendu des services signalés au pays et de tirer de l'oubli des noms glorieux dont la Belgique peut s'enorgueillir. Son entreprise, qui est toute nationale, ne peut manquer d'obtenir le plus brillant succès.

Les armoiries qui accompagnent l'ouvrage sont d'une exécution admirable et de la plus sévère exactitude.

14. La Société des Antiquaires de Picardie adresse à l'Académie son tome IX avec onze planches gravées. 1 gros vol. in-8°; 1848, Amiens, imprimerie de Duval et Herment.

La réputation de cette société savante est faite, et ses importants travaux sont assez connus pour nous dispenser d'en faire l'éloge.

15. La Société provinciale des Arts et Sciences du Brabant septentrional fait parvenir à l'Académie les trois derniers volumes de ses actes : *Handelingen van het provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant*. In-8°, années 1846, 1847 et 1848; Bois-le-Duc, imprimerie de H. Palier et fils.

Il existe peu de compagnies savantes qui remplissent leur mission avec autant de zèle et de distinction, et qui publient autant de travaux utiles pour l'histoire que la Société provinciale des Arts et Sciences du Brabant septentrional.

16. L'Académie reçoit de la même société les trois volumes qu'elle a publiés sous le titre de *Verzameling van Kronyken etc.* — *Collection de chroniques relatives à la ville et à la Mairie de Bois-le-Duc*. In-8°, 1846, 1847 et 1848; Bois-le-Duc, imprimerie de P. Stokvis.

17. La même Société adresse à l'Académie la première partie d'un ouvrage qu'elle publie sous le titre de *Charters en geschiedkundige Bescheiden betrekkelijk het land van Ravestein* — Chartes et documents historiques concernant le pays de Ravestein. — I vol. in-8°, 1848; Bois-le-Duc, imprimerie de P. Stokvis.

18. M. le docteur Hermans, membre correspondant, archiviste de la ville de Bois-le-Duc, fait hommage à l'Académie des six dernières livraisons de la seconde partie de son excellent recueil intitulé : *Bydragen tot de Geschiedenis, Oudheden, Letteren, Statistiek en Beeldende kunsten der provincie Noord-Brabant* — Recueil consacré à l'histoire, aux antiquités, lettres, statistique et beaux-arts de la province du Brabant septentrional. — In-8°, 1845, 1846, 1847 et 1848; Bois-le-Duc, imprimerie des frères Muller.

19. La Société historique et littéraire de Tournay adresse à l'Académie son *Bulletin*, tome I, n° 3. In-8°. 1849, Tournay, imprimerie d'Adolphe Delmée.

Cette savante compagnie, que nous avons déjà signalée à l'attention publique, continue à travailler avec beaucoup de zèle et de succès.

20. M. Alexandre Hermand, vice-président de la Société des Antiquaires de la Morinie, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'une brochure, sous le titre de *Rapport sur la Notice biographique de Robert dit Moreau de Fiennes*, connétable de France, de 1356 à 1370.

La Société des Antiquaires de la Morinie avait mis au concours la question suivante : *Une médaille d'or sera décernée à la meilleure Notice biographique sur Robert de Fiennes, époux de la châtelaine de St-Omer et connétable de France au XIV^e siècle.* Une seule Notice a été adressée en réponse à cette question; et comme elle a laissé beaucoup à désirer, M. Hermand a cherché à compléter la biographie de cet homme remarquable, dont la France doit conserver le souvenir. Notre honorable confrère a parfaitement réussi dans son entreprise.

21. M. le docteur Loysel, médecin à Cherbourg, fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Essai sur les eaux ferrugineuses du Roule et des fourches*, qui renferme des observations importantes pour l'art de guérir. In-8°, 1845, Cherbourg, imprimerie de Beaufort et Lecauf.

22. M. Bazan, agent administratif de la marine à Cherbourg,

membre de la Société royale académique de la même ville, adresse à l'Académie une production ayant pour titre : *Coup-d'œil sur Athalie*, précédé d'une *Courte dissertation sur la prévention en matière de littérature*. Ce travail est dédié à l'Académie d'Archéologie de Belgique, qui ne peut être que très-flattée d'un pareil hommage de la part d'un littérateur aussi distingué.

23. M. Édouard Thierry, l'un des conservateurs de la bibliothèque de l'Arsenal de Paris, membre de la Société royale académique de Cherbourg, fait hommage à l'Académie d'une *Notice sur M. Le Chanteur, commissaire principal de la marine*, suivie d'actes inédits relatifs aux sièges de Flessingue et d'Anvers en 1809 et 1814. In-8°, 1848, Cherbourg, imprimerie de Thomine.

Celui qui fait le sujet de cette biographie, est père d'un de nos savants confrères ; il a laissé d'honorables souvenirs à Anvers, où il organisa avec distinction le service de l'inscription maritime et l'administration de l'arsenal de la marine, sous le régime français. M. Le Chanteur a habité Anvers pendant quatorze ans ; il ne fut pas seulement un administrateur habile et intègre, mais il possédait les plus vastes connaissances dans les beaux-arts. L'Académie royale de peinture de cette ville le comptait avec orgueil parmi ses membres honoraires. Aussi M. Thierry dit avec raison : « Je raconte une vie honorable, pleine de travaux utiles, dont le » loisir fut encore actif et noblement occupé. Les hommes pas- » sent, ceux-ci avec plus de bruit, ceux-là avec plus de calme, les » uns plus brillants, les autres meilleurs. Celui dont je parle » a été des meilleurs. Il a bien rempli de longs jours. Il a vécu » pour son pays, pour sa famille, pour ses amis, et après qu'il se » fut dévoué à tous, Dieu lui accorda de vivre enfin pour lui- » même, méditant sur l'heure mystérieuse où l'âme qui sort du » temps entre dans l'éternité. » Louis XVIII, roi véritablement libéral, qui se plaisait à récompenser les services, ne pouvait méconnaître dans M. Le Chanteur ni la religion du devoir, ni la France loyalement et courageusement servie : ce prince lui conféra la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

24. M. le baron de Herckenrode, membre correspondant, enrichit la bibliothèque de l'Académie d'un ancien manuscrit contenant les statuts de l'ordre de Malte, accompagnés de réflexions sur la langue d'Auvergne.

25. Il est fait hommage à l'Académie d'une généalogie manuscrite de la famille de Henri-Charles-Nicolas Van der Noot, né le 7 janvier 1731, qui s'est acquis une si déplorable célébrité dans l'insurrection brabançonne contre l'empereur Joseph. Il règne dans cette généalogie une certaine animosité, qui ne permet point à l'Académie de la publier.

26. M. Van der Meersch, archiviste de la Flandre-Orientale, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de sa *Notice sur un exemplaire unique des chansons de Namur, de Jean Lemaire des Belges*. Brochure in-8°, 1848, Gand, imprimerie de de Busscher frères.

27. M. Auguste Le Jolis, secrétaire de la Société d'horticulture de Cherbourg, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de son *Mémoire sur l'introduction et la floraison à Cherbourg d'une espèce peu connue de lin de la Nouvelle-Zélande et Revue des plantes confondues sous le nom de Phormium-Tenax*. In-8°, 1848, Cherbourg, imprimerie de Thomine.

28. L'Académie royale du Gard adresse à l'Académie ses Mémoires des années 1842, 1843, 1844, 1845 et 1846. 2 vol. in-8°, Nîmes, imprimerie de C. Durand-Belle.

L'Académie du Gard est regardée à juste titre comme une des principales compagnies savantes de France. Ses travaux sont très-répandus et honorablement appréciés par les amis des sciences, des lettres et des arts. Dans ces mémoires l'archéologie occupe une large part.

29. La Société de Pharmacie d'Anvers adresse à l'Académie les deux dernières livraisons de son journal.

Nous y avons remarqué spécialement la *Notice historique sur l'origine de la pomme de terre, etc. ; suivie de remarques sur sa maladie, les moyens de la combattre et d'en prévenir le retour ;*

par F. M. Verbert, docteur en sciences, professeur de chimie, de physique et d'histoire naturelle, président honoraire de la Société de Pharmacie, etc. Bien que cette Notice soit étrangère aux études archéologiques, nous regardons comme un devoir de la signaler à l'attention de nos lecteurs, puisqu'elle contient beaucoup de faits et d'avis de la plus grande utilité. Ce travail est le fruit de profondes et consciencieuses recherches et expériences d'un savant modeste, qui n'a jamais obtenu ni recherché d'autre récompense que l'estime de ses concitoyens. C'est un hommage que nous nous plaisons à rendre à un homme de mérite et de bien, qui, depuis plus d'un demi siècle, a consacré tous les instants de sa vie aux sciences et à son pays.



L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE,

inséré dans le 4^e volume des Annales.

Membres Correspondants.

MM.

- GERVAIS, ancien secrétaire-général de la Société des Antiquaires de Normandie, membre de plusieurs académies, avocat, à Caen.
- LA FARELLE (FÉLIX DE), ancien député, membre correspondant de l'Institut de France, et de plusieurs autres académies, etc.
- LAMBERT, conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Bayeux, membre de plusieurs académies, etc.
- NICOT, Recteur honoraire de l'Académie de Nîmes, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale du Gard, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, officier de la Légion d'honneur et de l'Université de France, etc.
- PELET (A.^{te}), archéologue, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, auteur de plusieurs ouvrages sur les antiquités du Midi de la France, etc.
- RIZO RANGABÉ (ALEXANDRE), secrétaire-perpétuel de l'Académie d'Archéologie de Grèce, etc., à Athènes.
- TOPAIDOS (GEORGE K.), vice-président de l'Académie d'Archéologie de Grèce, etc., à Athènes.

Membre honoraire.

MM.

- LONGOBARDI (Son Excellence le chevalier RAEFFAELE), ministre secrétaire d'état de l'intérieur pour le royaume de Naples, grand-croix de l'ordre royal de François I^r, membre de plusieurs Académies, etc.
-

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR LA

SEIGNEURIE DE ST-PIERRE

PRÈS DE MAËSTRICHT ;

PAR

M. A. P E R R E A U ,

Membre correspondant de l'Académie d'Archéologie de Belgique ; de l'Académie nationale
d'Archéologie d'Espagne ; de la Société des Antiquaires de Zurich, etc.

Sur les bords de la Meuse, près des murs de la ville de Maestricht, se trouve un village dont les maisons et les jardins servent de ceinture à une montagne calcaire, dont les cryptes si connus des géologues ont fourni les pétrifications les plus curieuses qui ornent les cabinets de l'Europe. Ce village est celui de St-Pierre qui formait autrefois une seigneurie franche (Vrye Bannery), appartenant aux évêques de Liège.

D'après d'anciennes traditions, cette seigneurie aurait été une des premières possessions territoriales de l'église de Liège. Au VII^e siècle elle appartenait à Aper et Herislinde dont le fils, nommé Lambert, fut élu évêque de Maestricht en 672, et qui, après l'avoir hérité, l'unit aux domaines de son église.

L'évêque Lambert affectionnait le séjour du domaine de ses pères et y passait tous les moments que ses fonctions sacerdotales et ses relations intimes avec Pepin d'Herstal, duc d'Austrasie, lui laissaient disponibles. Ces relations entre Pepin et l'évêque de Maestricht inspiraient beaucoup de jalousie aux leudes qui entouraient le duc d'Austrasie. Un d'entre eux, nommé Dodon, avait voué à Lambert une haine invétérée, parce que cet évêque engageait sans cesse Pepin à rompre le commerce adultérin qu'il entretenait avec Alpaïde, sœur de Dodon, et à faire restituer par ce dernier, les biens de l'église qu'il avait usurpés. Un jour, au milieu d'un festin solennel, l'évêque de Maestricht laissa éclater hautement le sentiment de répulsion que la présence d'Alpaïde lui inspirait, et engagea de nouveau Pepin à rendre à son épouse légitime la place que cette concubine usurpait à ses côtés. Cette conduite de Lambert remplit Dodon et ses frères d'une telle fureur qu'ils résolurent de se débarrasser à tout prix d'un censeur si incommode. Ayant appris qu'à l'issue du repas, l'évêque était allé prier dans une petite chapelle qu'il avait fait construire au bourg de Légia, ils s'y rendirent avec quelques-uns de leurs mercenaires et surprirent Lambert au pied de l'autel. Quoique les gens de la suite de l'évêque tentassent de le défendre, il fut percé de coups par ces furieux, et son cadavre fut jeté dans la Meuse. Quand les assassins se furent éloignés, on recueillit les restes du martyr, qu'on alla secrètement enterrer à St.-Pierre. St-Hubert transféra à Liège les reliques de son prédécesseur ¹.

Les successeurs de St-Lambert conservèrent la propriété de St-Pierre, et leurs droits sur cette seigneurie furent reconnus à diverses reprises par les ducs de Brabant, après qu'ils eurent obtenu la co-propriété de la ville de Maestricht. En 1212, Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, s'étant aperçu que les

¹ En 1575 on retrouva à St-Pierre le tombeau où St-Lambert avait été inhumé, et l'on bâtit sur son emplacement en 1685 une petite chapelle qui existe encore.

habitants de la partie de Maestricht, dépendante de son église, étaient trop peu nombreux pour pouvoir, en cas d'hostilités, résister à ceux qui appartenaient au duc de Brabant, résolut pour établir une sorte d'égalité numérique entre ses sujets et les Brabançons, de fonder un bourg sur le territoire de St-Pierre, et de le bâtir tout près des murs de Maestricht. Il demanda au chapitre de St-Lambert l'autorisation nécessaire, et après l'avoir obtenue, il fit commencer les travaux. Pour attirer des habitans dans sa nouvelle création, il l'érigea en commune et accorda à ceux qui viendraient l'habiter, toutes les franchises dont jouissaient les bourgeois liégeois de Maestricht¹. Ses successeurs continuèrent à favoriser la commune de St.-Pierre; ils y établirent une cour de justice et un atelier monétaire²; ils autorisèrent les bourgeois à s'organiser en quatre métiers et à élire leur régence.

Aussitôt que le bourg de St-Pierre fut construit, quelques filles pieuses s'y établirent et érigèrent un béguinage avec chapelle, sous l'invocation de St-André. Ce béguinage, construit dans un endroit exposé aux inondations de la Meuse et du Jard, ne subsista pas longtemps.

En 1263, les béguines sollicitèrent auprès de l'évêque de Liège, Henri de Gueldres, l'autorisation de transférer leur demeure dans un autre endroit, mieux situé. L'évêque accueillit favorablement leur demande et les autorisa à construire un nouveau béguinage avec chapelle, mais stipula que le prévôt du chapitre de Notre-Dame à Maestricht conserverait ses anciens droits de patronage. Ce ne fut qu'en 1269 qu'elles parvinrent à se procurer un terrain, pour y bâtir leur nouvelle demeure, en achetant du chapitre de St.-Servais, un emplacement situé entre deux bras du Jard³. Le nouveau béguinage fut placé sous l'invocation de Ste.-Catherine. L'évêque autorisa ensuite les béguines à avoir pour leurs

¹ Archives de Maestricht, ab anno 1212.

² Voir sur l'atelier monétaire de St.-Pierre et sur les monnaies qui y furent forgées, les recherches que j'ai publiées dans la *Revue de la numismatique belge*, tome III, pages 57 et suivantes.

³ Archives municipales de Maestricht, acte du 2 septembre 1269.

besoins spirituels un prêtre, indépendant du curé de St.-Pierre qui auparavant avait leur direction, et, pour indemniser ce dernier de ses anciens droits, il fut statué que chaque béguine lui payerait annuellement trois oboles, monnaie de Liège, payables en trois termes, à la Toussaint, à Noël et à Pâques ¹.

Ces béguines de St.-Pierre étaient réputées bourgeoises de Maestricht, malgré leur séjour hors de l'enceinte de cette ville: c'était probablement parce que la plupart d'entre elles appartenaient à des familles urbaines ².

Lors de l'agrandissement de l'enceinte de Maestricht, la seigneurie de St.-Pierre perdit une partie de son territoire, qui fut enclavée dans la ville, mais elle en conserva néanmoins la juridiction. C'était la partie qu'on nommait la nouvelle ville (*de Nieuwstad*) et qui s'étendait de la porte du Jard, jusqu'à celle de St.-Pierre. M. Collette, dans son recueil manuscrit de documents historiques sur la ville de Maestricht, place cet événement en l'année 1381, sous l'épiscopat d'Arnould de Horn, et rapporte que l'on voyait jadis les armoiries de cet évêque, à côté du corps-de-garde de l'ancienne porte de St.-Pierre. D'autres écrivains prétendent que cet agrandissement eut lieu sous Jean de Bavière, après les sièges de Maestricht de 1407 et 1408. Les rédacteurs de l'*Annuaire du Limbourg* de 1825, qui s'occupèrent des diverses extensions de l'enceinte de la ville de Maestricht, pensent que cette incorporation eut lieu à une époque beaucoup plus ancienne que celles fixées par ces divers auteurs. Quoiqu'il en soit, il est positif que par suite de cette incorporation, le local dans lequel siégeait la justice de St.-Pierre et celui où se forgeait la monnaie, furent compris dans la ville; l'ancien atelier monétaire fut ensuite converti en moulin à farine, il était situé près du moulin de St.-Jean.

L'évêque Jean de Bavière confirma tous les anciens privilèges des bourgeois de la seigneurie de St.-Pierre et leur accorda, le 19 novembre 1400, le règlement magistral suivant :

¹ *Annuaire du Limbourg* de 1831, p. 106.

² Diplômes de 1590, citée par *ib.*

Art. 1^{er}. Le jour de St.-Pierre-es-liens (1^{er} août) de chaque année, les bourgeois de St.-Pierre pourront élire deux bourgmestres et quatre jurés pour administrer leur commune. Ces magistrats auront le droit, lorsque des querelles éclateront dans la commune, de faire proclamer des paix obligatoires, soit par l'huissier de notre mayeur ou échoutète, soit par le leur en cas de refus du mayeur. Celui qui enfreindra les paix proclamées sera puni par une amende d'un florin d'or (gulden peter). En cas de non paiement de cette amende, le délinquant sera déclaré alyme et pourra être retenu en prison jusqu'au paiement.

Art 2. Les quatre métiers existant à St.-Pierre pourront élire le même jour des gouverneurs pour les administrer. Ces gouverneurs devront remplir leur mandat sans fraude et sans favoriser l'un aux dépens de l'autre.

Art. 3. Dans le cas où nos échevins de St.-Pierre devront faire une enquête dans laquelle la personne ou l'honneur d'un de nos bourgeois se trouverait compromis, il faudra que les deux bourgmestres ou deux des jurés soient présents à l'interrogatoire des témoins. Ces magistrats seront invités à cet effet par notre mayeur; en cas de refus d'assistance, notre mayeur devra faire interroger les témoins en leur absence.

Art. 4. Les malfaiteurs pourront être arrêtés dans notre seigneurie de St.-Pierre par la régence ou par son huissier et livrés au mayeur. En cas de négligence de la régence les malfaiteurs seront appréhendés par le mayeur qui les fera juger par nos échevins.

Art. 5. Les amendes encourues pour les délits non justiciables de nos échevins et qui seront proclamées au perron par les bourgmestres, seront partagées comme suit : la moitié pour nous, un quart pour notre avoué et le dernier quart pour les bourgmestres et jurés. Notre mayeur sera tenu de faire arrêter et déclarer alyme le condamné qui resterait en défaut de payer notre part et celle de notre avoué.

Art. 6. Nos bourgeois de St.-Pierre pourront continuer à jouir

des privilèges et exemptions que nos prédécesseurs et le chapitre de St.-Lambert leur ont accordés en s'y tenant à la lettre et en ne les outre passant d'aucune manière.

Art. 7. Nos échevins de St.-Pierre sont tenus de rendre justice et prononcer sentence dès qu'ils en sont requis par notre mayeur et de suivre les lois et coutumes de Liège; mais ils devront s'abstenir de juger les affaires qui ont rapport avec nos droits seigneuriaux et ceux de notre église, ainsi que celles qui touchent les libertés de notre pays et de nos bonnes villes ¹.

En 1406, les Liégeois se révoltèrent contre l'évêque Jean de Bavière, parcequ'il refusait de prendre les ordres, et qu'on craignait qu'il ne voulût à l'aide du duc de Bourgogne séculariser son évêché. Ils élurent Thierry de Perwez comme évêque et son père Henri comme mambour du pays. Par suite de cette révolte, Jean de Bavière dut quitter Liège et alla se renfermer dans Maestricht, où il avait de grandes facilités pour recevoir les secours que son frère le comte de Hollande lui avait promis. Les Liégeois voulant prévenir l'arrivée des troupes hollandaises, résolurent d'aller assiéger Maestricht, et firent des préparatifs formidables à cet effet. Dès que l'évêque en fut informé, il fit de son côté tous les préparatifs de résistance que la prudence lui conseillait. Comme les maisons et les bâtiments de St.-Pierre auraient pu favoriser les approches des Liégeois, Jean de Bavière se décida à les faire démolir et à faire abattre tous les arbres et les haies de la commune. Ce fut la première catastrophe de ce genre que St.-Pierre essuya; les habitants privés de leurs demeures se réfugièrent à Maestricht et concoururent à la défense de cette ville pendant les deux terribles sièges de 1407 et 1408. La bataille d'Othée, livrée le 22 septembre 1408, mit fin à la révolte des Liégeois et les livra à la merci de l'évêque.

¹ Ce règlement fut confirmé par les États de Liège, le 30 novembre 1409, par Jean de Heinsberg le 18 février 1420, par Erard de la Mark, le 29 janvier 1525, par Ernest de Bavière le 8 août 1581 et par Corneille de Berg le 26 mai 1725.

La pacification du pays permit aux habitants de St.-Pierre de rebâtir leurs demeures ; mais la reconstruction de l'église donna lieu à de longs débats entre la régence de St.-Pierre et le chapitre de Notre-Dame. Le chapitre voulait forcer la commune de rebâtir l'église, mais celle-ci s'y refusait en prétendant que cette reconstruction était à la charge du chapitre qui avait le patronage de l'église et qui percevait les grandes dimes dans toute la seigneurie. Après beaucoup d'essais de conciliation et d'arrangement on remit cette affaire à l'arbitrage du sire Jean de Bockholt, qui décida le 19 janvier 1426, que le chapitre payerait à la régence de St.-Pierre une somme de six cents florins et que cette dernière ferait bâtir une nouvelle église ¹. Le 29 juin de cette année le chapitre de Notre-Dame exécuta la teneur de la sentence arbitrale, et la justice de St.-Pierre lui accorda une lettre de non préjudice pour les six cents florins qu'elle venait de payer ².

L'évêque Jean de Heinsberg réorganisa, par diplôme du 8 février 1450, l'atelier monétaire que les évêques avaient toujours possédé à St.-Pierre, il le destina spécialement à la fabrication des petites monnaies d'argent de bon aloi et chargea son grand mayeur de Maestricht de surveiller l'aloï et la valeur des pièces qu'on y fabriquerait ³.

Les troubles qui éclatèrent dans la principauté de Liège, sous l'évêque Louis de Bourbon, vinrent arrêter l'essor de prospérité que la commune de St.-Pierre commençait à prendre depuis sa reconstruction ; les habitants de la seigneurie, entraînés par les suggestions des émissaires des Liégeois, se déclarèrent contre l'évêque et se rangèrent parmi les partisans du marquis de Bade que les révoltés avaient proclamé mambour. Les villes de Maestricht et de Huy au contraire avaient persisté dans leurs sentiments de fidélité envers Louis de Bourbon et embrassèrent

¹ Archives de Maestricht, anno 1426.

² Idem, idem.

³ Archives de Maestricht, anno 1450.

chaudement sa cause. Cette divergence d'opinion eut de tristes suites pour les bourgeois de St-Pierre; car entraînés par une haine aveugle, ils se permirent plusieurs agressions contre les habitants de Maestricht et contre des bateaux qui appartenaient à ceux de Huy. Lorsque les Hutois qui battaient la campagne en faveur de l'évêque apprirent l'injure faite à leurs concitoyens, ils vinrent en 1465 mettre le feu à St-Pierre et ne se retirèrent qu'après avoir tout détruit. Cette catastrophe que leur imprudence venait d'attirer aux bourgeois de St-Pierre fut encore augmentée par une ordonnance que Louis de Bourbon fit promulguer contre eux, le 23 octobre 1465. L'évêque défendait par l'article premier de rebâtir aucun bâtiment dans la commune en matériaux solides et ne permettait que de légères constructions en bois vers les limites extrêmes de la Seigneurie, et aucun bâtiment n'osait être construit, ni aucun arbre ou haye plantés dans tout l'espace compris entre Maestricht et le couvent de récollets nommée Slavanten (corruption du mot *Observanten*, donné à ces récollets, parce qu'ils s'étaient soumis à la stricte observance de la règle de St-François); en cas de contravention les bourgeois de Maestricht pouvaient démolir ou abattre tout ce qui avait été construit ou planté dans cette limite.

Par l'article 2, l'évêque accorde aux bourgeois de Maestricht l'usage exclusif des eaux de la Meuse et du Jard, pour pratiquer des inondations pour la défense de leur ville contre les approches de l'ennemi.

L'article 3 confisque au profit de l'église de Liège, tout le terrain sur lequel le bourg de St-Pierre avait existé. Finalement l'article 4 défend à tout jamais de laisser demeurer les bannis de Maestricht dans la seigneurie de St-Pierre.

En vertu de cette ordonnance, la régence de Maestricht fit publier, le 14 avril 1466, un placard qui défendait à tous les bourgeois de cette ville de bâtir des maisons à St-Pierre sous peine de perdre leurs droits de bourgeoisie et leur interdisait tout commerce ou

négoce avec les habitants de St.-Pierre, à qui l'entrée de la ville était défendue ¹.

L'année suivante, le duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire, comme allié de Louis de Bourbon, s'étant emparé de la ville de Liège, rétablit l'évêque sur son siège et promulgua contre les Liégeois une sentence qui leur ôtait la plupart de leurs privilèges et libertés. Un article de cette sentence a rapport à la Seigneurie de St.-Pierre et s'exprime ainsi :

« Item, pour ce que la franchise de St.-Pierre gisant devant la ville
» de Tricht sur la Meuse, s'étend jusques aux portes d'icelle ville,
» du côté de la cité de Liège, au long des murs de la dite ville,
» en laquelle plusieurs ravisseurs de femmes et autres homicides et
» criminels de mauvais et vilains cas par eux perpetréz dedans la
» dicte ville, eu la franchise et sur les bourgeois et habitans d'icelle
» sont retraiz et tenu par cy devant celéement et hors d'heure en
» la dicte ville, en y faisant et commettant plusieurs griefs et
» énormes cas, sans pouvoir être apprehendez ni pugniz soub
» l'ombre de la dicte franchise et de la bourgeoise de la dicte cité,
» dont la dicte ville et les gens d'église, bourgeois et autres habi-
» tans et manans illec et autres bonnes gens paisibles y estant,
» ont souffert grans injures et oppressions et deplaisirs, à la
» grande foule et vitupere de justice.

» Mémement pour ce que durant ceste guerre, les habitans de la
» dicte franchise de St.-Pierre ont tenu partye contraire à mon
» dict seigneur le duc et mon dict seigneur de Liège, et à la dicte
» ville de Tricht, dont elle a souffert de grans dangers et péril, et
» ont esté les habitans d'icelle trop plus travailléz en leur guet et
» garde.

» A esté et est ordonné, appointé et délivéré, du consentement
» de mon dict seigneur de Liège, que iceluy bourg de la dicte
» franchise de saint Pierre lequel a été ars et brûlé durant ceste
» dicte guerre, sera et demeurera perpetuellement inhabité, sans

¹ Archives de Maestricht, A^o 1465 et 1466.

» jamais pouvoir estre réedifié ni maisonné en quelque manière
» que ce soit.

» Et sera la place d'iceluy bourg et franchise jointe à l'Esche-
» vinage appartenant à mou dict seigneur de Liège en la dicte
» ville de Tricht, sans jamais en estre disjointe en aucune
» manière. »

L'accroissement de territoire que cette sentence accordait à la ville de Maestricht, n'y fut accueilli qu'avec froideur par la régence et par la bourgeoisie de cette ville, car on prévoyait que l'incorporation de la franchise de St-Pierre déplairait aux Liégeois et même à l'évêque, à qui le duc de Bourgogne avait dû forcer la main pour obtenir l'approbation de sa sentence. Dans cette perplexité, la régence s'adressa au duc Charles, afin de savoir s'il tenait toujours à ce qu'elle prit possession de la franchise de St-Pierre. Le duc de Bourgogne, par lettres patentes du 24 juillet 1470, datées de St-Omer, confirma en tous points sa sentence de 1467 et déclara en outre, « que la franchise de » St-Pierre sera franchise jointe et unie à sa ville de Tricht, et » que les Eschevins de l'Évêque y administreront la justice, en » tenant leurs plaids et rendant leurs jugements et sentences dans » la maison des Eschevins établie d'ancienneté dans la ville. »

Les habitants de St-Pierre et les Liégeois qui les soutenaient, ne voulurent pas obéir à la sentence ducal et se mirent à rebâtir leurs maisons. Pour ne pas encourir la disgrâce du duc, la régence de Maestricht dut mettre opposition à ces constructions; cela amena beaucoup de voies de fait de part et d'autres, et les milices de la ville en vinrent souvent aux mains avec les récalcitrants.

La mort de Charles-le-Téméraire permit à la régence de reculer encore la prise de possession définitive; mais Maximilien d'Autriche exigea bientôt que la sentence fût exécutée: il fit sommer, au mois de juin 1484, l'évêque de Liège d'y donner suite, et chargea Philippe de Clèves, qu'il avait établi comme son gouverneur de la principauté de Liège, de le contraindre à l'exécution de l'incorporation

de la franchise de St-Pierre, et de soutenir à cet effet les habitants de Maestricht.

La régence de Maestricht ne put plus reculer et fut forcée de faire de nouvelles démarches pour obtenir la réunion de la franchise de St-Pierre à leur ville, quoiqu'à Liège on fût toujours très-opposé à cette mesure. Lorsque l'évêque Jean de Horn, à peine élu, vint se réfugier à Maestricht pour se mettre à l'abri des violences du peuple de Liège, déjà révolté contre lui, la régence lui prêta une somme d'argent et insista pour qu'il scella l'union si longtemps différée; mais l'évêque s'en excusa, en disant que cela pourrait nuire à l'obtention des bulles de confirmation de son élection qu'il attendait de Rome, puisqu'on pourrait alléguer contre lui qu'il violait ses serments en vendant la franchise de St-Pierre, l'une des plus anciennes possessions de son église; mais il promit que dès que les troubles du pays de Liège seraient apaisés, il donnerait toute satisfaction à cet égard ¹.

Cette réponse ne contenta point les Maestrichtois, car ils craignaient que Maximilien ne les rendraient responsables de ces tergiversations continuelles; et comme l'évêque demanda un nouveau prêt d'argent, on ne l'accorda que sous la condition expresse qu'il délivrerait auparavant des lettres scellées par lui et par le chapitre de St-Lambert pour l'union de la franchise de St-Pierre à la ville.

L'évêque refusa, et la régence poussée à bout ordonna que sans le moindre délai on alla démolir à main armée tous les bâtiments élevés à St-Pierre et combler les puits et les caves. L'évêque fit toutes les instances possibles pour obtenir la révocation de cet ordre de destruction; mais les refus de l'évêque avaient exaspéré tout le monde, et l'on n'eut plus égard à ses sollicitations. Le 18 mai 1491, la régence et les corporations des métiers ordonnèrent que dans la journée même on procéderait à la démolition.

Ensuite on reprit de nouveau les négociations pour l'union;

¹ PÉLERIN, *Essais sur le département de la Meuse-Inférieure*, page 82, et les notules du 26 août 1488 et 11 octobre 1489.

elles continuèrent jusqu'en 1493; mais finalement l'évêque obtint gain de cause, et la franchise de St-Pierre resta séparée.

Pendant que ces différends occupaient si désagréablement la régence de Maestricht, une nouvelle difficulté s'éleva; lorsque les habitants de St-Pierre embrassèrent le parti des Liégeois révoltés, la régence pour défendre les approches de la ville s'était vu forcée de faire démolir le béguinage de St-Pierre et sa chapelle; sur les plaintes des béguines, le Pape excommunia toute la régence Maestrichtoise pour ce fait. Ce ne fut que le 5 janvier 1483 que la régence obtint l'absolution papale de Sixte IV¹, sous condition qu'elle indemniserait les béguines de leurs pertes; les béguines obtinrent aussi du Pape et de l'évêque l'autorisation de transférer leur demeure dans l'intérieur de la ville de Maestricht.

La régence accorda aux béguines un terrain et un subside, et acheta une maison pour servir de demeure à leur chapelain; le nouveau couvent prit le nom de *Nieuwen hof* (Nieuw begynhof), l'église fut consacrée, le 12 juillet 1489, sous l'invocation de Ste-Gertrude, et les béguines prirent la règle du tiers ordre de St-François².

Après l'arrangement final de ces affaires, le bourg de St-Pierre fut rebâti, mais il éprouva encore plusieurs catastrophes partielles, notamment lors des différents sièges que la ville de Maestricht eut à soutenir; il eut une partie de ses maisons brûlées et démolies en 1579, 1672, 1673, 1676 et 1677.

En 1701, la seigneurie de St-Pierre perdit de nouveau une partie de son territoire, par la construction d'un fort que les autorités hollandaises de Maestricht élevèrent pour augmenter les fortifications de cette ville. Ce fort qui existe encore actuellement, fut construit malgré les réclamations de l'évêque de Liège, Joseph Clément de Bavière, qui ne pouvait voir sans déplaisir cette violation de son territoire; tout ce qu'il put obtenir, après

¹ Archives de Maestricht, n° 1485.

² *Annuaire du Limbourg*, de 1851, page 106.

de longues négociations, ce fut l'évacuation des citadelles de Huy et de Liège que des garnisons hollandaises occupaient depuis le commencement de la guerre pour la succession d'Espagne. La convention du 5 août 1717, qui accorda cette satisfaction à l'évêque, laissa subsister le fort et sanctionna l'usurpation du territoire liégeois.

En 1706, la régence de Maestricht utilisa une partie du terrain vague dépendant de la seigneurie de St-Pierre qui se trouvait enclavée entre les fortifications extérieures et la porte de Notre-Dame pour établir une promenade plantée de tilleuls, qui subsista jusqu'à la révolution belge de 1830. L'administration militaire fit alors abattre les arbres dont l'ombrage séculaire était si cher aux Maestrichtois. Après les arrangements politiques de 1839, la régence fit remplacer la promenade détruite par un parc, qui maintenant attire les promeneurs.

La seigneurie de St-Pierre suivit le sort de la principauté de Liège, lors de la réunion des provinces belges à la France, et devint une commune du département de la Meuse inférieure; à la création du royaume des Pays-Bas elle fit partie de la province de Limbourg. Après la révolution de 1830, le gouvernement belge réclama la possession de la commune de St-Pierre et celle de la partie liégeoise de Maestricht; mais la conférence de Londres méconnut ses justes réclamations et unit la commune de St-Pierre à la partie du Limbourg cédée à la Hollande.

La seigneurie de St.-Pierre s'étendait entre le Jard et la Meuse, depuis les anciens escaliers qui se trouvent sous le château de Caestert, jusqu'à la limite de la partie de Maestricht, qu'on nommait la nouvelle ville, et qui était bornée par l'ancienne enceinte dans l'intérieur de cette ville.

Cette seigneurie jouissait autrefois d'assez grands privilèges :

1° Son territoire jouissait du droit d'asile pour les personnes condamnées dans les autres parties du pays; mais depuis la sentence de Charles-le-Téméraire de 1467, les bannis de Maestricht ou les délinquants de cette ville, ne pouvaient plus y demeurer; les derniers pouvaient même y être arrêtés par ordre des magistrats liégeois de Maestricht.

2° Primitivement les bourgeois de St.-Pierre ne payaient aucun droit d'accise, sauf trois florins d'or de Horn par brassin et l'impôt du 20^e sur le vin, l'accise sur la bière s'éleva ensuite à 2 sous par tonneau et, peu à peu, les autres accises établies dans le pays de Liège, y furent introduites.

3° Les bourgeois étaient libres de toutes taxes ou tailles; pour maintenir l'apparence de cette libération, on prévint dans la suite les demandes de contributions par des dons volontaires, répartis entre les habitants.

La seigneurie de St.-Pierre fut érigée en commune dès l'année 1212. Elle était administrée par deux bourgmestres, quatre jurés et un secrétaire.

Les bourgmestres et les jurés étaient élus annuellement le premier août, par les habitants qui possédaient le droit de bourgeoisie. Vers la fin du mois de juillet, l'huissier de la régence allait convoquer à cet effet les bourgeois, qui se réunissaient, le premier août, à l'église paroissiale de St.-Pierre, pour assister à la messe du St.-Esprit et à un sermon de circonstance, prêché par un des récollets du couvent de Slavanten; ils se rendaient ensuite au local des élections, qui avaient lieu en présence du mayeur ou échoutète, des deux bourgmestres sortants et du secrétaire.

Les bourgeois nommaient les deux bourgmestres et un juré, le mayeur seul nommait le deuxième juré, et les deux bourgmestres sortants devenaient de droit les troisième et quatrième jurés. Pour l'élection des deux bourgmestres et du premier juré, chaque bourgeois avait une voix, chaque bourgmestre sortant et le secrétaire en avaient quatre, le mayeur en nom propre avait sept voix

et encore sept au nom de l'évêque, et toutes les voix des bourgeois absents.

Lorsque l'élection magistrale était terminée, le mayeur, le curé, le père récollet et son compagnon étaient invités par les nouveaux bourgmestres et jurés à un repas, préparé par les soins de l'ancienne régence. Pour prévenir le gaspillage des fonds communaux, on régla en 1700 que la dépense de ces repas ne pourraient dépasser dix pattacons ou quarante florins de Liège.

L'administration supérieure appartenait au mayeur ou échou-tête, nommé à vie par l'évêque de Liège; ce magistrat représentait en toute occasion le souverain. Sur sa réquisition, les échevins devaient rendre la justice, il pouvait se faire remplacer dans ses fonctions par un sous-mayeur qu'il désignait et nommait à cet effet.

Le mayeur conjointement avec les bourgmestres et jurés faisait des réglemens sanitaires et de police pour la commune et avait le droit avec le concours de la régence d'établir les taxes communales.

Lorsque ces taxes étaient déterminées par ces magistrats, le mayeur en ordonnait la perception : le lendemain l'un des bourgmestres avec un ou deux jurés et accompagnés du secrétaire et de l'huissier, allaient de porte en porte informer les bourgeois qu'une nouvelle taxe était établie, et que la régence avec le receveur siégerait tel jour pour en recevoir le montant. Cette information donnée avec tant d'appareil aux bourgeois, s'appellait en flamand *Borgemeesters Clopdeur*. La régence siégeait pendant trois jours pour la perception des taxes, et ceux qui restaient en défaut de payer endéans les trois jours qui suivaient la dernière séance, étaient poursuivis par le mayeur.

Le secrétaire et le receveur étaient nommés par le mayeur, les bourgmestres et jurés; le receveur percevait à titre de traitement le 40^e de ses recettes.

Les marguilliers ou maitres de fabrique (*kerkmeesters*), les maitres des pauvres, le sacristain et la sage-femme, qui devait aussi remplir l'office de garde-malade, étaient nommés, par le mayeur, les bourgmestres, les jurés et le curé.

L'huissier de la régence, qui faisait aussi les fonctions de garde-champêtre, était nommé par le mayeur et la régence; il recevait un gage annuel de quatorze florins de Liège et une paire de souliers; la fabrique de l'église lui payait annuellement un florin pour porter la croix lors des processions des rogations. Pour la surveillance des récoltes, chaque bourgeois lui donnait des grains, des légumes et de l'herbe.

La commune, afin d'être protégée par les chefs militaires de Maestricht, était dans l'habitude de leur envoyer en forme de cadeaux, quelques charriots de foin et des choux pour leur provision d'hiver.

Personne ne pouvait habiter ou exploiter des terres ou usines à St-Pierre sans posséder ou acquérir le droit de bourgeoisie. Ce droit se divisait en grande et en petite bourgeoisie.

La grande bourgeoisie était celle qu'on acquerrait pour soi et ses descendants. La petite était personnelle et pour la vie de l'acquéreur.

Les bourgeois qui possédaient la grande bourgeoisie, jouissaient des droits suivants :

1° Ils pouvaient faire paître dans les prés communaux trois vaches et leurs moutons, et ceux qui étaient reconnus comme grands cultivateurs, six vaches (étaient reconnus comme grands cultivateurs ceux qui cultivaient vingt bonniers de terre, moitié en grains d'hiver et moitié en grains d'été, et qui avaient été reconnus comme tels par la régence. En guise de salaire pour cette reconnaissance, chaque nouveau cultivateur reconnu devait inviter la régence à un régal).

2° Ils avaient le droit de planter des arbres sur le terrain communal et d'en retirer le produit.

3° Ils pouvaient faire tirer des pierres de la carrière communale et en extraire du sable. Tout bourgeois pouvait aussi extraire des pierres et du sable sous son fonds, en prenant des précautions pour prévenir les éboulements que leurs exploitations pouvaient occasionner.

Les bourgeois admis devaient se faire inscrire dans l'un des métiers.

L'acquéreur de la grande bourgeoisie devait payer un florin d'or au mayeur, 80 florins à la commune, 25 florins à la régence, un escalin au garde-champêtre, une grosse livre de cire à l'église et donner à la commune un sceau à incendie en cuir.

Ceux qui se contentaient de la petite bourgeoisie payaient les mêmes droits, sauf qu'on leur accordait une remise de 40 florins sur ce qu'ils devaient à la commune. Celui qui épousait la fille d'un bourgeois avait droit à la même remise.

La veuve d'un bourgeois conservait le droit de bourgeoisie, mais elle le perdait en épousant un étranger; cela avait donné lieu au proverbe : qu'à St.-Pierre les femmes gagnaient et perdaient le droit de bourgeoisie dans leur lit. Plusieurs formalités étaient observées lors de l'admission d'un nouveau bourgeois. Dès que la régence était informée que quelqu'un s'était établi à St.-Pierre ou avait épousé la fille d'un de ses bourgeois, elle devait avertir le mayeur qui lui donnait l'autorisation de faire sommer cet étranger d'acquiescer le droit de bourgeoisie. Quand il se présentait à cet effet, on commençait par examiner ses certificats de moralité et s'il était reconnu pour n'avoir que de bons antécédents, il était admis. Le nouveau bourgeois devait payer de suite les droits dus au mayeur et à la régence (pour ce qui revenait à la commune on pouvait lui accorder un délai). Ensuite on se plaçait autour d'une table ronde, le nouveau bourgeois entre les deux bourgmestres ou à côté du mayeur s'il assistait à la réception; le mayeur ou l'un des bourgmestres prenait la coupe communale (borgers schotelke) la remplissait de vin et la vidait à la santé de l'évêque et du chapitre de St.-Lambert et la coupe circulait à la ronde et se vidait dans la même intention. Lorsqu'elle était finalement venue au nouveau bourgeois et qu'il se préparait à boire à son tour, le mayeur ou l'un des bourgmestres frappait avec sa main contre le pied de la coupe et inondait de vin la figure du récipiendaire, ce qui lui servait de baptême de bourgeoisie; le garde-champêtre

armé d'une serviette bien blanche venait ensuite lui débarbouiller gravement la figure et tous les assistants félicitaient alors le nouvel admis au sujet de sa réception.

La bourgeoisie de St-Pierre était répartie en quatre métiers qui comprenaient toutes les professions ; c'étaient : 1° les Maréchaux (*Smci ambacht*), 2° les Jardiniers (*Gardeniers ambacht*), 3° les Boulaugers (*Beckers ambacht*), et 4° les Tisserands (*Gewantmaeckers ambacht*). Ces métiers étaient administrés par des gouverneurs annuels qu'on élisait en même temps que la régence.

Les droits d'admission dans les métiers s'élevaient à six florins, qui se partageaient : un tiers pour le mayeur, un tiers pour les bourgmestres et le dernier tiers pour le gouverneur du métier.

Les experts pour la bière et pour la viande étaient nommés par le mayeur, les échevins et le receveur communal sur une liste de quatre à six candidats présentée par la régence.

L'administration judiciaire se divisait en deux juridictions : la basse-justice qui était administrée par la régence et la haute justice qui appartenait à la cour échevinale.

La cour échevinale était composée de sept échevins et d'un greffier nommés à vie par le chancelier de Liège, et d'un huissier nommé par le mayeur. La cour échevinale était présidée par le mayeur ou le sous-mayeur, sur la réquisition desquels les échevins devaient instruire et juger. La haute justice suivait autrefois les coutumes et tarifs de Liège, mais depuis la sentence de Charles-le-Téméraire, elle dut suivre la coutume de Maestricht et se servir du tarif des frais de cette ville.

En cas de meurtre, les échevins de St-Pierre pouvaient informer, arrêter ou relâcher les prévenus, mais ils devaient ensuite renvoyer l'affaire aux échevins de Liège.

Lorsqu'un échevin de St-Pierre était nommé, il devait se rendre chez le mayeur et demander d'être installé ; le mayeur fixait alors le jour et l'heure de la cérémonie et convoquait la cour échevinale. Le jour de l'installation on se rendait en cortège à Maestricht dans la partie nommée Nieuwstad, et après

avoir requis quelques soldats pour le maintien du bon ordre, on montait sur le rempart qui séparait le Nieuwstad du reste de la ville. Le secrétaire lisait la commission du nouvel échevin, le mayeur recevait son serment, et ensuite le nouveau magistrat jetait au peuple rassemblé une grande quantité de gâteaux et de pains blancs. Après cette largesse le cortège se rendait au local où siégeait la cour échevinale pour y déposer la commission et la faire enregistrer par le greffier. Le nouvel échevin ne pouvait percevoir aucun honoraire de sa charge avant d'avoir donné à la cour échevinale un festin établi par la coutume.

En 1470, on annexa les offices d'échevins de St-Pierre à ceux des échevins liégeois de Maestricht; depuis cette époque le mayeur liégeois de cette ville cumula aussi presque toujours sa charge avec celle de mayeur à St-Pierre et les séances de la cour échevinale se tinrent à Maestricht.

Il existait à St-Pierre deux serments ou compagnies bourgeoises, celui des hommes mariés et celui des célibataires; le premier avait un drapeau bleu et le second un vert.

Les compagnons possédaient anciennement le privilège exclusif de passer sur la Meuse dans leurs bateaux tous les allants et venants; mais dans les derniers temps l'évêque afferma ce droit de passage à son profit.

Depuis 1618, les deux serments célébraient leur tir solennel le dimanche de la Trinité de chaque année.

L'église de St-Pierre dépendait du chapitre de Notre-Dame de Maestricht qui avait la collation de la cure et la grande dime dans toute la seigneurie; la petite dime appartenait au curé¹.

Il existe près du village de St.-Pierre, une tour ruinée avec une ferme nommée Lichtenberg (Montagne de Lumière): la tradition rapporte que la tour de Lichtenberg, servait autrefois de fanal

¹ Tous les détails relatifs à l'ancienne administration de la seigneurie de St.-Pierre sont extrait d'un manuscrit de M. Collette, intitulé : *Vryheid St.-Pieter*, qui appartient actuellement à M. Rutten de Maestricht.

pour les bateaux qui remontaient ou descendaient la Meuse et que son nom lui serait venu de cette destination. Cette tour et cette ferme appartenait à titre de fief pendant le XV^e siècle, à la famille de *Happarts* qui portait pour armoiries : d'azur à la tour ruinée d'or et prenait le titre de Seigneurs de Lichtenberg. Ce fief vint ensuite à une branche de la famille d'Eynatten qui possédait aussi les seigneuries de Vucht et Gerdingen, et qui portait d'argent à la barre de gueules accompagnée de six merlettes de sable.



NOTICE

SUR LA

TOUR DE L'HOTEL-DE-VILLE

DE LIERRE ;

PAR

M. H. A. REDIG,

Membre correspondant de l'Académie d'Archéologie de Belgique, etc.



Les monuments que nous voyons ériger de nos jours peuvent très-rarement participer aux richesses que peuvent produire les ressources et les moyens de l'architecture. Nous le disons à regret, mais tout ce qui tend à éveiller le sentiment, à marquer le caractère, à rehausser la grâce du style, l'éclatant du type et partant à faire naître ce vrai cachet de beauté, est trop souvent considéré comme superflu, comme dénué de valeur, et pourrait bien finir par là à ne plus entrer en ligne de compte. A quelques exceptions près, on se borne en tout aux prescriptions de l'usage et aux lois du nécessaire. Et l'art n'est-il pas nécessaire? — Toute idée de grandeur et d'élévation est-elle sans fruit, est-elle inutile? — On nous force de le croire d'après les conséquences de ce triste et querelleux régime qui s'appelle économie. — Economie, soit ! nous l'acceptons comme telle et pour autant qu'elle vaut ; mais si à l'adresse

des beaux-arts et des monuments à faire, on en est venu à réduire, toujours réduire, réduire jusqu'à la plus matérielle nécessité, on ne tarde pas à étouffer le charme du génie, le prestige de l'inspiration. Le talent se néglige, se meurt et le goût barbare des murs unis n'est pas loin. Les partisans de l'aplomb, des carrés et de la ligne de droite, — il est vrai, — établissent leur crédit par le culte des systèmes trop parcimonieux, trop regardants et qui n'acceptent la satisfaction des yeux que pour autant qu'elle se présente sous le manteau de l'intérêt. Arides apôtres de l'économie, vous tueriez l'art, si l'art pouvait être tué !

Nous sommes loin d'en vouloir à nos artistes contemporains. La capacité d'un grand nombre d'entre eux nous est trop bien connue pour douter un seul instant que, si la fièvre de l'économie et l'absence des occasions ne se posaient pas en obstacles, ils feraient pâlir ce que nos pères ont fait de plus accompli. Les hommes et les talents ne manquent pas, seulement qu'il nous soit permis de reconnaître qu'au moyen âge on était en général plus jaloux d'imprimer aux productions architecturales de quelque importance le caractère qui leur appartenait en propre. Ces siècles, naguère encore qualifiés de barbares, avaient sur le nôtre l'avantage de compter la valeur de l'effet et de viser aux jouissances de la vue. Leurs créations étaient presque toujours marquées d'une tendance poétique que nous affectons de négliger. Après avoir songé aux besoins du sujet, leur sollicitude se dirigeait, comme par instinct, vers le domaine de l'art et les régions du beau. Que de fois n'y ont-ils pas trouvé la source d'un chef-d'œuvre !

La tour de l'hôtel-de-ville de Lierre, à laquelle nous voulons consacrer cette notice, peut servir d'appui à ce que nous avançons. Au point de vue des lésineries financières et des prescriptions de la caisse, elle présente mainte inutilité : toutes les parties qui la composent ne sont pas réclamées, ni par les fonctions du service, ni par les exigences de la solidité. Le niveau des budgets n'a pas présidé à sa naissance, et la physionomie de nos économes à la

mode se rembrunirait singulièrement, si un architecte avait l'imprudence de leur présenter aujourd'hui un plan si inutilement coûteux et si misérablement productif. A quoi servent, en effet, des pinacles, des clochetons, des moulures, des ornements et des flèches? — Assurément pas à rapporter six pour cent de l'argent qu'ils ont coûtés.

Après cela passons.

On croit que l'origine de la tour doit se chercher avant le XIII^e siècle, comme étant alors une fraction du premier monument que la sollicitude des magistrats érigea au service de l'administration. Cependant il n'existe aucun écrit qui nous autorise à fixer la date où l'on en jeta les fondements. Tout est doute à cet égard, et les archives de la ville donnent pleine carrière à la supposition : rien n'y est authentique relativement à l'origine du premier hôtel-de-ville de Lierre et de la tour qui devait en faire partie. Nous laisserons donc les recherches infructueuses, inutiles, et qui nous conduiraient trop loin. Constatons seulement d'après des pièces conservées, que la tour actuelle a été construite à deux périodes assez éloignées l'une de l'autre. En 1360 on commença la maçonnerie, et sans l'achever on la couvrit provisoirement d'un toit en ardoises ¹. Ce ne fut qu'en 1411 que les travaux furent repris. La maçonnerie faite précédemment à une hauteur peu considérable, fut en partie démolie, et la tour reçut l'élévation et la forme qu'elle a conservées intactes jusqu'à nous. Et depuis l'achèvement de ces travaux que de générations ont passé! Que de guerres, que de révolutions, que de carnages ont souillé notre sol! En contemplant ce beau témoin d'un âge qui n'est plus que dans l'histoire, la pensée s'arrête involontairement à ces périodes douloureuses, sanglantes, terribles qui, pendant ces quatre siècles d'existence, ont trop souvent attristé notre ville. Quatre siècles d'existence! et pourtant cette tour est encore d'une solidité qui semble défier les attaques du temps et les

¹ VAN LOM, *Beschryving van Lier*, pag. 112.

injures de l'air. Sans le style de son architecture on aurait quelque peine à se croire devant un monument qui date de cent cinquante ans avant les tristes guerres des Pays-Bas, la fureur des iconoclastes et les troubles de religion qui, vers le milieu du XVI^e siècle, ont tant de fois opprimé le pays et alarmé notre population. Il est vrai que toutes les constructions que nous a léguées le moyen âge, n'ont pas ce degré de solidité que nous signalons pour la tour de l'hôtel-de-ville de Lierre : grand nombre d'entre elles, — pour ne pas dire la plupart, — ont depuis longtemps reçu des restaurations importantes que mainte fois on pourrait prendre pour des reconstructions totales. Cela tient, on le sait, à des causes différentes : tantôt au mode de construction, à la qualité des matériaux, tantôt à la délicatesse des détails, à leur exposition relativement au climat ; cela tient enfin à des causes que tout le monde connaît et que notre sujet n'autorise pas à développer ici.

La grande cloche de la tour se rattache encore à un souvenir historique qu'il ne sera peut-être pas trop hors de propos de rappeler.

Lorsqu'en 1424 le duc de Rochestre² voulait envahir le pays du Hainaut, les arbalétriers et les archers de Lierre firent partie de l'armée qui, sous les ordres du comte de St.-Paul, forcèrent les Anglais à céder Braine-le-Comte qu'ils tenaient en leur pouvoir. La ville fut incendiée et détruite. Le butin fut partagé entre les vainqueurs. Ceux de Lierre eurent, — avec beaucoup d'autres objets, — une cloche d'une assez grande dimension, dont ils firent un usage très-utile en la plaçant dans la tour de leur monument municipal. C'était un bon moyen de faire connaître et apprécier la part de leur triomphe et surtout d'en renouveler très-souvent le souvenir.

Voilà pour l'histoire.

Essayons maintenant de décrire succinctement sa valeur architecturale, car l'art aussi a sa place dans la tour dont nous nous occupons.

² VAN LOM, pag. 217.

Au premier aspect et avant un examen attentif, l'ensemble du monument rappelle les châteaux-forts et l'architecture militaire du moyen âge. C'est le même esprit et la même solidité de construction. La zone inférieure est un prisme quadrangulaire construite en pierre de taille, dont les faces sont unies et sans décoration, parce que nous ne comptons pas comme telle la petite porte d'entrée qui frise l'antique et dont le XVIII^e siècle a cru devoir nous faire présent. C'est un lourd anachronisme du plus choquant aspect. Faisons encore mention de quelques ouvertures carrées qui, en guise de fenêtres, y ont été pratiquées sans doute dans le but et par la nécessité de donner passage à quelques rayons de lumière indispensables à la circulation intérieure. Ces ouvertures sont loin de produire un effet avantageux : l'œil ne considère point leur utilité et les condamne pour l'espèce de désaccord qu'elles jettent sur l'ensemble de ces faces unies. Le goût en ceci est toujours plus fort et surtout plus prompt à juger de l'effet que la raison. On n'admet que ce qui peut plaire aux yeux. Les architectes ont beau se réfugier sous les lois de la nécessité et de l'impossible; on ne les excuse pas. Les imperfections et les licences, quelle qu'en soit la cause, viennent toujours mal à propos dans une œuvre d'art. Pourtant en architecture on est souvent, et plus qu'on ne le pense généralement, assujetti, lié à des considérations secondaires, mais impérieuses, qui entraînent l'impossibilité de faire l'ouvrage dans toutes les conditions voulues. Un défaut inévitable ne devrait pas être un défaut; mais nous l'avons dit, l'œil condamne sans tenir compte des raisons les plus plausibles. En cela il a souvent tort, en architecture surtout.

Les grandes lignes des angles de la zone inférieure de la tour, ne sont interrompues que par les corniches de l'hôtel-de-ville qui y aboutissent. On ne saurait dire précisément que cette interruption produise un effet heureux ou ajoute à la beauté. Non. Mais cet assemblage ou plutôt ce mélange donne à la tour cet air de solidité et de consistance, que certainement elle n'aurait pas, étant isolée. On ne tient pas toujours à ce que peuvent produire les

additions, même celles qui paraissent les plus accidentelles, les plus irrégulières. L'hôtel-de-ville et la tour sont certainement deux ordonnances différentes sous plus d'un rapport, on le voit au premier coup-d'œil : personne ne peut s'y tromper. Pourtant si ces deux constructions étaient détachées l'une de l'autre, la tour perdrait infiniment, elle paraîtrait mince, étroite, frêle, presque effrayante.

Le couronnement qui termine la zone carrée que nous venons de décrire, est la partie la plus marquante du monument et fixe le regard le plus indifférent. C'est un chef-d'œuvre où la grâce du trait et la sévérité du caractère sont réunies. Sur chacun des angles du prisme inférieur s'élève un clocheton également en pierre de taille et qui est d'un travail superbe. Ces clochetons portent sur trois petites arcades en ogive, prenant naissance, d'un côté, sur deux supports ou consoles qui forment un composé de moulures dont l'absence de goût est très-sensible, et de l'autre côté partent directement du mur. C'est au-dessus de ces petites arcades que les clochetons s'élargissent et augmentent de volume. C'est d'abord une moulure d'un profil gothique qui concourt à cette augmentation, puis une rangée de modillons carrés qui en guise de corniche parcourent les intervalles et lient les clochetons entre eux. Ces modillons sont d'un effet ravissant et viennent très à point pour rompre la sévérité un peu trop uniforme des lignes qui, sans le concours de cette décoration, aurait dégénéré en sécheresse. C'est en cette partie de la tour principalement que l'on reconnaît la main de l'artiste. Sans doute c'est peu de chose que ces modillons pris séparément ; mais placés dans des conditions si heureuses, ils font l'ornement principal de la tour. C'est là le secret ou le privilège des moyens que l'art nous avance : employer les motifs de décoration, les employer sans discernement et sans nécessité, c'est du ressort de tout le monde, rien n'est plus facile : il ne faut pour cela que l'occasion et une bourse quelque peu complaisante ; mais les employer à propos, ces motifs, les employer de manière à en obtenir le plus grand et le meilleur résultat possible, c'est plus

difficile et partant plus rare; n'y réussit pas qui veut. Aussi où serait le mérite et le plaisir de l'art sans cette inégalité ?

Au-dessus des modillons les clochetons ne présentent plus que des faces nnies que couronne une faible corniche de quelques membres seulement et qui sert de base à une flèche hexagone dessinant une pyramide qui se termine par une petite sphère placée au sommet. N'oublions pas de faire mention d'une particularité qui nous semble le résultat d'un calcul qui indique à un haut degré la science des effets et de la perspective, nous voulons parler de l'inclinaison des flèches à l'extérieur. Nous croyons trouver le motif de cette déviation à l'*aplomb* dans la nécessité de dégager davantage la flèche principale dont nous allons parler après avoir remarqué, entre les clochetons et correspondant à l'axe des faces de la zone inférieure, quatre petites lucarnes d'une forme très-élégante et dont la présence ajoute infiniment à jeter sur l'ensemble ce mouvement et cette variété qui sont encore le privilège de l'inspiration, du goût et du sentiment.

Il nous reste le couronnement de la tour et la grande flèche qui la termine.

D'un plan octogone et prenant sa naissance entre les clochetons, le couronnement est comme une seconde tour qui semble jaillir ou croître de la zone inférieure. Cette continuité est très-heureuse, la transition difficile d'un plan carré vers la forme octogone est bien ménagée. Rien n'y choque, et tout semble naturellement concourir à la diminution qui fait une des conditions obligatoires des tours et fait le plus souvent leur principale beauté. Environ à une hauteur de deux mètres ou jusqu'au sommet des clochetons commence la galerie

D'où l'airain frémissant fait résonner les heures.

Cette galerie est à jour et peu remarquable sous le rapport artistique. Au bas c'est une balustrade d'appui du plus pauvre aspect. Il est impossible d'admettre qu'elle ait appartenu à l'ordonnance primitive. Sa présence est dûe sans doute à une restauration postérieure et aura probablement servi d'épreuve à quelque

maître-charpentier qui dans les contours indéfinissables des balustrades a voulu montrer que, lui aussi, il savait manier le crayon et dérober à l'inspiration le secret d'enfanter des formes qui séduisent et plaisent aux yeux. De nos jours il devient plus rare de voir accorder des restaurations à des gens qui ne sont, ni artistes, ni connaisseurs. La truelle et le rabot ne suffisent plus pour avoir le droit de gâter les plus belles constructions et de se croire architecte, parce que l'on connaît la pratique de l'architecture. En cela au moins on peut constater un sensible progrès : presque toutes les administrations commencent à comprendre l'importance des artistes pour conserver aux monuments existants et leur caractère et leur style, et aux monuments à venir ce cachet d'originalité, ce type propre que l'on cherche et que l'on trouvera peut-être pour notre époque. — Quel l'on cesse donc de croire qu'il suffit de savoir travailler et de combiner une maison bourgeoise avec toute la commodité possible pour s'essayer dans l'architecture. Non, il faut de fortes études et quelque chose encore que pour notre art, comme pour tous les autres, on ne va pas apprendre, ni à l'école, ni à l'académie.

La flèche qui termine la tour est également d'un plan octogone. Sa forme, en élévation, rappelle vaguement les clochettes de la Chine avec leur grand élargissement vers la base. Par intervalle et sur quatre des faces de la pyramide, on a placé vers le milieu de la hauteur une petite lucarne très-originale, d'un goût charmant, produisant un jeu très-agréable et qui rompt la nudité des faces, en établissant une harmonie parfaite entre les diverses parties qui composent ce tout gracieux.

Sans doute, il est extrêmement difficile de représenter, par la description, une œuvre d'art quelque peu compliquée. Le dessin réussit toujours mieux à faire saisir les formes et le caractère ; mais pour les études archéologiques le dessin non plus ne suffit pas à exprimer tout l'intérêt d'un monument. Pour nous, en écrivant cette notice, nous n'avons été guidé que par le désir de faire connaître la tour de notre hôtel-de-ville, qui, et sous le rapport de l'art et sous celui de l'archéologie, mériterait de fixer une attention plus éclairée que la nôtre.

NOTICE

SUR

LOUIS-NICOLAS-GHISLAIN BARON DE HAULTEPENNE ;

PAR

M. le Baron DE STASSART,

Membre honoraire de l'Académie d'Archéologie de Belgique, etc.

On connaît le délicieux tableau que Hemricourt, dans le *Miroir des nobles de Hasbaye*, a tracé de l'éducation d'Alix de Warfusée, de ses amours et de son mariage avec un brillant chevalier, messire Raes-à-la-Barbe, frère ou plutôt fils du comte de Dammartin ¹, (au XII^e siècle). Les deux fils, auxquels leur union donna naissance, eurent de nombreux descendants. L'un d'entre eux, tout en conservant les armes de Warfusée (de fleurs de lys d'argent, sans nombre, sur un champ de gueules) prit le nom de Haultepenne, soit, comme le prétend une ancienne chronique, parce que son casque,

¹ On a voulu contester l'origine de Raes de Dammartin (*Annales de l'Académie d'Archéologie*. Anvers, 1846, tome III, page 383 et suivantes), mais je ne puis consentir légèrement à transformer Hemricourt en faiseur d'historiettes. Ses récits ont toute la gravité de l'histoire et paraissent dictés par la bonne foi. *L'art de vérifier les dates*, qu'on invoque, ne me semble pas détruire le moins du monde les faits avancés dans la chronique liégeoise. Hemricourt (page 7, édition de 1673) parle d'un Otto de Warfusée, qui vivait en 1242 et dont Raes-à-la-Barbe était le trisayeul, ce qui reporte au commencement du XII^e siècle l'arrivée du chevalier français. Philippe I^{er}, roi de France, dont il avait, dit-on, encouru la disgrâce, est mort en 1108. Or, *l'Art de vérifier les dates* (tome XI; Paris, 1818,

dans les tournois, était surmonté d'une plume remarquable par son élévation, soit plus vraisemblablement parce qu'il était possesseur de la seigneurie de Haultepenne. Cette branche de la maison de Warfusée-Dammartin, qui produisit des chevaliers célèbres par leur bravoure, entre autres l'illustre chef des six cents héros franchimontois, vient de s'éteindre en la personne de Louis-Nicolas-Ghislain baron de Haultepenne, né le 10 décembre 1774, au château d'Arville, et mort à Bruxelles le 4 avril 1841. Peu d'hommes ont possédé, comme lui, les qualités aimables qui font le charme de la vie privée; il apportait, dans la société, beaucoup d'esprit naturel, une humeur égale et cette gaieté pour ainsi dire électrique, si propre à bannir l'ennui des salons. On ferait un recueil piquant de ses réparties, de ses bons mots. Quoiqu'il n'eût pas la prétention d'être poète, il improvisait fort agréablement une chanson lorsqu'il s'agissait d'égayer un repas de noces ou quelque autre fête de famille. Pour bien l'apprécier, il fallait le voir au milieu de ses bons villageois, occupé sans cesse du soin d'améliorer leur sort ou de concilier leurs différends. La saison de la chasse amenait chaque année, au château d'Arville, une nombreuse compagnie qui s'en retournait toujours enchantée de la noble hospitalité qu'elle y avait reçue.

Louis de Haultepenne, en 1805, épousa mademoiselle Marie van de Werve, fille du comte van de Werve d'Anvers. Ce mariage, réunissait toutes les garanties d'un bonheur qui ne s'est point démenti: les époux n'éprouvèrent d'autres regrets que celui de ne laisser, après eux, aucun héritier direct.

page 436) fait mention de Pierre comte de Dammartin, qui mourut en 1107, laissant des fils QU'ON NE NOMME POINT, et au préjudice desquels Hugues II, leur oncle, s'empara du comté. Je le demande aux critiques les plus ombrageux, les plus sévères, n'est-il pas permis de croire que Raes était un de ces fils de Pierre? et dès lors n'est-ce pas un peu trop inconsidérément qu'on s'avise de donner un démenti à l'auteur du *Miroir des nobles de Hasbaye*. Ce livre est un des plus curieux monuments historiques du moyen âge, et nous ne devons pas tolérer qu'on vienne, sans preuves, s'efforcer d'affaiblir la confiance qu'il a constamment inspirée jusqu'à ce jour.

Le baron de Haultepenne, sans avoir fait une étude bien approfondie des intérêts du pays, les connaissait cependant et savait les défendre au besoin. Membre du corps équestre de Namur, en 1816, il le présida constamment et fit partie, jusqu'à l'époque de la révolution (1830), des états provinciaux où son expérience des besoins agricoles fut souvent utile. Le roi Guillaume, dès son avènement au trône, l'avait mis au nombre de ses chambellans, et, plus tard, il le décora de son ordre du Lion Néerlandais.

Le baron de Haultepenne, pour s'être associé, en 1829, à ses compatriotes qui réclamaient le redressement des griefs, partagea l'honneur d'une disgrâce avec quelques-uns de ses collègues, et l'arrêté royal du 8 janvier 1830 le priva de ses fonctions à la cour.

Porté par le district électoral d'Anvers au sénat, le 40 novembre 1831, il y siégea jusqu'en 1839, et ses services lui méritèrent la croix de Léopold.

Une paralysie du côté droit, à la suite d'une chute qui lui fractura la cuisse, rendit pénible la fin de ses jours, sans que la douce sérénité de son âme en fût altérée. Entouré de ses parents et des amis, c'était lui qui les consolait. Il vit approcher l'heure suprême avec toute la résignation du sentiment religieux, et ses dernières paroles furent des paroles de reconnaissance, pour les soins qu'on lui prodiguait avec tant d'amour.



GÉNÉALOGIE

DE LA

FAMILLE VAN HAREN;

DRESSÉE PAR

UN MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.



La famille van Haren, aujourd'hui encore fort répandue dans le Limbourg belge, ainsi que dans le Limbourg hollandais, tire son origine de la très-ancienne seigneurie *de Haren* au pays de Fauquemont, outre Meuse. Un grand nombre de maisons belges se glorifient de pouvoir citer cette famille au nombre de leurs principales alliances; aussi croyons-nous bien faire en donnant ici le fragment généalogique suivant :

La filiation prouvée des van Haren, qui nous occupent ici, commence à un certain *Ogier*, seigneur de Haren, qui vivait en 1240, et qui épousa une dame dont le nom ne nous a pas été transmis. Celle-ci le rendit père de Gosuin, dont on ne connaît pas la postérité, et de *Adam*, seigneur de Haren, qui épousa dame *Élisabeth Mitte*, de noble race.

De ces conjoints naquirent deux fils :

1^o *Ogier* van Haren, qui fut nommé voué de la ville de Maestricht, et qui épousa Mechtilde *d'Ytie* ou *Dijtre*, dont il eut trois enfants, mentionnés ci-après à la lettre A. Ledit *Ogier* est mentionné dans plusieurs actes, dont nous donnons des extraits à la suite de ce fragment généalogique.

Et 2° *Johan* ou *Jean* van Haren, qui mourut en 1320 et fut enterré dans l'église de Voerendael. Sa femme, dont le nom nous est inconnu, lui donna deux enfants. Voir à la lettre B.

A. 1° *Ogier* van Haren, chevalier, était écoutez du duc, à Maestricht, en 1290.

2° *Aléide* van Haren fut mariée à messire *Jean Hoen-van den Broeck*, châtelain de Bruke (Fauquemont), en 1311, fils de Herman, avec qui il combattit à la célèbre bataille de Woeringen, en 1288.

De ce mariage naquit Jean Hoen-van den Broeck, qui fut nommé avoué et écoutez de Maestricht, par engagère, et adopta les armes de sa mère, chargées du lion de celles de son père ¹, ce que sa postérité a continué.

Et 3° *Johan* van Haren, chanoine de St.-Servais, à Maestricht.

B. 1° *Adam* van Haren, mourut en 1362 et fut, comme son père, enterré en l'église de Voerendael. Il avait épousé une dame de la famille *Van den Bungaert* ², dont il n'eut qu'un fils nommé *Gerrit*, mentionné ci-après à la lettre C.

¹ Van Haren porte pour armes : d'argent à quatre fasces de gueules ; selon d'autres, burelé d'argent et de gueules de huit pièces.

Hoen-van den Broeck, dit Hoensbroeck, porte : l'ascé d'argent et de gueules de huit pièces, au lion de sable couronné d'or brochant sur le tout. Cette noble et ancienne maison a fourni plusieurs commandeurs et chevaliers teutoniques, des chanoines de l'illustre chapitre de St.-Lambert à Liège, et des chanoines de Nivelles, de Maubeuge et de Munsterbilsen. Elle possède le titre de maréchal héréditaire de Gueldre, ainsi que ceux de marquis et de comte. Elle existe encore dans le Limbourg hollandais.

² Cette illustre maison, d'une très-ancienne noblesse capitulaire, et dont le nom s'écrit également *von* ou *de Bongaerd*, *de Bongarde*, *de Bongaert*, *de Bongart*, *Bongars* ou *Bongaerts*, est encore dignement représentée aujourd'hui dans le Limbourg hollandais et dans la Prusse rhénane. Le baron de Bongaerd qui habite actuellement le château de Wynensraedt au pays de Fauquemont, possesseur d'immenses propriétés, est un homme à citer comme le modèle de toutes les vertus. Sa sœur dame *Marie Anne* baronne de Bongaerd, chanoinesse du chapitre noble de Ste-Marie à Cologne, femme si vertueuse, si remarquable par ses belles qualités, épousa le comte de Pfeil, appartenant à une des plus anciennes maisons nobles d'Allemagne, qui fut maire de Dusseldorf et sénateur

Et 2^o *Eugène* van Haren, qui fut marié avec une dame dont nous ignorons le nom. Sa postérité est également inconnue.

C. Gerrit (Gérard) van Haren épousa dame *Anne Van ou de Pallant* ¹. Leur fils *Daem* (Adam) van Haren eut pour femme *Mechtilde de Cortenbach* ², dont il eut deux fils, savoir :

1^o *Claes* ou Nicolas van Haren qui fut bourgmestre de Acken (Aix-la-Chapelle ?), en 1400.

Et 2^o *Gerrit* (Gérard) van Haren, qui épousa *Elisabeth Van Punt* dont il eut un fils, *Daem* van Haren, Seigneur de Kalkoven, échevin de Aken, qui épousa *Agnès Van Weyer*. De ce dernier mariage naquirent cinq enfants, savoir :

1^o *Gérard* van Haren, seigneur de Kalkoven, échevin de Aken, épousa *Benigne Van Kaldeboorn*, dite von den *Beirboom* (Van den *Peereboom*). Leur postérité suit lettre D.

2^o *Frambach* van Haren, chanoine d'Aix-la-Chapelle.

3^o *Daem* (Adam) van Haren épousa N. *Schydenck*, dont un fils nommé *Everard*, qui devint échevin d'Aix-la-Chapelle et qui se maria à dame *Agnès de Cortenbach*, dont il eut trois fils mentionnés à la lettre E.

sous l'empire français, et auquel l'empereur Napoléon accorda son amitié et une haute estime.

¹ De Pallant porte : fascé d'or et de sable de six pièces.

² De Cortenbach porte : d'or à trois bandes de gueules. Cette maison est très-ancienne et originaire d'Allemagne. Elle est souvent mentionnée dans les annales généalogiques du pays de Liège, où elle a fourni plusieurs Tréfonciers. Ce fut un Jean de Cortenbach, avoué et lieutenant des fiefs du pays de Fauquemont, vers 1472, qui fonda l'église de Fauquemont. On trouve encore un baron Adolphe de Cortenbach-de Wissem et Schoonbeeck, membre de la chambre des comptes du prince-évêque de Liège en 1537. La famille de Cortenbach est éteinte depuis un grand nombre d'années. Elle possédait anciennement la seigneurie de Voerendael au pays de Fauquemont, ainsi que le château de Cortenbach situé dans cette commune. Ce château est devenu la propriété d'une famille du nom de Lamberts, à laquelle appartenait l'ancien gouverneur de Gand sous le Roi actuel des Belges. Un Lambert Lamberts, du Limbourg, fut anobli par l'empereur Joseph II, le 27 février 1769 ; anoblissement qui est consigné dans l'ouvrage : *Liste des titres de Noblesse, etc., accordés par les souverains des Pays-Bas depuis 1659 jusqu'à la fin de 1782* ; dans l'*État armorial de la noblesse*, par DE LARUE, etc., ainsi que dans les archives héraldiques du royaume.

4^o *Mechtilde* van Haren, chanoinesse au chapitre de Chevysen, à Cologne.

Et 5^o dame *Lysgen* van Haren, qui fut mariée à *Jean Van den Hove*.

D. 1^o *Agnès* van Haren épousa, en 1485, *Fitschyn Colyn*, échevin et bourgmestre d'Aix-la-Chapelle, fils de *Fitschyn*, aussi échevin de la même ville, et de *M. Van der Hagen*. Dont trois enfants.

2^o *Guillaume* van Haren, seigneur de Kalkoven, mourut célibataire.

Et 3^o *Lysgen* (Elisabeth) van Haren, chanoinesse à Zinnich.

E. 1^o *Adam* van Haren fut un des nobles qui embrassèrent le parti de la république batave, où il fut conseiller et maître-d'hôtel du prince Guillaume 1^{er}, et après la mort de celui-ci, du comte Louis, stadhouder de la Frise. Il mourut à Arnhem en 1590, ayant épousé *Marguerite van Coenen*, dont il avait eu six enfants; voir à la lettre F.

2^o *Gerrit* (Gérard) van Haren mourut célibataire.

Et 3^o *Thierry* van Haren épousa dame *Anne van den Bosch*, dite de Moupertingen, issue d'une ancienne famille noble de la Hesbaye, nommée primitivement *du Bois de Melin* ¹.

F. 1^o *Godrich* van Haren, mourut célibataire.

2^o *Everard* van Haren, mourut sans alliance.

3^o *Guillaume* van Haren, né à Arnhem le 19 janvier 1381, fut député de la noblesse de la Frise aux assemblées de leurs Hautes-Puissances les Etats-Généraux. Il épousa *Madeleine van Vierssen*, et mourut à La Haye, le 9 décembre 1649, où il fut inhumé dans la grande église. Sa postérité suit la lettre G.

4^o *Mechtilde* van Haren fut mariée à *Pierre van Lieverden*.

¹ Van den Bosch, dit de Moupertingen, porte : fascé de quatre pièces : la seconde d'or aux trois fleurs de lis de sable, les trois autres de vair. Cette maison a pour chef un Guillaume du Bois de Melin, qui vivait au XIV^e siècle. Son fils cadet, Lambert du Bois de Melin, mentionné dans le *Miroir des nobles de la Hesbaye*, demeurait à Kann, près de Maestricht, et eut pour fils Lambert van den Bosch, qui fut le premier seigneur de Moupertingen, du chef de sa femme, Agnès, fille d'Adam, seigneur de ce lieu.

5° *Jeanne van Haren* mourut sans alliance, en 1638.

Et 6° *Walburge van Haren* fut mariée à N. . . . *Thoser-Anglus*.
G. 1° *Adam van Haren* mourut célibataire en 1651.

2° *Everard van Haren* mourut en 1640, ayant épousé *Mechtilde van Coenen*, dont il n'avait pas eu d'enfants.

3° *Ernest van Haren*, né à Leeuwarden le 13 décembre 1623, fut colonel d'un régiment de cavalerie, et, en cette qualité, il dirigea avec le marquis de Montpouillon le combat qui se livra en 1673 près de Swart-Sluis. Il était grand-bailli du Stellingwerf Occidental, lorsque la mort le surprit à Heerenveen, le 15 août 1701. Son épouse fut *Catherine van Oenema*, dont il eut sept enfants; voir à la lettre H.

4° *Marguerite van Haren* fut mariée à *Alard-Pierre van Jongstal*, chevalier, conseiller ordinaire à la cour de Frise.

5° *Guillaume van Haren* naquit à Leeuwarden en 1626. Il fut grand-bailli et receveur-général du Bildt, curateur de l'Académie de Francker, et successivement ambassadeur auprès des cours de Suède, de Danemarck et d'Angleterre, ainsi qu'aux traités de paix d'Aix, de Cologne, de Nimwegen et de Riswyck. De retour dans sa ville natale, il y mourut en 1708 et y fut enterré à Ste-Anne dans la chapelle qu'il y avait fait bâtir pour sa famille. Son épouse, *Elisabeth Hemmema*, fut enterrée auprès de lui. Leur fils unique, *Guillaume van Haren*, fut père d'un autre Guillaume, mort jeune en 1661. Nous ignorons si ce dernier fut légitime.

6° *Sophie van Haren* décéda en 1649, ayant été mariée à *Guillaume van Vosbergen* capitaine d'une compagnie d'arquebusiers, qui mourut en 1653. Ils eurent un fils, nommé Gaspard van Vosbergen.

7° *Guillaume van Haren*.

8° *Everard van Haren*.

9° *Philippe van Haren*.

Et 10° *Titie van Haren*.

Ces quatre derniers moururent jeunes.

II. 1° *Hacke van Haren*.

2^o *Sophie* van Haren.

3^o *Madeleine* van Haren.

4^o *Tibère* van Haren.

5^o *Titie* van Haren.

Ces cinq enfants moururent jeunes.

6^o *Guillaume* van Haren, né à Heerenveen le 6 janvier 1655, fut grand bailli de Doniawerstal, puis de West Stellingwerf et enfin du Bildt. La noblesse frisonne le députa auprès des États de cette province et l'envoya successivement auprès de tous les collèges provinciaux et généraux. Il mourut à Ste-Anne le 18 septembre. Son épouse, Frouck van Burmania, mourut le 25 juin 1702, à l'âge de 41 ans, et fut enterrée à Wolvega. Leur postérité suit à la lettre I.

Et 7^o *Marguerite* van Haren, née en 1662.

I. 1^o *Adam Ernest* van Haren, né à Leeuwarden le 21 février 1710, fut bailli et receveur-général du Bildt et intendant des digues de Peeland, député de l'État noble aux États de la Frise et aux assemblées de leurs Hautes-Puissances les États-généraux, commissaire de guerre durant les campagnes de 1747 et 1748, et envoyé pléiupotentiaire à la cour du duc Charles de Lorraine, alors gouverneur des Pays-Bas Autrichiens, etc. Il épousa *Marianne Charles*, qui mourut à Ste-Odenrode au Peeland, le 27 juin 1758, et fut enterrée dans la chapelle de Ste-Anne.

2^o *Onno Zwier* van Haren, bailli de West-Stellingwerf, commissaire-général des troupes suisses et frisonnes au service des États réunis, fut député de l'État noble aux États de la Frise, et, à différentes époques, envoyé par ceux-ci aux réunions du conseil d'État, de l'amirauté d'Amsterdam et aux États-généraux. Il fut encore commissaire de guerre, ministre pléniupotentiaire auprès des cantons protestants suisses, ambassadeur extraordinaire et pléniupotentiaire de leurs Hautes Puissances au traité de paix d'Aix, et commissaire du Stadhouder héréditaire pour la régularisation des affaires de justice, de police, de finances et de régence dans les villes et communes cédées par les Français en Brabant.

Onno Zwier van Haren épousa *Sara-Aléide von Hulst*, dont il eut onze enfants; voir la lettre K.

Et 3° *Franc* van Haren, né le 5 mars 1715, mourut sans alliance le 8 décembre 1731, et fut enterré dans la chapelle de St.-Anne.

K. 1° *Amélie-Henriette-Wilhelmine* van Haren, née à Leeuwarden le 1^r août 1738, fut mariée à *Jean Alexandre van Sandick*, député aux assemblées de leur hautes puissances les états-généraux.

2° *Doekje* (Dorothée) van Haren, née à La Haye le 4 octobre 1739.

3° *Guillaume* van Haren, mourut jeune.

4° *Caroline-Wilhelmine* van Haren, née à La Haye, le 23 avril 1741.

5° *Marianne-Élisabeth* van Haren, née à La Haye, le 23 mars 1744.

6° *Madeleine-Adrienne* van Haren, née à La Haye, le 23 avril 1746.

7° *Duco* van Haren, né à La Haye, le 6 novembre 1747.

8° *Guillaume-A.* van Haren, né à Amsterdam, le 24 août 1749.

9° *Jean-Poppe-André* van Haren, né à La Haye, le 25 février 1755.

10° *Charles-Guillaume* van Haren, né à La Haye, le 17 février 1758.

Et 11° *Wilhelmine-Caroline* van Haren, née à La Haye, le 17 février 1758.

N. B. Nous ne connaissons pas la postérité des trois fils mentionnés aux nos 7, 8 et 9.



PREUVES DE LA GÉNÉALOGIE QUI PRÉCÈDE.

Extraits des anciens registres des RR. PP. Dominicains, à Maestricht.

1°

Weer Ogier Van Haren vocht van Tricht ¹ ende Ogier sijnen zone schoutet des Hertogen in Tricht Ridder. Leenval van der Broeder Straeten schoutet des Bischops, etc.

Plus bas est écrit :

zoo hebben weer Ogier vocht van Tricht ende Ogier sijnen zone ridder etc. . . . onzen zegel gehangen aen dezen brief. Dit is geschiet ende gedaen in 't jaer onz Heere gratie MCC ende negentich des dinsdaghs naer onzer Vrouwen aandacht in den vaste in de maent april.

2°

Weer Oogier van Haren vocht van Tricht ende Ogier syne zone schoutete der Hertogen in Tricht Ridder. Leenval schoutete des Bischops in Tricht etc. . .

Plus bas est écrit :

dit is gedaen ende gedeijlt.

Int' jaer onz Heeren gratie MCC ende drij en negentich des sondags voor Palmen.

3°

In litteris aliis de Parkameno habetur : quod Ogerus Miles Dominus de Haren manserit fidejussor in casu Engitionis Domini Lapidia, quam conventus emit a quodam Henrico de Hierseren inferius habebatur. Anno gratiae MCC sexagesimo tertio Triâ uia post sanctorum omnium.

4°

In libro antiquissimo ex Parkameno Anniversariorum habetur : ista sunt Anniversaria, quae conventus agere tenetur Domini Adae Domini de Haren in choro sinistris sub lapide Domini Goeswine Rufi poni, qui fundatur hujus conventus, et uxoris ejus.

¹ Maestricht.

5°

Item in aliis Litteris de Parcamento habetur fundatio trium anniversariorum facta à Dno Ogero de Haren advocato oppidi Trajectensis. Primum pro animâ filii sui Joannis canonici S. Servatij ante ipsum defuncti, 2^{dum} pro animâ suâ, 3^{ium} pro animâ uxoris suæ inferius habebatur. Datum et actum Aō. Dñi MCC nonagesimo sexto in die B. Andræ Apli. concordare premissa cum originalibus attestamus infrascripti: signatum erat.

F. JOHANNES VAN DALEM.

Prbr. etc

Copie d'une déclaration délivrée en 1665.

Wir Schiffen Meisters und Scheffen des köninglichen gerichts, und Hochadlichen Scheffentuels, des Heijl: Römischen Reichs freier statt Aach: Thuin kundt vor jedermenniglichen mit diesen unseren offenen Briefff, Das auf heut dato vor uns erschienen die wol Edelgeborne und gestrenge Herren, Hr. Johan Bertram von Wijlre zu Hegern und Diepenbendt; und Hr. Wilhelm von der Heijden, genamt Belderbusch, zu Strevensdorff, respective abgestandener Burgemeister dieser statt, und beide unser Mitscheffen und haben auf versuech und begere des auch wol Edelgeborenen und gestrengen Herren Wilhelm von Haren, grietman von der Bildt in Frieslandt, und ordinari Deputirter zu der versamlung der Hoog. Mog. H. H. Staten generael der vereinigden nederlanden, von wegen der voorgemelte provintie, beij ihren Adlichen geschlecht von Haren, zo in als auswendig umbtrent diesen köninglichen stuel und Reichs-statt Aachen, eenige hundert jaren nach einander residert gehabt, auch alle und ied zeit ausser einig bedencken und zweiffel vor ein gut Adlich geslecht seie gehalten und reputirt worden, welches ihr wappen fuhr in folgenden manieren, zu wissen: das Felt silber mit vier rothe balken doch oben in eck ahn der rechter seiten das waffen von Cortembach, uf dem Helm einen rothem Baronem Heut mit einen ubersilberten Aufschalg, und dar auf zweij Eselsohren, das eine ubersilbert das ander roth, in massen selbiges hier oben abgebildet stehet, Ferners Attestirten beijde Herren Comparanten, das die von wolgemelten geschlecht von Haren, dieser ends, ahn viele vornehme Adliche geschlechten alliert. und geheiratet gewesen seien, und das auch unterscheidliche dochter und jufferen, aufs selbiger Familien in verscheidenen Adlichen stifter oder clöster seien auf und angenommen worden und dan das funf Herren oder jonckheren vorn: Haufs Haren successive als adliche Personen zu dem Hohen köninglichen scheffen-steu hic selbst seien erwehlet worden, war ab der letzte ist gewesen Herr Everardt von Haren, welches alles sie wolgemelte Herren comparenten erklierten so wol von den vor Elteren gehort zu haben als sonsten Ihnen aufs habenden bestendigen schriftlichen Instrumenten, und weilm obwolgelachter Herr Wilhelm von Haren über dieses von unns

einen bestandigen schein begert, so wir Ihme nicht verweigeren können Als haben den selben in gegewertigen form aufsetzen : und mit unser der scheffen Meister Insiegelen ad causas : als woll unsers Hochadlichen gerichtts sijndici und secretari underschrift, bekräftigen lassen. Signatum Aachen den 3 septembris anno salvatoris nostri Jesu-Christi 1663.

PET. CUPPER, J. U. D.
præfati judicij sijnd. et secret.

Copie d'une déclaration délivrée en 1756 à Guillaume van Haren, par les rois d'armes A.-F.-J. Jaerens, B. Jaerens et J.-J.-F. de Grez, pour l'égalisation du fragment de généalogie qui précède.

Wij ondergeschrevene Raedt van haere keyserlijke ende koninglijke Majesteijt de coninginne van Hongarijen ende Bohemen etc.; bedienende den staet van eersten Heraut der wapenen geseijt het Gulden Vlies in deze haere Nederlanden ende van Bourgondien, ende de andere herauts d'armes ordinaris van de voorz. Majestejts in deze Nederlanden, certificeeren ende attesteeren mits deesen, dat dezen bovenstaenden Boom genealogiek van de zeer oude Heerlijk ende Ridderlyck ⁴ huis van Haren met syne respectieve waepens ende goede alliantien beginnende van den jaere 1240 aen Ogier van Haren, ende eijndende aan de kinderen van den Hoogh Edele Welgeboren Heere Onno Swier van Haren, bestaende in seventhien graeden of generationen, is wel ende deughdelijk opgesteld in conformiteijt der geloofweerdige Bescheiden ende Preuven, autentieck, soo ende gelijk testamenten, codecillen, houwelyckze voorwaarden, scheidyinghe ende deijlinghe, als andere geloofweerdighe acten ende notitien van Familien, die ons tot dien gesubministreert zijn geweest, alswel het ghene die in onze boecken ende notitien bevonden zyn, in teecken der waerheijt, soo hebben wij ondergeschrevene, ter requisitie van den Hoogh Edele ende Welgeboren Heere sijne Exellentie Willem van Haren gevolmachtighde Minister van de Hoog Mogende Heeren Staeten Generael der vereenigde Provincien van Hollandt tot het Hoff van Brussel, etc., dezen onderteekent ende bevesticht met onze gewoonlijke segels van officien om daermede te bedienen daer ende alsoo, aldus gedaen ende gedepecheert in de kaemer Heraldieck binnen de princelijcke Hoofstadt van Brussel in het jaere 1756. Waeren onderteekent A.-F.-J. Jaerens; B. Jaerens, roi d'armes de Luxembourg; J.-J.-F. de Grez, roi d'armes de Brabant; ende gesegelt met hunnen respectieveu segel, gedrukt in roode hostie, overdeect met eene sterre van wit papier.

⁴ La généalogie que nous donnons est beaucoup plus complète que celle approuvée par les susdits rois d'armes.

NOTICE

sur

LA NAVIGATION

DANS LES TEMPS LES PLUS REULÉS ;

PAR

M. P. Van Griethuizen ,

Membre de l'Académie des Sciences et Arts de Batavia et de plusieurs autres sociétés savantes. †



D'après des rapports officiels, communiqués dans le temps par les journaux, la navigation des états européens, sans compter celle des côtes, se fait actuellement par 260,000 navires, dont le port est de 33,493,000 tonneaux ; et la valeur des marchandises, transportées par cette voie, est évaluée à une somme de 4,600 millions de florins des Pays-Bas.

Cette progression immense de prospérité dans le commerce maritime et dans l'industrie en général, nous porte à croire qu'il n'est pas sans intérêt, pour l'histoire et les sciences utiles, de rappeler l'état de la navigation dans les temps les plus reculés ; état qui fera d'autant mieux juger des progrès qu'elle a faits jusqu'à nos jours.

† M. Van Griethuizen, auteur de plusieurs écrits estimés, a fait parvenir à l'Académie, il y a environ deux ans, le manuscrit de cette Notice, rédigée en langue hollandaise. Le Conseil d'administration l'a fait traduire pour la mettre à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs. Il regrette de n'avoir pu l'insérer plus tôt dans ses Annales. *(Note du traducteur).*

Pour ce qui regarde la Néerlande, qui avait la plupart de ses possessions près de la mer, et qui, dans les premiers temps de son existence, était traversée par un nombre d'eaux beaucoup plus grand que celui d'aujourd'hui, il était naturel que ses habitants s'appliquassent, dès le commencement, à la navigation. Il n'était d'ailleurs pas possible pour eux, à cause des localités, d'avoir autrement des relations, non-seulement avec des contrées éloignées, mais même avec des contrées voisines, que par le moyen des barques ou bâtiments capables de porter sur l'eau; de sorte qu'il y avait une quantité d'habitants qui devaient nécessairement savoir tout ce qui a rapport à la navigation, surtout comme le commerce, quelque peu considérable qu'il fût dans les premiers temps dont nous venons de parler, ne pouvait se faire en grande partie que par cette voie.

En outre le pays dont il s'agit, était entouré de peuples très-exercés dans la navigation, qui se faisaient craindre par leurs surprises et attaques hostiles par eau. Au Nord et à l'Est habitaient les belliqueux Frisons, dont la valeur avait été déjà éprouvée par les Romains; au Sud était la Zélande, ayant à ses frontières les Flamands qui, en esprit guerrier et en bravoure, ne le cédaient pas aux Frisons. Ces peuples, ainsi que d'autres, notamment les Normands, rendaient le territoire néerlandais peu sûr, et inquiétaient souvent ce pays par leurs invasions, pendant lesquelles il n'était pas rare que les habitants fussent en proie aux plus grandes exactions, au meurtre et à toutes les horreurs de la dévastation. Il n'est donc pas étonnant que les gouvernants de la Néerlande, connaissant sa constitution naturelle et les dangers auxquels ses habitants étaient exposés, songeassent à recourir aux moyens de conjurer ces dangers, et d'assurer la tranquillité et le bien-être de leurs sujets. Pour remplir ce but, ils ne trouvaient naturellement pas de moyen plus puissant que la navigation, que l'on pratiquait chez eux, et dont ils ne manquaient pas de faire un usage utile et de tirer tout le parti possible.

Nous ferons observer que chaque nation européenne qui originellement se livrait le plus à la navigation, est parvenue à obtenir le commerce le plus étendu et le plus important. Les Esclavons, les Saxons, les Frisons et les Normands, qui, dans les premiers temps, vivaient presque exclusivement sur l'eau, nous offrent une preuve de cette assertion. Les Francs sont une exception. Il est vrai que cette dernière nation, à son origine, formait de bons marins; mais depuis sa conquête de la Gaule, la navigation cessa d'être chez elle une de ses principales professions, et conséquemment sa part dans le commerce du monde diminua également. Charlemagne a fait peu de chose avec sa flotte, et ses successeurs ne possédaient qu'un petit nombre de vaisseaux. La principale cause en était — s'il faut avoir égard à la circonstance — que les Francs, après s'être rendus maîtres de la Gaule, s'occupèrent uniquement à faire la guerre sur terre et à donner leurs soins à l'établissement du gouvernement intérieur. Ce sont là probablement les raisons pour lesquelles la France a tardé plus que les autres nations européennes à acquérir quelque part importante dans le commerce extérieur. C'est au moyen de la navigation, on ne saurait le contester, qu'on conserve le commerce actif et qu'on s'assure, en même temps, le commerce d'économie; et par la réunion de ces deux choses, le négoce fleurit et devient une source de prospérité publique.

A cette époque, les entreprises les plus audacieuses de navigation étaient déjà à l'ordre du jour. Jusqu'au XII^e siècle les navires de la ville de Staveren voguaient aux extrêmes limites de la mer Baltique. Sous l'empereur Henri III, les Frisons orientaux faisaient voile aux îles Orcades; ils venaient en Islande, visitaient le Groenland, et arrivaient jusqu'au-dessous du pôle arctique dans la mer glaciale. Adam, de Brême, rapporte dans son ouvrage *Historia ecclesiæ*, p. 247, les choses les plus surprenantes et les plus extraordinaires de ces entreprises maritimes ¹. Les aventures,

¹ Adam fut chanoine de l'église de Brême, à la fin du XI^e siècle, en 1070. Son

éprouvées par ces intrépides marins, paraissent presque invraisemblables, quoique le récit porte le cachet de la bonne foi, et l'on ne pourrait certainement pas y donner croyance si des découvertes ultérieures ne l'avaient confirmé.

A l'effet de constater la vérité de ce qui était avancé par les marins frisons mentionnés plus haut, savoir que, naviguant en ligne directe, depuis les bouches du Weser jusqu'au pôle arctique, on ne découvrirait aucun pays, mais tout uniment la mer glaciale, quelques nobles de la Frise, animés de l'esprit d'investigation, convinrent d'aller à la découverte. Après s'être engagés mutuellement par serment, ils quittèrent les rives de la Frise, et firent voile entre le Danemarck et l'Angleterre, en laissant à gauche les îles Orcades, et à droite la Norvège. De cette manière, ils arrivèrent en Islande et poursuivirent de là leur course vers le pôle septentrional, passant devant huit îles qui sont toutes décrites par Adam, de Brême. C'est peut-être cette expédition maritime que veut désigner R. Vitellius, dans sa traduction de Guichardin (*Description des Pays-Bas*, p. 28), quand il dit que les navires hollandais ont été les premiers, en 1088, à traverser le Sund pour venir dans la mer glaciale.

En continuant à avancer, nos marins frisons se virent tout-à-coup enveloppés de la profonde obscurité de la mer glaciale, et dans cette circonstance ils arrivèrent sur un tourbillon d'eau, par lequel une partie de leurs navires fut engloutie et l'autre dispersée. A force de ramer et d'employer tous les efforts, les navires qui avaient échappé à ce danger imminent, parvinrent à s'éloigner

histoire ecclésiastique est un ouvrage des plus remarquables, partagé en quatre livres, dans lesquels il traite de l'origine et de la propagation de la foi dans les pays septentrionaux, depuis le règne de Charlemagne jusqu'à celui de l'empereur Henri IV. Il donne à la fin de cet ouvrage un traité de la situation des royaumes du Nord, de la religion et des mœurs des habitants de ce pays. Le cardinal Baronius et d'autres écrivains en parlent avec beaucoup d'éloge et citent Adam comme un historien sincère et digne de foi.

(Note du traducteur.)

de l'obscurité et à gagner un climat moins rigoureux. A la fin ils virent qu'ils allaient prendre terre; et dans le pays où ils jetèrent l'ancre, ils rencontrèrent différents objets qui, ainsi que le caractère des habitants, leur dénotèrent qu'ils se trouvaient à Tschakischi ou bien à Kamptschatka.

Ces courageux voyageurs sur mer, en rentrant dans leur patrie, racontèrent à l'archevêque de Brême tous les événements qu'ils avaient essayés, tout ce qu'ils avaient vu et observé, et firent cadeau à l'église cathédrale de cette ville de plusieurs objets qu'ils rapportaient de leur voyage. Ce voyage qui tient vraiment du prodige, fut exécuté par nos ancêtres de la Frise avec l'intrépidité la plus remarquable, sans compas, sans cartes marines et sans posséder quelque connaissance de l'art maritime actuel! L'exécution de cette entreprise si hardie paraît encore bien plus frappante, bien plus admirable, quand on voit les questions théoriques posées par les Anglais de nos jours pour atteindre pareil résultat, tandis que nos héroïques marins ont déjà trouvé, depuis huit siècles, le passage de l'Europe par la mer du nord vers l'Asie et l'Amérique. Aussi des historiens éclairés, impartiaux, et amis de la vérité, n'ont rien négligé pour sauver de l'oubli l'étonnante découverte des marins frisons. Il faut que les études des sciences et celles de l'histoire nationale en particulier soient aussi superficielles qu'aujourd'hui, pour l'entendre révoquer en doute, par des hommes qui prétendent avoir de l'instruction, et il faut vraiment toute l'incapacité et le défaut de courage de peuples s'adonnant plus tard à la navigation ou bien leur politique commerciale, pour la déclarer ou faire déclarer fabuleuse et impossible.

Vers la fin du XI^e siècle, fut organisée une flotte composée de Frisons, d'Anversois et de Flamands, qui, ayant à sa tête un certain Winkmar de Boulogne, allait croiser vers la Palestine. On rapporte que ses vaisseaux avaient des mâts très-élevés et ornés d'or pur. Elle fut dirigée sur Marseille pour se rendre de là à sa destination. Elle voguait en mer depuis huit ans, lorsqu'elle apprit la croisade de Godefroid de Bouillon, campé dans ce

moment devant Tarse. Elle mettait à terre en cette ville trois-cents hommes pour concourir à la défense de cette place, et elle avait fait le projet d'aller de là faire un pèlerinage à Jérusalem, en expiation des pirateries qu'elle avait exercées. Pendant que les chrétiens venant de Laodicée, étaient campés en Syrie, parut, outre deux cents navires à grands mâts de Gênes et de Pise, une flotte de Frise, de Tiel, d'Anvers et de Flandre. Quelque temps après, en 1107, arrivaient quarante caboteurs ayant à bord sept mille pèlerins, consistant en Anversois, Flamands, Danois et Anglais. En 1111, débarquèrent à Barut, outre un vaisseau marchand grec, trois navires venant d'Anvers et de Flandre sous la conduite de Guillaume Starkolff et Bernhard, qui tous deux jouissaient d'une grande réputation de navigateur. Il est à remarquer que dans ces temps on consacrait souvent deux ans à ces sortes d'expéditions maritimes, parce qu'on était obligé d'aller plusieurs fois à terre pour faire provision de vivres et d'eau douce. L'art maritime était alors encore dans son enfance.

Winkmar de Boulogne dont nous avons parlé antérieurement, était issu de la maison de Bouillon et surnommé *Magister piratorum* (*maître des pirates*) : il entreprit, en 1097, le siège de Laodicée. Sa flotte, consistant en navires de Frise, de Tiel, d'Anvers et de Flandre, s'était réunie à quelques navires ordinaires de Provence, arrivés dans cette région après avoir fait un voyage autour du monde selon leur opinion ; ces navires attaquèrent ensemble la ville, dont ils se rendirent maîtres en la pillant et en massacrant tous les Turcs et Sarrasins. Comme ils s'étaient exclusivement approprié tout le butin, ils encoururent l'indignation des autres croiseurs, et bientôt, lorsqu'ils ne s'adonnaient qu'à l'oisiveté et à la débauche, ils furent assaillis par les *turcoples* et les autres soldats grecs, et Winkmar fut fait prisonnier et enchaîné ; mais Godefroid de Bouillon, lors de son arrivée dans ces parages, intercèda en faveur de ce pirate, et par sa sollicitation, jointe à celle d'autres princes, l'empereur de Grèce lui accorda la liberté. La ville de Laodicée fut rendue au comte Raimond, qui l'a remise en possession de cet empereur.

A cette époque, les Néerlandais possédaient déjà des flottes de guerre importantes. En l'année 1166, le duc Godefroid de Louvain, le comte Philippe de Flandre et le comte de Boulogne faisaient la guerre avec un nombre de sept cents voiles au comte Thierry de Hollande; en 1190, le vaillant Burchard d'Aveunes faisait voile avec une flotte considérable de Frisons, de Brabançons et de Flamands vers la terre de promission; divers autres vaisseaux néerlandais cinglaient au Levant. A la même époque les Scandinaves entreprenaient également de pareilles excursions maritimes, parmi lesquelles se faisait surtout distinguer l'équipement somptueux de la flotte du roi Sigurd. Cette flotte se composait de cinquante-cinq voiles. Sigurd se rendit avec elle dans la mer méditerranée, et après avoir fait quelques traits de hardiesse, quelques actions de bravoure, et après avoir dévasté les côtes espagnoles et italiennes, il poursuivit sa course vers la Palestine.

L'empereur Henri V donna aux Brémois le témoignage qu'ils avaient soutenu le siège de Jérusalem, et les en récompensa, en 1111, en leur octroyant des privilèges considérables. Les mêmes Brémois, dans la ville desquels s'étaient fixés un grand nombre de commerçants d'autres pays, entreprenaient aussi depuis 1141, trois fois par an, un voyage maritime en Portugal. A la seconde croisade contre les Sarrasins, la flotte qui fut armée, en 1145, sous l'empereur Conrad III, était composée, en grande partie, de Néerlandais et d'habitants de villes du Rhin. Ceux-ci, qui s'assemblèrent en 1148 à Cologne, faisaient voile sous la conduite d'une escadre brémoise, partie de l'embouchure du Weser, à Darmout en Angleterre, où elle fut rejointe par une quantité de croisés, de manière qu'elle fut augmentée, dit-on, de deux cents vaisseaux tant flamands qu'anglais. Quinze mille hommes de ces croisés allèrent au secours du roi Alphonse I, qui, dans ce moment, assiégeait la ville de Lisbonne occupée par les Maures, qui, après quatre mois de résistance, furent exterminés. Cette victoire a donné lieu à la fondation du royaume de Portugal, dont Alphonse fut établi comme premier roi de son nom.

Les croisés s'étant rendus maîtres de Lisbonne, y trouvèrent de grandes richesses dans les fabriques de soie ; ils se partagèrent entre eux une immense quantité d'étoffes précieuses, et firent ensuite la remise de la ville au roi Alphonse. Celui-ci leur accorda en retour les mêmes droits et privilèges commerciaux qu'à ses propres sujets. Ces croisés étaient d'intention de poursuivre leur course vers la Palestine ; mais après la victoire qu'ils venaient de remporter, ils s'en retournèrent presque tous en leur pays, parce qu'il était trop tard pour faire le voyage de la Palestine, ou plutôt parce qu'ils apprirent les désastres essayés par l'armée de Conrad ¹.

En l'année 1158, les négociants de Lubeck, de Hambourg et de Brème entreprirent de visiter les côtes de la Livonie et de naviguer le long des dunes. Une *Chronique de l'ordre teutonique*, dont l'auteur vivait en 1296, donne la relation des événements qui ont eu lieu durant cette exploration. Cette relation est rédigée sur des

† On sait que l'empereur Conrad était convenu avec Louis VII, roi de France, dont les troupes avaient eu leur rendez-vous général à Metz, de se porter avec les siennes vers Constantinople, où les deux princes devaient se rencontrer. Conrad était parti de Nuremberg, à la fin de mai, avec une armée de soixante-dix mille gendarmes, tous cuirassés, sans compter les chevaux légers, et l'infanterie la plus nombreuse qu'aucun souverain eût jamais eue jusqu'alors. La flotte dont parle M. van Griethuizen, et qui avait été armée par des particuliers, pour la plupart Néerlandais, Allemands et Flamands, devait faire le voyage de Constantinople par mer ; mais partie d'Angleterre au mois d'avril, elle fut en butte à des vents contraires et forcée de se retirer dans la rivière de Lisbonne. C'est là où elle trouva Alphonse aux prises avec les Maures, et elle résolut de les combattre.

Conrad, en se dirigeant sur Constantinople, espérait y recevoir bon accueil de l'empereur Manuel qui était son beau-frère ; mais cet ennemi caché des Francs usa de la plus noire perfidie pour détruire l'armée des Croisés. Aussitôt que Manuel eut connaissance des préparatifs de cette croisade, il en instruisit secrètement le sultan de Cogni, et lorsque les troupes de Conrad furent sur ses terres, il leur donna pour guides des traîtres qui les livrèrent entre les mains des Turcs, en les conduisant de Nicomédie dans les pays déserts, où ces infidèles vinrent les investir, et en firent un si affreux carnage, que Conrad pût à peine se sauver avec la dixième partie de son armée au camp des Français qui se trouvait aux environs de Nicée.

(Note du Traducteur).

renseignements de l'évêque de Paderborn, qui accompagna l'empereur Frédéric I dans son expédition de l'Orient ; elle mérite plus de confiance que la *Chronique de Livonie*, publiée par Grüber. On y trouve, entre autres récits, que quelques riches négociants de Brême, faisant un négoce très-étendu, résolurent d'aller avec leurs marchandises visiter les pays les plus éloignés des peuples barbares. Ils engagèrent un pilote fort habile qui avait déjà navigué différentes fois jusqu'aux confins du globe. Celui-ci les conduisit par la mer Baltique, en longeant les dunes, jusqu'à une certaine peuplade près des frontières de la Russie. Après avoir été jetés par une tempête contre la côte, ils furent attaqués par les habitants de cette colonie (*keenen*) avec des forces nombreuses, agissant du côté de la terre et du côté de la mer, dans le but de leur enlever tout ; mais les chrétiens ou négociants de Brême se défendirent avec tant de vaillance et d'énergie en leur tirant des coups de feu et en leur lançant des pierres avec la fronde, que les Barbares furent repoussés avec grande perte. Alors la paix fut conclue. Les chrétiens débarquèrent à Dunemunde, et échangèrent leurs marchandises contre des productions du pays. Avant leur départ, ils firent avec ces Barbares livoniens un traité perpétuel de commerce, non-seulement pour les négociants allemands, mais pour les négociants chrétiens en général ; de façon qu'une grande multitude de négociants ont continué de faire avec cette peuplade un commerce très-lucratif.

Au commencement, ce commerce ne se faisait que sur le rivage ; mais plus tard les Allemands, s'introduisant à plusieurs lieues dans l'intérieur du pays, établirent, du consentement des habitants, des magasins bien réglés et fournis aux bords de la Dwina. En même temps, ils obtinrent la permission des Barbares de bâtir un fort, auquel fut donné le nom d'*Uxhull*, et qui devint ensuite la principale place forte des négociants chrétiens. Le moine Meinhard, du couvent de Siegburg, qui les accompagna dans leur voyage maritime, apprit aux Livoniens la religion chrétienne, et devint leur premier évêque. Dans un rapport qu'il fit au pape, il dit : « Dans

ces contrées ayant d'immenses terres et habitées par des Barbares, existe en premier lieu une île très-considérable et puissante du nom de *Lithuanie*; à côté se trouve un autre grand pays, nommé *Semigallie*, également très-peuplé de Barbares, suivi de ceux de la côte de *Courlande*, qui s'étend sur une longueur de cinquante milles; vis-à-vis est située l'île d'Oesel, dont les habitants étaient dans l'habitude de piller les marchands chrétiens; enfin il y a encore un autre pays, nommé *Estland* (Estonie), d'une étendue très-longue et large, et puis on arrive à la Livonie. » Dans un autre endroit, Meinhard fait connaître que l'île d'Oesel, la Livonie et la Lithuanie étaient soumises à la Russie.

Les progrès que fit la religion chrétienne parmi ces peuples, furent le sujet de querelles et de troubles, d'où sont nées de longues guerres. En 1199, différentes assemblées de Frisons, de Saxons et de Westphaliens furent convoquées sur l'invitation du pape innocent III, afin d'armer en Livonie, à l'aide des négociants, une flotte destinée à faire la guerre à l'Estonie ¹. Cette flotte rencontra près de Schoonen les pirates estoniens venant d'Oesel, et qui avaient fait de grands ravages. Au premier abord on les laissait en repos, attendu qu'on avait reçu des rapports favorables, quoique faux, sur leur conduite envers les chrétiens de la Livonie. Mais à son arrivée devant Wisby, la flotte réunie vit les pirates entrer au port avec leur proie, et elle n'hésita pas à leur livrer un combat à outrance, dans lequel il y eut un grand carnage; elle leur prit un navire avec charge entière et procura la liberté à une quantité de chrétiens retenus en esclavage par eux. Après avoir remporté plusieurs victoires, elle retourna en Allemagne, en 1203,

¹ Estonie (*Esthland*) est une province de Livonie, située au Nord le long du Golfe de Finlande. La religion chrétienne y fut prêchée et introduite en 1190 par Meinhard, qui avait fait la même chose à Riga. Cette province fut toujours le lieu de rendez-vous des troupes de Pologne, de Danemarck, de Suède et de Russie. Les chevaliers de l'ordre teutonique y ont eu des guerres sanglantes jusqu'en 1583 que les Suédois en restèrent maîtres après la conclusion de la paix avec les Russes.

(Note du Traducteur).

en compagnie d'une partie des troupes croisées ; près du port de Riga elle rencontra encore trois navires revenant de Rome, et ayant à bord quelques chrétiens esclaves, et tous ensemble ils furent attaqués près d'Oesel par quelques vaisseaux des pirates estoniens et une douzaine d'autres bateaux, auxquels ils enlevèrent deux corsaires et firent prendre la fuite. Durant ces temps belliqueux, l'île de Gothland est devenue le centre commercial entre les villes de la Livonie et les villes maritimes d'Allemagne. Les Lubeckois et les Brémois se laissèrent employer également aux expéditions de la terre sainte, et leurs navires rendirent les plus grands services au siège de Ptolémaïde ¹ ; ils favorisèrent aussi l'institution de l'ordre teutonique, dont ils ont obtenu le droit d'élection.

Déjà avant la découverte de la Livonie et durant tout le XII^e siècle, la navigation la plus active avait lieu sur Gothland et principalement sur Wisby : non seulement les Lubeckois, les Brémois et les Hambourgeois y naviguaient régulièrement, mais aussi les Frisons et les Russes de Nowgorod. Wisby était le lieu général du commerce qui se faisait entre les pays du nord-est et de l'ouest. Après la découverte de la Livonie et des villes avoisinantes, les navires prenaient aussi bien la direction de

¹ Le siège de Ptolémaïde eut lieu lors de la troisième croisade, qui se fit en 1188, après la prise de Jérusalem par Saladin Sultan d'Egypte. On sait que lorsque le cardinal d'Albano et Guillaume archevêque de Tyr, légats du Saint-Siège, en venant de France, arrivèrent en Allemagne pour déterminer Frédéric I dit *Barberousse* à entrer dans l'entreprise de la guerre contre Saladin, la proposition en fut faite dans une diète générale tenue à Mayence en 1188; l'empereur, son second fils Frédéric, duc de Souabe, et la plupart de ceux qui assistèrent à cette diète, reçurent la croix par les mains des légats. Frédéric, accompagné des principaux princes de l'empire, ainsi que des évêques de Munster, de Paderborn, d'Osnabruck, de Meisseu, de Wurtsbourg et de plusieurs autres, partit de Ratisbonne vers la fin d'avril 1189, et mourut en 1190 en approchant la Syrie. Son fils Frédéric mena l'armée à Antioche, puis à Tyr, et de là au camp de Ptolémaïde, que Gui de Lusignan, roi de Jérusalem, assiégeait depuis deux ans. Mais l'assaut général qu'il fit donner à la par terre et par mer, et qui fut si bravement soutenu par les Frisons, les Brémois, les Lubeckois, les Danois et les Allemands, ne réussit pas, et ce fut le dernier fait d'armes de Frédéric, enlevé peu de jours après par une maladie qui régna parmi ses troupes. *(Note du Traducteur).*

Wisby que la plupart à leur retour touchaient Gothland; de sorte que l'Europe au nord-est et l'Asie recevaient les marchandises du sud, et les navires emportaient les productions de cette partie du monde, ainsi que celles du Levant, par la même direction, vers les pays occidentaux de l'Europe. Ajoutons à cela que la navigation de Wisby dut devenir d'autant plus considérable que le duc Henri lui accordait plusieurs privilèges, dans le but d'engager les navires à visiter davantage le port de Lubeck, et qu'un traité de paix avait été conclu à Wisby, entre les Allemands et les Goths, par Henri et par le roi Kanut-Erichson. En l'année 1164, Brême établit une association anséatique, consacrée à favoriser le commerce sur la Livonie et la Russie. Wisby servit d'entrepôt à ces relations mutuelles.

En l'année 1199, les pèlerins allemands reçurent pour leur voyage en Livonie un train de vingt-trois vaisseaux, parmi lesquels il existait aussi des bâtiments frisons. Lorsque la ville de Riga fut bâtie, tous les navires qui voulaient faire le commerce dans les pays du nord-est nouvellement découverts, étaient obligés de relâcher au port de cette ville, en vertu d'une bulle du pape et par suite d'une convention arrêtée entre les négociants. La navigation livonienne n'inquiétait pas peu la piraterie continuelle des Estoniens qui habitaient l'île d'Oesel; quelquefois ils rassemblaient de grands et de petits navires avec lesquels ils prenaient possession des côtes; et à l'effet de détruire les ports et la navigation livonienne, ils faisaient couler à fond différents navires et coffres chargés de pierres. Les vaisseaux marchands allemands ne se laissaient pas intimider par ces brigands; mais ils les mirent en fuite et assurèrent la navigation, à l'aide des habitants de Riga.

Lorsqu'en 1214, neuf vaisseaux marchands allemands étaient d'intention de faire voile de la Livonie à Gothland, et qu'ils furent jetés par une tempête dans le port d'Oesel, les Estoniens employèrent de nouveaux efforts pour leur nuire, en rendant ce port impraticable, et cette fois ces derniers réussirent au moyen de toutes sortes de machines mécaniques, principalement

par des substances inflammables, dont la combustion continuait à avoir lieu sur l'eau, ce qui effraya beaucoup les allemands; mais ils échappèrent, par leur habileté, au danger qui les menaçait. En 1238, deux vaisseaux livoniens se brisèrent en pleine voile contre la chaîne par laquelle le roi Wladimir II tenait fermée l'embouchure de la Trave contre Lubeck.

Parmi les entreprises navales dans les anciens temps, il y eut encore une expédition fort remarquable, celle que les Néerlandais firent à la Terre Sainte, au commencement du XIII^e siècle, sous le commandement du comte Guillaume de Hollande, lorsqu'ils se sont rendus avec douze navires en Portugal, d'où, après y avoir pris part à quelques actions militaires, ils sont allés combattre avec les autres croisés à la prise de Damiette en 1219, pendant laquelle ils ont donné des preuves de leur bravoure inébranlable ¹.

¹ Ce fut à la sixième croisade, qui partit sous André, roi de Hongrie. Ce prince fut accompagné des ducs d'Autriche, de Moravie, de Bavière, de Limbourg, de Brabant, du comte palatin du Rhin, du marquis de Bade, des comtes de Juliers et de Hollande, de l'archevêque de Mayence, de la plupart des évêques d'Allemagne et des prélats de Hongrie. Le rendez-vous de toutes les troupes était dans l'île de Chypre, d'où elles passèrent en Syrie au commencement de l'automne de 1217, étant accompagnées de Hugues de Lusignan, roi de Chypre. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, y amena ses troupes avec les chevaliers du Temple, ceux de Saint-Jean de Jérusalem, et ceux de l'ordre teutonique, appelés chevaliers allemands. L'armée chrétienne ne pouvait plus rien faire cette année à cause de la saison, le roi de Hongrie s'en retourna dans son royaume. Elle partit en 1218, dès que le temps ne fut plus défavorable à la navigation, et c'est alors que lui arriva le renfort de la flotte septentrionale des croisés conduite par le comte Guillaume de Hollande, qui s'était arrêté à aider les Portugais à remporter une victoire contre les Maures d'Alcazar. Le siège de Damiette dura dix-huit mois, pendant lesquels l'armée chrétienne reçut de nouveaux secours de toute l'Italie, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Angleterre et de la France. Le cardinal d'Albano, légat du Saint-Siège, y amena surtout une armée très-puissante et prétendit avoir le droit de commander toutes les troupes; mais le commandement général resta au roi de Jérusalem. La ville de Damiette fut prise le 5 novembre 1219. Le comte Guillaume et les siens s'y conduisirent avec un courage digne des plus grands éloges. *(Note du Traducteur).*

RELIQUAIRE

DU

MUSÉE ROYAL D'ANTIQUITÉS DE L'ÉTAT,

A BRUXELLES;

Texte et Planches,

par M. ARNAUT SCHAEPMENS.

membre correspondant de l'Académie d'Archéologie de Belgique; de l'Académie nationale d'Archéologie d'Espagne, et de plusieurs autres Sociétés savantes.

Si les peintures de l'école qui précéda celle des Hemling, des Van Eyck, des Vander Weyden, sont si rares; si les œuvres de ces derniers nous font tant désirer de connaître leurs devanciers et leurs maîtres, il nous reste cependant un point de comparaison, un type précieux de l'art du temps, dans les belles ciselures faites par les confrères de ces peintres dont les tableaux ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Pour nous rappeler quelque chose de cette phalange d'artistes travaillant avec les architectes, les sculpteurs et les orfèvres, nous devons porter notre attention sur les ouvrages qui, faits de matières durables, se perpétuent dans les siècles, sur les ciselures des XI^e, XII^e et XIII^e siècles, lesquelles sont de véritables peintures. Ici le poinçon et le burin remplacent le pinceau; les métaux précieux aux tons variés sont substitués aux couleurs, les pierreries aux brillantes nuances

arrangées et appliquées avec génie, constituent un ensemble harmonieux de la pensée de l'artiste, qui dispose de ces matières pour créer son œuvre et en faire hommage au Seigneur. Les compositions des pieux artistes du moyen âge sont des idées simples, empruntées au texte saint; c'est ordinairement une parole de l'évangile expliquée, amplifiée et rendue avec la foi d'un père de l'église, avec le génie élevé qui scrute la pensée profonde cachée dans les admirables énigmes, dont se sont nourris les saint Augustin, les saint Grégoire et d'autres Pères de l'église.

L'époque vivifiante des croisades, riche en hauts faits historiques qui remplissent des pages si glorieuses pour la Belgique, a vu à côté de ses guerriers bon nombre de grands artistes, qui illustrèrent les conquêtes faites par l'épée des princes belges, et qui entourèrent d'une atmosphère d'art les reliques acquises au prix du sang de ces valeureux guerriers. Arrachés aux mains des infidèles, ou pris dans le sac de Constantinople, les précieux restes des martyrs de la foi furent portés en triomphe dans nos abbayes, où des artistes religieux leur construisirent des temples d'ivoire, d'or ou d'argent, repositoires dignes de reufermer des parcelles si vénérées. On plaça ces arches saintes sous des voûtes aux cintres développés, protégeant une enceinte de calme et de repos, dont les murs épais écartaient tout bruit du dehors.

Pour se faire une idée du prix qu'attachaient les croisés à doter la patrie de quelqu'une de ces richesses, il faut lire l'histoire de ces guerres religieuses, le récit de combats et de sièges dont le seul but quelquefois était la possession d'une relique de saint. Cet enthousiasme pour les reliques ¹, l'ardent désir qui poussait

¹ On trouve dans Villehardouin, Gunther et Nicetas, des détails intéressants sur le sac de Constantinople et la destruction de ses monuments d'art par les Latins en 1204. Les croisés, maîtres de Constantinople, méprisèrent les œuvres d'art de l'antiquité, qu'ils détruisirent dans leur fureur barbare, mais ils recherchèrent avec avidité les reliques des saints et s'en procurèrent par toutes sortes de moyens. On sait que la reine des villes en était fort riche, et que les empereurs grecs vantèrent d'abord le nombre et la beauté de leurs reliques pour provoquer le secours des princes latins.

les croisés à se les approprier, l'attente du clergé et du peuple qui devait les recevoir de leurs compatriotes partis pour la terre sainte, expliquent l'élan des artistes chargés de les en-châsser.

Les beaux reliquaires de l'époque des croisades, dans lesquels l'art renchérit sur la valeur des matières employées à l'enveloppe de la relique, sont de grands et beaux souvenirs de l'âge d'or de notre histoire; ils nous rappellent l'essor que prirent en Belgique et le point culminant où arrivèrent les beaux arts qui illustrent toujours les plus beaux jours d'une nation civilisée. C'est ce que prouve le magnifique reliquaire triptyque, conservé au Musée royal d'antiquités à Bruxelles; tableau d'or, d'émail et de pierres, qui contient plusieurs morceaux de la vraie croix.

Le sujet du monument est la glorification du symbole de la foi; c'est l'histoire mystique de la passion du Seigneur, rappelée par les fragments de l'instrument de son martyre, c'est l'adoration et les hommages rendus au Sauveur au moment où il accomplit le dernier acte du sacrifice pour le salut du genre humain. La forme du reliquaire, prise dans son ensemble, c'est-à-dire les volets fermés, est un rectangle surmonté d'un tympan trilobé. Une ligne perpendiculaire qui le divise dans le sens de la hauteur, constitue deux panneaux en forme de parallélogrammes allongés, surmontés chacun d'une partie de l'attique à trois lobes, et également divisés en deux par la ligne des volets. Une belle crête borde cette partie supérieure. Sur un fond brun-rouge, préparé sur le cuivre, se dessinent en traits d'or les figures et les arabesques. A droite, St-Jean debout ¹ dans l'attitude du précurseur du Christ, la tête barbue et nimbée, exprime l'inspiré de Dieu; il tient à la main gauche le disque portant l'agneau crucifère, la main droite est effacée sur le reliquaire. Le cénobite est simplement vêtu du manteau en poil, recouvrant une longue tunique; ses pieds sont nus, et par respect pour le symbole qu'il porte, il ne touche le cercle que d'une main

¹ Voyez la planche XVI du *Trésor de l'art ancien*.

enveloppée dans la draperie. On lit sur la bande du cadre : *S. Joannes Baptista*. Son pendant est une figure symbolique, portant le signe de la rédemption chrétienne. Un jeune homme imberbe, vêtu d'une longue tunique à manches pendantes et larges, embrasse la croix qu'il contemple dans une attitude de prière. Il plie les genoux, semble se trouver dans une région élevée comme un génie dans les nues, et symbolise la loi nouvelle annoncée par le précurseur représenté sur le panneau de droite; cette figure est bien drapée, et, de même que St-Jean, elle ne touche la croix que des mains couvertes des manches. Deux anges adorateurs, vus à mi-corps, remplissent l'espace trilobé. Un riche feuillage de vigne serpente sur le fond autour de la figure de St-Jean; une végétation différente couvre en rinceaux gracieux les trois autres champs sur lesquels sont tracés la religion et les deux génies ailés. Tout ce tableau en simple contour, que nous avons reproduit dans le *Trésor de l'art ancien*, est comme un tracé lumineux qu'un pinceau de feu semble avoir peint sur un fond de couleur ardente mais sombre.

Ouvrons les volets qui nous cachent le sanctuaire, et un riche triptyque, avec la croix double au centre, se présente comme nous l'avons gravé et reproduit par la planche qui accompagne l'ouvrage que nous venons de mentionner. Nous avons déjà indiqué la forme du tableau central, en décrivant l'extérieur du reliquaire; nous ajouterons que le cadre est ici d'un dessin plus arrêté, surtout le trèfle, symbole de la Trinité et de l'espérance de la béatitude, qui termine le rectangle; les deux volets répètent cette forme chacun pour la moitié. La croix à double traverse contenant les reliques pour lesquelles le tableau est fait, forme l'objet principal auquel s'adressent les hommages des saints et des anges qui l'entourent et qui représentent les fidèles témoins de la mort du Christ. Dans la niche, à la droite de la croix, la Sainte Mère remplie de douleur soutient sa tête de la main gauche et porte un livre sur le bras droit. La pose mélancolique, rendue avec un sentiment élevé, et la grâce des

draperies de cette statuette élégante, lui donnent tout le caractère



L'Église.

de l'esprit religieux des artistes de cette époque. Le jeune disciple du Christ, Saint Jean recueilli et les mains croisées, se tient à gauche de la croix. Les figures ¹ qui remplissent deux des lobes du trèfle sont, à droite de la croix, la religion chrétienne ou l'Église, représentée par une femme couronnée tenant de la main droite un calice; à gauche, la Synagogue portant ses regards avec tristesse vers le symbole de la rédemption. Cette dernière figure a tenu de la main une lance brisée, emblème de la fin de son règne, dont on remarque encore des traces. Ces quatre figures avec la croix occupent le tableau du centre.

Les portes ou volets que nous avons décrits, voilant le bois sacré, sont ici ouverts, offrant deux belles pages. Celle de droite représente le premier pontife de l'Église. Saint

¹ Nous donnons dans le texte la gravure de ces deux figures symboliques. L'église chrétienne a pour représentant une jeune femme d'un caractère éminent et posant avec dignité. Elle porte sur la tête la couronne en signe de triomphe du christianisme, et tient près de son cœur le calice, symbole de l'amour du Sauveur pour l'humanité. La synagogue est également figurée par une femme, mais sans couronne; triste, baissant la tête, elle jette un dernier regard vers la croix sur laquelle s'accomplit l'œuvre de la régénération qui mettra fin à son règne. Une lance brisée qu'elle a tenue de la main droite caractérise davantage l'accomplissement de sa mission.

Pierre, dans une attitude noble, caractérisé par sa tête large et chauve, porte sur la main gauche le siège symbole de l'unité de l'Église chrétienne; de la main droite il montre ce trône céleste sur la terre, lequel représente le pouvoir que son Maître Divin lui a transmis, afin de continuer son œuvre.



Le saint vicaire du Christ représente ici la religion de l'Évangile et résume en lui l'église dont il est le chef; il



(La Synagogue).

est la pierre fondamentale du nouvel édifice, établi par le Sauveur, dont il est le successeur et le représentant sur la terre. Un des éternels adorateurs de la Divinité, portant dans la main gauche le chandelier, occupe la zone supérieure de ce panneau; ses hommages s'adressent encore à la croix. La grande figure qui se trouve sur l'autre volet porte un encensoir dans la main droite et un livre dans la main gauche; c'est la prière et l'amour de Dieu, figure dont la tête est nimbée et les draperies jetées avec entente.

L'ange aux ailes déployées, tenant un chandelier au-dessus de la prière, est le second

adorateur et pendant du précité.

Nous revenons à la croix grecque enchâssée dans ce tableau. Son cadre ou étui est formé d'une bande plate à deux filets en relief, parsemé de pierreries de formes diverses; entre les deux

traverses de la croix, sur le fond, se voient deux hémisphères ¹, à l'endroit où se trouvent ordinairement représentés le soleil et la lune.

Un cadre à moulures d'un riche travail rehausse par son éclat l'ensemble du triptyque. La surface plane de la bordure est divisée en petits parallélogrammes, qui sont alternativement de l'émail et des arabesques en filigrane. Notre gravure indique ces dessins émaillés, et les gracieux contours du filigrane enlaçant des pierreries, et suivant les bords des rectangles et les lobes du trèfle. Des rinceaux motivés par le feuillage d'une plante vigoureuse, serpentent sur la crête du trilobe et forment un riche couronnement terminé au milieu par un fruit en forme de pomme de pin, qui sort de ce feuillage comme une fleur surmontant sa tige. Cette ove d'argent est ornée de fleurs d'azur et de losanges, tracées en lignes creuses dorées.

Si le reliquaire du musée d'antiquités de l'état est une étoile qui éclaire l'art de son époque, s'il a porté la gloire des artistes du XIII^e siècle jusqu'à nous; cette œuvre de génie est en même temps un monument de l'histoire nationale, parce qu'elle fait vivre la part glorieuse que les Belges eurent aux guerres sacrées entreprises pour délivrer le tombeau du Christ. Cette ciselure est une perle du diadème dont les artistes belges couronnèrent leur patrie au moyen âge; c'est un des joyaux du trésor de la nation qui s'en pare comme d'un emblème de sa dignité. Nous croyons qu'aucun reliquaire en Belgique ne contient une partie si considérable de la

¹ Le soleil et la lune ne sont pas allégoriquement interprétés sur ce reliquaire, deux hémisphères les figurent tout simplement. Cependant à cette époque il était d'usage de représenter ces deux astres par des figures humaines, comme nous l'avons fait voir sur un bas-relief qui orne la couverture d'un évangiliaire de l'église primaire de Tongres, et que nous avons décrit dans le *Trésor de l'art ancien* à la planche VIII.

Sur cette sculpture le soleil est représenté par un jeune homme qui porte une couronne rayonnante, et la lune, par une femme ayant la tête voilée. La bibliothèque royale de Bourgogne possède des miniatures de manuscrits, où le soleil et la lune sont représentés de la même manière.

vraie croix, car

on y compte jusqu'à sept pièces placées dans les six branches. Ces diverses particules diffèrent par la couleur; les unes sont blondes, les autres d'un brun foucé. Un grand nombre de pierres et des parties de filigrane manquent à la bordure du reliquaire; les plaques de vermeil sont fixées sur le bois au moyen de clous comme l'indique notre gravure, et un anneau fixé sur le revers sert à suspendre le triptyque. La dorure a gardé son éclat, réfléchant les couleurs luisantes de l'émail, les tons brillants des pierreries et ceux des disques des figures. Les chandeliers ¹, le calice et l'encensoir que portent les anges et l'un des adorateurs placés dans une des niches des battants, sont comme instruments du culte des modèles fort



(Encensoir).

curieux de cette époque.



(Calice).

La croix qui est d'une forme orientale et ornée d'arabesques sur le revers, constituée dans ce panneau un objet d'un travail particulier. En parlant de la croix dite de Constantin, qui se trouvait à l'église Notre-Dame à Maestricht,



(Chandelier)

nous avons fait voir qu'elle se détachait de son panneau pour

¹ Chez les peuples de l'antiquité on rendait honneur à quelqu'un en lui allumant des torches, des lampes ou des cierges; la lumière était un signe de vénération chez les hébreux et les chrétiens. On en a des exemples dans l'Ancien Testament, entre autres dans le livre de Moïse où l'on décrit le chandelier d'or à six branches qui ornait le tabernacle. Les chrétiens se sont aussi servi de cierges pour éclairer leurs assemblées, particulièrement pendant les persécutions dans les catacombes. Ils continuèrent de s'en servir dans leurs églises, et il est fréquemment question de lampes et de chandeliers dans les

servir à la bénédiction de l'eau baptismale de Pâques, et que cet usage existait dans plusieurs églises ¹. La croix dans le reliquaire dont il s'agit, est enchassée de la même manière, ce qui porte à croire qu'elle servait à une cérémonie pareille, ou qu'on la portait auprès des malades; d'ailleurs, le creux du panneau, dans lequel elle est renfermée, est plus largement taillé qu'il ne le faut pour l'y fixer; de là la preuve matérielle qu'on l'ôtait dans certaines circonstances.

Nous ne pouvons que témoigner encore notre juste admiration d'artiste pour ce monument d'art, remarquable comme style, comme invention et comme exécution. Aucune œuvre connue en Belgique ne peut lui disputer la palme du sentiment élevé, de la noblesse et de la grâce particulière répandus sur ce tableau d'or. Heureux si l'on parvient un jour à proclamer avec certitude l'auteur de ce petit monument, un des principaux ornements de l'art en Belgique. La Vierge d'abord, dans sa douleur mystique, la tête penchée vers la croix et appuyée sur sa main gauche, est d'une expression navrante; les plis légers de son vêtement l'enveloppent avec cette grâce chaste et cette distinction subtile qui caractérisent la femme sainte, la Vierge au lis blanc, qui donna le jour à l'Homme-Dieu, à notre divin Rédempteur. Puis, St-Jean, triste et grave malgré sa jeunesse, médite sur la grande mission accomplie sur le bois où fut attaché l'agneau de l'innocence. St-Pierre, par la carrure puissante de ses formes et l'énergie de ses traits, porte le cachet indubitable de chef des apôtres, de celui qui va siéger

saints pères; l'usage en était fort répandu, et l'on en fit en métal précieux et ordinaire. Le pape St-Damase, qui mourut en 384, donna à l'église St-Laurent, entre autres meubles, cinq couronnes d'argent à porter des cierges de huit livres pièces, et des chandeliers de cuivre de seize livres. Le cérémonial de l'église observe qu'il doit y avoir au moins deux chandeliers sur l'autel; s'il y en a quatre ils marquent les quatre évangélistes, et les pieds des anciens chandeliers sont souvent ornés des quatre animaux d'Ézéchiel.

¹ Voyez la description de cette croix dans le *Trésor de l'art ancien*, pag. 13, et la gravure planche XV.

comme juge visible sur la terre, représentant son maître divin. Toutes ces figures, d'un relief presque ronde bosse, qui a donné la plus grande difficulté au ciseleur, sont rendues avec une facilité et une souplesse qui font presque oublier l'art difficile du poinçon.

Les draperies traitées avec une parfaite entente, leurs ombres douces et vigoureuses, les creux fouillés ainsi que les arrêtes vives de leurs parties saillantes indiquent les formes du corps, artistement cachées avec chasteté, et font oublier les milliers de coups de marteau qui ont produit cet ensemble, commandant le respect pour un art presque perdu et surtout incompris de nos jours. Ce reliquaire du moyen âge ne perd nullement quand on le compare à ce que la Grèce ancienne nous a laissé de plus justement admiré, et jamais l'art païen n'a rien créé de comparable au sentiment mystique dont est empreinte cette œuvre religieuse. La vertu de la croix a seule pu créer ce sentiment sublime, la foi chrétienne seule pouvait inspirer à l'artiste des pensées d'amour si ardent pour le bois sacré, source pure de notre bonheur éternel.

Que dire de l'ornementation et des détails de ce retable, de sa crête fleurie, de son cadre émaillé, enrichi de pierreries et d'arabesques d'un goût et d'une richesse qui ne laissent rien à désirer. Le dessin et l'agencement des couleurs en est d'une main de maître, les émaux sont irréprochables comme goût et comme coloris, l'azur des nimbes des deux grandes figures des volets est d'un ton rare dans son genre, en un mot les moindres détails sont travaillés avec autant d'habileté et de soin que les figures et tout l'ensemble. Il sera inutile de signaler la solidité matérielle des émaux, puisqu'ils ont résisté déjà tant de siècles sans subir d'altération sensible; une dernière remarque que nous nous permettrons de faire sur ce monument, datant du commencement du XIII^e siècle, est qu'il ne s'y trouve en aucun endroit la moindre trace d'une inscription.



LETTRES INÉDITES

DE

PERSONNAGES CÉLÈBRES;

TIRÉES DE LA

COLLECTION D'AUTOGRAPHES

DE

M. FÉLIX BOGAERTS,

Membre honoraire de la Société royale Asiatique de Bombay; — membre correspondant de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique; — de l'Institut d'Archéologie de Rome; — des Académies d'Archéologie d'Athènes et d'Espagne; — des Académies royales et Sociétés des Sciences, Lettres et Arts de Messine, — Rouen, — Marseille, — Caen, — Cherbourg, — Bayeux, — Lille; — des départements du Var, — de l'Eure, — de la Manche, — du Havre, — du Gard; — de celle d'Iéna — Zélande, — Bois-le-Duc, — Hainaut, — Liège, — Gand, — et Tournai; — des Sociétés des antiquaires de Zurich, — de Picardie, — de Normandie, — et de la Morinie, — Secrétaire-perpétuel de l'Académie d'Archéologie de Belgique; — membre honoraire de la Société historique d'Utrecht, — de l'Académie nationale de Peinture de New-York; — des Académies royales de Médecine de Madrid, — Cadix, — Palma (Majorque), — Galice et Asturies; — de l'Institut royal de Valence, etc.

La riche collection d'autographes de M. Félix Bogaerts est trop connue pour que nous nous arrêtions ici à donner une idée des documents de haut intérêt historique qu'elle renferme. Notre honorable confrère ayant bien voulu proposer au conseil d'administration de communiquer quelques-unes de ces pièces aux lecteurs des Annales de l'Académie d'Archéologie, le conseil s'est empressé d'accepter cette offre généreuse, persuadé, comme il l'est, qu'on les verra avec le plus grand plaisir. Les lettres que nous publions aujourd'hui, seront suivies d'une série d'autres pièces, dans l'une des prochaines livraisons des Annales.

1.

*Lettre écrite par Henry II, duc de Montmorency, au Cardinal de Richelieu, pour le féliciter de son avènement au ministère.*¹

Monsieur,

Je ne me contente pas de vous faire scavoir la part que je prens a la joie commune de tous ceux quy ont de la passion au service du roy et au bien de l'estat, de vous voir avec tent de merite dans la direction de ces (*ses*) affaires. La profession expresse que je fais destre votre serviteur, demende le temoignage dun sentiment plus particulier, lequel est a ce point quaucunes parolles ne vous le peuvent représenter. Jay de limpassience de maller rejouir avec vous de ce digne chois que Sa M. a fait avec tant de raison pour son avantage, et de la satisfaction pour moy quy ay pour son service lamour esgal a mon devoir, et aussy de vous continuer mes obeissances avec tent de soing et de fidellite que vous serez obligé de maimer ceque jay jusques icy obtenu de votre seule courtoisie et de me croire

Monsieur,

Le tres humble et obeissent
serviteur

MONTMORENCY.

A Besiers le 10 (?) May 1624.

¹ Cette lettre est extrêmement intéressante si l'on se rappelle que, quelques années après qu'elle fut écrite, devenu mécontent de Richelieu, Montmorency se laissa entraîner dans une révolte contre Louis XIII. Tombé entre les mains des troupes royales, à la journée de Castelnaudari, on sait que le duc fut livré à un tribunal qui le condamna à la mort, et qu'il la subit avec courage, à Toulouse, n'étant âgé que de 38 ans.

2.

Lettre de St-Vincent-de-Paul. ¹

De Paris ce 29 9^{bre} 1658.

Monsieur,

La grace de N. S. soit avec vo. po. jamais. Vous me mandez par la v^{re} du 29 8^{bre}, qu'il ne faut plus penser à l'establissem^t. de Lombardie. Il faut louer Dieu de tout et demeurer en paix. Sa providence seule est celle qui doit faire cette sorte d'affaires; et nous n'en devons desirer ny rechercher aucun par nous mesme ny par autruy et l'usage de la Compagnie a tousjours esté d'attendre et non de prevenir l'ordre supérieur, je dis cecy, puis que nous sommes sur le sujet des establissemens, pour reponce a ceq^{ue} vous me mandez de celui de Tolède, on je ne vois point de voca^{on} (*vocation*) pour nous. Il est vray qu'autres fois M^r du Læus nous en a fait quelque ouverture de la part de M^{gr}. le Card^l Archevesque, en qui reside le pouvoir de nous y appeler de la part de Dieu; mais il ne nous a pas appelé en effet et nous ne devons pas faire d'autre avance afin qn'il le fasse, que de tesmoigner à M^r du Læus nostre disposition pour répondre à l'appel de Dieu, en cas qn'il arrive. Je n'avais que cette intention lorsque je vous ay prié de luy en parler. Si mond^t. (*mon dit*) seigneur le Cardinal nous commandait de lui envoyer quelques Prestres, et qu'il ne tinst qu'a la depe^{nce} du voyage que cela s'excentat, nous la donnerions volontiers, et quelques chose au-delà, mais d'en faire l'offre auparavant, je ne voudrois pas me tant avancer. Je vous prie de dire a M^r du Læus n^{re} (*notre*) maxime, et d'en demeurer là.

¹ Ce saint illustre naquit d'une famille pauvre, en 1576, à Pony, village près de Dax (Landes). Il mourut en 1660 : l'église célèbre sa fête le 19 juillet.

Je rends graces a Dieu de ce que vous avez déjà fait la distribution de vos gens pour les Missions, et de la maniere que vous l'avez fait. Tout cela me semble bien, nous prions Dieu qu'il benisse leurs personnes et leurs travaux.

Vous dites que vous avez receu des Livrets de nos Regles, et non la lettre circulaire qui contient les choses a observer en la distribution d'icelles. Cette lettre là est de M^r Almeras et non de moi ; et si vous ne l'avez pas receue la voicy que je vous l'envoye.

Je vous prie Monsieur de faire expedier l'interpretaon (*interprétation*) de nostre vœu s'il y a moien au plustost, l'on ne scait l'hœure ny le jour que Dieu disposera de ce miserable pecheur, je serai consolé de voir cela fait avant que je meure, si la chose est faisable et dans l'ordre.

Votre très-humble serviteur ,

VINCENT DE PAUL

P d l m.

La suscription porte :

a Monsieur

Monsieur Jolly.

3.

Lettre de Chapelain ¹, célèbre auteur de la Pucelle, à M. Hévélius ².

La joie se redoublera dans vostre ame d'avoir dedié vostre excellente cometographie lorsque vous verrés par la nouvelle gratification que Monsieur Colbert vous envoye de la part du Roy que Sa M.

¹ Né à Paris en 1595, mort en 1674.

² Hévélius, célèbre astronome allemand, naquit à Dantzik en 1611; il mourut en 1687. Le grand ouvrage auquel il travaillait à l'époque où Chapelain lui adressa cette lettre, parut en deux parties, la 1^{re} en 1673 et la 2^{de} en 1679, sous le titre de *Machina cœlestis*.

n'honore pas seule^{ment} de ses bienfaits ceux qui ont disposition à honorer ses grandeurs mais qu'Elle ne laisse jamais aucune raisonnable offrande sans sa juste rétribution. Vous ne scauriés recevoir trop de consolation de la benéfience du Prince ni de l'humanité de son vertueux Ministre qui semble disputer de bonté avec luy. Po^{ur} ne vous laisser pas surmonter par vos Bienfaiteurs en ce qui dépend de vous j'ay assuré Monsieur Colbert que vous aviés sur le mestier un ouvrage de toute autre conséquence que celuy cy quelque considérable qu'il soit, puisqu'il s'y agit de toute la machine céleste mieux examinée et éclaircie quelle na esté jusqu'icy et que cet onvrage est encore destiné à Sa M.^{te}, digne sacrifice pour un si sublime autel. L'annonce en a plu au monarque et au ministre, et vous vous en ferés grand honneur auprès deux (*d'eux*) quand il sera en estat de paroistre au jour. Cependant moqués-vous de ces foibles envieux dont les traits n'ont fait aucun effet dans l'esprit des gens de bien et n'ont servi qu'à les faire retomber sur leur teste. Remerciés S. M. et Monsieur Colbert et aimes toujours

Monsieur

Vostre tres humble et tres
ob^{lige} serviteur

CHAPELAIN.

De Paris ce 12 janv. 1669.

4.

Lettre de Rancé, réformateur de la Trappe ¹.

C'est a nous Monsieur, a vous temoigner nostre reconnoissance de toutes vos bontés quand je pense que vous faites 60 lieues pour

¹ Armand, Jean de Bouthilier, né à Paris en 1626. On sait que Châteaubriand a écrit sa vie.

nous en donner des marques, je n'ay point assez de cœur pour les ressentir ni assez de paroles pour vous dire autant que je le voudrois les impressions qu'elle font sur moy; en un mot Monsieur elles ne scauroient estre plus fortes ni plus vives qu'elles sont, je vous supplie treshum.^b de le croire.

J'ay bien du deplaisir de la mauvaise santé de Mons de Fieubet, je prens un si grand interest en tout ce qui le regarde, qu'il ne se peut que je ne sois sensiblement touché de l'estat ou vous me mandés qu'il est, j'espere que Dieu nous le laissera encore pour l'édification publique et pour la consolation de ses amis; nous luy demanderons sur toutes choses qu'il lui donne *Spiritum promptum in carne infirma*. Conservez moy Monsieur tout l'amitié que vous m'avez promise et soiés persuadé qu'on ne scauroit estre avec plus de sincerité et d'estime que je suis vostre tres humble et tres obeis.^t serviteur

Ce 29^e Juin
1694.

... ARMAND JEAN ... DELA TRAPPE,

5.

Lettre du Grand Condé au Cardinal Mazarin. ¹

L'écriture de cette lettre est une des plus indéchiffrables que nous ayons jamais rencontrées. On n'y trouve ni un point ni une virgule.

Monsieur

J'ay eu nouvelle aujourduy que l'accomodement du duc Charles est faict avec les ennemis mais quoy que toutes les apparences y soient (*sic*) je ne laisse pas de continuer toujours ma marche

¹ Né à Paris en 1621, mort en 1686. Bossuet prononça son oraison funèbre.

ne pouvant y ajouter une entière creance que je naie nouvelle de Mr Duplessis besanson je m'avanceray jusque a Thionville ou je seray lundy et de la je prendray mes mesures pour l'exécution de nostre dessin suivant ceque scauray des ennemis de la aussy je vous manderay nostre derniere resolution je vous demande Monsieur la continuation de l'honneur de vostre amitie puisque je l'estime au de la de toutes choses et puisque je suis tres sincerement et tres veritablement

Monsieur

Vostre tres humble serviteur

LOUIS DE BOURBON.

au camp de St Laurent

le 22 juillet

1644

6.

Lettre d'Abd-el-Cader à Ahmed Belgassem.

Louange à Dieu.

Que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed et sur ses descendants et qu'il leur accorde le salut.

Notre frère Ahmed Belgassem, que le salut soit sur vous et la bénédiction de Dieu. En vérité nous connaissons ta foi, tes serments et ton amitié. A l'arrivée de cet écrit vers toi, envoie un exprès à ta famille afin qu'elle émigre dans la montagne. Sors du camp et viens nous trouver cette nuit, et que la protection de Dieu et de son prophète l'accompagne, ainsi que tout ceux du *beni Menad* qui sont avec toi. Et il te suffit. Tu ne retrouveras pas cette heure quand même tu couvrirais d'or le

monde entier. Quant à nous nous avons écrit au sid *Abderahman* fils de *Thifour*, afin qu'il vienne à nous. Entends-toi avec lui pour effectuer ensemble votre émigration : et il vous suffit.

Le cachet porte, au milieu :

Abd el Cader fils de Mahy eddin 1258.

Autour de ces mots, on lit :

Allah — Mohamed — Omar — Aly — Otman — Aboubekr.

Celui qui se confie dans le Tout-Puissant, celui que rien ne peut ébranler, son esclave, le soutien de la religion.

Dans la légende :

Si celui qui met sa confiance dans le prophète de Dieu vient à rencontrer un lion dans sa caverne, le lion demeurera en repos.

7.

Deux lettres arabes extrêmement curieuses.

Hadj Mostafa ben Othmân, écrit à Abd Allah ben el Ezrak, à Youcef ben Mekâlet et à la tribu des Oulâd Sâlef, pour les engager à se soumettre à leur tour aux Français.

A l'honorable Sid Abd Allah ben El Ezrak ; à Youcef ben Mekâlet et à tous les Oulâd Sâlef. Que le salut et la bénédiction de Dieu soient sur vous ! Cultivez votre territoire et restez dans votre pays, aucun mal n'arrivera à personne d'entre vous. Si un péril vous menaçait nous nous jeterions à sa rencontre. Rendez-vous auprès de nous afin que nous nous entretenions de ce qui convient aux intérêts de tous. Les choses actuelles ont été prédites depuis longtemps par de saints personnages ; l'heure de leur accomplissement

est venue. Ceux qui seront avec nous seront respectés et chéris, ils ne verront que ce qui peut les réjouir. Soyez doux vous-mêmes comme les fils de vos oncles les Oulâd ben Kâmel et les Chorfa, qui sont aujourd'hui avec nous, ce que vous ne pouvez ignorer.

De la part du très-honorable Sidelhadj mostafa bey ben Othmân bey, que Dieu le fortifie, amen.

Le cachet porte ces mots :

(*Champ.*) Celui qui a mis sa confiance dans le généreux El hadj Mostafa ben Othmân.

(*Légende.*) Ma confiance n'est qu'en Dieu. C'est lui sur qui je m'appuie; c'est vers lui que je retournerai.

**Réponse énergique à la lettre précédente, et écrite sur le revers
de celle-ci.**

Louange à Dieu unique. — Que Dieu répande ses bénédictions sur notre Seigneur, sur nous, sur sa famille et ses compagnons.

De la part de tous les Musulmans qui sont retenus par le lien le plus puissant; qui sont fermes sur les choses de la religion,

Au fils du bey Othmân, que son père nomma Mostafa (l' élu de Dieu), et pour lequel aujourd'hui il n'est point d'élection divine.

Que le salut soit sur celui qui suit la vérité; que la miséricorde et la bénédiction divine soient sur lui!

Ta lettre est parvenue aux Musulmans. Ils se sont étonnés de ta sottise et de ton peu de bon sens et de religion. Tu nous écris que de saints personnages ont prédit ce qui t'arrive, et ont parlé de ta puissance. Ils ont dit en effet que les Turcs et les Chrétiens se convertiraient en une seule race, mais ils ont ajouté : Enfermez-les

dans des sacs et *tranchez-les* d'un seul coup avec des glaives d'acier indien et des sabres tranchants. Chacun des deux partis, les fidèles et les infidèles, aura son jour arrêté par le destin. Nous prions Dieu de nous préserver, nous et les Musulmans, de l'aveuglement où vous êtes tombés, toi et les tiens, fils des défenseurs de la foi, qui vous êtes rendus les serviteurs des ennemis de la religion et du prophète.

Ne vous arrêterez-vous donc point? Si vous n'avez point de honte devant les créatures, rougissez du moins devant le Créateur. Que Dieu nous protège dans les choses qui lui plaisent! Amen.

An commencement de Redjeb.

8.

Lettre de l'empereur de Maroc aux Cheraga et aux Oulâd Djama.

A tous nos oncles maternels les Cheraga; ainsi qu'aux Oulâd Djâma'. Que Dieu vous aide; que le salut, la miséricorde et les grâces de Dieu soient sur vous!

Nous sommes informé que vous êtes debout sur la *jambe de l'énergie*, pour combattre les ennemis de la Foi. Cela confirme l'opinion que nous avons de vous, et justifie la confiance que nous vous avons accordée. Déjà vous avez rempli scrupuleusement les devoirs qui vous étaient imposés à cet égard, que Dieu vous comble de ses grâces et de ses faveurs! Certes, s'il est méritoire de faire la guerre aux infidèles pour d'autres que vous, c'est une obligation impérieuse de les combattre pour votre propre intérêt.

Vous êtes de tous les hommes ceux qui nous sont les plus

proches; et ceux aussi que nous estimons le plus; c'est pourquoi nous attendons de votre zèle pour la divine religion, ce que nous n'espérons d'aucun autre. Soyez fermes et patients; car le succès couronne la patience. La gloire de l'initiative de cette grande guerre vous appartient; que Dieu en soit loué! vous ne souffririez point, dans la crainte du malheur, qu'aucune atteinte fût portée à votre religion. Je vous tiendrai compte, s'il plaît à Dieu, de tout ce que vous perdrez; ce que nous avons fait pour les serviteurs de Sidi el Bokhari, relativement à leurs morts, à leurs blessés, et aux chevaux qu'ils avaient perdus, nous le ferons également avec vous. Déployez donc tous vos efforts, et justifiez la haute opinion que nous avons conçue de vous. Si le fils de notre oncle, Sidi Mohammed ben *Ettaïeb*, ne parvient pas à son but, nous irons nous même planter nos tentes au milieu de vous. Je demande à Dieu qu'il vous rende (par la destruction des infidèles) héritiers de leur pays, de leurs maisons et de leurs biens, en vous protégeant de sa force et de sa puissance.

Six cents baïonnettes vous sont expédiées; quatre cents sont destinées à nos oncles maternels les *Cheraga*, deux cents seront remises aux Oulâd Djâma'. Que Dieu par sa grâce, étende sur vous son secours et son appui; qu'il vous protège comme les soutiens d'une sainte cause. Salut.

Renvoyez les deux mulets qui vous apporteront les baïonnettes à notre majesté élevée par Dieu, avec celui qui les a sous sa garde, et vous les a fait parvenir en toute sécurité et confiance.

Vu le présent écrit, le 10 de Sufar 1247 (du 10 au 15 septembre 1831, environ).

Le cachet n'est pas assez marqué pour pouvoir être lu.

9.

Lettre de Linnée à Romé Delisle. ¹

*Viro Natissimo D^{no} de Romé Delisle Acad. Élect. des Scienc.
de Mayence.*

s. pl. d
Car. Linne.

Desideratissimam diu Crystallographiam tuam nuper cum D. Troille Gallia vestra reduce, tua ex liberalitate rite accepi et grates quas umquam reddere possum calidissimas nunc defero. Mihi gratius nihil contingeret mihi, quam si testari possem quantum tibi debeo, quantum te colo et amo.

Inter opera, hoc seculo elaborata mineralogica certe crystallographia tua primaria est. Testatur acerrimum tuum ingenium, observationum numerum immensum, lectionem stupendam et tamen quod rarum est, animum in me mitissimum. Novi, optime pararemata mea numerosa, qui non potui me crystallis totum tradere; tua anima candidissima ad hæc non respexit, sed ea omnia placida manu obtegesti. Habes certe crystallos bene multos, quos ego non vidi, quæque tamen varietates non sunt, opere tuo divino detexisti, et ita delineasti et detexisti, ut quivis etiam luscus eos dignoscat, eoque auctoritatem dedidisti crystallographiæ, antea neglectæ, ut posthac omnibus in deliciis erit.

Accepi una cum tuo opere etiam D. Sage Elementa mineralogica, opus certe præstantissimum. Oroque quæsoque meas devotissimas grates reddas præstantissimo ejus auctori. Hoc opus percurram et

¹ Le célèbre Linnée (Charles), naquit à Rhœsult, en 1707, et mourut en 1778. — Romé Delisle (J. B. L.), physicien et minéralogiste français, né à Gray en 1736, mort en 1790. Le savant Haüy fut son élève.

devorabo mihi post aliquot dies redditus, dum prædium meum petam ut æstivem.

Tuos omnes novos crystallos hisce diebus curavi formari e ligno solido, uti antea omnes meos, quo intueri queam omnes una et simul.

Me in numerum amicorum tuorum candidissimorum recipias, qui tuus dum vixero permansurus sum devotissimus cultor.

Dabam Upsaliæ 1773 maj. 10.

10.

Lettre du célèbre peintre David ¹ à Math. Van Brée.

Bruxelles, ce 18 X^{bte} 1817.

J'ai reçu le mercredi 17 de ce mois la toile que vous avés eu la complaisance de faire disposer pour moi : j'ai bien des remerciemens à vous faire des soins que vous avés mis pour sa parfaite exécution, elle est arrivée à bon port ; et sous vos auspices, mes efforts pour faire une bonne chose me paraîtront plus légers. Veuillez bien a present, mon habile confrère, me dire de combien je vous suis redevable et par quel moyen je pourrai vous faire passer l'argent. Je pense que vous pourriés m'indiquer à Bruxelles la personne à qui je devrai le remettre, je laisse cela à votre disposition, je vous supplie seulement de faire terminer au plus vite cette affaire.

Toujours vous m'annoncés des choses gracieuses : ce que vous m'apprenés par votre dernière me flatte infiniment, j'attends le

¹ Né à Paris en 1750, mort à Bruxelles en 1825. Gérard, Girodet, Gros et Guérin furent ses élèves.

diplôme de l'Académie pour y répondre comme je le dois, et je vous prierai d'exprimer de vive voix, à l'appui de ma lettre, à mes nouveaux confrères, le témoignage de ma reconnaissance, je me ferai un devoir à mon premier voyage à Anvers de me présenter chés eux, je vous prierai encore de diriger ma marche, mais en attendant ce moment, dites leur combien je leur suis attaché de cœur, n'oubliez pas surtout mon vieil ami Harens (*Herreyns*), dites lui le plaisir que j'aurai à le revoir, nous nous trouverons vieillis l'un et l'autre, c'est dans l'ordre de la Nature; mais ce que l'on perd d'un côté on le regagne de l'autre. Si vous écrivés au digne et aimable et instruit gouverneur de Gand, rappelés moi je vous prie à son souvenir. Ne croyés pas que j'aie fini toutes mes prières, il y en a une que je vous recommande particulièrement, c'est de présenter mes hommages à madame votre chère épouse.

Votre dévoué serviteur et confrère

DAVID.

Si vous avés besoin à Bruxelles de mon entremise ne m'épargnés pas. Je brule de m'acquitter avec vous.

11.

Lettre de M. de Buffon ¹ à M. de Lacépède.

La lettre, Monsieur, que vous m'avés fait l'amitié de m'écrire ma été renvoyée de Paris à Montbard où je dois encore rester

¹ Cet illustre naturaliste né, en 1707, à Montbard en Bourgogne, mourut en 1788.

jusqu'au commencement de Mars, et cela me fait espérer que nous nous retrouverons ensemble dans cette capitale au printemps; je serai très enchanté de vous revoir, Monsieur, et d'entendre de vous même le récit des découvertes que vous avés faites sur l'électricité. Je ne scais si vous ne connoitriés pas un M. Bertholon de Beziers qui travail (*sic*) sur cette même matière et qui a fait d'assés heureuses observations sur les Tonnerres de terre et sur quelques autres phénomènes Electriques; cette matière est encore neuve a bien des égards et je suis charmé que *pour (vous)* l'ayés prise pour l'objet de vos travaux. Recevés, Monsieur, tous mes vœux au renouvellement de cette année et les assurances de l'attachement sincère et respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur

LE C.^{to} DE BUFFON.

Montbard ce 3 Janvier 1780.

12.

Lettre de Daubenton ¹.

Monsieur

J'ai reçu la charmante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer le premier volume de votre grand travail sur la phisique, je l'avais reçu depuis quelques jours et je jouissois déjà du plaisir de vous lire et de vous admirer quand elle m'est parvenue. Je ne puis vous dire Monsieur, combien je suis pénétré de reconnoissance d'un tel cadot (*cadeau*) et combien je suis sensible

¹ Né à Montbard, en 1716, mort à Paris en 1800. Compatriote et collaborateur de Buffon.

a toutes les marques d'amitié dont vous daignez me combler vous connoissez, Monsieur, la haute estime que vous m'avez inspiré autant par les effets de votre belle ame que pour les belles productions de votre esprit, j'ai l'honneur de vous renouveler l'assurance de mes hommages qui ne peuvent vous être que tres agreables en les joignant à ceux que tout le public vous rend je suis avec respect

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

DAUBENTON *le jeune.*

au jardin du Roy
le 31 aoust 1782.

13.

Lettre de Réaumur. ¹

A Paris ce 29 aoust 1736.

Monsieur

Par une letre du 20, que je n'ai recue qu'aujourd'uy vous me condamnez a n'avoir l'honneur, et le plaisir de vous voir qu'apres les vaccances. C'est a quoy je m'etois pas attendu; j'avois eu jusques a ce jour des esperances plus flatteuses. Depuis quelques semaines je me suis presenté plusieurs fois a votre porte, et on m'y a toujours promis votre prochain retour, on me l'y avoit meme promis si prochain que j'ai cru que je vous marquerois plutot moy meme, qu'en vous ecrivant, avec combien de joye

¹ Né à la Rochelle en 1683, mort en 1757.

j'ai appris le mariage de Monsieur l'avocat general, qui est sans doute votre ouvrage.

je ne puis qu'être favorablement disposé pour une machine qui m'a valu une de vos lettres dans des circonstances telles que celles ou vous vous trouvez; on expose dans un memoire les avantages qu'elle peut procurer, mais pour juger de la facilité avec laquelle elle les procure, pour juger de la solidité de la machine, si l'idée en est nouvelle, de la depeuse a laquelle engage etc. Il faudroit que le memoire eut ete accompagné des desseins, et d'une explication détaillée de cette machine. On scait deja elever et abaisser la grande roue des moulins a eau selon le besoin; nous avons aux portes de Paris, a Charenton, par exemple, des moulins ou cela se pratique, on descend, ou on monte la grande roue selon que l'abaissement, ou la crue de l'eau le demandent. Mais l'invention qu'on propose peut etre toute autre que celle qui est deja en usage. Puisque l'auteur ne se trouve guere en etat de risquer un voiage de Paris, il pourroit, Monsieur, vous envoyer un modele ou des desseins de la machine, sur lesquels l'Academie examineroit cette machine, apres les vaccances. La recompense qu'on accorde ordinairement aux inventeurs des bonnes machines est un privilege exclusif pour en faire construire.

Je pourrai recevoir vos ordres jusques au six septembre que je me metrai en route pour le Poitou; nos vaccances commencent ce jour la.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect et un parfait devouement.

Monsieur

Votre tres humble
et tres obeissant serviteur
DE REAUMUR.

14.

Lettre de Mirabeau ¹.

Je vous renvoie, mon cher ami, le mémoire de J. J. (Rousseau) que j'ai trouvé bien médiocre. Envoyez moi Daguessau quand vous pourrez. J'ai besoin de me distraire dans l'état de contraction où je suis. Je vous rapporterai un de ces jours vos journaux. Si vous ne pouvez m'envoyer Daguessau envoyez moi le 1^{er} volume de l'histoire de Suisse, ou les deux premiers de celle de Genève qui je crois est in-12. Je vous embrasse, et vous prie de faire agréer mon hommage à vos sœurs.

MIRABEAU FILS.

13 aoust, ce Lundi.

15.

Pensées de Grétry ².

Le génie crée, l'esprit perfectionne, le talent dispose et le goût apprécie. Rarement un seul homme réunit ces qualités, souvent il en faut quatre.

On ne se dégoûte jamais de soi, quelque vilain, quelque sale

¹ Ce grand orateur naquit à Bignon, près de Nemours, en 1749, et mourut à Paris en 1791, au moment où il allait tenter de calmer les flots populaires qu'il avait si puissamment aidé à soulever.

² André, Ernest, Modeste; né à Liège en 1741, mort en 1813. On sait qu'il fut surnommé *le Molière de la Musique*.

qu'on soit. Cependant on se dégoûte de sa vie. . . . Oui, parce qu'elle n'est pas à nous, et que nous n'en sommes que les usufruitiers.

On oublie toute espèce de talent factice et artificiel, quelque adroit qu'ait été l'artiste pour se faire valoir, et, pour me servir d'une expression de *Labruyère*, bientôt on ne parle pas plus de lui que des mouches de l'année passée.

Le besoin de parler semble être une conséquence de la difficulté de penser : témoin les femmes malades, les convalescents et les vieillards.

Peut-on rêver ce qu'on n'a jamais vu ni éprouvé ? — Certainement qu'on le peut. Quand les fibres de notre cerveau agissent d'eux-mêmes et sans notre participation, ils créent des monstres, tout est mêlé.

O que nous sommes savans ! nous ne savons pas encore, pertinemment, si c'est nous ou le soleil qui tourne.

On l'a dit. L'amour-propre est hélas ! le plus sot des amours.

Les idées longues ou courtes, marquent la différence entre les hommes.

Cet homme n'est pas un beau parleur, mais un grand parleur.

Un des plus forts contrastes qu'on puisse éprouver, c'est d'être forcé de mépriser l'artiste dont on admire le talent.

Ne nous chagrinons pas trop tôt. Tel vous écrit des sottises qui bientôt mieux instruit et désabusé, vient vous demander pardon avant que vous ayez reçu sa lettre.

Il est beaucoup d'ouvrages dont on aime mieux la préface que l'ouvrage même, ce qui prouve qu'il est plus aisé de promettre que de tenir.

Je ne connais rien de si bête, qu'une bête qui se moque d'un homme d'esprit.

Comment le musicien sans esprit placerait-il la bonne note sur la bonne syllabe, quand il ne connaît ni l'une ni l'autre ?

Quand nous avons été en Egypte, les naturels de cette région nous demandaient ceci : y a-t-il du pain dans votre pays ? — Excellent. — Y a-t-il de l'eau ? — Parfaite. — Y a-t-il des femmes ? — Charmantes. — Que venez vous donc chercher ici ? — Réponse S. V. P.

16.

Lettre de Henri Van der Noot et Van Eupen au Magistrat d'Anvers.

Messieurs !

La reception gracieuse et honorable que vous avez bien voulu Nous faire lors de Notre arrivée et pendant Notre séjour dans votre ville d'Anvers, nous a si vivement touché, que Nous ne saurions assez vous exprimer, Messieurs, combien Nous y avons été sensibles et combien Nous nous sentons obligés de Vous en témoigner toute Notre Reconnoissance. Persuadez Vous, Messieurs, le souvenir de tant de Marques d'estime et de Bonté ne s'effaceront (*sic*) jamais de notre souvenir et que Nous ne desirons rien tant que de vous donner de Preuves de Notre Gratitude.

Permettez qu'à cette occasion Nous vous exhortons au Nom des Etats de Vous prêter avec tout le zèle dont vous êtes capables au succès de l'inscriptions patriotiques; le comité de votre ville si livrera (*sic*) avec plaisir et vous donneront part des Modifications dont Nous sommes convenu avec ces Messieurs, veuillez seconder leur zèle et protéger Les operations, car la chose presse et est très essentielle.

Nous avons L'honneur d'être avec la plus haute consideration.

Messieurs !

Vos très Humbles et très obeissans Serviteurs.

H. C. N. VAN DER NOOT, P. J. VAN EUPEN.

Bruxelles 4 Mars 1790.

à Messieurs Du Magistrat d'Anvers.

17.

Lettre du sénateur Chaptal à Math. Van Brée.

Paris, le 18 janvier 1808.

Le Sénateur CHAPTAL, Trésorier du Sénat, Grand-Officier de la Légion d'honneur, et membre de l'institut de France.

A monsieur Van Brée peintre de Sa Majesté l'Impératrice et Reine.

Je vous félicite, mon cher Van Brée, de la distinction honorable que vient de vous accorder l'impératrice. Cet honneur rejaillit sur Anvers qui est une terre classique pour la peinture et vos concitoyens doivent regarder cette faveur comme une illustration qui vous est commune à tous je sais combien vous êtes aimé de vos compatriotes et je ne doute pas qu'ils ne partagent cette gloire avec vous

Je vous prie de recevoir l'expression de tous les sentiments que je vous ai voués

(Pas une seule virgule)

CHAPTAL.

18.

Lettre de Villeroy, (François de Neuville duc de) maréchal de France.

Aneuville le 2 octobre 1722.

Comme il m'arrive des nouvelles d'Italie Mon cher Prince , jemesers toujours dumoindre pretexte pour avoir l'honneur de vous

ecrire, Enfin ma Muette (*meute*) arriva avant hier en parfaitement bon Etat, comptes que j'ay 56 chiens beaux et bienfaits, et trois terreux, entre nous autres Chasseurs il ne faut pas s'Expliquer davantage, Je Voudrois bien que nous puissions Courre ensemble comme autrefois a fontainebleau, mais tout nous est deffendu jusqu'a L'esperance, cependant il ne faut pas laperdre.

Qu'elle resolution prend M. Le Duc de Lorraine sur son mal? plus il differe, plus le mal augmentera, Laconservation d'un Prince si Estimable interesse tous les honnestes gens, et moy je vous assure Mon Cher Prince plus qu'aucun autre, Il me revient de Paris que la Lunatj se plaint fort de vous, ce qui me fait croire qu'elle est mal informée, c'est qu'on luy mande que vous faites des articles de gazette contre elle que vous prenez dans les lettres que je vous Ecris, comme je ne vous mande jamais rien qu'a son honneur et gloire, Le fait est totalement faux, et si je vous avois escrit differemment je suis assuré que vous ne le publiés pas, je souhaite de tout mon cœur que la Fin de son voyage soit aussi heureux que l'a esté le commencement. Je suis toujours Mon cher Prince mille fois plus à vous qu'a moy mesme.

F. VILLEROY.

M. Le P. de Vaudemont.

19.

Lettre de Lamoignon, avocat-général au Parlement de Paris, membre de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres.

A Paris le avril 1687.

Je vous envoie Monsieur les medailles quil y a longtemps que ie vous ai promis si je nai pas plustost satisfait a ma promesse soies

persuadé que cest leloignement de Paris a Stocolme et la difficulté de trouver une voie assurée pour vous les faire tenir ie nai pas manque celle que M^r Plesy ma donne ie ne scai sil noublié point de vous assurer souvent de mes tres inutiles services et sil vous dit bien que ie ne suis pas du nombre de ceux dont labsence et le silence detruisent entierement lamitié vous me trouveres a vostre retour tel que vous maves laissé cest adire vous aimant vous estimant autant que ie laie iamais fait mais vous trouveres ici toujours ma femme renfermée dans l'enclos du Pallais voila le seul endroit ou ie puisse quelque chose et don iene sors que pour aler philosopher avec mes arbres et mes chiens ien conserve toujours pour entretenir vieille noblesse et pour mobliger afaire delexercice chose tres necessaire aux gents dun emploi tres sedentaire et qui ont souvent bon apeti ie vous assure que depuis lamort de mon pere ienay point goutte de veritable plaisir iai ete tonrmente d'affaires domestiques qui sont enfin terminees avec beaucoup de peines mais le repos que cela me donne ne sert qu'a augmenter le chagrin que iai de ne plus voir l'homme du monde que iaimois le mieux ie me console en parlant souvent de lui et en suivant autant quil m'est possible le chemin quil ma tracé pour vous ie vous croi si fort engage dans les reflexions politiques et les interets des grands royaumes que je suis assuré que toutes les petites choses qui vous occupoient autrefois ne vous touchent plus tous les petits arbres les fleurs et ces auteurs de belles lettres qui nous occupoient si agreablement il me semble que ie vous ecrirois une bien longue lettre mais vous n'aves guere le loisir dela lire et lon mavertit quil faut aler au Pallais Adieu Monsieur aimez moi toujours et soies persuadé que vous navez pas de serviteur plus fidel que

DE LAMOIGNON.

Assures ie vous prie Monsieur l'Ambassadeur de mes respects.

(Nulle ponctuation).

20.

Deux lettres très-intéressantes.

M. Th. Juste les a reproduites dans son *Histoire de la révolution brabançonne*.

Paris le 7 x^{bre} 1792 l'an 1^{er} de la république.

Joseph Souque à Lebrun,

Salut.

La révolution des Belges, sera la plus longue et la plus pénible de toutes les révolutions qui doivent nous entourer : Il étoit beaucoup plus facile de les conquérir que d'e les éclairer; nos armes n'ont brisées que leurs chaines exterieures, si je puis m'exprimer ainsy; mais elles ne peuvent rien, sur les liens interieurs de la superstition. Que nos soldats reposent donc; c'est présentement à la philosophie a combattre, la force a détruit la tyrannie, la raison doit edifier la liberté. Il ne faut point nous dissimuler les obstacles, nous entrouverons sans doute beaucoup avec des hommes aussi superstitieux : *les Prêtres, voila nos adversaires*, retranchés derriere l'ignorance du peuple ils braveront encore longtems nos coups.

Mais il ne suffit pas de presenter la lumière aux hommes, il faut encore la leur presenter avec précaution. L'art de dispenser sagement la raison est sans contredit le plus difficile de tous. Le bien est situé sur une montagne, et l'on ne découvre qu'avec peine la route difficile qui conduit à son sommet, le mal est au

fond d'un precipice, et la pente qui descend et vous egare est trop malheureusement facile, il faut donc d'abord tater legerement les esprits, essayer auparavant d'entreprendre; lever doucement et avec delicatesse le bandeau de l'erreur, persuader et convaincre sans etonner, offrir la verité avec menagement. . . .

penetrer pas a pas,

Comme un jour doux, dans des yeux délicats.

Il faut surtout multiplier à l'infini nos moyens revolutionnaires : etablir une correspondance active et suivie entre tous les patriotes eclairés; ce but ne peut-être complètement rempli que par les *sociétés populaires et fraternelles* : Il faut multiplier à l'infini des ecrits simples et periodiques, les traduire en langue teutonique (certes ce ne sera pas une des révolutions la moins surprenante de ce siecle, *que d'entendre la philosophie parler flamand.*) Il faut surtout encore ouvrir des caffés et des estaminets, il y en a trop peu : ce fut dans notre revolution les lieux des premiers rassemblements des patriotes, se fut nos premiers clubs; il faut que l'on y distribue à prix modique des liqueurs fortes et spiritueuses. La triste boisson des flamands est pour beaucoup dans l'engourdissement de leur esprit. Jé connois le Pays, j'y ai voyagé en observateur, et si vous aviez quelques commissions dyplomatiques a m'y donner, j'ose croire que je réussirois a la remplir d'une maniere satisfaisante; je finis, puisque je n'aurois plus a vous entretenir que de moi, ce que je ne sais pas faire; je ne vous parlerai point de mes titres et de mes esperances, je laisse à mon ami Pascal a vous parler de mes droits.

JOSEPH SOUQUE.

21.

Lettre de Don Juan d'Autriche au Duc de Brazulic Ydeembourg.

Ill^{mo} señor

E recevido la carta de V. S. Ill^{ma} y sicomo deseo y se que devo darle satisfacion en todo lo pudiera agora hazer, en proveerle a la ora el dinero del Barghelt, que conceive con tres mil cavallos crea que fuera para mi de gran contentamiento, pero el haver de pagar orçosamente, los españoles y la otra gente que sale de los stados, en tan breve tiempo no da lugar a ello en ninguna manera siendo nescessario para este effecto una gran suma de dinero, y assi no puedo dexar de supplicar a V. S. como lo hago con el mayor encarescimiento que puedo que por hazer al Rey mi señor particular servicio y a mi merced, se contente de esperarme, siendo cierto que al cabo de los tres meses daré orden que sin falta ninguna, se paguen los veynte y siete mil tallares que monta el dicho Barghelt por que para entonces abrá elegado la provision de dinero que aguardo de España y las cosas de aqui estaran de manera que pueda remitir el que devo á V. S. donde y como mas gusto le diere, y crea que siento en el alma, no poderlo hazer agora por ser la primera cosa que le é encomendado del servicio de su M^d mas lo espero en Dios que a de haver tiempo en que pueda dar a conocer á V. S. la mucha volunta y afficion que le tengo, aunque creo deve estar ya enterado dello.

Los dias pasados avise á V. S. Ill^{ma} de la conclusion de la paz y como no seria y a menester essa cavalleria, despues se a ydo continuando por mi parte el cumplimiento de lo capitulado y assi an salido y a los españoles de Anveres y agora se anda procurando de sacar de los stados con que creo que acabaran de aquietar. Plega á N. S^r. que assi sea y el guarde la Ill^{ma} persona y stado de V. S. como desca. De Lovayna a xxy de Marho y 1577.

Servidor de V. S. Ill^{ma}

DON JUAN.

EXTRAIT

DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

MM. Rizo Rangabé, professeur d'archéologie à l'Université d'Athènes et secrétaire-perpétuel de l'Académie d'Archéologie de Grèce; de Lafarelle, de l'institut de France; Nicot, recteur honoraire de l'Académie de Nîmes; le commandeur D. de Castellanos, secrétaire de la reine d'Espagne; D. Francisco Bermudez de Sotomayor, vice-directeur de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne; D. Tomas de Velandia, secrétaire-général de la même Académie; de Lorichs, ministre de Suède, et d'autres savants que l'Académie a admis parmi ses membres correspondants, ont reçu leurs diplômes avec beaucoup de satisfaction et de reconnaissance.

M. le vicomte de Kerckhove, président de l'Académie, fait part d'une lettre qu'il a reçue de l'Académie nationale d'Archéologie de

Madrid, dont il est membre, ainsi que de toutes les autres académies d'Espagne. En cette qualité, il est chargé par cette compagnie savante, non-seulement d'informer qu'elle a arrêté son association avec l'Académie d'Archéologie de Belgique, mais aussi d'établir en Belgique la section archéologique espagnole conformément à l'art. 20 de ses statuts.

— M. le président de l'Académie communique également une lettre de la Société havraise d'études diverses, qui le compte parmi ses membres correspondants. « . . . Notre société, dit son » savant président, M. Balthasare, est depuis longtemps en » relations régulières avec les autres académies et corps savants » de France; quelques échanges de publications ont eu lieu aussi » entre elle et l'Académie de Bruxelles. Elle sera très-flattée de » se mettre en relations avec un corps savant aussi justement » renommé que celui dont vous êtes le président, et elle pense » qu'on ne saurait trop faire d'efforts en vue de cimenter cette » confraternité littéraire qui unit de plus en plus les littérateurs » et les savants de tous les pays. . . . »

Plusieurs souverains et plusieurs célébrités scientifiques remercient l'Académie, dans les termes les plus flatteurs, pour l'hommage qu'elle leur a fait de la dernière livraison de ses annales.

L'Académie a reçu depuis la dernière livraison de ses annales, les envois suivants :

1. De l'Académie royale du Gard le *compte-rendu* de ses travaux, en séance publique du conseil-général, le 2 septembre 1847, par M. Nicot, secrétaire-perpétuel. Broch. in-8°, Nimes, imprimerie de C. Durand-Belle.

2. De M. A. Vasse, auteur de la *Province de Namur pittoresque*, son ouvrage intitulé : *Excursions en Belgique*. 1 vol. in-8°, 1846, imprimerie de Deltombe.

3. De la rédaction du *Journal de l'architecture et des arts relatifs à la construction*, ses numéros 3 et 4, mars et avril 1849.

4. De la Société de pharmacie d'Anvers, la 4^e livraison de son journal pour l'année 1849.

5. De M. Wolters, membre effectif de l'Académie, son intéressante *Notice historique sur l'ancienne abbaye de Herckenrode*. In-8°, 1849, Gand, imprimerie de Gyselynck.

6. De la Société des Antiquaires de Picardie, le N° 1^r de son Bulletin de l'année 1849.

7. D'un membre correspondant de l'Académie, un volume intitulé : *Proposition de son Altesse Celcissime le prince évêque de Liège aux trois états du pays*, ainsi que quelques généalogies manuscrites et imprimées.

8. De l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne ses *Statuts*, imprimés à Madrid en 1846. D'après ses statuts cette Académie est une association européenne, exclusivement scientifique, littéraire et artistique. Elle a été fondée, en 1837, sous le titre modeste de *Société numismatique* par quelques savants illustres, savoir par MM. Basilio Sebastian de Castellanos, François Bermudez de Sotomayor, Pedro Gonzalès-Mate et Nicolas de Fernandez; étendant ses travaux et ses rapports, elle adopta, le 4 décembre 1839, le titre de *Société archéologique centrale d'Espagne et de ses colonies*, et elle fut déclarée *Académie nationale*, par décret royal du 5 avril 1844. Elle compte aujourd'hui parmi ses membres la plupart des principales notabilités archéologiques de l'époque. Elle se divise en quatre classes, la première embrasse la numismatique, la paléographie et les inscriptions; la seconde les arts et les monuments; la troisième les antiquités et les belles-lettres, et la quatrième, la géographie et l'histoire. Elle a établi des sections ou députations dans les provinces espagnoles et dans les pays étrangers. Sa section en Belgique est formée dans le sein de notre Académie d'Archéologie.

9. Il est fait hommage à l'Académie d'une brochure intitulée : *Napoléon-le-Grand et l'Almanach de Gotha*, etc.; par M. de Chénédollé. In-8°, 1849, Bruxelles, imprimerie de Sacré-Savary.

10. M. Alexandre Timoni, ancien consul de Russie à Erzeronm,

adresse à l'Académie plusieurs travaux manuscrits sur *la fable chez les anciens et modernes*; sur *Constantinople*; sur *ses murs*; sur *l'hypodrome des Turcs*; sur *le sérail*; sur *les bains anciens et modernes de Turquie*, et sur *la mosquée de S^{te}-Sophie*.

11. M. Kervyn de Volkaersbeke, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de la quatrième livraison de son magnifique ouvrage, intitulé : *Histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre*, dont nous avons annoncé les livraisons précédentes.

12. Le même fait hommage à l'Académie de la 4^e livraison du recueil de *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas, 1577-1584*; recueil que M. Kervyn publie en compagnie avec M. Diegerick, archiviste d'Ypres, et que nous avons déjà signalé à l'attention de nos lecteurs.

13. La Société historique et littéraire de Tournai adresse à l'Académie son Bulletin N^o 4 de son tome I. 1849, Tournai, imprimerie de Casterman.



Suite au Tableau général des Membres

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE,

inséré dans le 4^e volume des Annales.

Membres correspondants.

MM.

- BALTASARE**, directeur de la Banque de France, succursale du Havre, président de la Société havraise d'études diverses, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.
- BORELY**, professeur d'histoire, secrétaire de la Société havraise d'études diverses, membre de plusieurs académies, etc.
- BOVER** (don **JIAQUIN MARIA**), membre de l'Académie nationale d'Archéologie d'Espagne et de plusieurs autres académies, etc.
- CASTELLANOS** (le commandeur **D. BASILIO SEBASTIAN DE**), secrétaire de S. M. la reine d'Espagne, fondateur et directeur de l'Académie nationale d'Archéologie d'Espagne, membre de plusieurs autres académies, etc.
- LORICHS** (**GUSTAVE DANIEL DE**), chambellan de S. M. le roi de Suède et ministre de Suède à Madrid, membre de plusieurs académies, etc.
- MAIRE** (le docteur), ancien médecin de la marine française, membre de la Société havraise d'études diverses et de plusieurs autres sociétés savantes, décoré de la légion d'honneur, etc.
- PINEYRO** (don **SANTIAGO DE**), chef de l'artillerie espagnole, premier conseiller de l'Académie nationale d'archéologie d'Espagne, membre de plusieurs autres académies, etc.
- SOTOMAYOR** (don **FRANCISCO BERMUDEZ DE**), fondateur et vice-directeur de l'Académie nationale d'Archéologie d'Espagne, membre de plusieurs autres académies, etc.
- VELANDIA** (don **TOMAS DE**), secrétaire général de l'Académie nationale d'Archéologie d'Espagne, membre de plusieurs autres académies, etc.
-



Desjardins et gravé

par Arnaud Schœpflin 1847

SÉANCE GÉNÉRALE

DU 26 JUIN 1849.

Président : M. le Vicomte DE KERCKHOVE-VARENT;

Secrétaire : M. Félix BOGAERTS.

Extrait du rapport de M. le Secrétaire.

MESSIEURS,

Si le rapport que je vais avoir l'honneur de vous présenter, se réduit à quelques lignes, c'est que je croirais abuser de votre bienveillante attention en vous rappelant des faits que vous connaissez depuis longtemps. La régularité ponctuelle avec laquelle se fait notre correspondance; les relations que l'Académie entretient avec un grand nombre de corps savants; la situation de vos finances; enfin, le succès qu'obtiennent nos publications, tout cela, Messieurs, a marché, pendant le semestre qui vient de s'écouler, de la même manière que depuis cinq ans. Je me bornerai donc à vous communiquer les relations nouvelles que nous avons contractées. Notre président, M. de Kerckhove, à qui l'Académie doit ses relations étendues, l'a mise en rapport avec plusieurs nouvelles compagnies savantes, dont il est membre, et parmi lesquelles je citerai l'Académie nationale d'Archéologie d'Espagne, l'Académie du Gard, la Société havraise d'études diverses et l'Académie de Rheims. Cette dernière institution que les rois de France

honoraient d'une protection toute particulière, est présidée aujourd'hui par un des prélats les plus éminents de France, Son Éminence Monseigneur l'archevêque Thomas Gousset.

Il est consolant, Messieurs, de penser qu'en dépit des troubles qui bouleversent l'Europe, il y a toujours des hommes dévoués à la science, des hommes que les malheurs de notre époque ne peuvent arracher à leurs paisibles et utiles travaux. Honneur et reconnaissance à leur courage!

Le Conseil d'administration, toujours pénétré de cette vérité, que ce n'est point le grand nombre de membres, mais le mérite personnel de chacun d'eux, qui rend un corps savant recommandable, a fait un choix très-borné de correspondants parmi les candidats qui ont été proposés.

— Parmi les membres correspondants qui montrent la plus louable activité en faveur de nos publications, je crois devoir signaler à votre reconnaissance les deux frères Schaepkens, M. Perreau, conservateur du trésor à Tongres, M. Redig, architecte de la ville de Lierre, et M. l'abbé Stroobant.

— Parmi les sociétés avec lesquelles l'Académie a contracté des liens de confraternité, je me plais à mentionner d'une manière toute spéciale celle de Tournai. La dernière livraison qu'elle vient de publier, assure à la Belgique une riche mine archéologique, que cette société, toute jeune qu'elle est, saura exploiter avec une rare habileté. L'infatigable activité de son secrétaire perpétuel, M. Hennebert, membre de notre Académie, aura une large part à ses succès désormais assurés.

L'Académie nationale d'Archéologie d'Espagne a établi en Belgique une section formée dans le sein de notre Académie : elle se compose de MM. de Kerckhove, Félix Bogaerts, de Witte, Schayes, Dunont, Perreau, De Keyser, De Cuyper et l'abbé Stroobant. Nous devons le reconnaître, Messieurs, c'est encore à notre président que l'Académie doit cette faveur. Aussi, je suis persuadé que vous apprendrez avec plaisir que M. de Kerckhove, auquel presque tous les souverains ont donné des décorations ou d'autres marques d'estime

en récompense de ses ouvrages scientifiques, vient de recevoir de S. M. le roi de Naples, l'ordre royal de François I. M. de Kerckhove doit cette honorable distinction aux nombreux travaux qu'il a fournis aux sociétés savantes d'Italie; il est depuis nombre d'années membre de l'Institut royal et de l'Académie royale des sciences de Naples, ainsi que des autres Académies du royaume des Deux-Siciles. Le roi Ferdinand, protecteur actif et éclairé des sciences, avait déjà auparavant honoré notre confrère d'un témoignage d'estime non moins flatteur, en lui envoyant son portrait représenté sur une magnifique médaille en or, portant sur le revers cette inscription : *A l'auteur de l'Histoire médicale des campagnes de Russie et d'Allemagne.* Cet ouvrage de M. de Kerckhove est traduit en italien par le célèbre docteur Fantonetti, secrétaire-perpétuel de l'Institut impérial de Milan.

— Depuis notre dernière réunion générale, nous avons eu le regret de perdre un de nos membres, M. Dubus de Ghisignies, ancien gouverneur-général des Indes-Orientales, ministre d'État du roi des Pays-Bas. Le vicomte Léonard-Pierre-Joseph Dubus de Ghisignies, naquit le 28 février 1780; orphelin dès l'âge de cinq ans, il fut élevé par son oncle, François-Joseph Dubus, conseiller au conseil provincial de Tournay. A l'âge de 22 ans, il fut nommé membre du bureau de bienfaisance, et se fit remarquer par son zèle dans ces fonctions. Le 30 avril 1813, il fut nommé adjoint du maire de Tournay. Depuis le 27 février jusqu'au 29 mai 1814, il remplit par intérim le poste de maire. En 1814, il fut appelé aux fonctions d'ingénieur en chef des ponts et chaussées pour le département de Jemmapes, par le gouverneur-général de la Belgique; mais il refusa cette place pour prendre celle d'intendant de l'arrondissement de Courtray.

Le roi Guillaume I le nomma, par arrêté du 19 septembre 1815, membre de la seconde Chambre des États-Généraux, et président de la même Chambre le 21 octobre 1818; puis gouverneur de la province d'Anvers, le 7 mars 1820, et du Brabant méridional, le 1 février 1825. Le même prince, voulant lui donner un

témoignage de sa satisfaction pour le zèle éclairé qu'il déploya dans ses fonctions à la seconde Chambre des États-Généraux, lui accorda le titre de vicomte, avec transmissibilité sur ses descendants selon l'ordre de primogéniture.

Le 10 août 1825, il fut nommé gouverneur-général des Indes-Orientales et investit, en cette qualité, de tous les pouvoirs que le roi lui-même pouvait y exercer. Dans les diverses fonctions que M. Dubus eut à remplir, il se montra administrateur habile et intègre, accessible au pauvre comme au riche. En 1830, il se retira de la scène politique pour s'adonner à l'agriculture. Il décéda le 31 mai 1849 à son château d'Oostmalle, province d'Anvers.

Le roi Guillaume I nomma M. Dubus ministre d'État, et grand'croix de l'ordre du Lion néerlandais le 6 juillet 1830. Le roi Léopold le nomma, en 1846, président du conseil supérieur d'agriculture, et lui donna, à cette occasion, la croix d'officier de son ordre. M. Dubus fut président honoraire de l'Académie des sciences et arts de Batavia.

L'AVOUERIE DE MAESTRICHT

PAR

M. PERREAU,

Membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de l'Académie nationale et royale d'archéologie d'Espagne et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.

L'origine des *Avoueries* en Belgique a donné lieu à de longues discussions entre les savants du siècle dernier. Les uns regardaient les fonctionnaires désignés sous le nom d'*avoués*, *voués*, *advocatus* ou *voogden*, comme les représentants des comtes romains, d'autres les confondaient avec les mayeurs ou échoutètes que les souverains belges nommaient dans les villes de leurs états pour les représenter.

Quoiqu'offrant certaines analogies avec ces deux classes de fonctionnaires, les *avoués* ne doivent et ne peuvent être confondus avec eux, puisqu'ils existèrent simultanément avec ces deux catégories de fonctionnaires et que leurs attributions ne furent point confondues.

Un coup-d'œil rétrospectif sur l'ancienne organisation administrative de nos provinces fera reconnaître les points par lesquels ces attributions différaient :

Sous le gouvernement romain les provinces étaient administrées par des proconsuls et des préteurs qui se faisaient assister par des tribuns, des préfets et des scribes ; on donnait à ces dernières classes de fonctionnaires le nom collectif de *comites* ou d'assistants des gouverneurs.

Au troisième siècle de notre ère on donna le nom de *comtes*

(*comes*) aux dignitaires qui administraient les provinces et les villes; auparavant et sous les premiers empereurs romains le titre de *comes* (*compagnon*) n'avait rapport qu'à des fonctions domestiques dans le palais impérial, mais quelques années avant Constantin, il prit une acception plus relevée et désigna une dignité.

Constantin donna une nouvelle organisation aux comtes; il les divisa en trois classes, la première nommée les *illustres*, la seconde les *clarissimes* et la troisième les *parfaits*, et il leur accorda le pas sur les ducs. Les comtes de ces trois classes étaient chargés de l'administration civile; ce ne fut qu'au IV^e siècle qu'ils obtinrent des commandements militaires, réservés jusqu'alors exclusivement aux ducs (*duces*). Dans les derniers temps de l'empire romain, les comtes avaient le gouvernement des villes et des diocèses et devaient surveiller l'administration de la justice, la perception des impôts et la levée des milices; les bénéfices importants, attachés à ces charges, les faisaient briguer par les personnages les plus distingués de l'empire.

L'invasion des peuples barbares n'abolit point la dignité de comte, et les souverains Goths, Francks, Burgundes et Vandales s'empressèrent de réorganiser les contrées conquises d'après le système romain. Pour gouverner les diocèses, ils créèrent des comtes amovibles, dont les attributions nous sont désignées par la formule d'investissement de cette dignité que Marculfe nous a conservée.

Le comte, après avoir prêté le serment de fidélité au roi, devait gouverner et administrer tous les peuples demeurant dans le canton ou pays qui leur était désigné, soit francks, romains, burgundes ou autres; il devait les régir avec justice selon leur loi et leur coutume; il devait protéger les veuves et orphelins et les soutenir contre toute oppression; il devait réprimer avec sévérité les crimes des voleurs et des malfaiteurs, afin que le peuple vécut tranquille et heureux; il devait en outre faire verser dans le trésor royal tous les produits du fisc. Les comtes n'avaient aucun pouvoir

sur les lendes, ni sur les évêques et leur clergé; ils conduisaient à l'armée royale les vassaux soumis à leur juridiction. Dans les villes et les bourgs ils étaient suppléés par des vicaires ou viguiers (*vicarius*).

Les comtes présidaient les plaids composés des échevins et des hommes libres, ils devaient diriger les procédures, recueillir les votes des juges et leur expliquer les causes et les preuves qui s'y rapportaient, ils indiquaient la loi des parties et les dispositions de ces lois, ils posaient les questions que les juges devaient résoudre, entendaient leurs décisions, prononçaient les jugements et prêtaient main-forte pour leur exécution.

Sous les derniers Mérovingiens, les comtes usurpèrent beaucoup de prérogatives et se servirent de leur pouvoir pour opprimer le peuple. Charlemagne redressa les abus qui s'étaient introduits sous ses prédécesseurs dans l'administration civile et militaire; il réprima les usurpations des comtes et les réduisit de nouveau à n'être que de simples agents du pouvoir royal, il les soumit à la surveillance des *Missi dominici* qui avaient la charge spéciale de s'informer des abus que les comtes pouvaient avoir commis et la punition manquait rarement de frapper le coupable; mais après la mort de Charlemagne, le désordre s'introduisit derechef dans l'empire, et le peuple et le clergé eurent de nouveau à souffrir de la mauvaise administration et des exactions des comtes.

Les courses dévastatrices des Normands et les troubles continuels qui agitèrent l'empire sous les faibles successeurs de Charlemagne, portèrent la désorganisation dans toutes les branches de l'administration; les comtes les plus puissants s'affranchirent peu à peu de la dépendance des empereurs et des rois de Germanie, et se créèrent dans leurs gouvernements des seigneuries indépendantes, et les évêques imitèrent leur exemple. Cette révolution se trouva accomplie vers la fin du X^e siècle, et les rois de Germanie durent se contenter d'un droit de suzeraineté sur les anciens domaines.

L'érection du pouvoir féodal amena la suppression de la dignité

de comte comme gouverneur des cantons et des villes de la Belgique. Une des dernières mentions de ces fonctionnaires se trouve dans le diplôme par lequel Louis IV, roi de Germanie, donna en 908 à Étienne, évêque de Liège la monnaie et le tonlieu de Maestricht; Albuin, comte du Maasgouw ou district de la Meuse intervient dans ce diplôme et consent à la donation. Les souverains féodaux de la Belgique remplacèrent les comtes par des Baillis, des Ammans, des Mayeurs ou des Échoutètes qui administrèrent en leurs noms les villes de leurs domaines.

Lorsque le clergé eut obtenu de la générosité des souverains et des particuliers la concession de vastes domaines sur lesquels vivait une nombreuse population, les évêques et les abbés des monastères se virent astreints aux obligations imposées à tous les propriétaires immobiliers, entr'autres à celle de fournir leur contingent d'hommes pour l'armée nationale lorsque le Heerban était proclamé. Comme les lois canoniques défendaient aux ecclésiastiques de porter les armes et de verser le sang humain, les membres du clergé qui possédaient des domaines durent se faire remplacer dans ces occasions par un officier auquel on donna le nom de Vidame ou Avoué; en temps de paix ces vidames ou avoués avaient la surveillance des affaires temporelles des évêques et abbés, et et recevaient pour l'accomplissement de ces fonctions des rétributions en nature et une part dans le produit des amendes judiciaires. Cette dernière rétribution était la plus productive, car à cette époque les amendes ou *wehrgelden* étaient presque les seules punitions qu'on infligait aux criminels.

L'appât des riches rémunérations que les fonctions d'avoués rapportaient à ceux qui en étaient revêtus, faisaient briguer ces charges par les Seigneurs les plus puissants, et ceux-ci en général étaient préférés, puisqu'ils offraient aux évêques et aux abbés l'espoir de se voir protéger efficacement contre les spoliations des comtes et des autres fonctionnaires impériaux. Ces vidames ou avoués institués pour représenter les propriétaires ecclésiastiques à la guerre et pour administrer la justice à leurs vassaux, perdirent

dans la suite de vue, leurs devoirs, et ne se servirent de leurs offices que pour s'enrichir par des exactions de toute nature et pour accroître leurs influence personnelle. Des plaintes nombreuses furent à diverses reprises portées aux empereurs et aux rois de Germanie par les évêques et les abbés spoliés par leurs protecteurs officiels; mais en vain, car ces souverains tenaient trop à ne pas rompre les faibles liens qui leur attachaient encore les grands de leur états et ces excès restèrent impunis; ce ne fut que sous l'administration vigoureuse de Godefroid, duc de Lorraine, que l'on put songer à réprimer ces abus.

Dans un plaids solennel tenu à Verdun en 1060, Godefroid proposa à l'assemblée un règlement sur les avoueries qui conciliait les devoirs et les droits des avoués, et qui emporta l'approbation générale même de ceux qui se trouvaient personnellement intéressés. Ce règlement établit en premier lieu que les avoués pourraient fixer annuellement trois plaids ou réunions judiciaires (*Dingsdagen*) dans lesquels ils rendraient la justice au peuple avec les mayeurs, scabins ou échevins et autres ministriax. Que les avoués prélèveraient sur le produit des amendes ou compositions judiciaires leurs frais d'entretien pendant la durée des plaids et qu'à titre d'honoraires ils auraient le tiers du restant de ces produits. 2^o Que les mayeurs, échevins et ministriax devaient, si les causes n'avaient pu être terminées pendant la durée des plaids et en présence de l'avoué, réserver lors de la décision le tiers revenant à l'avoué et lui en tenir compte, que les mayeurs et échevins ne pourraient en fraude des droits de l'avoué terminer amiablement les causes qui devaient se décider dans les plaids solennels, et que l'avoué pouvait leur déférer le serment afin de savoir s'ils n'avaient point fraudé ses droits de cette manière.

3^o Que si un crime ou délit était commis sur les terres d'un abbé, d'une abbesse ou d'un prévôt et si ces clerks pouvaient en obtenir la répression ou la satisfaction sans l'intervention de l'avoué, qu'alors ce dernier n'avait rien à prétendre du produit

des amendes ou compositions, mais que si son secours était invoqué, il avait droit au tiers des produits judiciaires.

4° Que si l'avoué est appelé sur leurs terres par les abbés, abbesses ou prévôts ou qu'il doive marcher pour les défendre, qu'on devra alors lui fournir les choses nécessaires pour sa subsistance et celle de sa suite, mais s'il ne vient que pour ses affaires personnelles qu'en ce cas on ne lui devra aucune prestation.

5° L'avoué ne pourra donner en bénéfice à qui que ce soit des hommes appartenant aux abbayes ou étrangers à moins que ces hommes ne lui aient été adjugés pour sa part dans les amendes. Il ne pourra rien prendre, ni donner dans les forêts et bois des abbayes ni enlever sous aucun prétexte les chevaux des vilains ¹.

On voit par les dispositions qui précèdent que les Vidames ou avoués avaient remplacé, quant aux sujets des abbayes, les comtes ou gouverneurs des provinces; leurs attributions étaient les mêmes sous le rapport militaire et judiciaire, mais leur autorité se bornait aux possessions des évêques et des abbayes, et qu'ils existaient en même temps que les comtes et les mayeurs, dont leurs fonctions étaient entièrement séparées.

Lorsque St.-Hubert eut transféré en 709 le siège épiscopal de Maestricht à Liège afin d'affranchir sa domination temporelle, naissante de la surveillance immédiate du comte de Masegouw, la ville de Liège, qui, jusqu'alors n'avait été qu'une chétive bourgade, gagna de l'importance et devint le noyau d'une puissante seigneurie temporelle, grâce aux empereurs allemands qui s'empressèrent à l'envi les uns des autres d'arrondir les domaines de cette église.

Les évêques de Liège établirent dans leur ville naissante une cour échevinale pour rendre la justice aux nombreux sujets qui s'y rendaient, afin de jouir des libertés et des privilèges que les évêques leur accordaient, et pour présider cette cour de justice

¹ MARTENE et DURAND, *Thesaur. nov. anecdot.*, tom. I, pag. 189, et *l'Histoire des conditions et de l'état des personnes en France*, tom. IV, pag. 296.

et exercer l'administration civile, ils établirent un grand mayeur, qui gouverna en leur nom la cité jusqu'à l'époque où le peuple demanda à prendre part à l'administration, et érigea les charges populaires de bourgmestres ou maîtres de la cité. L'organisation des évêques eut été incomplète sans la création d'une charge analogue à celle des Vidames ou avoués des abbayes, et dont le titulaire devait les décharger des embarras du gouvernement temporel et surtout de la charge de diriger les guerres et les expéditions militaires dans lesquelles leurs domaines se trouveraient engagés. Pour éviter le danger que pouvait faire courir à leur autorité un fonctionnaire revêtu de l'administration militaire et investi, en même temps, de la surveillance des affaires civiles et judiciaires, les évêques résolurent de partager les attributions et d'ériger deux charges d'avoués dont l'un serait revêtu du commandement des troupes et l'autre de la surveillance des affaires civiles et judiciaires. La première de ces honorables fonctions fut conférée aux seigneurs d'Aigremont et fut nommée la Haute Vouerie ou Avouerie de la Hesbaye; la seconde fut donnée aux comtes de Looz, les plus puissants vassaux de l'église de Liège, et fut désignée sous le nom de la Haute Avouerie de la cité de Liège.

Le Haut Avoué de Hesbaye, revêtu du noble devoir de défendre le sol de la patrie, devait conduire à l'ennemi les chevaliers et les milices de la principauté de Liège. Dès que les États et l'évêque avaient décidé la guerre, on sonnait la cloche du ban pour appeler le peuple aux armes et l'on exposait sur le maître-autel de la cathédrale de Liège, l'étendard de St-Lambert jusqu'au moment de marcher à l'ennemi. Quand l'heure du départ était fixée, le Haut Voué de Hesbaye, accompagné de 40 chevaliers, se présentait aux portes de l'église, les chanoines de St-Lambert, après avoir invoqué par leurs prières l'intercession divine en faveur des armes liégeoises, revêtaient l'Avoué d'une armure blanche et lui faisaient prêter le serment de défendre jusqu'à la mort le palladium de la cité; ensuite le grand prévôt prenait l'étendard, sortait du temple et le montrait au peuple armé, réuni

sur le marché, le Haut Voué le suivait, entouré de tous les chanoines, montait sur un cheval blanc, recevait l'étendard et courait se placer à la tête de l'armée pour se rendre là où son devoir et la gloire liégeoise l'appelaient. Lorsque la guerre ou l'expédition était terminée, l'avoué de Hesbaye devait rapporter l'étendard de St-Lambert au prévôt du chapitre. L'évêque était obligé de fournir à l'avoué une armure blanche, un cheval de cette couleur, une ceinture et une bourse contenant 100 sols liégeois, en sus des vivres de campagne; l'évêque devait aussi envoyer au camp une charette de vin, tant pour l'avoué que pour ses gens ¹.

Le Haut Voué de la cité de Liège était en quelque sorte le délégué de l'évêque pour la surveillance des affaires civiles et judiciaires. Il devait veiller à ce que le grand mayeur de Liège ne menât personne hors loi, c'est-à-dire que personne ne fût traité, jugé ou condamné, que d'après la loi et la coutume. Quand le contraire arrivait, il devait avertir le mayeur de ce qu'il avait enfreint la loi et outrepassé ses pouvoirs, et si le mayeur ne faisait pas attention à ces remontrances, l'avoué devait ordonner aux échevins de ne plus reconnaître le grand mayeur pour leur chef, jusqu'au moment où l'outrage ou l'injustice faite à la personne menée hors loi, eussent été réparés; les échevins devaient obéir ponctuellement à cet ordre. Lorsque les prérogatives de l'avoué étaient violées, soit par le grand mayeur, soit par les échevins, l'avoué pouvait requérir l'évêque de lui rendre justice et en cas de refus ou négligence de l'évêque, il pouvait interdire les échevins ou le grand mayeur de leurs fonctions, jusqu'à ce qu'il eut obtenu satisfaction. Le haut avoué de la cité était aussi le défenseur né des droits du mayeur et des échevins, il devait les protéger à ses dépens envers et contre tous, il devait surtout empêcher qu'on ne les forçât à commettre une injustice ou à

¹ *Record sur les droitures de la Haute Avouerie de la Hesbaye de l'an 1321.*

prononcer une condamnation non méritée. Mais le devoir du haut voué qui primait tous les autres, c'était celui de protéger et de défendre les citoyens ou citains liégeois et de leur conserver les privilèges et les exemptions qui leur avaient été accordés et dont les échevins de Liège étaient les gardiens¹.

Le haut voué de la cité recevait annuellement de l'église cathédrale de Liège une rente ou redevance de 200 muids d'épeautre, et à titre d'honoraires il percevait une quotité déterminée dans les amendes judiciaires ; son droit à cet égard était stipulé dans les réglemens des évêques et fut maintenu par la plupart des paix du pays.

L'avouerie de Maestricht fut créée par suite de circonstances exceptionnelles, par les ducs de Brabant, et a peut-être été la seule en Belgique qui fût établie par un souverain séculier.

Tant que la propriété de la ville de Maestricht fut partagée entre les empereurs de Germanie et les évêques de Liège, cette ville fut gouvernée par deux mayeurs, dont l'un était établi par l'empereur et l'autre par l'évêque, et la justice était administrée par deux cours échevinales, dont l'une avait la juridiction sur les bourgeois et manants appartenant aux empereurs, et l'autre sur ceux qui appartenaient à l'évêque.

En 1204, l'empereur Philippe, à qui Othon de Brunswick disputait l'empire, pour attacher à son parti le duc de Brabant, Henri I^{er}, lui fit donation de la partie indivise qui appartenait aux empereurs, dans la ville de Maestricht, et les avoueries des abbayes de St-Servais et de Nivelles. Cette donation mécontenta Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, qui avait espéré que tôt ou tard il obtiendrait la possession entière de Maestricht. Dans son dépit il résolut de ravoïr par la force la partie de Maestricht qui venait d'échapper à son ambition. A cet effet, il appela à Liège le comte de Looz, et lui fit entrevoir les dangers que pouvaient offrir pour

¹ HEMRICOURT, *Li patron delle temporaliteit.*

lui et pour l'évêché de Liège, la donation de Maestricht au duc de Brabant, en appelant au milieu de leurs possessions un souverain qui ne cherchait qu'à augmenter ses domaines ; ces dangers, d'après l'évêque, devenaient d'autant plus menaçants, qu'à peine en possession de la partie de Maestricht que l'empereur lui avait donnée, le duc avait commencé de suite à faire fortifier cette ville, qui pouvait ainsi lui servir de place d'armes pour les entreprises qu'il méditait contre ses voisins. Le langage artificieux de l'évêque fit impression sur le comte de Looz, qui promit d'aider Hugues de Pierrepont à accomplir ses desseins, et réunit ses troupes à celles de l'évêque. Les confédérés se jettèrent inopinément sur la ville de Maestricht, s'en emparèrent sans peine, puisque rien n'était préparé pour résister à une agression inattendue, rasèrent les fortifications commencées et détruisirent le pont de la Meuse.

Lorsque le duc Henri apprit la prise de Maestricht, il jura de faire repentir l'évêque et le comte de Looz de leur conduite déloyale à son égard ; il leur déclara la guerre et se prépara à envahir le comté de Looz.

L'approche de l'armée brabançonne fit réfléchir le comte de Looz sur l'imprudence avec laquelle il s'était attiré une guerre, que la puissance du duc de Brabant allait rendre ruineuse pour ses sujets, et pendant laquelle il n'aurait guère de secours à attendre de l'évêque qui, sans doute, s'empresserait de traiter avec le duc. Ces motifs engagèrent le comte de Looz à demander la paix et à renoncer, en faveur du duc, aux prétentions qu'il avait sur quelques villages situés près de Maestricht.

L'entreprise sur Maestricht engagea sans doute le duc Henri à établir l'avouerie de cette ville. Jusqu'alors il s'était contenté de nommer un mayer et des échevins pour administrer les bourgeois brabançons de Maestricht, en place de ceux nommés par l'empereur ; mais la facilité avec laquelle ses ennemis s'étaient emparés de la ville, lui fit probablement sentir la nécessité d'avoir dans une ville, dont la juridiction était partagée et qui était située au milieu des possessions de l'évêque et du comte de Looz, un homme à lui,

qui pourrait défendre ses droits et empêcher ses ennemis de renouveler leurs entreprises.

Ce qui rendait la création d'un avoué encore plus indispensable à Maestricht, c'était l'urgence qui existait pour le duc d'avoir dans cette ville un homme de guerre qui put s'opposer aux vellétés de révolte que les évêques inspiraient aux bourgeois brabançons, en accordant à ceux qui dépendaient de l'église de Liège un grand nombre de privilèges et d'exemptions ; ces concessions que les évêques avaient faites pour accroître le nombre de leurs sujets à Maestricht en engageant les hommes du duc à se ranger sous leur juridiction, tournèrent dans la suite au profit de l'émancipation générale de la bourgeoisie, car les ducs de Brabant se virent forcés d'accorder les mêmes privilèges à leurs hommes pour les maintenir sous leur autorité.

Il est à croire que l'on donna le nom d'avoué de Maestricht à l'officier que le duc établit dans cette ville pour y défendre ses droits de souveraineté à cause de l'analogie qu'offraient ses fonctions avec celles des avoués des abbayes et monastères et avec celles des avoués ou voués que les évêques de Liège avaient établis dans leurs états. L'avoué de Maestricht réunissait en effet dans sa personne les diverses attributions dont l'avoué de la cité et l'avoué de la Hesbaye étaient revêtus à Liège ; ainsi que ce dernier, en cas de guerre ou s'il s'agissait de réprimer un outrage reçu par la ville, l'avoué devait planter son étendard sur le marché et y convoquer les milices maestrichtoises à la tête desquelles il marchait à l'ennemi. Dans les temps ordinaires il exerçait, ainsi que le haut voué de la cité de Liège, la surveillance sur l'administration civile et judiciaire et soignait que les droits régaliens du duc, comme co-seigneur de la ville, ne fussent enfreints d'aucune manière, que les privilèges des habitants brabançons fussent respectés et que bonne et prompte justice leur fut rendue.

L'avoué devait protéger le mayeur et les échevins dans leurs fonctions et assurer l'exécution des sentences criminelles, à cet

effet tous les malfaiteurs condamnés, même ceux qui appartenait à la juridiction liégeoise, lui étaient livrés, afin qu'il en fit faire justice.

L'avoué avait aussi le droit de faire toutes les visites domiciliaires afin de rechercher les accusés, les condamnés et les bannis qui avaient rompu leur ban. Pour indemnité de ses fonctions, l'avoué avait droit au quart des amendes civiles, et au tiers des amendes encourues en matière criminelle, ainsi qu'il résulte des réglemens municipaux de Maestricht de 1372 et 1409 ; ces réglemens portent en termes généraux des amendes encourues, de manière qu'on peut en conclure que l'avoué avait droit à sa part même dans celles qui étaient la suite des condamnations prononcées par les échevins liégeois.

Le plus ancien avoué de Maestricht que l'on connaît est *Adam sire de Haren* ; il habitait dans la ville un hôtel situé près de la porte nommée *die alde Hochterpoort ou Gevangenpoort* ; en 1231 il y offrit l'hospitalité aux pères Dominicains lorsqu'ils arrivèrent à Maestricht et leur fit donation de son hôtel ¹. Adam vivait encore en 1244, car cette année il fut témoin d'un arrangement conclu entre Renaud de Bonde et le prévôt de Meerssen, au sujet d'un moulin près de Fauquemont ².

Son fils Ogier lui succéda dans sa charge. Cet avoué vivait encore en 1265 ; car cette même année il fut témoin avec son frère Thierry à une charte donnée par Thierry sire de Fauquemont ³ : il eut trois fils nommés Adam, Ogier et Gossuin, que l'on trouve cités dans beaucoup de chartes limbourgeoises ⁴.

Adam de Haren succéda à son père ; il épousa Élisabeth de Mille, qui appartenait à une famille patricienne de Maestricht ; on trouve Adam cité comme vassal de Brabant, ainsi que son frère Gossuin ; il vivait encore en 1276, car cette année on le voit comme

¹ *Annuaire de la province de Limbourg de 1830*, pag. 3.

² ERNST, *Histoire du Limbourg*, T. VI. pag. 11.

³ Id., *id.* pag. 22.

⁴ Id., *id.* page 31 et suivantes.

témoin dans une charte par laquelle Walram, sire de Fauquemont cède à l'évêque de Liège la terre et la ville de Grueles ¹.

En 1284, son fils Ogier sire de Haren, vassal de Brabant, était avoué de Maestricht. Lorsque Walram, sire de Fauquemont vint attaquer cette année les propriétés des Maestrichtois, situées hors de leur ville, Ogier voulut se mettre avec d'autres nobles à la tête des milices bourgeoises, mais les gens des métiers préférèrent marcher sous la conduite de Jean de Mille, échoutète ou mayeur du duc et laissèrent à Ogier de Haren, la garde de la ville. Les milices ne furent point heureuses dans le choix de leur commandant, car celui-ci les conduisit aventureusement jusqu'à Margeraten où Walram vint les attaquer; le désordre se mit dans leurs rangs et les milices furent forcées de rentrer en ville, laissant entre les mains du sire de Fauquemont, l'échoutète et beaucoup de bourgeois. Ogier épousa Matilde ou Mechtilde d'Ittre ou Itteren, héritière de cette seigneurie, il en eut trois enfants savoir : Ogier de Haren, échoutète du duc à Maestricht en 1290; Jean, chanoine du chapitre de St-Servais à Maestricht, qui mourut fort jeune, et Adélaïde qui épousa Guillaume sire de Rotzelaer.

L'avoué Ogier vivait encore en 1296, car cette année il fonda dans l'église des Dominicains de Maestricht trois anniversaires, l'un pour son fils Jean, le chanoine, déjà décédé, le second pour lui-même et le troisième pour sa femme ².

Il paraît qu'Ogier mourut aussi avant son père, car Butkens nous apprend ³ que Guillaume de Rotzelaer, ayant épousé en 1312 ou 1314 la fille héritière de l'avoué de Maestricht, obtint cette charge par succession.

Jean I de Rotzelaer lui succéda, ensuite Jean II, Jean III et Jean IV.

¹ ERNST, ouvrage cité, vol. VI, page 52.

² *Généalogie de la famille de Haren*, dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, tom. VI, pag. 250.

³ *Trophées de Brabant*, tom. III, pag. 189.

En 1368, la famille de Rotzelaer vendit la charge d'avoué de Maestricht avec faculté de réméré à Raes de Rivière, qui avait épousé Cécile de Borgharen, pour une somme de 1260 vieux écus impériaux (*oude keyserlyke schilden*) ¹.

Le sire de Borgharen vendit avec la même clause en 1377 l'avouerie de Maestricht au sire de Hoensbroek pour la somme de 750 écus impériaux ². La diminution considérable qu'on remarque entre les prix des cessions de l'avouerie de 1368 et de 1377 provient sans doute de la clause introduite par Wenceslas, duc de Brabant, et Jean d'Arckel, évêque de Liège, dans le règlement municipal du 15 septembre 1372, par laquelle ils stipulent que dorénavant l'avoué aura le tiers des amendes fixées anciennement en matière criminelle, mais non des nouvelles introduites comme punitions par ce règlement.

L'avouerie de Maestricht resta dans la possession de la famille Hoen de Hoensbroek jusqu'en 1455, alors elle fut cédée à celle d'Amstenraede. A cette époque la charge d'avoué avait perdu ses plus belles prérogatives, car sous les ducs de Bourgogne, Maestricht eut continuellement un gouverneur militaire, sous les ordres duquel marchait les milices de la ville, et l'impulsion despotique, donnée à l'administration, emporta aussi une partie de l'influence judiciaire de l'avoué : ce n'était donc déjà plus qu'une fonction honorifique et lucrative.

La famille d'Amstenraede conserva l'avouerie de Maestricht jusqu'en 1506 ; au mois de juin de cette année elle la vendit à Jean d'Eynatten, receveur du duc de Brabant, qui l'acquitt au nom de son souverain et remboursa à la famille d'Amstenraede la somme qu'elle avait déboursée pour l'achat de cette charge. Dès lors l'avouerie de Maestricht n'exista plus que de nom, car elle resta unie au domaine ducal de Brabant dans la ville de Maestricht.

¹ COLETTE, *Manuscrits*, tom. III, pag. 953.

² Id. id. id.



LE
DERNIER FAIT D'ARMES

DES BOUVIGNOIS

1554.



En 1552 la guerre s'était rallumée entre Charles-Quint et Henri II, roi de France. Ce dernier, profitant des troubles d'Allemagne, avait conquis Metz, Toul et Verdun ; la même année, quelques partis ennemis avaient commencé à faire des courses dans le Luxembourg et le Namurois. Mais ce n'était là que les préludes d'une guerre plus désastreuse pour nos contrées. Deux ans après, vingt-cinq mille Français envahirent les Pays-Bas de deux côtés à la fois. Un corps d'armée, sous le commandement du duc de Nevers, ravagea impitoyablement le Luxembourg, tandis que d'autres troupes se jetaient dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, et, à la lueur des villages embrasés, venaient mettre le siège devant Mariembourg que Marie de Hongrie avait fondé quelques années auparavant.

L'Empereur, hors d'état de tenir la campagne, se contenta de couvrir Namur ; il fit dresser son camp sur les hauteurs de Bouges et s'occupa activement de rassembler les troupes nécessaires pour prendre sa revanche.

Sur ces entrefaites, Mariembourg capitula après une faible

résistance (26 Juin 1554). Les deux corps de l'armée d'invasion se rapprochèrent alors de la Meuse et, ayant opéré leur jonction, vinrent mettre le siège devant Bouvignes.

Pendant plusieurs siècles, Bouvignes avait partagé avec Dinant le monopole de la *batterie en cuivre*, et l'on sait que les guerres, qui tant de fois ensanglantèrent notre pays, avaient pris naissance dans la rivalité commerciale qui existait entre les deux cités voisines. Depuis le sac de Dinant et, par suite, l'établissement de la batterie à Namur, Bouvignes était un peu déchu de son ancienne prospérité; néanmoins elle comptait encore, en 1554, quinze cents hommes en état de porter les armes. Le premier dimanche du mois de mai de l'année précédente, on avait vu s'enrôler, comme il était de coutume chaque année, deux cent cinquante-deux maîtres batteurs en cuivre, lesquels entretenaient quatre fois autant de ménages, ouvriers et bourgeois avec leurs familles ¹. Malheureusement les moyens de défense dont Bouvignes disposait alors étaient fort restreints. Namur avait, il est vrai, envoyé à ses anciens et fidèles alliés quelques-unes de ses milices bourgeoises, ainsi que des munitions de guerre ²; mais, d'un autre côté, la garnison espagnole venait d'abandonner la ville, désespérant sans doute

¹ DE REIFFENBERG, *Bull. de l'Acad.* 1855. II., 71.

² « Item; Jehan Monyot at aussy livré 150 libre de vieu plomb délivré aux » compagnons allans en assistance de la ville de Bouvignes, lorsque les enne- » mys françois estoient illecq, au pris de 9 deniers la libre, font 5 karolus, » 12 solz, 6 deniers. » *Compte de la ville de Namur*, 1554, fol. 69 V^o. Comme les Espagnols avaient abandonné Bouvignes, le mot *compagnons* ne peut guères s'entendre ici que des milices bourgeoises; c'est ainsi qu'elles se trouvent fréquemment désignées dans les documents des XV^e et XVI^e siècles.

« Item, 900 bouletz de Hacquebutes à crocque délivrez pour l'assistance de » la ville de Bouvignes. » *Ibid.* fol. 95. — A Jehan Corolle et deux ses compai- » gnons de Fumaing cians, à l'ordonnance de Messeigneurs, menné certaine » munition de pouldre à Bouvigne pour et en assistance d'icelle ville, et illecq » arrivez seroit icelle ville esté encloze, de sorte qu'ils seroient esté prisonniers, » dont pour et en assistance de leurs ranchons... leur at esté accordé à chacun » deux escus. » *Ibid.* fol. 118.

de pouvoir la défendre avec succès contre l'armée d'invasion ¹. Bouvignes ne pouvait donc guères compter que sur le courage de ses habitants. Il ne lui fit pas défaut.

Dignes héritiers de ces valeureuses gens de commune qui tant de fois avaient résisté aux ennemis de leurs comtes, les Bouvignois allaient ajouter un dernier fleuron à la glorieuse couronne que les siècles précédents leur avaient transmise. Malgré l'immense supériorité des forces qu'amène Henri II, ils refusent de capituler et s'apprentent à vendre chèrement leurs vies. Ils connaissent cependant quels ennemis implacables les entourent ; ils savent que la moindre résistance sera suivie du massacre et de l'incendie ; rien n'ébranle leur sublime résolution. Pierre de Harroy, maieur, et Jacques de Harroy les conduisent au combat. Bientôt les pans de murs s'écroulent sous les coups de l'artillerie française ; les arbalétriers de la mairie d'Anhée, préposés à la défense du château, meurent tous à leur poste ² ; un boulet de canon renverse Jacques de

¹ D'après *Croonendael*, le nombre des Espagnols qui se trouvaient à la défense de Bouvignes était seulement de *quatre*. Si l'on rapproche cette assertion d'un passage du compte cité, on conclut que la garnison espagnole avait abandonné la ville le 27 Juin. Voici ce passage que nous trouvons au fol. 82 : « Aux Espaignolz » de la compagnie du capitaine Julian estans arrivez en Jambes, le 27^e de » Juing 1554 et venant de Bouvignes, fut envoyé par ordonnance de messei- » gneurs, ung poinchon de vin tenant une ayme 9 setiers, au pris de 2 solz le » pot. . . . 15 karolus, 10 sols. » Ce capitaine était probablement Juliau Romero, l'un des officiers les plus distingués qui commandaient sous le duc d'Albe vingt ans plus tard. Nous le retrouverons plus loin.

² Un acte de l'échevinage de Bouvignes, annexé à une ordonnance du conseil provincial de Namur qui confirme les privilèges des arbalétriers de la mairie d'Anhée, atteste que cette « compagnie est tenue pour obligée, à toutes semon- » ces, venir faire garde au cbâteau de la dite ville de Bouvignes, de suivre le » mayeur d'icelle lorsqu'il vat en campagne. . . . » Cette ordonnance, en date du 30 juin 1643, est rendue sur ce que les arbalétriers avaient exposé que « les » titres de leurs privilèges avoient estez perduz ou bruslez à la prise et confla- » gration de la ville de Bouvignes adveue par les François l'an 1554, que lors » ladite compagnie estante, selon que l'on tient par tradition, au château dudit » Bovignes, pour la defcnse d'iceluy, elle y fut presque toute massacrée. . . . » *Approbatons du conseil provincial*, 1627-1665, aux arch. de la prov. de Namur.

Harroy; des nuées d'ennemis, exaspérés par une résistance opiniâtre, se pressent sur la brèche que les fidèles bourgeois défendent pied à pied. Ceux-ci succombent enfin accablés par le nombre, et ce moment suprême est encore marqué par un trait d'héroïsme digne des temps antiques.

On dit que parmi les défenseurs de la tour de Crèvecœur se trouvaient trois chevaliers du pays de Namur. Leurs femmes, jeunes et belles, les avaient suivis; on les avait vues, pendant le siège, prodiguer leurs soins aux blessés et combattre avec intrépidité à côté de leurs maris. Dans un dernier assaut, les trois chevaliers sont égorgés sur la brèche avec la plupart de leurs compagnons. Alors, les héroïnes, s'apercevant que l'ennemi cherche à les prendre en vie, se retirent sur le bord de la muraille et, se tenant par la main, s'élancent du haut de la tour ¹.

Ainsi tomba Bouvignes, le dimanche 8 juillet 1554. Maîtres de la ville, les vainqueurs massacrèrent impitoyablement ou précipitèrent dans la Meuse tous les bourgeois qu'ils trouvèrent les armes à la main. Les autres furent rançonnés à haut prix. Quelques-uns ayant tenté de s'échapper le long du fleuve, huit d'entre eux furent surpris et pendus « sous couleur d'avoir osé tenir une » place si foible contre une armée si grande. » Après l'avoir pillée, les Français incendièrent la ville et firent sauter le château.

Dinant qui succomba quelques jours plus tard eut moins à souffrir. Après une assez vive canonnade, l'antique rivale de Bouvignes dut se rendre « les hommes la vie, les femmes l'honneur, et la ville du feu sauvée. » Le château, où se trouvaient quelques Espagnols sous les ordres de Julian Romero, ainsi que des Wallons commandés par le seigneur de Hamale et le sire de

¹ La tour de Crèvecœur est bien celle que l'on découvre sur la cime du rocher. Mais, d'après une tradition que nous avons recueillie sur les lieux, la tour d'où les trois dames se précipitèrent s'élevait sur l'îlot qui se trouve en face de Bouvignes. Cet endroit conserve quelques ruines d'anciennes fortifications et s'appelle encore de nos jours *le boulevard*. Ainsi s'explique ce qu'ont dit quelques écrivains que les dames s'élançèrent dans la Meuse.

Floyon, résista si vigoureusement que l'ennemi ne put s'en rendre maître que par trahison ¹. L'armée française s'avança alors jusqu'à deux lieues de Namur, en détruisant tout sur son passage. Mais bientôt Henri II, alarmé par les armements que faisait l'Empereur, se rejeta sur le Hainaut, y commit de nouveaux brigandages et fut imité par les Impériaux dès que ceux-ci purent tenir la campagne.

Telle fut la fin de cette guerre d'extermination. Ce qui restait des malheureux Bouvignois, abandonnant la ville en ruines, erra longtemps dans les pays voisins. Il est probable qu'un certain nombre se fixa à Dinant qui avait eu moins à souffrir des ravages des Français, et surtout à Namur où la batterie en cuivre était alors très-florissante ². D'autres, poussés par un sentiment qui survit à tout, finirent par rentrer dans leur patrie désolée. Vingt ans après, au moyen des privilèges que Charles-Quint lui avait accordés le 11 mai 1555, Bouvignes s'était repeuplée en partie. Mais bientôt surviennent les troubles de religion. En 1577, l'armée des Confédérés s'empare de la cité; elle est reprise, au mois de janvier de l'année suivante, par le comte de Berlaymont, et une partie de ses habitants l'abandonne une seconde fois pour se retirer au pays de Liège. En 1591 on n'y compte plus que quatre maîtres batteurs et la population se trouve réduite à septante-trois

¹ *Chronique de Croonendael*. — Dinant avait également reçu quelques secours de Namur. On lit au *Compte communal* cité : « A Gillet Remarin et son compaignon pour avoir à l'ordonnance de mes dits seigneurs mené par bateau 150 » Espaignolz pour entrer ou chastel de Dynant, payé, comme par descharge dudit » jour (3 juillet) appert. . . » fol. 87. — « A Jacques Bougart et Thiery Piedleup » a esté payé pour leurs despens pour aller ou chastel de Dynant, l'ung pour » estre chirurgien, et l'autre pour estre bombardier illecq, comme par descharge » dudit jour (3 juillet) appert, à chacun 10 solz. » fol. 87, V^o.

² Les Namurois ne laissèrent sans doute point leurs alliés sans secours. Le Magistrat leur donnait l'exemple de la pitié : « A Anthoine Mottin de Nivelles, pource » souldartaient esté prius prisonnier à la prinse de la ville de Bovingneet ranchonné » à 10 escuz. . . luy a esté donné 40 solz. » *Compte communal* cité, fol. 119. — « A Jehan de Proeves natif de Bovingnes chargé de huit enfans aiant » perdu tout son bien à la prinse de Bovingnes à luy accordé pour subvenir à sa » nécessité. . . 12 solz. » *Ibid.* fol. 124. — Voy. aussi fol. 118, cité plus haut.

personnes, y compris le Magistrat ¹. Les documents qui nous restent pour la période suivante continuent à nous dépeindre sous les plus tristes couleurs la décadence à laquelle les guerres avaient conduit Bouvignes. Malgré les privilèges accordés à ses habitants « en considération du zèle et de la fidélité de leurs ancêtres, » la valeureuse petite ville si « souvent saccagée, brûlée et réduite dans » un misérable état en soutenant les intérêts de ses princes, » ne se releva jamais d'un coup si funeste ².

De cette enceinte urbaine de Bouvignes, si vaillamment défendue pendant plusieurs siècles, c'est à peine s'il reste aujourd'hui quelques vestiges. Mais le voyageur découvre encore sur la cime du rocher escarpé qui surmonte la ville, une tour en ruine dont chaque hiver détache un débris : c'est Crèvecœur, triste et dernier souvenir de nos anciennes guerres. Un seul monument de l'époque, presque ignoré et qui rappelle cependant un fait bien honorable pour les Bouvignois, existe intact dans le pavé de l'église. On lit l'épithaphe suivante sur une pierre dont la partie supérieure est occupée par *un écu à une bande* :

CY. GIST. PIERE. DE. HARROY. ESCVIER. *Seigneur*. DV^{Dit}.
 LIEV. EN. ParTIE. CAPitai^{N^E}. DV. CHASTEAV. &. MAIEVR.
 DE. LA. VILLE. DE. BOVIGNE. QVI. APRES. LA. RVINE.
 DVDi^T. CHasteAV. PAR. LE. FRANCOIS. &. POVR. LVI. AVO
 IR. AVECQZ. SES. FIDELS. BOVRGEOIS. VALEVREV
 SEMENT. RESISTE. ET. CHERE. VENDV. LEVR.
 SANG. ET. LEVRE. PRISE. Y. FVT. CONTINVE. SA.
 VIE. DVRANTE. DERNIER. CAPitai^{N^E}. TREPASSAT. LE.
 J^R. DE. 9^{BRE}. 1574. &. IAQVE. DE. HARROY. QVI. FVT. TVE. DV.
 CANON. DES. FRANCOIS. LAN. 1554. EN. DEFEN
 DANT. LA. BRESCHE. PRIE. DIEV. POVR. LEVRS. AMES. ³

Que Dieu protège l'humble pierre !

¹ *Chronique de Croonendael*. — *Bull. de l'Acad.* cité.

² Ce sont les termes mêmes du diplôme, en date du 26 avril 1740, par lequel Charles VI confirme les privilèges accordés à Bouvignes par ses prédécesseurs. *Copie aux Arch. prov. de Namur*.

³ Nous mettons en *italique* les lettres indiquées par les abréviations.

L'histoire, la poésie et la peinture se sont emparées à l'envi de l'épisode des trois dames de Crève-cœur. Cet épisode n'est point à l'abri de la critique ; aussi plusieurs écrivains se sont-ils efforcés de jeter quelque jour sur une question qui, faute de données certaines, reste toujours irrésolue. Nous sommes presque forcé d'en dire aussi quelques mots. Croonendael, qui écrivit sa chronique trente ans après l'événement, donne quelques détails sur le siège de Bouvignes, parle de la destruction de la tour de Crève-cœur et ne dit mot des trois dames. Même silence chez les historiens qui nous ont transmis les faits de cette époque, et dans les histoires manuscrites et imprimées de Namur antérieures à celle de Galliot. Celui-ci qui, le premier, en a fait mention à la fin du XVIII^e siècle, s'appuie sur les *Annales de Bouvignes* ou, en d'autres termes, sur la tradition populaire. D'après Dewez, un registre aux recettes de la cure de Bouvignes mentionne une rente de deux setiers due au marguillier pour l'*anniversaire des trois filles tuées au fort de Crève-cœur*. M. le baron de Stassart a signalé l'existence d'une rente semblable, hypothéquée sur la ferme de Rostenne près de Bouvignes, laquelle, à l'époque du siège, était possédée par Colin de Maillart. Il en conclut que tout au moins l'une des trois héroïnes appartenait à cette famille qu'il croit être la même que celle des Maillart d'Osémont. On a peut-être eu tort de prendre à la lettre l'assertion de Galliot que ces dames étaient les épouses « de trois chevaliers des plus distingués du pays ; » pour les historiens de cette époque, il ne pouvait y avoir de courage et de générosité que dans les rangs de la noblesse. Les termes du registre dont parle Dewez ne s'appliquent guères cependant à des femmes de chevaliers. De plus, il est assez difficile de croire que le souvenir d'un fait aussi extraordinaire ne se serait point transmis aux descendants des familles intéressées. D'un autre côté, nous remarquerons que le silence des écrivains contemporains n'est point une raison péremptoire, car la mort violente de trois femmes a pu très-bien passer d'abord inaperçue au milieu d'un plus grand désastre. Comme on le voit, il est

difficile de se prononcer. Un examen attentif des archives de la commune et de la paroisse de Bouvignes pourrait seul donner la clef de ce mystère. Quant à nous, aussi longtemps que ni la raison, ni des documents authentiques ne viendront les contredire d'une manière formelle, nous conserverons religieusement ces vieilles et touchantes traditions des peuples et nous nous garderons bien d'ôter à l'histoire son côté poétique ¹.

Ce serait une histoire bien intéressante que celle de Bouvignes luttant pendant plusieurs siècles, et quelquefois avec succès, contre une ville rivale bien plus puissante qu'elle et placée pour ainsi dire à ses portes, s'illustrant par plusieurs sièges mémorables et fournissant à l'histoire du comté de Namur, ses épisodes les plus intéressants. Les annales de Bouvignes sont peu connues, ses archives qui doivent contenir de curieux détails n'ont pas encore été explorées jusqu'ici. Expérons que quelqu'un de ses enfants s'acquittera un jour de ce soin pieux.

JULES BORGNET.

¹ Sur cet épisode, voy. GALLIOT III. 272. — DEWEZ, *Hist. gén.* V. 273. — *Discours académique de M. le B^{on} de Stassart*, 1842, et les écrivains cités par M. le B^{on} de Reiffenberg, dans ses *Monuments pour servir à l'hist. des prov. de Namur, Hainaut et Luxembourg*. I. 626. — Voyez aussi la complainte si naïve, si vraie, qui se trouve au tom. II, p. 18 des *Voyages et aventures de M. Alfred Nicolas au royaume de Belgique*.



NOTICE

SUR LA

FONDATION DE LA PREMIÈRE MESSE

DANS L'ÉGLISE PAROISSIALE

DE

HAL-NOTRE-DAME ¹;

PAR

L'abbé C. STROOBANT,

Conseiller honoraire de l'Académie ; Membre correspondant de l'Académie nationale et royale
d'Archéologie d'Espagne et de plusieurs autres Sociétés savantes.



Le fondateur de la première messe dans l'église paroissiale de Hal-Notre-Dame appartient à l'une de ces familles de l'ancienne Belgique, dont le nom se rencontre à chaque page de l'histoire et toujours avec les titres les plus honorables. Les généalogistes la font remonter à Jean, chevalier d'Allery, en Picardie, ou de Franchimont, au pays de Liège ; ce chevalier, disent-ils, vint en Flandre et y épousa, en 1512, Mahaud, dame de Lannoy et de Lys, héritière de la maison de Lannoy, laquelle tirait son nom de la petite ville de Lannoy, dans la châtellenie de Lille. Leur fils, Hugues I^{er}, seigneur de Lannoy, épousa Marguerite de Maingoval, et en eut quatre enfants, entre autres Hugues II, seigneur de Lannoy, qui

¹ Extrait d'une *Histoire de la ville de Hal-Notre-Dame*, encore inédite.

vivait en 1373 et qui fut le bisaïeul de Charles, comte de Lannoy, vice-roi de Naples, si célèbre sous Charles-Quint, puis Gilbert de Lannoy, seigneur de Santes et de Beaumont, qui épousa Catherine, dame de Molembais. Ce dernier eut plusieurs enfants, parmi lesquels nous trouvons :

1° HUGUES DE LANNOY, seigneur de Santes, chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de Lille en 1418, grand-maitre des arbalétriers de France en 1421, ambassadeur en Espagne et à Rome, etc., décédé le 1 mai 1456.

2° GILBERT DE LANNOY, dit le Voyageur, seigneur de Willerval et de Tronchiennes, chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, et son ambassadeur en Angleterre. C'est le fondateur du bénéfice dont nous parlons ici. Il portait d'argent à trois lions de gueules, et sa devise était : *Vostre plaisir*.

3° BAUDOIN DE LANNOY, seigneur de Molembais, chevalier de la Toison d'or, gouverneur de Lille, etc., décédé en 1474.

Gilbert naquit en 1386. A l'âge de treize ans il accompagna le comte de Walleram de Saint-Pol dans une descente en l'île de Wight. Il se trouva, le 23 septembre 1408, à la célèbre bataille d'Othée. Revenu de la France, où il avait fait la guerre contre les Armagnacs, il prit, en 1413, la route de Prusse pour aller combattre les infidèles. Au siège de Polleur, Gilbert fut frappé chevalier par un noble chevalier, nommé le Ruffe de Palleu.

Il se rend ensuite en Russie, arrive à Novogorod, à cette immense ville, dont un proverbe disait : Qui peut s'opposer à Dieu et à la grande Novogorod? Gilbert, habillé en marchand, pour voir plus aisément le monde, s'en allait en traîneau à travers les forêts et les déserts de la Russie; de Novogorod il revint ainsi à Plesco et à Dorpat. Il va ensuite directement à Segewald pour y demander un sauf-conduit au lant-maréchal, car il a l'intention de visiter la cour du duc Withold. Il quitte donc la Livonie, passe à Court-le-Roi et arrive à Wilna, résidence ordinaire du duc. Le duc Withold était à Poseur, Gibert s'y rend en passant

par Trancquennes. Au commencement de mars 1414, il se trouve à Dantzick et à Mariembourg, puis il redescend vers le sud, dans l'intention de visiter la Pologne. A Thor, il visite en sa misère le grand-maitre Henri de Plauen, détenu prisonnier. Il trouve Jagellon, roi de Pologne, dans la ville de Kalisz. Accompagné d'une escorte que lui donna Jagellon, notre chevalier se rendit à Breslau en Silésie, puis à Snaydenech, où il trouva le duc Louis de Brigue. Après avoir quitté la Silésie, il entre en Bohême, et arrive à Prague, capitale du royaume, et revient par l'Autriche dans sa patrie.

A peine arrivé en Flandre, il s'embarque pour l'Angleterre, afin de faire le pèlerinage de Saint-Patrice. Mais ayant été fait prisonnier par les Anglais, il dut revenir sur le continent après le siège de la ville d'Arras, qui se rendit à la fin de septembre 1414. L'année suivante, 25 octobre, il assista avec son frère aîné, Hugues, à la funeste bataille d'Azincourt, et y fut fait prisonnier. Cette captivité ne fut pas très-longue : en 1416, notre chevalier revint sur le continent, et le duc Jean-sans-Peur le nomma capitaine du château de l'Écluse. Le comte de Charolois, près duquel il alla ensuite en Flandre, lui donna l'administration de la partie spirituelle de sa maison, et le garda auprès de lui jusqu'à la mort de Jean-sans-Peur, en 1419. Il fut envoyé alors avec l'évêque d'Arras à Rouen, où se trouvait le roi d'Angleterre, afin de former une ligue entre Philippe-le-Bon et ce monarque pour venger l'assassinat du duc Jean. Au commencement de juin 1420, Gilbert accompagna le duc Philippe au siège de Montereau, où l'on reprit le corps du duc Jean. Il alla ensuite au siège de Melun.

Ce fut aussi vers cette époque que Philippe-le-Bon lui confia le sceau de secret, qu'il remit bientôt après, pour exécuter son voyage de Jérusalem, à son beau-frère Jean, seigneur de Roubaix et Herzelles, chevalier de la Toison d'or, qui avait épousé sa sœur Agnès de Lannoy.

Le 4 mai 1421, Gilbert quitta la ville de l'Écluse, accompagné de le Gallois du Bois, Colard bâtard de Marquette, le bâtard de

Lannoy, Jean de la Rue, Aggregy de Hem, le roi d'armes d'Artois et Copin de Poucques. Il passa par la Prusse, où il avait quelques missions diplomatiques à remplir, et se dirigea ensuite vers la Pologne. Le roi de Pologne lui donna des lettres de recommandation pour l'empereur de Turquie, Mahomet I. De là il se rendit à Lemberg en Russie, passa à Belz et à Kamenich, où il apprend la mort de Mahomet I. La difficulté de passer le Danube étant démontrée, Gilbert longe la mer Noire, et arrive à Moncastre, d'où il passe à Caffa.

Une nuit que tout le monde reposait dans le désert et que Gilbert s'était retranché dans la forêt, une troupe de loups sauvages et affamés vint effrayer les chevaux et les hommes qui se dispersèrent de tous les côtés. Truchemans, tartares, guides, tout s'égara, car les hommes suivirent les chevaux jusqu'à trois lieues de là au moins, et Gilbert resta seul avec quelques gens, demandant au bon Dieu la grâce de retrouver son monde et vouant entre autres un pèlerinage à Notre-Dame de Hal. Après avoir cherché, un jour et une nuit tout entiers, on rencontra enfin les truchemans, les guides et les chevaux. Ne pouvant tourner la mer Noire, il prit des galères Vénitiennes près de Salhat et se rendit à Pera et à Constantinople. De là il passa à Alexandrie, et au Caire, d'où il partit le 13 juin 1422. Comme Gilbert revenait dans son pays et qu'il traversait l'Allemagne, il fut pris par le bâtard de Lorraine, qui bientôt, grâce au comte de Vaudemont, lui rendit sa liberté. A peine est-il arrivé en Belgique, qu'il se propose de remplir le vœu qu'il avait fait pendant son voyage. Il arrive à Hal dans la journée du 22 juin 1423, et comme il est pressé d'aller rendre compte de son voyage au roi d'Angleterre, il veut assister le lendemain de bonne heure à la première messe pour pouvoir partir ensuite. Par malheur la première messe se dit tard : il assemble à la hâte les mambours et les proviseurs de l'église de Hal, et leur remet cinq cents couronnes d'or de France, pour fonder une messe perpétuelle à célébrer au point du jour à l'autel de Notre-Dame, aux conditions suivantes :

1° Jacques de Gueldre, premier chapelain, sera tenu de célébrer chaque jour, sa vie durant, sur l'autel de la Vierge, une basse messe au point du jour, en faveur des pèlerins.

2° Ledit chapelain aura chaque jour trois sous tournois de Hainaut, avec les distributions et les quotidiennes des autres chapelains de l'église, à payer par la fabrique.

3° Si par le temps un chapitre se formait dans l'église de Hal, le magistrat de la ville promet de procurer une prébende de chanoine au chapelain de la première messe.

4° Après la mort de Jacques de Gueldre, les mambours de l'église seront tenus de faire célébrer ladite messe perpétuellement par deux notables chapelains de l'église.

Ces conditions furent acceptées de part et d'autre, et l'on commença ledit service divin à la fête de St-Pierre et St-Paul, le 29 du même mois.

En 1426, Gilbert se trouvait de nouveau à la guerre de Hollande contre Jacqueline de Bavière, et Philippe-le-Bon le nomma capitaine de Rotterdam. Il fut ensuite, le 24 janvier 1427 à la bataille de Brouwershaven, contre les Anglais commandés par lord Fitz-Walter.

Pour plus grande sûreté de la continuation de sa pieuse fondation à Hal, Gilbert s'adressa au duc Philippe-le-Bon, et en obtint le 21 février 1427 le diplôme suivant :

PHILIPPE, duc de Bourgoigne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne, palatin, seigneur de Salines et de Malines, bail mambour gouverneur et heritier du pays et conté de Haynau. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Scavoir faisons de la part de nostre amé et feal chevalier conseillier et chambellan messire Guillebert de Lannoy, seigneur de Willerval, nous avoir esté exposé, que pour le remede et salut de lame de lui et des ames de ses predecesseurs et successeurs ou autrement pour sa devotion, il a intention desir et volonté de fonder une messe en l'église Nostre-Dame de Hal, pour y estre ditte et celebrée chascun jour perpetuellement au point du jour au grand autel de la chapelle de Nostre-Dame illecq, et desja pour la fondation de la ditte messe a baillie a la fabricque de la ditte église de Hal certaine somme de deniers, moyennant laquelle les bailly et eschevins de la ville et les margliseurs proviseurs et gouverncurs

de la ditte eglise de Hal se devoient pour eulx et leurs successeurs, selon le traité sur ce eu, obligier envers le dit seigneur de Willerval et ses hoirs de faire perpetuellement et a tousiours dire et celebrer la dite messe. Mais ils ne porroient ne voldroient ancnnement obligier le corps de la ditte ville qui a le gouvernement de la fabricque d'icelle eglise sans nostre consentement volonté et octroy, come dist le dit messire Guillebert nostre conseillier et chambellan qui nous en a tres humblement supplié. Pourquoi nous, desirans le service divin estre augmenté en nostre temps, uommemens es eglises de nos pays cités et seigneuries et de ceulx que avons en gouvernement, afin que soyons participans aux bonnes œuvres d'icelui, avons, louans en ce le bon propos de nostre avant dit conseillier et chambellan, voulu ordonné et consenti, et inclinans favorablement a la ditte supplication voulons ordonnons consentons, et nous plaist en donnant octroy congié et licence par ces presentes ausdit bailli, eschevins, margliseurs, proviseurs et gouverneurs de la ville et eglise de Hal et que envers le dessusnommé messire Gillebert et ses boirs ils puissent obligier eulx et leurs successeurs ensemble la dessus dite ville de faire dire et celebrer perpetuellement et a tousiours le service de la ditte messe les temps et lieu dessus déclaré, et sur ce baillier a messire Guillebert nostre conseillier et chambellan lettres obligatoires souhs le scel d'icelle ville, en la meilleure fourme que faire se pourra, pour et a la seureté de l'entretènement d'icelle messe. En tesmoing de ce Nous avons fait mettre nostre scel de secret en l'absence du grand a ces presentes. Donné en nostre ville de Lille le xxj^e jour de fevrier l'an de grace mil quatre cent vingt et sept.

Sur le pli. Par Monseigneur le duc.

GAND.

En 1429, Gilbert de Lannoy fut créé un des premiers chevaliers de la Toison d'or par Philippe-le-Bon. On se rappelle qu'il avait voulu naguère faire le voyage de Saint-Patrice, et que les Anglais s'y étaient opposés en le retenant captif. En 1450, n'y trouvant plus d'obstacle, il se mit en route et termina heureusement ce pèlerinage qu'il avait voué depuis si longtemps. Gilbert fut présent au chapitre de la Toison d'or, célébré à Lille, le jour de St-André 1431, et à celui de Bruges en 1432. En 1433, Philippe-le-Bon l'envoya au concile de Bâle avec l'évêque de Nevers, l'élu de Besançon, et plusieurs autres. Ce fut probablement alors qu'il s'adressa à Sa Sainteté Eugène IV, pour avoir l'approbation de sa fondation dans l'église de Hal, car ce pontife lui dépêcha, sous la date du 8 des ides de février 1433 (1434 n. s.) le diplôme snivant :

EUGENIUS, episcopus. servus servorum Dei, dilecto filio Preposito ecclesie Sancti Piatii sicliniensis, Tornacensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. Ad ea, que ex christifidelium pro divini cultus augmento et suarum salute animarum institutis processerunt salutaribus, libenter intendimus, illaque ut irrefragabiliter perseverent cum a nobis petitur apostolico jubemus munimine roborari. Sane pro parte dilecti filii nobilis viri Guilberti de Lanoy, militis, domini loci de Willerval ac capitanei castris de l'Ecluse in Flandria, Tornacensis diocesis, nobis nuper exhibita petitio continebat, se olim de propria salute recogitans ac cupiens terrenam celestia et transitoria in eterna felici commertio commutare, quamdam in ecclesia parochiali beate Marie loci de Hal, Cameracensis diocesis, ad quam singulare tunc gerebat, prout gerit, devotionis affectum, etiam ad id dilectorum filiorum majoris, scabinorum loci ac matriculariorum seu provisorum ecclesie predictae communi accedente consensu, capellaniam fundavit instituit et ordinavit, ac pro uno in dicta ecclesia ad illius Marie altare diebus singulis singulas tunc designatas missas perpetuo celebraturo sacerdote summam quingentarum coronarum auri cigni regis Francie vice dotis pro eodem sacerdote, matriculariis provisoribus hujusmodi realiter persolvit, certis tunc inter eosdem militem ac matriculares seu provisos actis et conditionibus honestis adictis, prout in litteris autenticis aut instrumentis publicis desuper confectis dicitur plenius contineri. Quare pro parte predicti militis nobis fuit humiliter supplicatum ut foundationi institutioni et ordinationi ac aliis, que in prefatis litteris et instrumentis continentur, pro eorum subsistentia firmiori robore apostolice confirmationis adjicere de benignitate apostolica dignemur. Nos igitur qui cultum hujusmodi nostris potissimum temporibus conservari et adaugeri, singulorumque salutem intensis desiderijs affectamus, hujusmodi supplicationibus inclinati, discretioni tue per apostolica scripta mandamus, quatenus super premissis omnibus et singulis ac aliis que in dictis litteris seu instrumentis continentur, autoritate nostra diligenter informes; et si per informationem hujusmodi illa rite processisse repereris, super quo tuam conscientiam oneramus, foundationem institutionem et ordinationem predictas, nec non omnia et singula in eisdem litteris seu instrumentis contenta eadem autoritate approbes specialiter et confirmes, ac defectus suppleas, si qui forsam intervenerint in iisdem. Datum Rome apud sanctum Petrum, anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo tricesimo tertio, octavo idus februarii, pontificatus nostri anno tertio.

Thierry Dolencq, licencié-ès lois, prévôt de l'église de St-Piat, à Seclin, nommé exécuteur de la bulle du pape, se rendit à Hal, et approuva la fondation de Gilbert de Lannoy, par ces lettres patentes du 6 novembre 1434 :

Universis presentes litteras seu presens hoc publicum instrumentum

inspecturis, THEODORICUS DOLENCQ, licentiatus in decretis, prepositus ecclesie Sancti Piatii secliniensis, Tornacensis diocesis, commissarius et executor unicus ad infrascripta a sancta sede apostolica deputatus, salutem in Domino et notitiam veritatis. Litteras sanctissimi in Christo patris, et domini nostri domini Eugenii divina providentia pape quarti, eius vero bulla plumbea cum cordula canapis more romane curie bullatas, sanas et integras non vitiatas, non cancellatas, nec in aliqua sui parte suspectas, sed omni prorsus vitio et suspicione carentes, nobis, pro parte nobilis ac magnifici et egregii viri domini Guilleberti de Lannoy, militis, domini de Willerval, ac capitanei castri de l'Ecluse in Flandria, Tornacensis diocesis, in nostris litteris apostolicis nominatim citati, nos ea qua decuit reverentia recepisse noveritis, sub hac verborum forma : Eugenius , episcopus , etc

Post quarum quidem litterarum apostolicarum presentationem et receptionem fuimus pro parte ejusdem domini Guilleberti militis debita cum instantia requisiti quatenus ad executionem dictarum litterarum et contentorum in eisdem procedere vellemus juxta traditam seu decretam a sede apostolica nobis formam. Nos igitur, Theodricus, prepositus, commissarius et executor memoratus, volens mandatis apostolicis firmiter obedire, ut tenemur, in et ad villam de Hal, Cameracensis diocesis predictae, personaliter accessimus et ibidem de et super omnibus et singulis in dictis litteris contentis ac factis hujusmodi foundationem capellanie concernentibus, at que aliis quomodolibet dependentibus et connexis, informationem fecimus diligenter. Et quia per informationem hujusmodi nobis legitime constitit atque constat capellaniam per dictum dominum Guillebertum in parochiali ecclesia beate Marie de Hal, dicte Cameracensis diocesis, de consensu majoris scabinorum ac provisorum ejusdem ecclesie suppositorum fundatam, ac summam quingentarum coronarum auri cugni regis Francie pro ejusdem sacerdotis capellani missam quolibet die celebrantis sustentatione fuisse et esse realiter et cum effectu traditam, ac dictos provisos quod de dote dicte capellanie deerat supplivisse, condicionesque et pacta in litteris et instrumentis de quibus in litteris apostolicis narretur fuisse et esse honesta, ceteraque omnia et singula in dictis litteris apostolicis latius expressa et narrata, quatenus ad effectum infrascriptorum sufficit, fore vera ac omnia recte processisse, idcirco foundationem institutionem et ordinationem predictas, nec non omnia alia et singula in eisdem litteris authenticis contenta autoritate apostolica, qua fungimur in hac parte, approbamus pariter et confirmamus, defectus si qui intervenerint autoritate predicta supplentes. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium presentes litteras seu presens publicum instrumentum, processum nostrum imoverius apostolicum in se continentes seu continens, exinde fieri et per notarium publicum infrascriptum subscribi publicari et in hanc formam redigi mandavimus, sigilligne nostri jussimus appensione muniti. Datum et actum Insulis infra claustrum ecclesie Sancti Petri insulensis, dicte Tornacensis

diocesis, anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto, indictione decima tertia, mensis vero novembris die sexta, pontificatus prefati sanctissimi domini nostri domini Eugenii, divina providentia pape quarti, anno quarto. Presentibus ibidem venerabilibus et circumspcibus viris dominis et magistris Gerardo de Pasto, scolastico, Thuriano de Praellis, canonicis, et Johanne Canosty capellano prefate ecclesie Sancti Petri insulensis, Tornacensis diocesis predicte, ac Raymondo de Marciliaco, cancellario et canonico ecclesie Sancti Fursei, Noviomensis diocesis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

El ego, Balduinus Tanis, clericus Tornacensis diocesis, publicus apostolica et imperiati autoritate, venerabilisque curie episcopalis Tornacensis juratus notarius, quia fundationis institutionis et ordinationis, de quibus narretur in litteris apostolicis, approbationi et confirmationi necnon defectus suppletioni, dum, ut premittitur, per prefatum dominum Theodricum, prepositum, commissarium et executorem, fierent dicerentur et agerentur, cum prenomatis testibus presens interfui, eaque sic fieri vidi et audivi. Idcirco his presentibus litteris seu predicto publico instrumento, manu mea scripto, hoc me eadem subscribens, signum meum solitum una cum appensione sigilli prelibati domini commissarii et executoris de ipsius mandato apposui in fidem et testimonium veritatis premissorum, requisitus specialiter et rogatus.

Enfin, le 29 avril 1435, la fondation fut définitivement acceptée par Hugues Tauwerens, Jean van Cotthem et Nicolas de la Vollée, mambours de l'église de Hal, en présence et avec la permission de Martin Fumart, bailli, Nicolas de la Vollée fils Jean, mayeur, et Henri de Kegel, Engelbert Rappe, Nicolas de la Vollée fils Josse, Nicolas van Cotthem, Jean Zeelant et Gosuin Hannart, échevins de la ville de Hal, comme il appert par ces lettres :

A tous ceulx que ces presentes lettres verront ou oyront. Nous, HUGUE TAUWERENS, JEHAN DE COTTHEM et CLAIS DE LE VOLLÉE, fis Josse, comme mambours proviseurs et gouverneurs de l'église Nostre Dame de Hal, cognoissons, confessons et sommes bien et deuement informez que Gilles Raes, Jean Zeesant et moy Jehan de Cotthem, dessus nommé, nos predecesseurs mambours et proviseurs de la ditte eglise, rechurent le vingt deuxieme jour de juing l'an mil CCCC vingt trois de noble homme Messire Guillebert de Lanoy, chevalier, seigneur de Willerval et cappitaine du chatel de l'Ecluse en Flandres, conseiller et chambellan de nostre tres redouté seigneur et prince monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, conte de Flandres et de Hainaut, la somme de cbinq cent couronnes d'or du vray coing forge et

enseigne du roy Charles de France, pour fonder et avoir une messe perpetuellement chascun jour au point du jour en la ditte eglise sur le grand autel en la capelle Nostre Dame en la fourme et maniere que s'ensuit. Premierement fu ordonné et consenti par les dessusdits que il aurait ung cappelain appelé messire Jacques de Gueldres, lequel seroit tenu de celebrer chascun jour sa vie durante sur ledit autel de Nostre Dame une basse messe au point du jour en faven et contemplation des pelerins par la fourme qu'il s'ensuit : le dimence de l'office du jour, le lundy de requiem, le mardy de Angelis, le mercredy de la Trinité, le joedy du Saint Esprit, le vendrey de la sainte Croix et le samedi de Nostre Dame; saulf que se il esqueoit en aucune sepmaine double feste solemnelle ledit chappelain celebreroit d'icelle feste en faisant tousiours commemoration des messes devant dites selon le jour en quoy laditte feste esquerroit : pour lesquelles messes dire ledit cappelain auroit pour chascun jour trois sols tournois monnoye de Haynau et avec ce les distributions et quotidianes comme les aultres cappelains de la ditte eglise : lesquels trois sols tournois pour chascune messe avec les distributions et quotidianes les dits mambours seront tenus de payer des biens et revenus de la ditte église : et en cas que en temps advenir il aurait college en la ditte eglise, les dessusdits bailli, mayeur, eschevins et proviseurs d'icelle église promettent en bonne foy de labourer de toute leur puissance par devant les collateurs des prebendes de la ditte eglise, de faire les dits cappelains ou cappelain qui lors seroit ou seroient, canoines de la ditte eglise, ou au moins avoir les distributions de la ditte eglise avec les aultres cappelains comme ils ont presentement. Et s'il advenoit que ledit messire Jacque fuist tellement occupez de maladie ou en aultre danger evident de corps qu'il ne peust celebrer sa ditte messe, lesdits trois sols tournois seroient convertis au prouffit de la ditte eglise, moyennant que lesdits mambours feroient celebrer la ditte messe, en cas que ledit messire Jacque ne le fist mesme dire par ung aultre cappelain, mais delmeuroient au dit messire Jacque, s'il ne faisoit meisme dire la ditte mesme, dix huit deniers chascun jour pour soy vivre, tant qu'il seroit en puissance de dire sa ditte messe. Et apres le trespas du dit messire Jacque de la en avant les dits mambours, qui seroient pour le temps, seroient tenus de faire desservir la ditte messe perpetuellement et a tousiours, comme dit est, par deux notables cappelains de la ditte eglise, de bonne vie, honeste conversation et non concubinaire; lesquels deux cappelains auroient le salaire dessusdit pour chascune messe, ensemble les distributions et cotidiennes de la ditte église, par les conditions dessusdites, comme dit est dudit messire Jacque. Sur lequel traité fait et accordé entre ledit chevalier et les dessus nommés se commença le dit service divin a faire en laditte eglise au jour St. Pierre et St. Paul l'an dessus dict, duquel jour en avant les dis mambours furent tenus et se tinrent pour obligiés et perpetuellement et a tousiours aux despens de la ditte eglise faire sonner en icelle eglise pour la ditte messe de la grosse cloque, ainsi que on a acconstume, et de livrer

clerq pain vin candelle calix livre et tous autres aournements appartenant a l'autel et au prestre pour ladicte messe celebrer; et pour faire et accomplir toutes les choses dessus dites et chascune d'icelle perpetuellement les dessusdicts mambours nos predecesseurs ensemble les mayeur et eschevins de la ditte ville se tinrent pour contens de la ditte somme de cinq cens couronnes d'or, qu'ils cognurent avoir receu, desquels furent accatées rentes et revenus de par ladicte eglise pour faire furnir accomplir et entretenir a tousiours les choses dessusdites, et en promirent d'en obliger eulx et tous les biens de la ditte eglise par le consentement de leur prince monseigneur le conte de Haynau, et de leur prélat monseigneur l'evesque de Cambray; pour toutes lesquelles choses dessusdites acconplir bien et loyaulment et par le congreement de nostre tres redouté seigneur et prince monseigneur le duc de Bourgoigne et de Brabant, conte d'Haynau et comme par ses lettres patentes apert; et pareillement par le congreement et approbation des bulles de nostre saint père le Pape, et tres haut et venerable et discrette personne monseigneur le prevost de l'église de St. Piat de Seclin en la diocese de Tournay, par lesquelles il est commis a fonder instituer et ordonner les dites messes de la quelle le teneur est contenue es lettres d'approbation et confirmation sur ce faites dudit prevost. Nous, Hugues Tauwerens, Jehan de Cotthem, Clais de le Vollée, dessus-nommez, ad present mambours de la ditte eglise, en avons ensemble obligié et obligons par ces presentes nous, nos successeurs mambours, et tous les biens rentes revenues tresor et fabricque de la ditte eglise, et prions et requerons a nos chers et bien amés Martin Fumart, ad present bailli de la ditte ville de Hal, Clais de le Vollée fis Jehan, mayeur, Henry le Keguels, Engelbert Rappe, Clais de le Vollée fis Josse, Clais de Cotthem, Jehan Zeelant et Gossuin Hauuart comme eschevins de la ditte ville, que ils veulent contraindre est assavoir, nous nos successeurs, et ensemble les dessusdits biens de la ditte eglise et fabricque pour faire et accomplir perpetuellement toutes les choses dessusdites. Et nous, bailli, mayeur et eschevins dessusnommez, promettons de bonne foy et nous obligons pour nous et nos successeurs, bailli mayeur et eschevins advenir de faire entretenir et accomplir toutes les choses dessusdites aux cousts et depends des biens de la ditte eglise. En tesmoing de toutes les choses dessusdites, nous, les bailli, mayeur et eschevins dessus nommez avons mis a ces presente lettres le seel aux causes de la ditte ville, et semblablement nous les dessusdits mambours proviseurs et gouverneur de la ditte eglise y avons mis et appendu le seel de la fabricque de la ditte eglise de Nostre Dame de Hal. Des quelles lettres sont faits deux d'une meisme forme et teneur, dont le dit messire Guillebert de Lannoy en a une, et nous mambours dessusdits avons retenu les autres et icelles mis au tresor de la ditte eglise. Ce fut fait en la ditte ville de Hal, en l'an mil quattrecens et trente quatre le vingtiesme jour du mois d'apvril devant Pasque, selonc le stile de la court de Cambray.

Pour conserver le souvenir de cette fondation, on plaça à la chapelle de l'image miraculeuse de Notre-Dame dans l'église paroissiale de Hal, une table de cuivre avec l'inscription suivante :

En ceste capelle de nostre-dame de hal A
fondé mes ^e guillebert de lannoy chevalier
seigneur de willerval de ses propres biens
et amortis par bulles du pape en lonneur
de dieu et de la vierge marie une messe
perpetuele pour les pelerins qui se doit
celebrer par prestre de bonne vie cescun jour
sur le grant autel apres le son de la cloke
au point du jour. Et sont les mambours
fabrique et tresor de leglise ensemble la loi
de la ville de hal tenus et obligies a lui et
a ses hoirs par lettres dottroy du prince et
par leurs lettres de faire ledit service entrete
nir a tous jours as despens de laditte
eglise. Et fu celebree la premiere messe le jour
saint pierre en aoust l'an miiii ^e xxiii.

Le 30 novembre 1433, Gilbert assista au chapitre de la Toison d'or célébré à Bruxelles. En 1442, le duc son maître l'envoya à

Francfort auprès de l'empereur ; en 1446, il fit de nouveau le saint voyage de Jérusalem, et en 1450 il se rendit à Rome pour les grands pardons du jubilé. Au mois de février 1454 nous le voyons assister au célèbre banquet de Philippe-le-Bon à Lille. Dès lors il semble que sa résidence fut fixée à Lille, où il mourut le 22 avril 1462, et fut enterré devant le grand autel de l'église de Saint-Maurice, sous la tombe qu'il avait fait ériger pour sa femme Isabelle de Drinckam.

Gilbert de Lannoy avait été marié trois fois : 1^o à Éléonore des Quesnes, veuve de Jean, seigneur de Montigny ; 2^o à Jeanne de Ghisteltes, fille de Jean de Ghisteltes, seigneur de Dudzele ; 3^o à Isabelle de Drinckam, fille de Jean, seigneur de Drinckam.

Du second lit il eut :

1. Philippe de Lannoy, seigneur de Willerval, Tronchiennes, qui épousa Marguerite de Chatillon, fille de Waleram de Chatillon, et de Jeanne de Saveuse. De ce mariage vinrent 4.

2. Jacques de Lannoy.

Du troisième lit il eut :

3. Pierre de Lannoy, seigneur de Fresnoy, chevalier de la Toison-d'Or, qui épousa Josine de Glimes, fille de Philippe de Glimes, seigneur de Grimberghe, et de Jeanne de Hamal. De ce mariage :

1^o Marie de Lannoy ;

2^o Marguerite de Lannoy.

4. 1. Philippe de Lannoy, seigneur de Santes, Rollencourt, chevalier de la Toison-d'Or, conseiller et chambellan de l'empereur Charles-Quint, gouverneur et capitaine de Tournai et du Tournaisis, décédé le 14 octobre 1535, qui épousa Bonne de Lannoy, dame de Lannoy, Sebourg, sa cousine, fille de Jean de Lannoy, seigneur de Lannoy, Lys, Sebourg, chevalier de la Toison-d'Or, stadhouder de Hollande en 1448, puis gouverneur de Lille, Douay

et Orchies, bailli et capitaine d'Amiens, ambassadeur en Angleterre, décédé le 18 mars 1492, et de Jeanne de Ligne, sa deuxième femme. De ce mariage, voyez AA.

2. Gilbert de Lannoy.

AA. 1. Hugues de Lannoy, chevalier, seigneur de Wahaignies, Tronchiennes, décédé le 21 avril 1528, qui épousa Marie de Bouchout : de ce mariage vint une fille unique, Françoise, dame de Lannoy, Santes, Rollencourt, Tronchiennes, Boulers, décédée en 1562, qui épousa Maximilien d'Egmont, comte de Buren et de Leerdam, seigneur d'Ysselstein, Sint-Martensdyck, Grave, Cuyck, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Frise, conseiller et chambellan de Charles-Quint, fils de Florent d'Egmont, seigneur desdits lieux, chevalier de la Toison-d'Or, et de Marguerite de Berghes.

Maintenant, me pardonnera-t-on d'être entré dans tous ces détails à l'occasion de la pieuse fondation du chevalier Gilbert de Lannoy, et d'avoir cédé au plaisir de parler d'un homme dont la Belgique s'honore à si juste titre? C'est un bon souvenir, que j'ai été heureux de déterrer, et plus heureux encore, cher lecteur, si vous y trouvez comme moi

Vostre plaisir.

Cfr. *Archives de la ville de Hal*. — *Voyages et ambassades de Guillebert de Lannoy*. Mons, 1845. — *Trésor national*, deuxième série, t. 1^{er}, p. 179. — *Lectures*, par F.-V. Goethals, t. 1^{er}, p. 19. — *Supplément au Nobiliaire des Pays-Bas*, pp. 78, 110, 192, etc. — *Grand dictionnaire de Moreri*, Art. Lannoy.

FRAGMENT GÉNÉALOGIQUE

DE LA

MAISON VAN OU DE RECHEM.¹



Cette noble et ancienne maison de Flandre, portant *d'argent au chevron de sable, à la bordure engrêlée de même*, alliée au plus illustres familles de Belgique, possédait autrefois le vicomté d'Audenarde et diverses belles seigneuries². Plusieurs de ses membres ont été anciennement gouverneurs, grands-baillis et capitaines de la ville et de la chàtellenie d'Audenarde, ainsi que commandants du chàteau de cette ville et de celui de Peteghem.

Gilles van Rechem, chevalier de Jérusalem, épousa *Marie de Steelandt*, portant *de gueules à la fasce d'argent, chargée de quatre*

¹ Ce fragment est rédigé sur d'anciens documents manuscrits qui semblent offrir un caractère authentique, et que le conseil de l'Académie peut exhiber aux personnes qui désireraient en avoir communication.

Note de la Rédaction.

² Un savant archéologue, le docteur Van der Meersch, d'Audenarde, a publié sur ce vicomté une Notice pleine d'intérêt dans le *Messenger des Sciences historiques, etc., de Gand, cahier de décembre 1848.*

Note de la Rédaction.

sautoirs accolés et rangés en fasce d'azur. Ces deux époux sont enterrés à St.-Jean à Gand. De leur mariage est issu *Daniel van Rechem*, écuyer, allié à *Anne de Masmynes*, portant *d'azur au lion d'or*, dont *Olivier van Rechem*, qui épousa *Barbe de Halewyn*, dame de Merissen, portant *d'argent à trois lions de sable, couronnés d'or*. Ces deux derniers époux sont enterrés à Halewyn. De leur union naquit *Guillaume van Rechem*, seigneur de Rechem, Merissen, etc., vicomte d'Audenarde, qui se maria à *Alice van Hermelghem*, portant *bandé d'or et d'azur*, décédée en 1408, et en eut *Gaultier van Rechem*, vicomte d'Audenarde, allié à *Catherine de Gramez*, portant *d'argent à la bande d'azur, au francquartier senestre de gueules au lion d'argent*, fille de *Robert* et de *Marguerite van Hecke*. De l'alliance de *Gaultier van Rechem* et de *Catherine de Gramez* sont issus : 1° *Gaultier* qui snit à la lettre A; 2° *Richard* qui suit à la lettre B, et différentes filles.

A. *Gaultier van Rechem*, vicomte d'Audenarde, grand-bailli de la ville et de la châtellenie d'Audenarde, capitaine du château, etc., épousa *Marguerite de Lummene dite de Marcke*, fille de *Jean*, portant *de gueules au lion d'argent couronné d'or*, dont deux fils et une fille, savoir : *Jose*, *Richard* et *Josine*, religieuse. *Jose van Rechem*, vicomte d'Audenarde, s'allia à *Barbe de Stommelinc* ou *Stommelins*, portant *d'or à trois molettes de sable*, fille de *Philippe* et de *Elisabeth de Vaernewyck*, fille de *Jean*, seigneur de Boste. Du mariage de *Jose van Rechem* avec *Barbe Stommelins*, naquit *Florence van Rechem*, vicomtesse d'Audenarde, qui épousa *Philippe de Lalaing*, portant *de gueules à dix losanges d'argent*, 3, 3, 3, et 1¹, fils légitimé d'*Antoine de Lalaing*, comte de Hoogstraeten, seigneur de la Mouillerie, de Maffle, etc., et en eut dix enfants, quatre fils et six filles : 1. *Charles de Lalaing*, décédé fort

¹ Ce Philippe de Lalaing, seigneur de la Mouillerie et de Maffle, fut maître d'hôtel de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoye, régente des Pays-Bas; commissaire au renouvellement des magistrats de Flandre en 1528, 1529, 1535, 1556 et 1558, ambassadeur de l'empereur auprès du roi de France.

jeune; 2. *Jacques de Lalaing*, vicomte d'Audenarde, seigneur de la Mouillierie et de Maffle, qui épousa, le 8 mai 1554, *Marie d'Enghien* dame de Sandtberghes, Beauvolers, Renegeest, etc., portant *gironné d'argent et de sable de dix pièces, chaque giron de sable chargé de trois croix recroisettées, au pied fiché d'or, dont Philippe; Guillaume; Maximilien; Jean; Florentine; Charles; Gaspard; Louis et Catherine*. 3. *Philippe de Lalaing*. 4. *Antoine de Lalaing*. 5. *Isabeau de Lalaing*, qui se maria, le 5 octobre 1565, avec *Louis Le Poivre*, écuyer, fils de *Jean*, portant *de gueules au sautoir d'or, chargé de cinq merlettes de sinople*, et en eut *Marie Le Poivre*, née le 21 mai 1564 et décédée le 2 février 1565, et *Jacques Le Poivre*, né le 25 juin 1565. 6. *Antoinette de Lalaing*, qui s'allia, le 22 septembre 1565, à *Gérard de Seclyn*, écuyer, fils de *Pierre*, portant *d'azur à trois croissants d'or, veuf de Cornélie de Quickelberghes, dont Florence de Seclyn*, née le 24 novembre 1564. 7. *Anne de Lalaing*, religieuse à la Cambre. 8. *Anne-Barbe*, décédée fort jeune. 9. *Hélène*, décédée fort jeune. 10. *Antoinette*, dite *Eleyne*, religieuse à Ghilengies, ayant fait ses vœux le 26 août 1565.

B. *Richard van Rechem* épousa *Josine de Schietere*, fille de *Simon*, écuyer, portant *de sable à deux chevrons d'argent*, et de *Charlotte de Kerckhove* dite *van der Varent*, et en eut *Lotise van Rechem*, fille unique, qui épousa, en 1478, *Antoine van den Kerckhove* dit *van der Varent*, écuyer, seigneur de Hoffdriesche, Terleyen, etc., fils du second mariage de *Jacques*¹ avec *Elisabeth van der Moten*,

¹ Ce Jacques de Kerckhove avait épousé en premières noces dame Marguerite Van den Winckele, fille de Louis, écuyer (portant *d'argent à trois fasces d'azur, à l'ombre de la bande de gueules, chargée de trois étoiles d'or*), et de dame Catherine Goemans. Marguerite Van den Winckele décéda en 1444 et fut enterrée à l'église du village de Kerckhove, où est également enterré son mari. Du premier lit sortirent : 1^o Jacques de Kerckhove dit Van der Varent, chevalier, mort à la guerre; 2^o Catherine; 3^o Agnès Van den Kerckhove, alliée à Antoine Van der Meere, écuyer, portant *d'azur à trois feuilles de myrte d'or*; 4^o Jossine Van den Kerckhove, alliée à Pierre d'Ydeghem, écuyer, seigneur d'Ydeghem, portant *d'or à deux fasces de sable*, fils de Jean, grand-bailli de Boulare, (qui releva le fief d'Ydeghem, en 1420) et de dame de

et qui portait, comme ses ancêtres et ses descendants, *d'argent à la bande fuselée de cinq pièces de sable*, et pour devise : *Veillesse Empire* ¹. *Antoine van den Kerckhove*, décédé le 4 décembre 1515, et sa femme *Louise van Rechem*, décédée le jour de St.-Nicaise 1499, sont enterrés à l'église de Beveren, près d'Audenarde, sous une pierre sépulcrale portant leurs épitaphes, armoiries et quartiers. De leur mariage sortirent : 1. *Arnould van den Kerckhove*, allié à *Josine van der Donckt* ², portant *fascé de gueules et d'or de six pièces, à l'ombre d'un sautoir d'argent*, dont *Antoine* ; *Jacques* ; *Charles* ; *Richard* ; *Louise* et *Livine*. 2. *Richard van den Kerckhove dit van der Varent*, protonotaire apostolique et chanoine à Eyne, etc.

A propos du fragment généalogique qui précède, nous faisons remarquer qu'on a publié que *Richard van Rechem*, fils de *Gaultier* et de *Catherine de Grametz*, n'a pas été marié, et que *Louise*, femme d'*Antoine de Kerckhove-Varent*, était une de ses filles naturelles. Nous croyons fermement que c'est une erreur, constatée non-seulement par ce fragment généalogique, mais aussi par le

Gasbeke ; 5° *Gilles Van den Kerckhove dit Van der Varent*, seigneur de Litzau, qui partit avec d'autres gentilshommes pour la guerre dans la Terre Sainte, où il fut créé chevalier et mourut en 1489, laissant de son épouse dame *Catherine du Bosch*, portant *d'argent à trois tourteaux de gueules*, fille de *Gérard*, bourgmestre d'Alost, et de dame *Jeanne Hoets*, trois enfants, savoir : *Arnould de Kerckhove*, décédé célibataire ; *Agnès de Kerckhove dite Van der Varent*, allié à *Nicolas Van Utenhove*, chevalier, seigneur de *Morchove*, *Marckegem*, *Van der Oyen*, *Van Tergracht*, etc., président du conseil de Flandre, décédé en 1527 ; *Jacques de Kerckhove dit Van der Varent* chevalier, seigneur de Litzau, etc., élu plusieurs fois bourgmestre d'Audenarde, qui épousa *Jeanne d'Aubremont*, dame de *Hazencourt*, *Brunemont*, etc., portant de *sable à la fleur de lis d'argent*, dont postérité.

¹ *Élisabeth Van der Moten* ou de *Lamotte*, portant *d'argent à trois hamâides de sable*, était fille de *Guillaume* et de dame *Catherine Van der Donckt*, fille de *Pierre Van der Donckt* et de dame *Marie Van Rechem*.

² Fille de *Théodore* et de dame *Barbe de Baerts*, petite-fille d'*Adrien Van der Donckt*, chevalier, et de Dame *Claire de Grimberghe*, fille de *W'atrand de Grimberghe*, chevalier, et de dame *Idu de Royer*.

contrat de mariage de *Louise* que nous avons sous les yeux, ainsi que par d'autres anciens actes, dont le conseil de l'Académie pourra donner connaissance aux personnes qui voudraient s'en convaincre. C'est également une erreur d'avoir attribué à la famille Van Rechem la devise *Veillesse Empire*, qui est celle de la famille de Kerckhove-Varent depuis le XII^e siècle, ainsi qu'il est prouvé par des pièces authentiques mises à la disposition du conseil de l'Académie.

SUITE

DES LETTRES AUTOGRAPHES

de la Collection de

M. Félix BOGAERTS.

(Voyez 6^e vol., p. 301).

22.

Réponse du ministre Lebrun au citoyen Souque.

A Paris le 15 x^{bre} l'an 1^{er} de la république.

Je crois comme vous, citoyen, qu'une révolution n'est faite véritablement que lorsque les principes sur lesquels elle doit s'établir sont parfaitement connus, et sous ce point de vue, celle des belges ne peut encore qu'être espérée. *Tous les genres de préjugés qui les ont tenu si longtems asservis les dominèront encore*, lorsqu'ils ont chassé une partie des tirans qui en tenaient la chaîne dans leurs mains. Mais ils combattent avec nous, ils sont entraînés par un mouvement irrésistible vers la liberté; et ce mouvement qui n'est pas éclairé, qui n'est pas même réfléchi, peut être, les y conduira. il faut le dire, citoyen, si on attendait pour faire une révolution que les lumières qui en montrent la nécessité, fussent générales, il ne pourrait jamais s'en faire. Ces hommes qui ont vécu sous un gouvernement vicieux sont longtems à se débarrasser de toutes les fausses idées que l'exemple, l'habitude, l'intérêt leur ont inspirées; et si les passions n'étaient

pas là pour les faire sortir de la route qu'ils sont accoutumés à suivre, ils ne sentiraient pas le besoin d'une nouvelle existence. C'est donc aux passions d'abord qu'il faut s'adresser; et peut-être même n'est ce pas des plus généreuses qu'il faut alors parler le langage, bientôt elles font faire un chemin dont ceux qui avaient donné le premier mouvement, sont étonnés. Mais, s'ils voulaient se servir de leur influence pour faire retrograder ils seraient sacrifiés à l'instant, sans que le souvenir de leurs services intéressés put les défendre. Il est cependant un terme, où il faut s'arrêter; et c'est aux lumières à le marquer. Mais, comment au milieu de tant d'agitation pourront-elles être aperçues? c'est à ceux qui aiment la liberté pour elle même, à les montrer peu à peu; à les répandre sans y mettre la prétention d'une vaine célébrité dont l'éclat pourrait choquer ceux qui seraient incapables de la partager. C'est pour une mission, pareille que vous vous offrez à moi, citoyen, et les vues, d'après les quelles vous m'annoncez que vous la remplirez, prouvent que vous en êtes digne. Elles doivent m'inspirer le plus vif desir de vous en charger, car elles me paraissent en garantir d'avance le succès. Dans ce moment le ministère est surchargé d'affaires pressantes qui absorbent tout mon tems; et qui ne me permettent pas de m'occuper encore, de quelques jours, des moyens que je peux employer pour réaliser votre offre. Je vous promets que, dès que je le pourrai, je m'en occuperai sérieusement et je ne négligerai rien pour y repondre, selon vos vœux qui sont déjà les miens.

Le ministre des affaires étrangères :

LE BRUN.

Le citoyen SOUQUE.

25.

**Lettre du capitaine John Ross à M. Eugène de Kerckhove, attaché
à la légation de Belgique, à Stockholm.**

My dear Sir,

I have much pleasure in complying with your request.

The Victory Discovery ship Sailed from England on the 23^d of May 1829. The crew returned on the 20th October 1833, after having discovered the true position of the Northern Magnetic Pole, Sam,

My dear Sir,

Very truly Yours,

JOHN ROSS

Captain Royal Navy.

Stockholm. 9 Nov. 1841.

24.

Notes manuscrites de Turgot, ministre de Louis XVI.

1^o Utilité des Cytoyens.

2^o Conservation de la vie et de la santé des sujets qui font la force de l'état.

3^o Decharge des hopitaux et des secours que l'état doit aux sujets. Secours onereux au peuple s'ils sont donnés, inhumanité a ne les pas donner.

4^o Avantage des secours payés sur les secours gratuits.

1° Recus sans honte. 2° Entretien dans le peuple l'économie. 3° Avantageux même aux pauvres en ce que la honte deviendra un rempart pour défendre le bien des pauvres. 4° En ce qu'ils sont un nouvel aiguillon pour le travail. conciliation de la politique et de l'humanité.

25.

Lettre de M. Andrieux à M. Tissot, professeur de poésie latine au Collège de France.

Je vous remercie, mon cher Tissot, d'avoir pensé à moi et de m'avoir fait une aimable invitation à laquelle je n'ai pu me rendre. Je ne l'ai reçue qu'à 4 heures du soir, en revenant moi-même de faire une leçon beaucoup moins brillante que la vôtre. J'aurais eu beaucoup de plaisir à vous entendre, et j'espère que vous me dédommerez une autre fois. Je viens de passer par de tristes épreuves; j'ai été malade pendant tout le mois de janvier et celui de février et j'ai vu en même temps s'éteindre ma bonne sœur que j'ai perdue le 15 mars. C'est un malheur et un chagrin que je ressentirai toute ma vie. La tristesse et le découragement où je suis ne m'empêchent pas de prendre part aux succès d'autrui, et d'aimer les vôtres en particulier. Rappelez moi au souvenir du grand Poète dont vous êtes le digne élève et présentez lui mon respect j'irai le voir, quand je serai un peu revenu à moi.

Adieu, mon cher Tissot. Continuez à bien faire et recueillez la juste récompense de vos travaux. En un mot, soyez heureux. Je vous salue et vous embrasse de tout mon cœur.

ANDRIEUX.

Ce Lundi 12 Avril (1831).

26.

Billet de Voltaire à son ami Cramer, de Genève.

14^e 7^{bre}

Mon cher Caro, j'implore votre protection auprès du Seigneur De Boisy, pour obtenir de lui, qu'il ait la bonté de me faire avoir neuf à dix mille petites charmillles, trois cent vernes, et deux mille plantons d'arbres qui puissent reprendre. Je fais plus de cas actuellement d'un millier d'arbres, que d'un millier de vers de Pierre Corncille, surtout de ses derniers. Monsieur De Boisy peut aisément ordonner à quelques pãisans de me fournir ces arbres que je payerai comme il l'aura ordonné. Je vous aurai la plus grande obligation du monde.

Je vous embrasse bien tendrement.

V.

27.

Lettre de M. Herreyns, directeur de l'Académie d'Anvers.

Anvers, 19 mars 1811.

*Le directeur de l'Académie des Beaux-Arts à Anvers à Monsieur
le professeur Van Brée à Paris.*

Monsieur et Cher Collègue.

En vertu de l'autorisation de M. le préfet et de la résolution définitive du conseil, je vous prie de vous occuper sans retard

de l'achat des plâtres et de m'en faire l'expédition au plutôt ; car d'après des considérations ultérieures, il nous importe beaucoup de faire incessamment emploi des fonds qui nous ont été spécialement accordés.

Je ne dois pas vous recommander, Monsieur, que dans l'acquisition des plâtres vous ne devez consulter que la seule utilité des études, sous ce rapport la Diane chasseresse et les quatre muses ne conviendraient pas trop et sont d'ailleurs bien trop chers ; réglez-vous plutôt sur le choix dont nous sommes convenus, vous savez que le conseil n'a voulu désigner que des statues qui pouvaient fournir d'excellents modèles aux élèves ; tels sont l'amour grec, l'Atlas et le Genie à bras levés dont vous possédez des moulures : un nouveau Gladiateur si vous le jugez bien supérieur au notre, conviendrait ; ensuite quelques moulures des figures et des bas-reliefs faits à l'académie de Paris et quelques bustes et têtes, voilà je crois, à quoi vous devrez vous borner, car faites bien votre calcul et combinez l'affaire de manière que par les fr. 1800, nous ayons le tout franc de transport, d'emballure, etc., à Anvers.

Je me persuade que vous arrangerez tout cela au mieux et que vous donnerez au conseil des nouveaux et bien justes motifs de reconnaissance.

Agréez, Monsieur et cher collègue, l'assurance de ma bien sincère et parfaite estime et mon salut très amical,

L. G. HERREYNS.

28.

Lettre de M. Azais à M. le docteur Auber.

Mercredi matin.

Mon cher ami, vous avez oublié votre portefeuille sur ma cheminée ; c'est ce que vous avez pensé sans doute, en ne le trouvant plus sur vous ; cependant je vous en donne l'avis, parce que vous pourriez craindre de l'avoir perdu en route. Je viens de l'enfermer dans mon secrétaire ou il restera scrupuleusement à l'abri de tous les regards, jusqu'à ce qu'il me procure le plaisir de vous revoir.

Tout-à-vous.

Azais.

D'aujourd'hui en huit, mon livre tout-à-fait disponible.

29.

**Lettre du kalifah el Karoubi, l'un des plus redoutables soutiens
d'Abd-el-Kader.**

Louange à Dieu Unique.

L'honoré monsieur D..... ; et après le salut et les informations sur vous, (*sur votre santé*) voici ce qui est désiré de vous : c'est que vous veniez chez nous, vous et vos compagnons, la

nuit, temps de six (*heures*), afin que votre repos du soir (*sou*) chez nous; a écrit Mohammed El Kharouby, jour le deuxième, 28 du mois des Adjem ¹ selon votre compte (*selon votre calendrier*); et il n'y a rien de plus.

50.

Lettre de M. Girodet Trioison.

Mou cher le Sage vous seriez bien aimable de venir demain Jeudi 6 diner avec moi et Perrignon vers 5 h. et demie et votre flute Nous ferions après diner un petit concert de chats a nous trois. pour nous remettre en train et ne pas perdre nos bonnes habitudes. mille choses aimables je vous prie a M^{ne} Rose.

tout à vous votre ami

GIRODET TRIOISON.

¹ Le mot *adjem* équivaut aux *barbari* des Romains, nom qu'ils donnaient à tous les peuples qui ne parlaient par leur langue. *Adjem* signifie proprement *inintelligible*, qu'on ne comprend pas.

51.

**Lettre de M. Desèze, (Romain) comte, pair de France, premier président
de la cour de cassation; défenseur de Louis XVI.**

Ce samedi

3^e.

J'étais venu pour avoir l'honneur de voir son excellence que j'ai été encore assez malheureux pour ne pas rencontrer.

Je lui apportais une lettre que m'a écrite ce bon et honorable marquis de Barthelemi qui certes n'a pas besoin d'auxiliaire tant il me semble qu'on doit être heureux de faire quelque chose pour lui.

Je depose cette lettre sur le bureau de son excellence qui voudra bien me la faire repasser, et pour remplir le vœu de mon noble collègue je garantis à son excellence qu'il n'existe pas un meilleur sujet sous tous les rapports que son neveu.

Dévouement et hommages.

DESÈZE.

52.

Lettre de M. le Chev. Alex. Lenoir.

Voilà mon cher Monglave, l'article *Penates*, que je vous ai promis pour aujourd'hui. Mon exactitude et ma persévérance mériterait bien un Exemple de l'ouvrage : *La Fourmis n'est pas prêteuse*.

Adieu pour le moment, je vous renouvelle l'expression de mon éternelle amitié. Un souvenir semblable à Madame Monglave,

Votre affectionné

LE CHEV. ALEXANDRE LENOIR
de son Ermitage.

Ce 5 fevrier 1838.

55.

Voyage de l'ASTROLABE
en 1825.

Itinéraire présumé de la Campagne proposée par J. Dumont d'Urville.

1^r 7^{bre} 1825. Départ de France. Il faudrait au plus tard partir le 1^r Septembre, s'arrêter six jours à Ténériffe pour prendre du vin et des rafraichissemens; ensuite pousser droit vers la N^{lle} hollande; relâcher seulement cinq jours à Port Dalrymple dans le détroit du Bass, pour avoir une idée de la colonie. On serait ainsi dans la première quinzaine

Janvier 1826 - à Port Jackson. de Janvier 1826 à Sydney, et l'on y consacrerait trois semaines ou un mois pour repos des hommes, reparations et vivres à remplacer. A la mi-fevrier, se diriger vers la N^{lle} Calidonie et S^{te} Croix, et faire une relâ-

Mars, 1826 - Louisiade. che sur chacune de ces îles. De là revenir sur la Louisiade, en passant au Sud est des îles

Salomon, et enfin attaquer la pointe la plus orientale de la N^{lle} Guinée, ou l'on pourrait se trouver au commencement d'avril. Les mois d'avril, mai, juin, juillet et août seraient consacrés à l'Exploration de toute la cote méridionale de cette grande terre; depuis le détroit d'Entrecasteaux jusques devant Ceram. En septembre, on mouillerait à Amboyne et l'on y passerait un mois pour reposer l'Equipage, visiter le grément et prendre au moins du riz. Puis au mois d'octobre, on irait reprendre la cote N.O. de la N^{lle} Guinée par les detroits de Betanta ou Salawatty et l'on prolongerait la côte vers l'Est, jusqu'à la N^{lle} Bretagne, autant que le permettraient la santé des hommes et la nature des vents. Quant à ceux-ci, les voyages de Dampier et de Forest tous les deux executés en allant des Moluques vers l'Est prouvent que les vents d'Ouest ne sont pas rares le long de ces cotes. Nous mêmes sur la Coquille en 1823 nous rencontrâmes un navire anglais près du Cap de Bonne espérance qui s'avençait plus facilement vers l'Est que nous ne le faisons vers l'Ouest. Enfin quand la prudenece et la quantité des matériaux inviteraient au retour, la corvette reviendrait par la route ordinaire des Moluques, de la Sonde et du Cap de Bonne Espérance, en passant à Maurice la relâche nécessaire à la santé de l'Equipage et aux reparations du grément. On pourrait être de retour en France vers Décembre ou janvier 1828 au plus tard.

*Avril, mai, juin, juillet
et août 1826 - côte mé-
ridionale de la N^{lle}
Guinée.*

7^{bre} 1826. Amboyne.

*1^{re} moitié de l'année
1827, à la côte septen-
trionale de la N^{lle}
Guinée.*

*2^{de} moitié de 1827,
pour le retour.*

Objets nécessaires à l'armement.

- 40 Mois biscuit. Dix mois de biscuit que l'on pourra loger et sur lesquels on pourra compter, s'il est tout renfermé dans de petites caisses en fer de 130 c pesant chaque.
- 5 mois farine. Cinq mois de farine seulement que l'on renouvellera sans peine à Port-Jackson d'abord, ensuite à l'île de France.
- 24 mois vin et eau-de-vie. Deux ans de vin et eau de vie que l'on pourra prendre, en employant des futailles que l'on placera près des caisses en fer pour compléter l'arrimage, et qui vidées les premières serviront ensuite à l'eau.
- 15 mois salain et légumes. Quinze mois de salaison et légumes. (ceux de la coquille se sont parfaitement conservés).
Pour l'eau, neuf pièces en fer de 4 et seize de 2, comptent déjà 34 tonneaux d'eau, en attendant les futailles vuides.
Tout le bois et le charbon qu'on pourra loger (du reste le premier peut se remplacer partout).
Outre les deux jeux de voiles confectionnés, un seul en pièces suffira.
Mêmes cables, mêmes ancres, un peu moins fortes seulement et plus maniables.
Chaloupe, grand canot, baleinière et petit canot sembables. En place de la 2^{de} baleinière, un second petit canot. Mêmes artillerie. Une chaîne en fer moitié moins forte que la nôtre, et surtout en meilleur fer.
Mêmes Emmenagemens, sauf de légères différences que j'indiquerais à l'ingénieur.
-

GÉNÉALOGIE

DE LA

MAISON DE HINNISDAEL;

COMMUNIQUÉE PAR

M. N. J. VAN DER HEYDEN.

Cette noble et très-ancienne maison est une des plus illustres de la Hesbaye, où elle a habité de temps immémorial jusque vers le commencement de ce siècle; elle porte pour armoiries : *de sable, au chef d'argent, chargé de trois canards (aliis trois merlettes) de sable*. J'ai été mis à même d'en donner une généalogie complète, et j'espère que le travail que j'ose adresser à l'Académie d'Archéologie, sera reçu avec quelque bienveillance.

Les membres de la famille de Hinnisdael ne remontaient pas leur généalogie au-delà de Gilles de Hinnisdael, du château de Fumal, vivant en 1191.

Deux nouvelles chartes découvertes récemment, et appartenant à M. le comte Raymond d'Hinnisdael, demeurant à Paris, ont fait connaître le père du dit Gilles, savoir : Robert de Hinnisdael,

ainsi que sa mère N. de Fagel, et de plus son grand-père Gauthier ou Walter de Hinnisdael.

Gilles de Hinnisdael, du château de Fumal ¹, était chevalier; il accompagna le comte Philippe de Flandre à la croisade ².

Herman de Hinnisdael, fils de Gilles qui précède, fut seigneur de Fumal et chevalier. Il épousa Cathérine, dame de Heurne-St.-Pierre; dont deux fils, savoir :

1^o Daniel de Hinnisdael, chevalier-banneret, seigneur de Heurne, mourut le 19 novembre 1298, et fut enterré dans l'église de Heurne-St.-Pierre, près de Vechtmael, sous une pierre sépulcrale sur laquelle il était représenté armé de toutes pièces ³. Il avait épousé Mechtilde de Sassenbroeck ⁴; dont Wathieu qui suit à la lettre A.

2^o Guillaume, mort en 1296.

A. Wathieu de Hinnisdael, chevalier, seigneur de Heurne ou plutôt de Hornes, près de Vechtmael, épousa Marguerite de Steenhuysen. Il vivait en 1300. Son fils Herman suit : B.

B. Herman de Hinnisdael, chevalier, seigneur de Hornes, près de Vechtmael, épousa Anne Pouilhet-de-Ferme ⁵; dont deux fils; voir à la lettre C.

C. 1^o Herman de Hinnisdael, seigneur de Hornes et du château de Hinnisdael, à Vechtmael, mourut sans hoirs.

2^o Wathieu de Hinnisdael, chevalier, seigneur de Hornes, épousa Émilie de Guydegoven ou Guygoven; dont trois fils qui suivent : D.

¹ Fumal est situé à une lieue et demie n. o. n. de Huy. Sa seigneurie relevait de celle de Hosten. Il ne reste plus de son ancien château qu'un pan de muraille d'environ treize mètres de longueur et cinq de hauteur, sur un à deux mètres d'épaisseur.

² On voit aujourd'hui son nom et ses armes à la salle des Croisés, à Versailles.

³ Cette tombe a été détruite il y a quelques années.

⁴ Sassenbroeck est à une demi-lieue de Looz. Un Guillaume de Sassenbroeck donna, en 1233, la dime de Méhaigne, à l'abbaye de Salzinne à Namur.

⁵ Pouilhet-de-Ferme porte : *de gueules à huit fleurs de lis d'or posées en orle et accompagnées d'un croissant montant d'or.*

D. 1° Wathieu de Hinnisdael, chevalier, seigneur de Hornes, vivant en 1334, épousa N. . . ; dont une fille nommée Émilie.

2° Gilles de Hinnisdael, vivant en 1373, épousa Isabeau de Freloux, fille de Pierre. Sa postérité suit à la lettre E.

3° Herman de Hinnisdael, mourut le 9 novembre 1396. Il avait épousé Jeanne de Sepperen. Son écusson se voyait, en 1708, dans l'église de Kerckom, dont il était seigneur. Sa postérité suit à la lettre F.

E. 1° Wathieu de Hinnisdael, épousa Ide Caproens, fille d'Arnold, écuyer, dont deux fils; voir lettre G.

2° Marguerite, épousa Jean de Manshoven.

F. Herman de Hinnisdael de Kerckom, maître et protecteur (voué) de la ville de Tongres, mourut le 8 mars 1418, et fut enterré dans l'église de Vechtmael. Il avait épousé Catherine de Gusthoven, fille de Jean, écuyer; voir sa postérité à la lettre H.

G. 1° Gilles de Hinnisdael, écuyer, épousa Marie de Holey, fille de Pierre; voir sa postérité à la lettre I.

2° Mathieu, vivant en 1421, avait épousé N. . . ; dont Arnold qui suit K.

H. 1° Herman de Hinnisdael, seigneur de Kerckom, chevalier (1431-1454) épousa Isabeau de Ryckel, fille de Jean ¹ dont un fils; voir à la lettre L.

2° Gilles de Hinnisdael, épousa, en 1431, Marie Lyfsoens, Liefsoens ou Lievesoons; dont un fils nommé Arnold; voir lettre M.

3° Marguerite, chanoinesse au chapitre noble de Munsterbilsen.

I. Corneille de Hinnisdael, écuyer, épousa Ide de Buutinx, fille d'Arnold, écuyer, de Looz; dont deux fils; voir lettre N.

K. Arnold de Hinnisdael, épousa N....; dont trois enfants, O.

L. Herman de Hinnisdael-de Kerckom, épousa, vers 1480, Marie ou Marguerite Scroots; dont un fils, P.

M. Arnold de Hinnisdael, écuyer, mourut le 11 août 1483, et

¹ Ce Herman de Hinnisdael était représenté sur une vitre de l'église de Stevordt.

fut enterré dans l'église de Hex, avec sa femme Marie Van Averwys ¹; dont quatre enfants; voir lettre Q.

N. 1^o Wathieu de Hinnisdael, écuyer, épousa Agnès Grootloons ²; dont deux fils, savoir : Walter, qui fut prieur des Croisiers, à Coolen ³, et Mathias de Hinnisdael, qui épousa, en premières noces, Anne Vaes, et, en secondes noces, Catherine Meermans. Les enfants de ce dernier mariage furent Anne de Hinnisdael, qui épousa Denis Bosch; Hubert de Hinnisdael, qui épousa Marguerite Vaes; et Catherine de Hinnisdael, née en 1584, qui épousa Jean Vinquedes, de Tongres. Ledit Hubert de Hinnisdael fut père d'Elisabeth de Hinnisdael, qui épousa Arnold de Broeckmans, dont un des descendants, M. le baron Louis-Joseph de Broeckmans est possesseur actuel du château de Kerckom.

2^o Herman de Hinnisdael, écuyer, épousa N. . . ; dont Isabeau de Hinnisdael, qui épousa Quintin de Sterckendries; et Marie de Hinnisdael qui épousa Henri de Nicolaerts.

O. 1^o Henri de Hinnisdael, épousa Marie Van Steenhuysen, avec qui il procréa deux enfants, savoir : Jean dont on ne connaît pas la postérité et Guillaume de Hinnisdael, écuyer, demeurant à St.-Trond, qui épousa Christine Van Heelen, fille de Jean et de Catherine de Lexhy, et qui testa le 23 avril 1572 ⁴. Le dit Guillaume eut une fille nommée Christine ou Catherine de Hinnisdael, qui épousa Arnold de Heusch, écuyer, seigneur de la Zangrie, mort le 4 février 1603, et avec qui elle fut enterrée dans l'église de Eygenbilsen, près de Bilsen, avec huit quartiers ⁵.

¹ Leur pierre tumulaire existe encore, mais elle est presque entièrement usée.

² Grootloons porte, comme de Hamal, *d'argent à la fasce de cinq fusées de gueules*.

³ Coolen, aujourd'hui pensionnat de demoiselles, est situé à Kerniel. Marie de Coolen, issue des comtes de Looz, y fonda, en 1437, un convent des croisiers ou chanoines réguliers de la Sainte-Croix.

⁴ Ce testament existe dans les archives de M. G. J. G. Vander Meer, à Tongres.

⁵ Nous lisons dans les archives de la noble maison de Heusch, que Guillaume de Heusch épousa Marie de Hinnisdael, le 18 février 1604 en l'église de N.-D. à St.-Trond, et que la dite Marie était née le 1 juillet 1587, au château de Terlaenen, près de St.-Trond.

2° Gilles, dont on ne connaît pas la postérité.

3° Catherine-Christine, épousa Jean Van den Bosch, dit de Widoye, écuyer, fils de Gérard.

P. Herman de Hinnisdael de Kerckom, chevalier, 1519, épousa Élisabeth Van Langhen. Leur fils Herman suit à la lettre R.

Q. 1° Nicolas de Hinnisdael, écuyer.

2° Herman.

3° Henri, 1480, épousa Jeanne de N. . . ; dont Guillaume qui suit à la lettre S.

4° Wathieu, 1477, épousa Marie de Kersbeeck, fille de Jean; dont un fils; voir lettre T.

R. Herman de Hinnisdael, chevalier, seigneur de Schabroeck près de St.-Trond, mourut le 8 août 1548. Il avait épousé Marie de Corswarem; dont quatre enfants; voir lettre U.

S. Guillaume de Hinnisdael, décédé à Hex, le 29 avril 1551, avait épousé Sophie de Preunen ou Proenen, morte le 12 mai 1539. Leur postérité suit : V.

T. Melchior de Hinnisdael, 1541, épousa Marie Vanden Cruys, fille de Léonard et d'Ide de Stavelot; dont quatre enfants mentionnés à la lettre W.

U. 1° Robert de Hinnisdael de Kerckom, mort en 1567, enterré aux Alexiens, à St.-Trond, avait épousé Barbe de Roest, Roost ou Rosoux, dame de Danieken, dont la postérité suit : X.

2° Herman, épousa Marguerite de Cortessem, dite de Printhaghen, dont Raes qui suit : Y.

3° Marie, épousa Guillaume de Ryckel, puis Gérard de Cortenbach.

4° Anne.

V. 1° Denis de Hinnisdael, seigneur d'Otrange, voué de Gusthoven, épousa, le 5 juillet 1541, Catherine Gotans, morte le 27 juin 1558. Il épousa, en secondes noces, Anne de Hulshergh, fille de Richard de Hulshergh, dit Schaloen, et d'Anne Vanden Kerckhove ou Kerckhoff's. Voir sa postérité à la lettre Z.

2° N. . . ; épousa Guillaume de Manshoven.

3° Sophie, épousa Henri Jaymart, de Geneffe.

W. 1° Jean de Hinnisdael, mort sans hoirs.

2° Léon, mort en 1612, avait épousé Judith Vander Heyden, puis Marie Van der Hulst, dite Taxis, décédée en 1600 ; voir sa postérité aux lettres AA.

3° Ide, épousa Henri de Loeffelt, écuyer.

4° Wathieu, épousa Marie Van Oetteren; dont cinq enfants savoir : Melchior et Jean, morts à la guerre, Marie qui épousa Nicolas de Ryckel; Anne qui épousa Gérard Steukers; et Ide de Hinnisdael, qui épousa Guillaume de Guttecoven, écuyer.

X. 1° Herman de Hinnisdael de Kerckom, mort sans hoirs.

2° Nicolas, 1578, seigneur de Danieken, épousa Christine de Donckier ou Donchierff, fille de Conrad; dont Nicolas qui suit. BB.

3° Daniel, épousa Judith de Bailge, dit de Bailly, fille de Louis et de Marie Bruyninx, dont trois enfants, savoir : Louis, mort sans hoirs; Jean, seigneur de Cannarts, gouverneur des forts de Spinola et de Kieldrecht, mort sans hoirs; et Barbe de Hinnisdael, abbesse de l'abbaye noble de Herkenrode, morte en novembre 1653.

4° Robert, épousa Guillaume de Heusch, écuyer.

Y. Raes de Hinnisdael, seigneur de Schabroeck, épousa Elisabeth de Donchierff; dont deux filles qui suivent : CC.

Z. 1° (Du premier lit) Guillaume de Hinnisdael, écuyer, mort sans hoirs.

2° Denis de Hinnisdael-d'Overbroeck, épousa Marguerite Van den Bosch-de Melin; voir DD.

3° Cécile, épousa Wauthier de Mombceek, puis Charles Van der Eycken.

4° Marie, épousa Godenoel de Lamboy.

5° Jeanne, épousa Conrard Vander Waerden, seigneur et voué de Liers, puis Lambert Van den Bosch-de Melin.

6° Catherine, religieuse de l'abbaye noble de Milen.

7° Jean de Hinnisdael, épousa Mechtilde de Mettecoven, dont la postérité suit aux lettres EE.

8° Anne, épousa Ameil de Luxembourg, dit de Velroux, écuyer.
9° Pierre.

10° (Du second lit) Sophie de Hinnisdael, dame d'Otrengé, Gusthoven, etc. épousa Thierry de Wechter, puis, en secondes noces, Bernard de Tollet, seigneur de Beaufremont, Bourgmestre de Liège en 1598, fondateur de l'hôpital de St.-Disier, en 1566, enseveli avec sa femme en l'église de St.-Nicolas-au-Trez, à Liège.

AA. 1° (Du premier lit), Chrétien de Hinnisdael, écuyer, épousa Ide Vander Waerden, de Waterscheyd, près de Sittard ; dont Chrétien, qui épousa Hélène Honinx, dont Chrétien, qui épousa Marie-Agnès Haywegen. De ces derniers est né Mathias de Hinnisdael, qui épousa Jean Vander Heggén, dont : Marie Catherine de Hinnisdael qui épousa Jacques-Guillaume de Matthys, de Hasselt.

2° (Du second lit) Melchior, commissaire-déciseur à Maestricht mourut en 1623. Il avait épousé Jeanne de Meers, morte en 1634, voir sa postérité aux lettres EE.

3° Marie, épousa Martin Emerix.

BB. Nicolas de Hinnisdael-de Kerckom, seigneur de Danicken, Fumal, etc., épousa Antoinette de Fumal, ¹ fille de Jean, morte en 1637 ; dont trois enfants ; voir aux lettres FF.

CC. 1° Raes de Hinnisdael, seigneur de Schabroeck, gouverneur de Wezel, épousa Marie-Élisabeth de Gotterswyck, veuve du baron d'Esseren ; dont : Alexandre, seigneur d'Aquenenden, au duché de Clèves, mort sans hoirs ; Ambroise, mort sans hoirs, en 1684 ; Claire-Judith, abbesse de St^e.-Élisabeth, à Duisbourg et Anne de Hinnisdael.

2° Anne-Marie de Hinnisdael, décédée le 12 septembre 1669, avait épousé, en 1609, Jacques Vanden Kerckhove, fils de Jean

¹ Fumal ou Fymale porte pour armes, selou J. de Hemricourt : *de sable au chef d'argent chargé de trois petits sautoirs de sable surmontés chacun d'une merlette de même*. Ces armoiries ont beaucoup de ressemblance avec celles de la famille de Hinnisdael, originaire, ainsi que celle de Fumal, du château de Fumal, près de Huy.

Vanden Kerekhove, dit Vander Varent, chevalier, capitaine d'hommes d'armes, etc.

DD. 1^o Denis de Hinnisdael, seigneur de Hormes-Vechtmael, mort en 1633, avait épousé Françoise de Ryckel, dame de Ryckel, décédée en 1637, voir sa postérité aux lettres III.

2^o Guillaume.

EE. 1^o Emérence de Hinnisdael, épousa Jean de Velpen, écuyer.

2^o Catherine, religieuse au parc des Dames, à Louvain.

3^o Guillaume, né à St. Trond, en 1586.

4^o Henri, épousa Anne Vanden Abeele; dont: Jean, seigneur d'Oplinter, qui épousa Christine-Marie de Wezeren, dame de Schabroeck; ces derniers eurent onze enfants; savoir: Gisbert-Guillaume, mort jeune; Trudon-Louis; Augustin-Marie; Charles, mort en 1638; Gisbert, mort en 1662; Cécile, religieuse à Hasselt; Marie-Émérance, carmélite à Vilvorde; Anne-Christine, morte en 1663; Lucie-Thérèse, qui épousa Jacques-André, chevalier de Wezeren; Marie-Françoise, béguine à Malines; et Louis de Hinnisdael, mort en 1662.

5^o Herman de Hinnisdael, épousa Marguerite d'Arnhem, avec qui il fut enterré à Nieuwerkercken, dont Laurent, né le 2 mai 1624, à Nieuwerkerken, épousa Marie-Christine de Heers, née à Tongres, en 1624, morte à Nieuwerkercken, en 1709. Deux filles naquirent de ces derniers, savoir: Anne-Émérance, qui épousa N. Pluymers; et Hermelinde-Mathilde de Hinnisdael, enterrée à St.-Gangulphe, à St.-Trond, en 1722, étant veuve de Jean-Maximilien de Troostenbergh¹ né en 1659, marié en 1691, et enterré sous la pierre sépulcrale de VanVelpen, à St.-Gangulphe, à St.-Trond. De ces derniers descend la noble maison de Troostenbergh, établie aujourd'hui à Louvain.

¹ De Troostenbergh porte : *de gueules au cerf naissant d'argent au chef cousu d'azur à deux épées d'argent empoignées d'or, posées en sautoir les pointes en haut*. Cette maison est issue de Nicolas comte de Troostenberg, en Moravie, gentilhomme à la suite de Charles V.

6° Jean.

7° Denis.

FF. 1° Bernard chevalier de Hinnisdael , chanoine de Cambrai, archidiacre de Valenciennes , mort en 1661.

2° Léon , capitaine au service de S. M. I., mort à la guerre.

3° François, seigneur de Monstreuil , mort en 1675 , avait épousé Catherine-Dorothée de Beeckman, qui mourut en 1686 ; voir leur postérité aux lettres II.

4° Jeanne, religieuse à Robermont.

5° Adrienne, » »

GG. 1° Philippe-Herman de Hinnisdael, baron de Fumal, colonel de cavalerie, lieutenant-général au gouvernement de Namur , épousa en 1637 , Barbe d'Ostrel-de Lierre de Fressay , fille d'Antoine; voir leur postérité aux lettres KK.

2° Englebert de Hinnisdael-de Fumal , mort sans hoirs , en 1637, à St.-Pol, en Artois.

3° Marguerite-Christine , abbesse à Marche-lez-Dames.

III. 1° Otton de Hinnisdael, seigneur de Ryckel, Overbroeck mort en 1676 , à Ryckel, sans hoirs.

2° Jean, seigneur de Heurnes , Ryckel , épousa Jeanne-Agnès-Éléonore de Rheede , qui épousa , en secondes noces , Henri de Bentinck-de-Obbicht; dont deux enfants, voir lettres LL.

3° Arnold, seigneur d'Overbroeck , chanoine de St.-Jean en Isle , à Liège.

4° Françoise , religieuse à Herckenrode.

5° et 6° Anne et N. . . , religieuses au Parc-des-Dames, à Louvain.

II. 1° Melchior de Hinnisdael, mort sans hoirs.

2° Bernard-Guillaume chevalier de Hinnisdael-Beeckmau , seigneur de Soumagne et de Melin, reçu trésorier de Liège en 1662, grand-archidiacre de la Hesbaye et des conciles de Hasselt , St.-Trond, Maestricht, Waremme et Tongres. Il composa un ouvrage généalogique très-remarquable sur les évêques et les chanoines de l'église de Liège, qui comprenait non seulement les généalogies de leurs familles, mais encore leurs promotions, les fondations

qu'ils avaient faites, leurs blasons, leurs quartiers, etc., et même les noms des Bourgmestres de Liège, avec des remarques sur les événements arrivés pendant leur magistrature. Ce vaste travail formait cinq grands volumes qui n'ont pas paru. Ledit Bernard de Hinnisdael mourut en 1709.

3° Wathieu-Lambert, seigneur de Monstreuil, après son frère, mourut en 1693. Il avait épousé Jeanne-Marie de Simonis, morte en 1762; MM.

4° Marguerite, abbesse de Hobermont.

5°, 6°, 7° et 8° Marie, Jeanne, Dorothée et Théodorine, religieuses.

KK. 1° Philippe-Herman-Dominique de Hinnisdael, baron de Fumal, seigneur de Graetzen, Canarts, fut capitaine. Il épousa, en 1673, Charlotte-Catherine, comtesse de Walenrode; dont : un fils, qui fut dominicain; deux filles qui furent religieuses; et Jean-Herman, qui suit aux lettres NN.

2° Françoise-Appoline, religieuse.

3° Anne-Charlotte, épousa le comte Gaspard de Chavagnac, né à Blesle, en Auvergne, en 1629, lieutenant-général des armées de S. M. I.

LL. 1° Adrien-François-Arnold de Hinnisdael, seigneur de Ryckel, Heurne, etc., mort, sans alliance, avant son oncle Otton. Il était gentilhomme de la salle du Curange.

2° Marguerite-Constance, fut religieuse à Herckenrode, où elle mourut le 15 mai 1693, âgée de 44 ans. Son oncle Otton l'avait désignée pour être la première abbesse d'un monastère qu'il avait fondé en son château dans sa terre de Ryckel, par testament. Mais n'ayant pas eu d'octroi valide du prince-évêque de Liège, ce testament fut déclaré nul, et la terre de Ryckel fut vendue par ses cousins maternels, issus de Raes de Ryckel, et d'Adrienne de Printhagén.

NN. Jean-Herman de Hinnisdael, baron de Fumal, seigneur de Fressy, Zillebeecke, Cannarts, etc. chevalier de l'ordre royal de St.-Louis, colonel du régiment de la Marck, infanterie, et brigadier

des armées du roi. Il épousa, en 1714, Marie-Claire-Eugénie de Carmin, chanoinesse de Maubeuge, fille du Marquis de Lillers. Il mourut en 1728; voir sa postérité aux lettres OO.

MM. 1° François de Hinnisdael, seigneur de Betho, Oly, Soumagne, Melin, Grandasche, St.-Étienne-sur-Woluwe, créé comte, par lettres patentes de Charles VI, le 10 février 1723; étant veuf, il fut reçu trésorier de Liège, en 1716, et prévôt de Notre-Dame, à Tongres. Il avait épousé Marie-Anne-Florence-Thérèse de Berchem, dame et héritière de Tongelaer, Craïnhem, St.-Pierre et St-Lambert-sur-Woluwe, issue des illustres Berthout de Malines, décédée le 31 décembre 1697. On remarque à l'hôpital de Tongres un très-beau monument élevé à la mémoire de cette dame ¹; dont deux enfants; voir PP.

OO. 1° Louis-Joseph-Herman de Hinnisdael de Fumal, né en 1715.

2° Louise-Charlotte-Gillette, née en 1716.

3° Marie-Philippine-Aldegonde, née en 1717.

4° Adrien-Eugène, comte de Hinnisdael, baron de Fumal, né en 1718, épousa, en 1747, Marie-Philippine de Bournes, fille du baron Jean-Charles; voir sa postérité aux lettres QQ.

5° François-Maximilien-Herman, né en 1721, capitaine de grenadiers, en France.

6° Dorothee-Claire-Françoise, née en 1722.

7° Philippe-Joseph-Herman, comte de Hinnisdael, né en 1723, abbé commandataire de Beaufort en France.

PP. 1° Joseph-Guillaume-Mathieu, comte de Hinnisdael et de Craïnhem, épousa, en 1723, Isabelle-Charlotte, comtesse de Hoensbroeck-Geul; dont: Henri-Antoine-Bernard, né en 1725, qui épousa, en 1753, Marie-Thérèse-Marguerite-Philiberte, baronne de Mettecoven, chanoinesse de Nivelles, morte en 1760.

¹ On y remarque ses seize quartiers qui sont: Van Berchem, Bocholtz, Rovelasca, Kestelt, l'Serclaes, Van der Hulst, Altena, Ackeren et Kieffel, Asseliers, Vander Burcht, Smalevelt, Vander Burcht, Smalevelt, Sneck et Schoordyck van Rynouwen.

De ce dernier mariage trois enfants ; savoir : Thérèse-Isabelle, comtesse de Hinnisdael, qui épousa N. comte de Thiennes-de-Lombize; François R. Bernard comte de Hinnisdael, né en 1759, mort sans hoirs; et Isabelle comtesse de Hinnisdael, qui épousa François-Maximilien-Henri baron de Copis, décédé au château de Betho, près de Tongres, le 15 décembre 1828.

2° Dorothee-Françoise comtesse de Hinnisdael, dame de Tongelaer, épousa, en 1715, Adrien-Joseph Vander Gracht, baron de Rommerswal et de Vremde. Elle mourut sans hoirs à Liège, en 1747; lui mourut à Malines, en 1745.

QQ. 1° Maximilien-Herman comte de Hinnisdael, général-brigadier et gouverneur de St.-Domingue, mort sans hoirs.

2° Charles - Alexandre - Eugène - Herman comte de Hinnisdael baron de Fumal, maître de camp, colonel du régiment d'Alsace, et conseiller d'ambassade. Il épousa Catherine Sylwinne de Seglière de Soyecourt. De ce mariage : Joachim-Louis-Ernest comte de Hinnisdael, qui épousa Angélique Mélanie de Villeneuve-Tourette. Ces derniers conjoints ont procréé Raymond-Joachim-Ambroise Herman comte de Hinnisdael, demeurant actuellement à Paris, veuf de Marie-Charlotte-Gabrielle de Brias, ¹ décédée en 1845 ou 1846; dont un garçon et une fille encore en bas âge.

N. J. V. D. H.

¹ Cette dame appartient à l'illustre famille des comtes de Brias, marquis de Molinghen, établis en Belgique, et originaire de Bryas ou Brias, au comté de St.-Pol, en Artois. Cette maison a obtenu entrée dans tous les chapitres nobles depuis plus de 400 ans. Elle porte pour armes : *d'or à la face de sable, surmontée de trois cormorans de même, becqués et membrés de gueules.*



LETTRE

ADRESSÉE AUX

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACADÉMIE,

AU SUJET DE LA

LÉGENDE DE RAES DE DAMMARTIN.

Messieurs,

Dans le tome VI de nos Annales, page 239, vous avez reproduit la notice rédigée par M. le baron de Stassart et lue à l'Académie royale de Belgique sur feu le sénateur de Haultepenne, et vous avez bien fait; car vous avez ainsi rendu publique l'opinion de M. de Stassart sur la légende de Raes de Dammartin: l'opinion de ce savant, l'une des gloires littéraires de la Belgique, mérite la plus grande considération.

Je ne puis toutefois accepter la réfutation que M. de Stassart a faite des doutes exprimés par M. Gachet sur l'authenticité de la légende qui se rapporte au mariage d'Alix de Warfusée. (Voir *Annales de l'Académie*, tome III, page 385).

Hemricourt, dit le baron de Stassart, parle d'un *Otton de Warfusée* qui vivait en 1242 et dont Raes à la barbe était le trisayeul, ce qui reporte au commencement du XII^e siècle l'arrivée du chevalier français. *Philippe I^{er}*, roi de France, dont il avait, dit-on, encouru la disgrâce, est mort en 1108. Or l'art de vérifier les dates fait mention

de Pierre, comte de Dammartin, qui mourut vers 1107, laissant des fils qu'on ne nomme point et au préjudice desquels Hugues II, leur oncle, s'empara du comté. N'est-il pas permis de croire que Raes était un de ces fils de Pierre ?

Ainsi, d'après M. de Stassart : 1° Raes à la barbe (Érasme) aurait encouru la disgrâce de Philippe I^{er}. 2° Il serait l'un des fils (que l'histoire ne nomme point) de Pierre, comte de Dammartin, (3°) au préjudice desquels Hugues II s'empara du comté.

Je voudrais pouvoir admettre ces déductions historiques ; mais qu'y gagnerait la vérité ?

La vérité répondrait : 1° que Raes à la barbe n'encourut point la disgrâce de Philippe I^{er}, selon Hemricourt, mais bien celle de Philippe-Auguste, qui fut sacré en 1179-1180 ; 2° qu'il devait être, selon Hemricourt, le frère de Renaud I^{er}, fait prisonnier à la bataille de Bovines (27 juillet 1214) et par conséquent fils d'Albéric II. Or, *l'art de vérifier les dates* porte que Renaud I^{er}, qui mourut en 1227, n'eut qu'un frère, nommé Renaud Simon et plusieurs sœurs dont l'une épousa la fille du roi Philippe-Auguste ; 3° l'histoire ne constate pas précisément que Hugues II se soit emparé illégalement de l'héritage de ses neveux : elle se borne à dire que *Hugues II fut le successeur de Pierre, au préjudice de ses neveux, qui vraisemblablement n'étaient pas en âge de faire le service féodal.*

L'art de vérifier les dates ne dit d'ailleurs pas un mot de la disgrâce que pouvaient avoir encourue les fils de Pierre de Dammartin : cet ouvrage justement estimé parle au contraire et avec détail des démêlés de Hugues avec le roi Philippe-Auguste. Le comte ayant renouvelé les vexations que son père avait exercées contre l'église de Paris, les chanoines en portèrent leurs plaintes, l'an 1107, au pape Pascal II, le priant d'employer pour la réprimer les mêmes armes que celles dont son prédécesseur avait fait usage envers Hugues I^{er}. La suite de cette affaire est restée dans l'oubli.

Hugues II fut allié au commencement du règne de Louis-le-Gros avec Thibaut, comte de Champagne, et d'autres seigneurs contre

ce monarque. Louis ayant appelé Robert, comte de Flandre, à son secours, dissipa cette ligue, l'an 1111, à force de courage et d'activité. Une ancienne chronique française dit que le monarque, étant venu assiéger le château de Dammartin, *grant planté d'engiens, y fit drecier et sovent y assailli, et qu'au derrains après moult d'assaut et de poigneis li quens de Dammartin vint à la volenté le Rois, dont se parti li Rois dou seige, et départi ses ostes : si s'en rala chascun en son pays.* Mais ce dernier trait est démenti par les historiens du temps, lesquels attestent que les rebelles ne furent réduits que lorsque le roi les eût poursuivis jusqu'à Meaux.

Hugues avait épousé Rotvilde, dont on ignore s'il eut des enfants. On est pareillement incertain sur le temps de la mort de l'un et de l'autre.

On peut donc supposer qu'en face de pareils démêlés les fils de Pierre, prétendument spoliés par leur oncle, eussent eu beau jeu auprès du roi Louis-le-Gros pour se faire réintégrer dans l'héritage paternel, au lieu de s'expatrier et d'aller vivre sur une terre étrangère.

Nous devons donc à regret et malgré tout le respect que nous inspire l'opinion de M. le baron de Stassart, qui est et restera l'une des illustrations de la littérature belge au XIX^e siècle, nous devons maintenir les conclusions de la notice concernant la légende d'Hemricourt et insérée tome III, page 381, de nos Annales. Ces conclusions sont ainsi conçues :

« Ne serait-il pas possible qu'un chevalier français qui s'était établi au pays de Liège ait pu, soit pour des motifs de sûreté ou autres, se faire passer pour un Dammartin de Boulogne? De pareilles fraudes étaient à cette époque très-faciles. Dans une société où l'état-civil était nul, où il n'existait ni police, ni moyens de vérification, où tout se réduisait à la notoriété publique et à des traditions de familles, où les relations d'un canton à l'autre étaient si difficiles qu'on pouvait aisément compter sur l'impunité du mensonge, où enfin il se faisait arbitrairement des changements de noms et d'armoiries, dans un pareil temps on conçoit combien

de semblables supercheries devaient avoir lieu, puisqu'avec notre système de publicité, de critique et d'investigations, il en existe encore. Raes de Dammartin d'où venait-il? Appartenait-il aux Dammartin de Bologne à titre illégitime? Il faut en douter, et ce qui doit autoriser le doute à cet égard, ce sont les armoiries blasonnées par Hemricourt. Raes portait, dit-il, en son écu un gonfanon à trois pendants et au-dessus trois annelets. Or, jamais cette maison n'a eu ces armoiries.

En dernière analyse il faut reconnaître que l'époux d'Alix de Warfusée n'était pas un véritable Dammartin, mais il était riche et puissant, et peut-être des motifs politiques l'obligeaient-ils à se déguiser. Il y a dans les généalogies beaucoup d'assertions démenties par l'histoire, qui doit toujours servir de contrôle à la science héraldique, de même que cette dernière sert à éclairer l'histoire.

H. W.

membre de l'Académie.

EXTRAIT

DE LA

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.



MM. Baltasare, président de la Société havraise d'études diverses; le professeur Borely et le docteur Marie, membres de la même Société savante; le docteur Jaques, président du Comité médical de l'arrondissement d'Anvers; Dumont, architecte-dessinateur de la Commission royale des monuments; A. Reichensperger, président au tribunal de Cologne; Xavier de Quinto, sénateur du royaume d'Espagne; Didron aîné, secrétaire du Comité historique des arts et monuments de France; le chanoine Bandeville, secrétaire-général de l'Académie royale de Reims et les autres membres admis sur la proposition de cette compagnie savante, expriment à l'Académie leur reconnaissance pour les avoir inscrits parmi ses membres correspondants.

M. le vicomte de Kerckhove, président de l'Académie, communique une lettre que lui adresse l'Académie nationale d'archéologie d'Espagne, pour faire connaître le choix qu'elle a fait des membres appelés à former en Belgique la section archéologique espagnole.

M. le président communique une lettre de M. le commandeur de Macedo, membre honoraire de l'Académie d'archéologie de Belgique, qui, au nom de l'Académie royale des sciences de Lisbonne, dont il est le secrétaire-perpétuel, exprime à l'Académie toute la gratitude de cette célèbre compagnie pour l'envoi de nos dernières publications. M. de Macedo annonce qu'il a fait à l'Académie l'envoi de son *Mémoire* tendant à prouver que *les Arabes n'ont point connu les Canaries avant les Portugais*; envoi qu'elle regrette de n'avoir pas reçu.

M. le président communique également plusieurs lettres de savants étrangers, qui parlent, dans des termes flatteurs, des travaux de l'Académie, et parmi lesquels quelques-uns témoignent leur désir de recevoir le titre de membre correspondant.

L'Académie reçoit de M. le Gouverneur de la province d'Anvers, la lettre suivante :

« Anvers, le 10 juillet 1849.

» A l'Académie d'archéologie de Belgique.

» Messieurs,

» Le Gouvernement a fait exécuter pour le Musée royal d'armures, d'après une ancienne gravure très-rare aujourd'hui, un modèle en pierre de France, du tombeau de Godefroid de Bouillon, tel qu'il existait jadis à Jérusalem; il en a fait mouler quelques épreuves en plâtre.

» M. le ministre de l'intérieur me charge de vous en offrir une en son nom.

» Il est à remarquer que le tombeau de Baudouin, également représenté dans la gravure en question, était parfaitement identique avec celui de Godefroid, sauf l'inscription. C'est pour ce motif qu'on s'est dispensé de faire deux modèles, en plaçant l'une et l'autre inscription sur celui que vous avez sous les yeux.

» Le Gouverneur de la province,

(signé) T. TEICHMANN. »

M. Didron aîné, secrétaire du Comité historique des arts et monuments à Paris, membre correspondant, qui ne cesse de rendre des services si signalés à l'archéologie, entretient l'Académie par une lettre adressée à M. le président, au sujet de relations qui ne peuvent manquer d'être d'une grande utilité à cette science.

L'Académie royale des sciences de Naples et d'autres compagnies savantes remercient l'Académie de l'envoi de ses Annales.

La Société des antiquaires de Picardie invite l'Académie à lui envoyer une députation pour assister à son assemblée générale et aux fêtes organisées par ses soins, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Ducange.

L'Académie a reçu, depuis la dernière livraison de ses Annales, les envois suivants :

1. De M. Ph. Van der Maelen, membre correspondant de l'Académie, sa nouvelle *Carte d'Europe*, en quatre feuilles, qui est d'une grande perfection, et mérite, ainsi que tout ce que publie notre savant confrère, d'être recommandée.

2. Du même, *la Carte des routes distinctes par ordre chronologique*, dressée par feu M. Sano, conducteur des ponts et chaussées.

3. De M. le docteur Broeckx, bibliothécaire-archiviste de l'Académie, sa *Notice sur Jacques Van den Kasteele et sur la suette qui régna à Anvers en 1529*. In-8°, 1849, Anvers, imprimerie de J.-E. Buschmann.

4. De M. Reicheusperger, membre correspondant de l'Académie, plusieurs brochures, traitant d'archéologie et d'architecture.

5. De M. Wolters, membre effectif de l'Académie, sa *Notice historique sur l'ancienne grande commanderie des chevaliers de l'ordre teutonique des vieux-joncs dans le Limbourg*. In-8°, 1849, Gand, imprimerie de Gyselynck.

6. Du même, sa *Notice historique sur l'ancienne abbaye d'Averboden*. In-8°, 1849, Gand, imprimerie de Gyselynck.

7. Du même, sa *Notice historique sur l'ancien chapitre de chanoinesses de Munsterbilsen*. In-8°, 1849, Gand, imprimerie de Gyselynck.

8. Du même, sa *Notice sur quelques débris de constructions romaines, conservés dans la commune de Herten, près de Ruremonde*. In-8°, 1849, Gand, imprimerie de L. Hebbelynck.

Ce sont des travaux utiles pour l'histoire du Limbourg, que M. Wolters explore avec autant de fruit que d'ardeur.

9. De la rédaction du journal de pharmacie d'Anvers et de plusieurs autres recueils périodiques les livraisons des derniers mois.

10. De M. le baron de Stassart, membre honoraire de l'Académie, le discours qu'il a prononcé, comme directeur de la classe des lettres de l'Académie royale, à la séance publique du 9 mai 1849. In-8°, 1849, Bruxelles, imprimerie de M. Hayez.

Dans cet excellent discours M. de Stassart prouve qu'il possède le talent si rare de dire beaucoup de choses en peu de mots; et c'est ce qu'il faut pour ces sortes de productions. L'homme de lettres et le politique y trouveront de précieux enseignements.

11. De M. Dumont, membre correspondant de l'Académie, plusieurs planches lithographiques, représentant ses savants dessins composés et exécutés des prisons cellulaires de Bruxelles et de Liège; de l'église Saint-Boniface, à Ixelles, et du portail latéral de l'église de Saint-Martin, à Ypres.

12. De M. Victor Didron, le catalogue de sa librairie archéologique. Ce catalogue renferme presque tous les ouvrages qui ont rapport à l'archéologie. Paris, Place-Saint-André-des-Arts, 30.

13. De M. le docteur J. Jaques, membre correspondant de l'Académie, son *Recueil de mémoires et observations de médecine et de chirurgie*; recueil qui dénote un médecin de mérite, et qui a été distingué d'une manière bien honorable pour l'auteur, par l'Académie nationale de médecine de France, à laquelle un de ses membres l'avait adressé. 4 vol. in-8°, 1848, Anvers, imprimerie de J.-E. Buschmann.

14. De M. Van Hasselt, conseiller de l'Académie, un poème charmant sous le titre d'*origine du tremble*, et une brochure intitulée : *Sur une ancienne école de sculpture à Tournai*.

15. De M. Don Javier de Quinto, membre correspondant de l'Académie, son excellent ouvrage intitulé : *Discursos politicos sobre la legislacion y la Historia del Antiguo Reino de Aragon*. 1 gros vol. in-8°, 1848, Madrid, imprimerie d'Alvarez.

16. De MM. N. J. Van der Heyden et J. L. Baron de Herckenrode, la première livraison de leur Recueil intitulé : *Nobiliaire de Belgique*. In-8°, 1849, Anvers, imprimerie de L. J. De Cort. — Cette livraison contient, outre la préface, *des Notices sur la famille royale; sur la maison d'Ursel; sur la maison de Hinnisdael, et sur la maison de Pitteurs*.

17. De M. Perreau, membre correspondant de l'Académie, la seconde édition de son intéressant ouvrage intitulé : *Tongres et ses monuments*. 1 vol. in-8°, 1849, Tongres, imprimerie de Demarteau.

18. De M. l'abbé Tourneur, membre correspondant de l'Académie, un mémoire fort curieux *Sur les vitraux de Notre-Dame de Reims*. In-8°, 1846, Reims, imprimerie de L. Jacquet.

19. De la Société des Antiquaires de Picardie, le N° 2 de son Bulletin, pour l'année 1849.

20. De M. Alexandre Schaepkens, membre correspondant, son dessin lithographié de la statue de Charlemagne, érigée à Maestricht dans l'église de St-Servais.

21. Du même, son *Histoire de la chasse de Saint-Servais, évêque de Tongres et de Maestricht*; extraite du *Messenger des sciences historiques de Belgique*. In-8°, 1849, Gand, imprimerie de Hebbelynck.

22. Du même, sa Notice extraite de la *Revue de Belgique*, ayant pour titre : *Couleur et ornementation d'anciens monuments*; travaux qui méritent notre éloge.

23. De M. Van Lerberghe, membre correspondant de l'Académie, la 3^e partie de la 6^e livraison de son recueil : *Audenaerdsche Mengelingen*, que nous aimons toujours à recommander à nos lecteurs.

24. De M. le docteur de Landerer, membre correspondant de l'Académie, plusieurs brochures traitant d'antiquités grecques.

25. De M. le docteur Reinsch, membre correspondant de l'Académie, sa brochure *sur l'arsenic*. In-8°, 1843, Nuremberg, imprimerie de Schrag.

26. De M. Schayes, conseiller de l'Académie, son ouvrage intitulé : *Les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*; ouvrage avantagement connu dans toute l'Europe, ce qui nous dispense d'en faire l'éloge. 2 gros vol. in-8°, 1837 et 1838, Bruxelles, imprimerie de l'établissement encyclographique.

27. De M. Désiré Toilliez, aspirant des Mines, deux Notices très-intéressantes; l'une, extraite du tome XIV de l'Académie royale de Belgique, porte pour titre : *Sur les pierres taillées, monuments de l'industrie primitive*, et l'autre, extraite du *Messenger des sciences historiques* de Belgique, est intitulée : *Résumé d'un Mémoire sur les pierres taillées, monuments de l'industrie primitive*.

28. De M. Didron, membre correspondant de l'Académie, le 9^e volume de ses *Annales archéologiques*; recueil périodique d'une réputation justement acquise dans tous les pays civilisés, paraissant à Paris (rue d'Ulm, n° 7), par livraison de six à sept feuilles d'impression in-4°, avec des plauches gravées sur métal, et des gravures sur bois distribuées dans le texte, et formant un volume de 400 pages.

29. M. Bosch-Spencer, membre honoraire, fait hommage à l'Académie, de quelques vases antiques qu'il a apportés du Chili, où il a été, pendant plusieurs années, consul-général et chargé d'affaires de Belgique. M. Bosch a promis de rédiger pour les *Annales* de l'Académie une Notice sur ces objets.

30. M. Paul G. E. H. de Bieberstein, docteur en droit à Maestricht, fait hommage à l'Académie d'un essai qu'il vient de publier en hollandais sous le titre de : *Proeve over de zaken buiten den handel*. In-8°, de XII-169 pages; 1849, Leide, imprimerie de J. Hazenberg. Un membre du conseil d'administration de l'Académie a fait sur ce travail un rapport très-flatteur, il a surtout loué les idées sages de l'auteur sur les droits sociaux en général. M. de Bieberstein est un jeune jurisconsulte de beaucoup d'instruction, et qui donne les plus hautes espérances. Il prouve qu'il a profondément médité son sujet et qu'il possède une érudition rare à son âge.

31. La Société des Antiquaires de Normandie adresse à l'Académie la 3^e livraison du 7^e volume de ses *Mémoires*.

32. M. Jules Travers, professeur à l'Académie de Caen, membre correspondant, fait hommage à l'Académie d'une brochure qu'il a publiée sous le titre d'*Instruction et amélioration des peuples*. In-8°, 1849, Caen, imprimerie de Delos. Cette brochure, riche de principes élevés et d'enseignements utiles, honore le cœur et la plume de notre savant confrère.

33. Le même offre à l'Académie deux autres ouvrages qu'elle a déjà annoncés antérieurement.

34. M. Jules-Gustave Dupont, docteur en droit et avocat à Caen, fait hommage à l'Académie de sa dissertation *sur le régime dotal dans sa relation avec les principes du droit normand*. In-8°, 1845, Caen, imprimerie de Ch. Woinez.

35. Le même fait hommage à l'Académie d'un discours élégant, traitant spécialement des devoirs de l'avocat, et qu'il a prononcé à la séance d'ouverture de la Chambre des Conférences des avocats du 19 décembre 1846. In-8°, 1846, Caen, imprimerie de Poissou et fils.

36. M. le baron de Stein d'Altenstein, membre correspondant,

fait hommage à l'Académie de son *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 3^e année, 1849, Bruxelles, chez Auguste Beck, rue de la Madeleine, N^o 9.

37. M. Edmond de Busscher, membre correspondant, fait hommage à l'Académie, d'une nouvelle édition avec planches, de son intéressante *Description de cortège historique des comtes de Flandre — Fêtes de Gand en 1849.* — In-8^o, 1849, Gand, imprimerie de de Busscher, frères.

38. M. Arnaut Schaepekens, membre correspondant, fait hommage à l'Académie de la 5^e livraison — planches XXI à XXV avec texte — de son ouvrage intitulé : *Trésor de l'art ancien*. Quatre beaux reliquaires en style roman, travaillés au repoussé en cuivre doré, sont gravés sur les planches XXI et XXII; chaque planche reproduit deux de ces ciselures, au milieu desquelles l'artiste a placé leurs principaux détails, tels que la crose d'évêque, la croix qui surmonte un des reliquaires, des fleurons de leur crête, etc.

Le reliquaire en ivoire (planche XXIII) en forme d'une église romane avec ses nefs et ses quatre tours, offre un intérêt particulier par ses ornements. Sur sa face est représenté le Christ au centre des emblèmes des quatre évangélistes, sur les côtés latéraux les douze apôtres et sur la toiture les douze signes du zodiaque. La planche XXIV donne la face opposée du reliquaire avec une représentation de la Vierge et son fils, St-Simeon et St-Joseph l'accompagnent. Cette sculpture fait partie du Musée royal d'antiquités de l'État à Bruxelles, de même que le gobelet en ivoire avec couvercle en argent et le ciboire représentés sur la planche XXV. Le texte, format in-folio, comme les planches, donne les descriptions des monuments, l'explication de leurs figures, les inscriptions et le symbolisme qui inspira les artistes, auteurs de ces curieux monuments de l'art ancien.

39. M. le ministre de l'intérieur offre à l'Académie un exemplaire en plâtre du tombeau de Godefroid de Bouillon, jadis

existant dans l'église du St.-Sépulcre à Jérusalem. L'Académie se fait un plaisir de publier, à cette occasion, l'intéressant article suivant qu'elle a reçu d'un membre du comité de restauration de ce tombeau :

Ce spécimen, moulé d'après un ancien dessin que reproduit la gravure, est destiné à faciliter la restauration de ce tombeau que poursuit avec un zèle digne d'éloges M. le comte de Beaufort, inspecteur-général des beaux-arts et membre honoraire de l'Académie d'Archéologie, et dont il n'est pas inutile de raconter sommairement l'histoire.

M. Achart, ancien secrétaire de la légation de S. M. le roi des Belges à Constantinople, paraît être le premier qui songea à la restauration de la tombe du premier roi de Jérusalem, du héros qu'avait immortalisé le Tasse et dont l'illustre Chateaubriand revendiquait la gloire pour la France.

Il n'y a guère que vingt ans, disait M. Pougoulat (*Correspondance d'Orient*, tome IV, page 224), que les voyageurs, en descendant du Calvaire, pouvaient visiter encore les tombeaux de Godefroid de Bouillon et de Baudouin, rois de Jérusalem. En 1808, quand l'église du Saint-Sépulcre fut incendiée, des mains jalouses brisèrent, au milieu du désordre, les tombes des rois libérateurs; deux bancs de pierre, recouverts de nattes, ont remplacé les deux sépulcres. Avant cette profanation barbare, chaque fois que les Pères latins faisaient leur procession dans l'église, un acolyte allait offrir l'encens devant les tombeaux des deux héros chrétiens ¹. En portant mes regards sur la pierre muette et restée sans inscription, je me suis rappelé que Godefroid avait refusé de porter une couronne d'or dans la ville où Dieu avait été couronné d'épines;

¹ Sur ces tombeaux, on lisait les inscriptions suivantes :

Hic jacet inclytus dux Godefridus de Bulion, qui totam istam terram acquisivit cultui christiano, cujus anima regnet cum Christo. Amen. — Traduction : — Ici repose le célèbre Godefroid de Bouillon, qui acquit au culte

je me suis rappelé le prodige de miséricorde qu’avaient fait éclater dans le saint lieu Godefroid et ses compagnons, lorsque, après la prise de Jérusalem, ils suspendirent tout-à-coup leur victoire, cessèrent le carnage, et laissèrent leur part du butin pour venir s’agenouiller au pied du Calvaire. Ce spectacle d’une armée victorieuse qui, avec son chef, s’humilie et vient arroser de ses larmes le lieu où mourut le Sauveur, ne périra point dans la mémoire des hommes; un si touchant souvenir se présentera toujours à la pensée des voyageurs qui s’arrêteront devant la place où fut le tombeau de Godefroid.

En quittant cette place, le père Placide nous a conduits dans une chambre attenante au couvent latin; il a ouvert devant nous un vieux coffre du temps des Croisades, et nous a montré l’épée et les éperons de Godefroid; l’épée, qui est très-grande et très-pesante, est tant soit peu rouillée; le bon père a pris un air mystérieux pour nous la laisser voir et nous la laisser toucher. Les Turcs, nous a-t-il dit, ne savent pas que nous avons cette épée; s’ils le savaient, ils ne manqueraient pas de nous l’enlever; car ils sont persuadés qu’avec cette épée les Chrétiens doivent un jour reconquérir Jérusalem. Lorsqu’on reçoit un chevalier du Saint-Sépulcre, il ceint l’épée, il revêt les éperons de Godefroid; mais tout se passe sans bruit, et les prières qui se font dans la

chrétien toute cette terre. — Que son âme règne avec Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

*Rex Baldwinus, Judas alter Machabeus,
Spes patriæ, vigor Ecclesiæ, virtus utriusque :
Quem formidabant, cui dona tributa ferebant
Cedar et OEgyptus, Dan ac homicida Damascus,
Proh dolor! in modico clauditur hoc tumulo.*

Traduction : — Le roi Baudouin, autre Judas Machabée, espoir de la patrie, vigueur de l’Église, courage de l’une et de l’autre, que redoutaient le Cédar, l’Égypte, Dan et l’homicide Damas, et à qui ils envoyaient des dons en tributs, ô douleur! il est renfermé dans ce modeste tombeau.

cérémonie, surtout le serment de combattre les infidèles, se prononce à voix basse.

(Tome V, page 210). Quand je visite le saint Tombeau et le Calvaire, quand je parcours la grande nef de l'église de la Résurrection, je regrette pieusement de ne plus trouver là que des œuvres et des constructions nouvelles, de ne point voir ces monuments tels que les avaient vus nos princes et nos chevaliers francs; la vieille basilique a croulé sous l'incendie; ce qu'on voit aujourd'hui est de fabrique moderne et ne date que de vingt-trois ans. On sait en Europe que dans ces derniers temps l'église du Saint-Sépulcre a été la proie des flammes, mais les voyageurs n'ont rien rapporté de précis et de détaillé sur cet événement; personne n'a fait l'histoire de l'incendie et n'a marqué avec exactitude ce que le feu a dévoré, ce qui a échappé à ses ravages. J'ai causé là-dessus avec des personnes recommandables de Jérusalem qui furent témoins du désastre; voici ce que j'en ai appris.

C'était en 1807; à cette époque, les Arméniens ne se montraient que comme des étrangers dans l'église du Saint-Sépulcre; ils n'y possédaient qu'une pauvre chapelle située dans une des galeries de la nef; cette chapelle était d'une nudité qui contrastait avec les richesses de la nation; de plus, elle semblait près de tomber en ruine, et plusieurs fois les Arméniens avaient sollicité l'autorisation de la réparer et de l'embellir; après bien des prières inutiles, ils résolurent de mettre le feu à la chapelle afin de la détruire, espérant qu'on leur accorderait alors plus facilement le privilège de relever leur sanctuaire; ils croyaient pouvoir maîtriser la flamme au point de l'empêcher de sortir de leur chapelle, mais l'incendie gagna bientôt toutes les galeries et s'élança jusqu'au dôme du temple; les colonnes corinthiennes qui soutenaient la nef furent renversées, le dôme de l'église en bois de cèdre ne pouvait lutter longtemps contre le feu; il tomba avec la partie supérieure de la nef, et, dans sa chute, il brisa le saint Tombeau. La flamme s'étendit jusque sur le Calvaire, et tous ses autels furent brûlés.

Les tombeaux de Godefroid et de Baudouin disparurent à la suite de cette catastrophe; des témoins oculaires m'ont assuré que les sépulcres des deux rois avaient été épargnés par le feu, et que des Grecs les avaient eux-mêmes détruits au milieu du désordre de l'incendie. Les tombes des deux rois étaient comme le palladium des religieux latins; c'étaient là les titres glorieux des monastères de terre sainte, et les Grecs, ennemis du couvent latin, ont voulu se débarrasser de ces monuments. Maintenant, deux bancs de pierre recouverts d'une natte ont remplacé les deux sépulcres; les cendres de Godefroid et de Baudouin, mêlées aux cendres et aux décombres de l'incendie, profanées et jetées au vent, ont été perdues sur la terre de Palestine, et ces deux grandes ombres, chassées du temple jadis conquis par leur épée, n'ont plus que l'histoire pour suprême refuge, pour dernier monument.

L'église du Saint-Sépulcre ne fut pas consumée tout entière; la flamme épargna la partie qui s'étend derrière le chœur, la chapelle de la Vierge, l'autel de la division des vêtements, l'autel de l'*impropere*, les deux sanctuaires de sainte Hélène et de l'Invention de la Croix; toute cette portion du temple est aujourd'hui ce qu'elle était au temps de Godefroid. La façade de l'église échappa aussi à l'incendie.

Le désastre arriva le 12 octobre de l'année 1807; au mois d'avril suivant 1808, l'église du Saint-Sépulcre s'était déjà relevée par les soins de la nation grecque; on suivit exactement dans la reconstruction du temple le plan de la vieille basilique; un architecte grec de Constantinople, nommé Comérano Calfa, présida à la réédification du monument. Quoique la nouvelle église du Saint-Sépulcre ne diffère en rien de l'ancienne, on peut dire qu'elle n'en est qu'une grossière imitation; la grande nef entièrement réparée est d'une forte mauvaise architecture; rien de beau, rien d'élégant, rien de pur : à la place de ces colonnes corinthiennes tant admirées, nous trouvons de lourds piliers carrés; cet ancien dôme aérien, qui semble planer au sommet du temple comme une couronne

suspendue, a été remplacé par une coupole assez ordinaire, telle qu'on en voit sur les principales mosquées des villes d'Orient; le saint Tombeau, placé comme un catafalque ou une maisonnette de marbre au milieu de l'enceinte de la nef, surchargé de figures d'un genre qui n'a pas de nom, montre tout ce qu'il y a de mesquin et de futile dans le goût des Grecs d'aujourd'hui. Je ne sais quel voyageur anglais a comparé l'église du Saint-Sépulcre à une de nos salles de spectacle de Paris; cette comparaison, qu'on ne peut guère apprécier que quand on a vu les lieux, ne manque pas de vérité, et je l'adopterais assez volontiers si un tel rapprochement était moins profane, et si le temple dont je parle était moins vénérable et moins saint.

L'église du St-Sépulcre, disait à son tour Chateaubriand (*Itinéraire*, tome II, page 56), composée de plusieurs églises, bâtie sur un terrain inégal, éclairée par une multitude de lampes, est singulièrement mystérieuse; il y règne une obscurité favorable à la piété et au recueillement de l'âme. Les prêtres chrétiens des différentes sectes habitent les différentes parties de l'édifice. Du haut des arcades, où ils se sont nichés comme des colombes, du fond des chapelles et des souterrains, ils font entendre leurs cantiques à toutes les heures du jour et de la nuit : l'orgue du religieux latin, les cymbales du prêtre abyssin, la voix du caloyer grec, la prière du solitaire arménien, l'espèce de plainte du moine cophte, frappent tour-à-tour, ou tout à la fois, votre oreille; vous ne savez d'où partent ces concerts; vous respirez l'odeur de l'encens, sans apercevoir la main qui le brûle; seulement vous voyez passer, s'enfoncer derrière des colonnes, se perdre dans l'ombre du temple, le pontife qui va célébrer les plus redoutables mystères aux lieux mêmes où ils se sont accomplis.

Je ne sortis point de l'enceinte sacrée sans m'arrêter aux monuments de Godefroid et de Baudouin : ils font face à la porte de l'église et sont appuyés contre le mur du chœur. Je saluai les cendres de ces rois chevaliers qui méritèrent de reposer près du grand Sépulcre qu'ils avaient délivré. Ces cendres sont

des cendres françaises ¹ et les seules qui soient ensevelies à l'ombre du tombeau de Jésus-Christ. Quel titre d'honneur pour ma patrie !

Il est plus que temps, ajoute-t-il, tome III, page 31, de passer aux monuments gothiques de Jérusalem. Ceux-ci se réduisent à quelques tombeaux. Les monuments de Godefroid et de Baudouin sont deux cercueils de pierre, portés sur quatre petits piliers. Les épitaphes qu'on a lues dans la description de Deshayes sont écrites sur ces cercueils en lettres gothiques. Tout cela en soi-même est fort peu de chose ; cependant je fus très-frappé par l'aspect de ces tombeaux, en entrant au Saint-Sépulcre : leurs formes étrangères sur un sol étranger, m'annoncèrent d'autres hommes, d'autres mœurs, d'autres pays ; je me crus transporté dans un de nos vieux monastères ; j'étais comme l'Otaïtien quand il reconnut en France un arbre de sa patrie. Je contemplai avec vénération ces mausolées gothiques qui renfermaient des chevaliers français, des pèlerins devenus rois, des héros de la Jérusalem délivrée ; je me rappelai les paroles que le Tasse met dans la bouche de Godefroid :

Chi sia di noi, ch'esser sepolto schivi,
Ove i membri di Dio fur già sepulti?

Il est évident que M. Achart avait ces extraits sous les yeux, en rédigeant sa note du 24 janvier 1841, ainsi conçue :

« Lors de l'incendie qui éclata en 1808 dans l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem, disparurent les tombeaux de Godefroid

¹ Godefroid naquit vers 1060 à Baisy, petit village sur la Dyle, près de Genappe, dans la partie wallonne du Brabant : on y montre encore la fontaine dans laquelle la tradition prétend qu'il fut baptisé. Duc de Bouillon, marquis d'Anvers, il fut investi en 1095 du duché de la basse Lotharingie par l'empereur d'Allemagne Henri IV, son suzerain, dont il se montra constamment le vassal fidèle et dévoué.

Le brabançon Godefroid était évidemment un prince belge et sa gloire est la nôtre.

» de Bouillon, de Baudouin son frère et de leurs cinq successeurs.
» A la place de ces monuments s'élève aujourd'hui une muraille
» construite peut-être de leurs débris. Les Musulmans ne sont
» pour rien dans cette profanation. Elle doit être attribuée à
» l'impuissance des latins et à la rivalité des schismatiques grecs
» et arméniens. La Porte témoigne aujourd'hui le plus grand désir
» d'entretenir des relations de bonne amitié avec les états chrétiens.

» Elle tolère partout avec un libéralisme exemplaire, les divers
» cultes qui se partagent son vaste empire, et ses principes de
» tolérance trouvent une garantie nouvelle dans l'esprit qui a dicté
» la charte publiée récemment à Ghul-Khané. Il n'est donc pas à
» craindre que le gouvernement de Sa Hautesse refuse d'accorder
» les firmans nécessaires pour rétablir le tombeau de Godefroid,
» si on les demande avec les précautions convenables, en ayant
» soin de ne mentionner que le pèlerin, et nullement le guerrier
» conquérant. Peut-être même la Porte saisira-t-elle avec empres-
» sement l'occasion de faire acte d'autorité dans un pays soustrait
» longtemps à son obéissance.

» Le monument a été décrit par plusieurs voyageurs. Il en
» existe même des dessins. C'était une table de marbre revêtue
» d'une inscription et soutenue par quatre colonnes. L'on jugera
» sans doute convenable de le rétablir dans sa simplicité. Il ne faut
» ni matériaux, ni statues, pour ne pas exciter la cupidité ou alarmer
» la foi musulmane, ennemie des images. Du fer ou du granit, voilà
» ce qui convient. Le monument pourrait se construire en Belgique,
» et un des bâtiments de l'État irait le déposer dans un port de
» Syrie d'où il ne s'agirait plus que de le transporter à Jérusalem.

» Les pères latins de Terre-Sainte, à la honte de la chrétienté,
» se trouvent réduits à un état de pauvreté extrême. Depuis long-
» temps les subsides fournis par l'Espagne et le Portugal leur
» manquent, et la France semble vouloir les oublier.

» La Belgique catholique ferait un acte de charité qui retentirait
» dans tout l'Orient, en venant en aide à ces religieux si recom-
» mandables par leur dévouement et l'hospitalité qu'ils exercent.

» Accorder aux pères de Terre-Sainte quelques secours réguliers,
» à la condition de veiller à l'entretien du tombeau de Godefroid,
» serait peut-être le meilleur moyen d'en assurer la conservation.
» Ce monument deviendrait ainsi leur hypothèque. »

M. Ch. Rogier était à cette époque ministre de l'intérieur : c'est à lui que fut remise la note susmentionnée, car il consulta la Commission royale des monuments dès le 13 février 1841, sur les moyens à adopter pour réaliser un projet qui devait plaire à un esprit élevé comme le sien et correspondre à ses idées généreuses et patriotiques. Il ne paraît point que la Commission des monuments se soit occupée de cette affaire, qui dès le début parut menacée de l'oubli.

Heureusement le 23 mars 1842, M. le comte de Beaufort, alors directeur des lettres, sciences et arts au département de l'intérieur, adressa au ministre une nouvelle note remémorant la proposition de M. Achart et l'honneur qui en résulterait pour la Belgique.

M. Nothomb, lui aussi, apprécia les avantages de cette restauration : l'auteur de *l'Essai historique sur la révolution belge*, ne pouvait être insensible à la gloire de Godefroid. Le 3 juin 1842, il pria son collègue des affaires étrangères, de charger notre légation à Constantinople de préparer les voies à la restauration du tombeau, détruit par l'incendie de 1808. Notre ministre le baron Behr ne réussit pas dans cette négociation, et la patriotique sympathie de MM. Rogier et Nothomb était menacée de stérilité : depuis 1844 cette affaire sommeillait de nouveau et elle aurait peut-être été définitivement abandonnée sans le juste enthousiasme que produisit l'inauguration du chef-d'œuvre de Simonis.

En 1845, il est vrai, quelques Belges, amis des gloires nationales et sacrifiant à un sentiment tout à la fois patriotique et religieux avaient cherché à fonder un comité spécialement destiné à réunir les moyens de restaurer le tombeau du premier roi belge de Jérusalem. Les personnes qui faisaient partie de ce comité avaient voulu compléter la pensée qui avait présidé à l'arrêté

royal du 20 novembre 1843, lequel, provoqué par M. le comte Félix de Mérode, qu'on retrouve toujours sur le chemin des idées généreuses, avait consacré 90,500 à l'exécution de la statue équestre que nous admirons sur la Place Royale ¹.

Le 15 août 1848, Bruxelles fut témoin d'une noble et imposante cérémonie : la statue de Godefroid, l'un des chefs-d'œuvre de la statuaire moderne, était découverte aux applaudissements d'une foule immense.

Dans le remarquable discours que prononça, après le ministre, M. le comte Félix de Mérode, président de la commission du monument, on remarque la phrase suivante :

« Avant nous, vous le voyez, messieurs, personne n'avait songé
» à dresser sur une place publique la statue du fondateur de cet
» empire asiatique européen qui, dans les conditions d'existence
» les plus périlleuses, eut une succession de treize rois, et dont
» le maintien assurait à l'Orient les bienfaits de la civilisation
» occidentale. Il nous appartient donc de procurer dans l'église
» du St-Sépulcre, à Jérusalem, le rétablissement des tombeaux
» modestes, mais grands malgré leur simplicité, que la catas-
» trophe de 1807 et la mauvaise volonté des Grecs en ont fait
» disparaître. Je n'hésite pas à espérer que notre administration
» supérieure s'empressera avec un zèle patriotique d'appliquer
» activement son influence pour cette restauration qui mérite
» toute sa sollicitude. »

Ces conseils ne furent pas sans influence sur le ministre de l'intérieur ; il se rappela que plusieurs années auparavant il avait pris l'initiative des mesures qui devaient amener le rétablissement d'une inscription qui devait honorer le nom belge dans l'Orient et il ne tarda pas à prescrire la reprise des négociations qui devaient réaliser les vœux si éloquemment exprimés par le

¹ Ce comité était composé provisoirement de M. le comte Amédée de Beaufort, M. le sénateur de Gillès, M. le comte d'Argenteau, archevêque de Tyr et M. le baron de Hody Warfusée.

comte de Mérode. Les vues du gouvernement trouvèrent un interprète dévoué dans le titulaire par intérim de la légation belge, M. Eugène de Kerckhove, au zèle et à l'intelligence duquel on peut espérer devoir la solution d'une affaire qui est, il faut l'avouer, entourée de grandes difficultés qu'on ne peut guère s'expliquer hors de Constantinople et qui pourraient bien, dans l'état de la chrétienté, devenir insurmontables.



Suite au tableau général des Membres

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE BELGIQUE,

inséré dans le 4^e volume des Annales.

Membres Correspondants.

MM.

- BANDEVILLE (le chanoine), aumonier du Lycée et secrétaire-général de l'Académie de Reims, etc.
- BYZANTIOS (Scarlato de), membre de l'Académie d'Archéologie de Grèce, etc., à Athènes.
- CANNEDO (DON NICOLAS CASTOR DE), membre de l'Académie nationale d'Archéologie d'Espagne et d'autres compagnies savantes, etc., à Madrid.
- DIDRON (ADOLPHE-NAPOLÉON), secrétaire du Comité historique des arts et monuments de France, membre de la Société royale des Beaux-Arts d'Athènes, etc., à Paris.
- DUMONT (JOSEPH JONES), architecte-dessinateur de la commission royale des monuments, membre de l'Académie fédérale des ingénieurs et architectes suisses, etc., à Bruxelles.
- JAQUES (le docteur J.), président du Comité médical de l'arrondissement d'Anvers, membre de plusieurs sociétés savantes, nationales et étrangères, etc.
- LANDEBER (le docteur de), professeur de chimie à l'Université d'Athènes, membre de l'Académie d'Archéologie de Grèce et de plusieurs autres compagnies savantes, etc.
- MAQUART, secrétaire du Comité archéologique du département de la Marne, etc.
- NOUGUES-SECALI. (DON MARIANO), secrétaire de S. M. la Reine d'Espagne, membre des académies royales d'archéologie de Madrid et de Saragosse, etc.
- OLMO (DON JUAN DEL), membre de plusieurs académies, etc., à Madrid.

MM.

- QUINTO** (DON JAVIER DE), membre de l'Académie royale d'Histoire de Madrid, sénateur du royaume, membre du conseil d'état et de celui de l'instruction publique de S. M. la Reine d'Espagne, grand'croix de l'ordre d'Isabelle-la-catholique, commandeur de l'ordre royal de Charles III, etc.
- REICHENSPERGER** (AUGUSTE), président au tribunal de Cologne, député à Francfort, membre de plusieurs compagnies savantes, etc.
- REINSCH** (le docteur HUGO), professeur à Deux-Ponts (Bavière), membre de plusieurs académies, etc.
- TOURNEUR** (le chanoine), professeur de théologie et d'archéologie au séminaire de Reims, membre de plusieurs académies, etc.

Membres Honoraires.

- ARRAZOLA** (Son Excellence DON LORENZO D'), ministre de la justice en Espagne, membre de l'Académie nationale d'Archéologie de Madrid et de plusieurs autres compagnies savantes, grand'croix des ordres de Charles III, d'Isabelle-la-catholique, etc.
- GOUSSET** (Son Éminence THOMAS), archevêque de Reims, président de l'Académie de la même ville, etc.
- MACEDO** (DE), conseiller de S. M. la Reine de Portugal, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale des Sciences de Lisbonne, membre d'un grand nombre d'académies et sociétés savantes, commandeur et officier de plusieurs ordres, etc., ci-devant membre correspondant de l'Académie.

Membre Honoraire décédé.

- DU BUS DE GHISIGNIES**, (le vicomte) ancien gouverneur-général des Indes-Orientales, ministre d'état, président honoraire de l'Académie des Sciences et arts de Batavia, etc.

Table générale des Matières

contenues dans le 6^e volume des Annales de l'Académie d'Archéologie
de Belgique.

Séance générale du 12 décembre 1848	page	5	—
Quelques mots sur les monuments primitifs, par M. Du Mont, vice-président de l'Académie, etc.	»	14	
Notice sur l'hospice et l'église de St-Julien des Belges à Rome; par M. P. Vissschers, curé de la paroisse de St-André, à Anvers; membre effectif de l'Académie, etc.	»	55	
Quelques mots sur nos antiquités; par M. Louis Galesloot, membre correspondant de l'Académie, etc.	»	65	
Notice biographique sur Bonaventure Peeters, peintre de marine; composée et lue en séance générale, par M. Du Mont, vice-président de l'Académie, etc.	»	71	
Lettre adressée à l'Académie, par M. Perreau, membre correspondant, etc.	»	82	—
Extrait de la correspondance	»	87	—
Suite au tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique, inséré dans le 4 ^{me} volume des Annales.	»	91	—
Document inédit pour servir à l'histoire des Croisades, communiqué par M. André Van Hasselt, conseiller de l'Académie, etc.	»	95	
Recherches biographiques sur trois peintres flamands du XV ^e et du XVI ^e siècle; par le même	»	105	
Inscriptions commémoratives de dalles et monuments funéraires, recueillies dans les églises de Maestricht, par M. Alex. Schaepkens, membre correspondant de l'Académie, etc.	»	142	
Notice sur l'origine des armoiries, par un membre de l'Académie.	»	164	
Notice sur un chapitre de l'ordre du Saint-Sépulcre de Jérusalem, tenu en 1558 dans l'église de Hoogstraten; par M. l'abbé Stroobant, conseiller de l'Académie, etc.	»	176	
Quelques mots sur la notice qui précède, par le secrétaire-perpétuel de l'Académie	»	187	
Lettres inédites de Philippe II et de Marguerite de Parme, communiquées par M. Ph. Kervyn de Volkaersbeke, membre correspondant de l'Académie, etc.	»	191	
Extrait de la correspondance	»	201	—

— Suite au tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique, inséré dans le 4 ^{me} volume des Annales.	page 210
Recherches historiques de la Seigneurie de St-Pierre près de Maestricht; par M. A. Perreau, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie de Belgique; de l'Académie nationale d'Archéologie d'Espagne; de la Société des Antiquaires de Zurich, etc.	» 211
Notice sur la Tour de l'Hôtel-de-ville de Lierre; par M. H. A. Redig, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie de Belgique, etc.	» 231
Généalogie de la famille van Haren; dressée par un membre correspondant de l'Académie d'Archéologie de Belgique.	» 242
Preuves de la généalogie qui précède.	» 249
Notice sur la navigation dans les temps les plus reculés; par M. P. Van Griethuizen, membre de l'Académie des Sciences et Arts de Batavia et de plusieurs autres sociétés savantes.	» 152
Reliquaire du Musée royal d'Antiquités de l'État, à Bruxelles; texte et planches, par M. Arnaut Schaeapkens, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie de Belgique; de l'Académie nationale d'Archéologie d'Espagne, et de plusieurs autres sociétés savantes.	» 265
Lettres inédites de personnages célèbres; tirées de la collection d'autographes de M. Félix Bogaerts, secrétaire-perpétuel de l'Académie d'Archéologie de Belgique, etc.	» 275
— Extrait de la correspondance.	» 302
— Suite au tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique, inséré dans le 4 ^{me} volume des Annales.	» 306
— Séance générale du 26 juin 1849.	» 307
L'avouerie de Maestricht par M. Perreau, membre correspondant de l'Académie d'Archéologie de Belgique, de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne et de plusieurs autres sociétés savantes, etc.	» 311
Le dernier fait d'armes des Bouvignois, 1554.	» 325
Notice sur la fondation de la première messe dans l'église paroissiale de Hal-Notre-Dame, par l'abbé C. Stroobant, conseiller honoraire de l'Académie; membre correspondant de l'Académie nationale et royale d'Archéologie d'Espagne et de plusieurs autres sociétés savantes.	» 353
Fragment généalogique de la maison van ou de Rechem.	» 347
Suite des lettres autographes de la collection de M. Félix Bogaerts.	» 352
Généalogie de la maison de Ilinnisdael, communiquée par M. N. J. Van der Heyden.	» 364
Lettre adressée aux membres du conseil d'administration de l'Académie, au sujet de la légende de Raes de Dammartin.	» 376
— Extrait de la correspondance.	» 380
— Suite au tableau général des membres de l'Académie d'Archéologie de Belgique, inséré dans le 4 ^{me} volume des Annales.	» 398

